

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1970.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

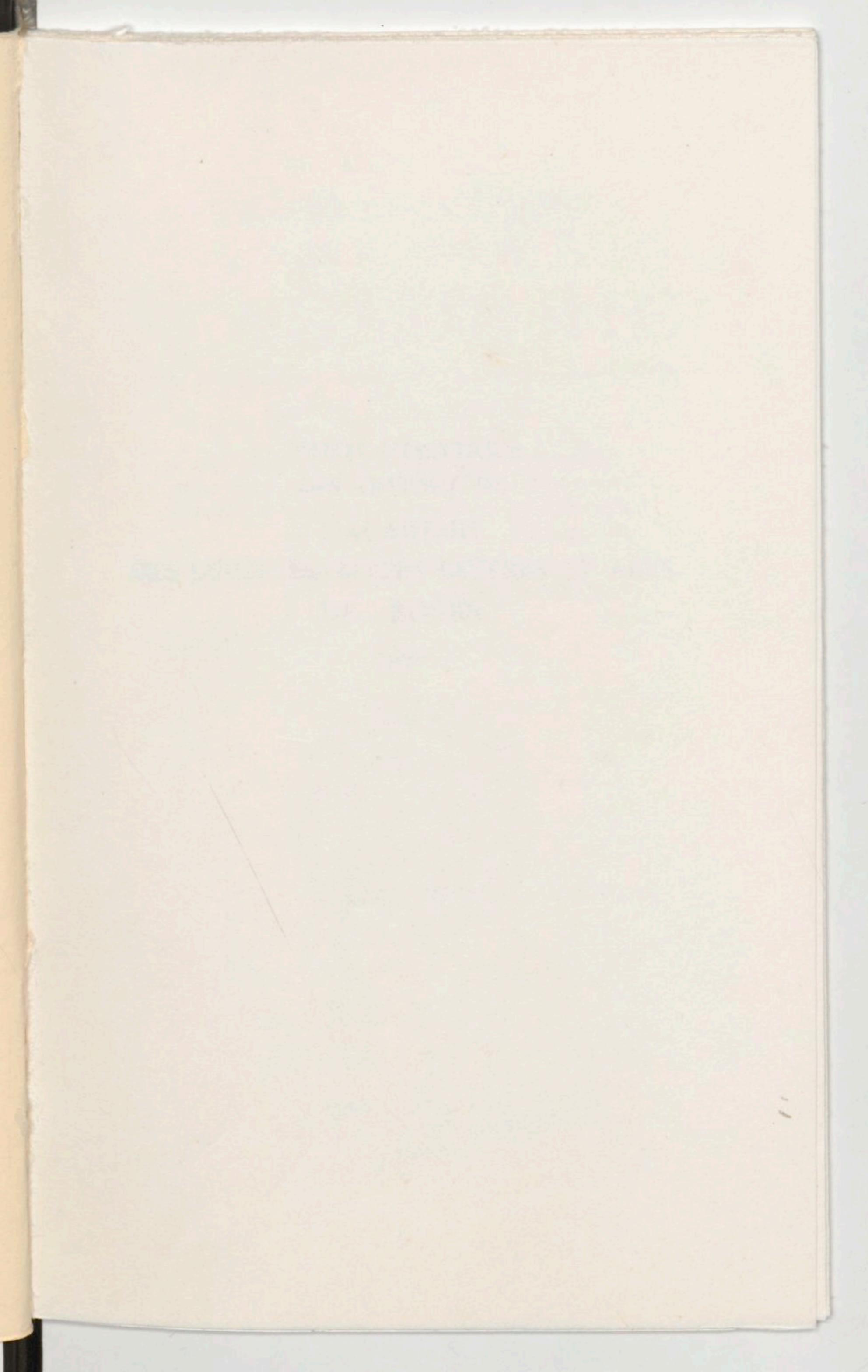
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

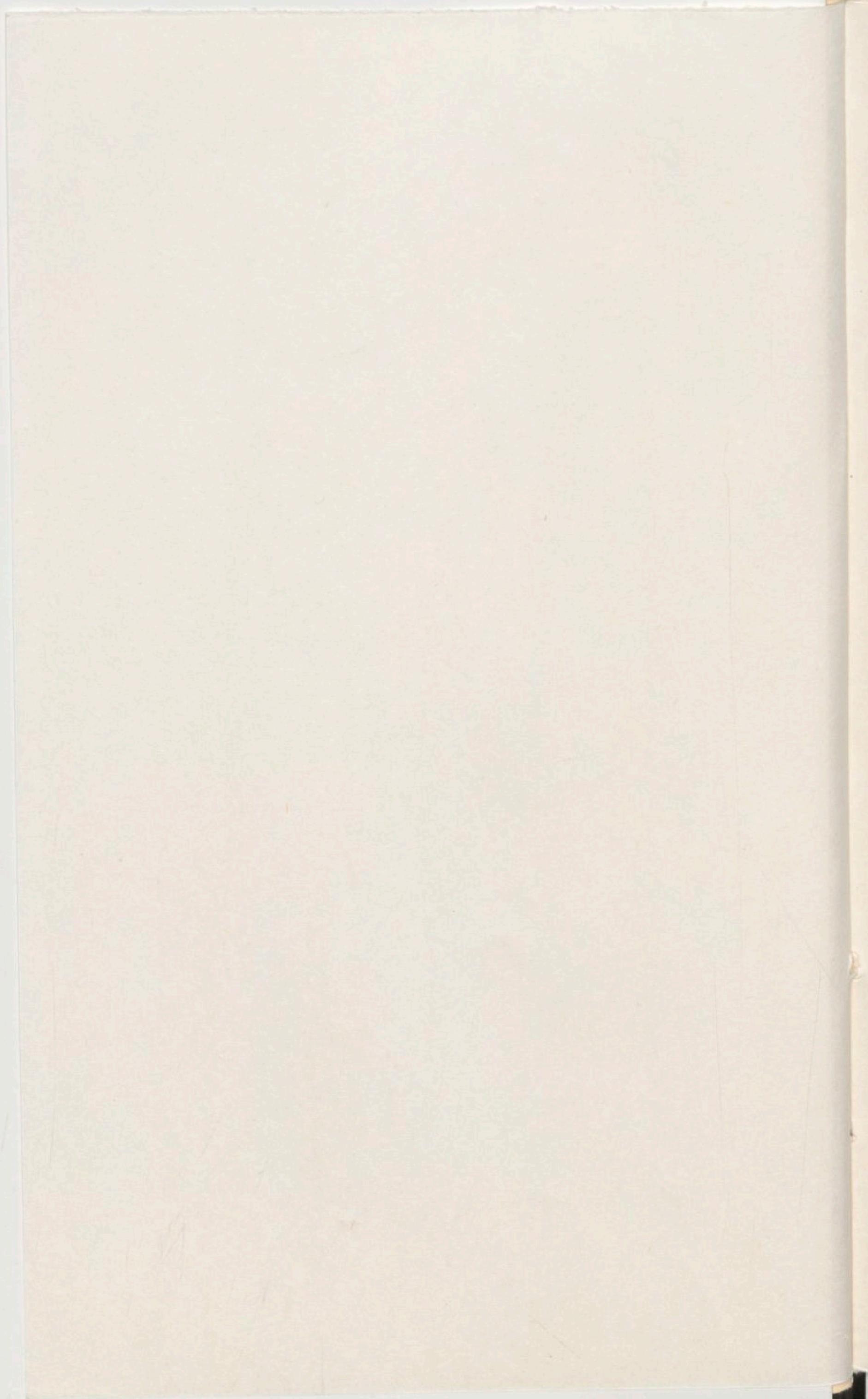
- 1970 -



FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1971

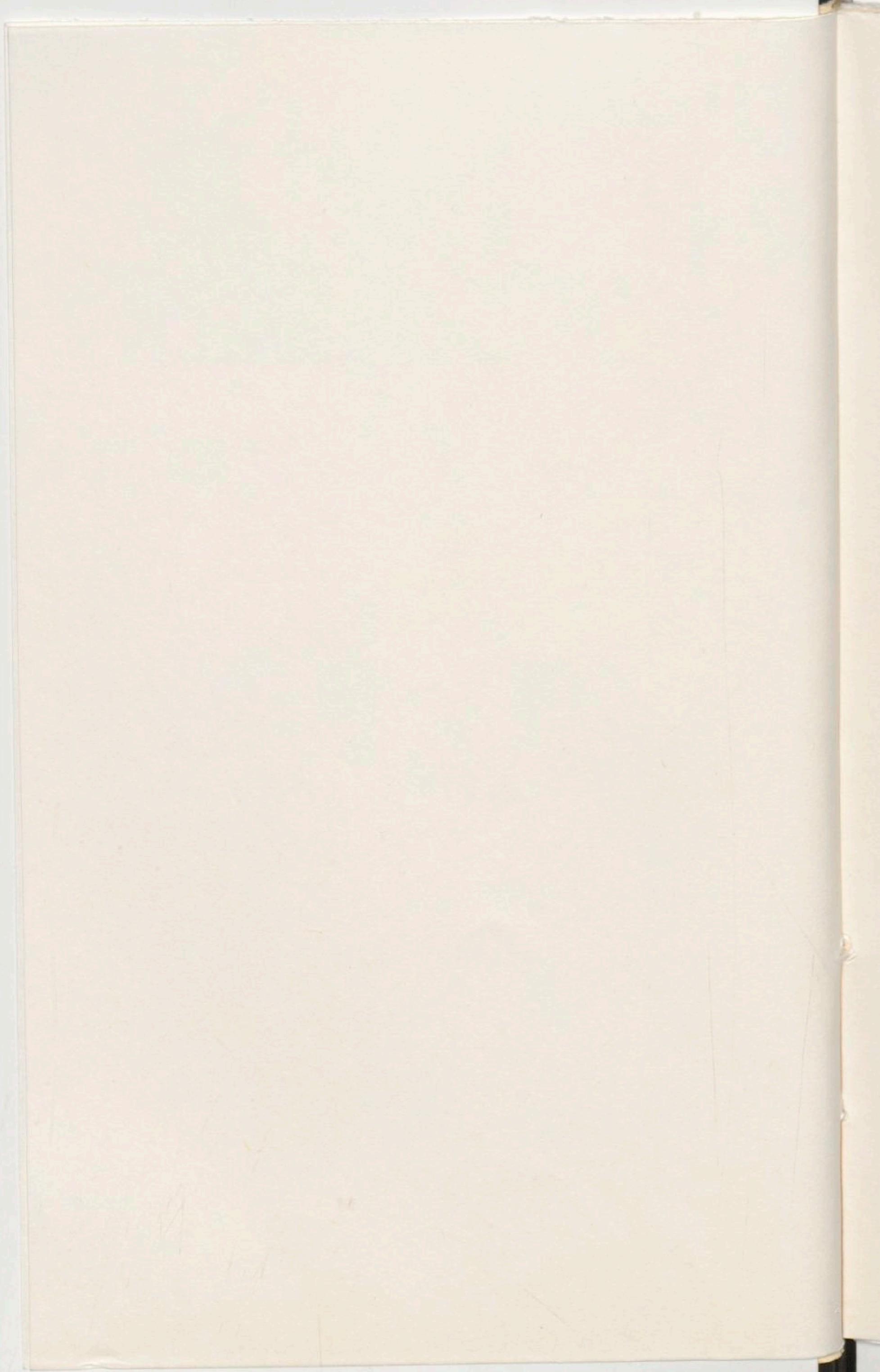






PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1970 -



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1970 -



ÉDITÉ PAR
M. PICARD, RUE BOULEVARD, 12
1871

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1970 -



FÉCAMP - L. DURAND & FILS
PARIS - A. PICARD, RUE BONAPARTE, 82

1971

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
STATUTS AND CHARTER
DE ROUEN

Il est permis de reproduire les articles de ce recueil
à condition qu'on en cite la source et qu'on ne les
réimprime pas sans la permission de l'éditeur.
Paris, le 15 Mars 1871.



ÉDITEUR - L. DURAND & FILS
PARIS - A. RICARD, RUE BONAPARTE, 22
1871

TABLEAU
de
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
(au 31 Décembre 1970)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME.
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE.
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
- M. LE MAIRE DE ROUEN.
- M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 23^e DIVISION MILITAIRE.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

- M. René HERVAL, ✱, ☼, ⚔, président d'honneur de la Société des Ecrivains Normands (20 décembre 1928).
- M. Marcel LANQUETUIT, ✱, I ☼, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
- M. Pierre-René WOLF, ✱, directeur de *Paris-Normandie*, romancier (2 décembre 1938).
- M. René-Gustave NOBÉCOURT, O ✱, ☼, ⚔, historien (12 mai 1939).
- M. Robert TROUDE, ✱, ☼, I ☼, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille (28 novembre 1942).
- M. René ROUAULT DE LA VIGNE, O ☼, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).
- M. Victor BOUTROLLE, O ✱, notaire honoraire (25 octobre 1947).
- M. Pierre-Maurice LEFEBVRE, ✱, A ☼, ⚔, architecte D.P.L.G. (19 juin 1948), vice-président de la Commission départementale des Antiquités.
- M. Raymond QUIBEL, I ☼, artiste peintre (11 février 1950).
- M. Jacques LIGER, O ☼, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
- M. Pierre PETITCOLAS, O ✱, ☼, ⚔, ⚔, docteur ès sciences (10 janvier 1953).
- M. Robert BLONDEL, O ✱, C ☼, industriel, président de la Société Industrielle (14 février 1953).

- M. l'abbé Paul GRENET, docteur ès lettres, professeur de philosophie à l'Institut Catholique de Paris (28 novembre 1953).
 M. Louis HÉDIN, ✱, ingénieur agronome (21 mai 1955).
 M^{lle} Elisabeth CHIROL, ✱, ✱, ✱, diplômée de l'Ecole du Louvre, conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
 M. André ROBINNE, O ✱, ✱, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
 M. Pierre SEMENT, assureur conseil, président honoraire de l'Ecole Sociale (17 octobre 1959).
 M. Daniel LAVALLÉE, professeur au Lycée Fontenelle (13 février 1960).
 M. André RENAUDIN, ✱, O ✱, journaliste honoraire (27 mai 1961).
 M. Charles SCHNEIDER, ✱, ✱, président de la Société normande d'archéologie préhistorique et historique et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
 Dom René HESBERT, ✱, ✱, moine bénédictin de Solesmes en résidence à l'abbaye de Saint-Wandrille (20 octobre 1962).
 M. Bernard LEFEBVRE, ✱, ✱, ✱, art et techniques photographiques (18 mai 1963).
 M. le Docteur J.-B. ANDRIEU-GUITRANCOURT, médecin laryngologiste des Hôpitaux (24 octobre 1964).
 M. l'abbé André FOURÉ, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie (22 janvier 1966).
 M. Jean VÉRON, C ✱, ✱, ✱, général du cadre de réserve (5 mars 1966).
 M. Jean MONTIER, ✱, ✱, historien (23 avril 1966).
 M. François BURCKARD, ✱, directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
 M. Michel CHEVALIER, ✱, recteur de l'Université (29 octobre 1966).
 M. Raoul LEROY, ✱, architecte en chef de la Seine-Maritime (28 janvier 1967).
 M. Gabriel REUILLARD, O ✱, ✱, homme de lettres et journaliste (élu membre correspondant le 17 avril 1964 et devenu membre résidant le 25 mai 1968).
 M. Xavier CAMILLERAPP, C ✱, ancien élève de l'Ecole Polytechnique (24 juin 1967).
 M. Bernard BOULLARD, professeur à la Faculté des Sciences (24 février 1968).
 M. Philippe DESCHAMPS, professeur (14 février 1970).
 Maître Fedia JULIA, avocat (11 avril 1970).
 M. le docteur Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE, ✱ (6 juin 1970).

MEMBRES ÉLUS ET NON ENCORE REÇUS

au 31 Décembre 1970

- M. Pierre CHAUSSADE, ancien préfet de région à Rouen (élu le 22 mars 1969).
 M^{me} LEMERCIER-QUELQUEJAY, orientaliste (élue le 11 octobre 1969).
 M. Bernard COURMONTAGNE (élu le 24 octobre 1970).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

- M. Jean LAFOND, ✱, archéologue (3 avril 1925).
 M. Jean DELACOUR, O ✱, O ☉, ornithologiste (30 novembre 1934).
 M^{lle} Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste en chef du Calvados (22 novembre 1947).
 M. Louis LEMARIGNIER, industriel (20 novembre 1948).
 M. François BLANCHET, ✱, I ☙, conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
 M. Henri VAN EFFENTERRE, ✱, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
 M. Georges HEULLANT, poète (27 novembre 1965).
 M^{lle} Jeanne DUPIC, ✱, archiviste paléographe, ancienne directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).
 M. le docteur Pierre NICOLLE, ✱, ✱✱✱, chef de service à l'Institut Pasteur (élu membre correspondant le 13 décembre 1958, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).
 M. le Professeur Jacques NICOLLE, directeur aux Hautes-Etudes, Collège de France (élu membre correspondant le 13 juin 1959, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).
 M. Albert ROBIN, O ✱, docteur en médecine, reçu comme membre titulaire le 24 juin 1950.

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Marcel DUPRÉ, organiste, ancien président et membre de l'Académie des Beaux-Arts (11 décembre 1936).
 M. Paul PARAY, compositeur et chef d'orchestre, membre de l'Académie des Beaux-Arts (28 octobre 1948).
 M. Emmanuel BONDEVILLE, directeur de l'Opéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
 M. André COUDER, astronome, membre de l'Académie des Sciences (23 février 1957).
 M. Jean LECOMTE, physicien, membre de l'Académie des Sciences (25 mai 1963).
 M. Georges CHAUDRON, professeur de chimie, membre de l'Académie des Sciences (9 novembre 1963).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Mgr ANDRIEU-GUITRANCOURT, Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (16 juin 1945).
- M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
- M. Jean BAILLY, pharmacien, au Trait (13 mai 1961).
- M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
- M. Michel DE BOÜARD, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen (27 février 1960).
- M. Charles BRISSON, conservateur du Muséum d'Elbeuf (29 janvier 1937).
- M. Marc CHESNEAU, professeur à Stockholm (8 mai 1942).
- M^{me} Josette HÉBERT-COËFFIN, sculpteur, graveur en médaille, à Paris (24 juin 1938).
- M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (13 mai 1961).
- M. le D^r Marc DOLLFUS, à Paris (12 novembre 1955).
- M^{lle} Geneviève DUHAMELET, ✱, ✠, professeur et femme de lettres, vice-présidente de l'Association des Ecrivains Catholiques (11 avril 1964).
- M. Clément DUVAL, directeur de Recherches au C.N.R.S. (23 février 1957).
- M. Bernard FAY, écrivain et professeur à Fribourg (Suisse) (9 décembre 1932).
- M. Lambert DE FRONDEVILLE, à Paris (10 mars 1956).
- M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES, ancien maître de Recherches au C.N.R.S. (1962).
- M. le D^r Louis GOSSELIN, à Caen (25 février 1938).
- M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
- M. Maurice D'HARTOY, homme de lettres, à Varengeville-sur-Mer (5 juin 1925).
- M. Paul JUBERT, ancien bibliothécaire, à Caen (23 juin 1939).
- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
- M. Fernand LE PELLETIER, ✱, ✠, ✠, professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris (26 février 1944).
- M. Wilfrid LUCAS, homme de lettres, à Paris (30 avril 1937).
- M. Gilbert MARTIN, agriculteur, membre de l'Académie d'Agriculture, à Le Theillement-Boissey-le-Chatel (mai 1961).
- M. André MASSON, inspecteur général des bibliothèques de France, à Paris (12 juin 1942).
- M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
- M. Robert OLIVIER, entomologiste, 35, rue Henry, Elbeuf (27 février 1954).
- M. Raymond POSTAL, homme de lettres, à Paris (13 mai 1961).
- M. Alphonse-Georges POULAIN, conservateur des Archives et du Musée de Vernon (14 décembre 1928).
- M. Georges PRIEM, ancien professeur, au Havre (23 novembre 1962).
- M. Jean ALBERT-SOREL, avocat, homme de lettres, à Paris (février 1961).

- M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
- M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
- M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
- M. Maurice YVART, président de la Société Normande d'Etudes Préhistoriques, conservateur du Musée de Lillebonne (30 janvier 1954).
- M. Marcel THOMAS, conservateur en chef des manuscrits à la Bibliothèque nationale (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, musicien, à Paris (11 février 1967).
- M. le chanoine Henri BIÉVELET, directeur des fouilles archéologiques de Bavai (Nord) (14 octobre 1967).
- M. Maurice DURUFLÉ, professeur au Conservatoire national supérieur, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (14 octobre 1967).
- M. Gabriel OLIVIER, avocat, à Paris (4 mai 1968).
- M. Max PINCHARD, compositeur de musique, au Havre (4 mai 1968).
- M. Reynold ARNOULD, artiste peintre, à Paris (12 octobre 1968).
- M. Louis CAYEUX, botaniste havrais (8 mars 1969).
- M. Jacques GUILLOUET, conservateur du Musée de Douai (8 mars 1969).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la Marine (8 mars 1969).
- M. Maurice MOINE, économiste (22 mars 1969).
- M. Jacques NOBÉCOURT, historien, correspondant à Rome du journal *Le Monde* (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, assistant des Musées nationaux (22 mars 1969).
- M. Maurice CARITÉ, ✱, journaliste (20 juin 1970).
- M. Georges MAC GRATH, préfet (20 juin 1970).
- M. André QUEVAUVILLER, docteur en pharmacie (20 juin 1970).
- M. l'abbé François COULON, vice-président de la Commission d'Art Sacré (20 juin 1970).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, et historien (14 mai 1960).
- M. Robert CHOQUETTE, poète et romancier, à Ottawa, Canada (6 avril 1963).
- M^{lle} Clémentine DE COURTEN, professeur et critique littéraire, à Milan, Italie (1926).
- M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
- M^{lle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society et professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Georges MÉAUTIS, professeur à l'Université de Neuchâtel, Suisse.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokio (2 décembre 1967).
-

MEMBRES DÉCÉDÉS

EN 1970

Membres titulaires :

- M. Jehan LE POVREMOYNE, écrivain normand (25 février 1967), décédé le 10 avril.
 M. Eugène LE GRAVEREND, ancien directeur des Jardins et Promenades de la Ville de Rouen (4 mars 1938), décédé le 25 juillet.
 M. Jean DES VIGNES ROUGES, romancier (11 avril 1924), décédé le 14 avril.

Membre associé :

- M. DU DOUET DE GRAVILLE (4 mai 1968), décédé le 2 janvier.

Membres correspondants :

- M. JACQUES HÉBERTOT (11 mars 1950), décédé le 19 juin.
 M. Camille MARCHAND (16 juin 1945), décédé le 5 décembre.

BUREAU

— ANNÉE 1970 —

Président : M. Charles SCHNEIDER.

Vice-Président : M. le docteur J.-B. ANDRIEU-GUITRANCOURT.

Secrétaire pour la classe des Lettres : M. R.-G. NOBÉCOURT.

Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIGER.

Trésorier : M. Victor BOUTROLLE.

Archiviste : M. l'abbé André FOURÉ.

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1970

17 JANVIER. — M. Charles Schneider succède à M. André Renaudin à la présidence. Il fait une communication sur Jean-Baptiste Haillet de Couronne, ancien secrétaire perpétuel de la Compagnie.

31 JANVIER. — Communication de M. François Burckard sur l'inventaire du patrimoine artistique du département et de la province. — M. Pierre-Maurice Lefebvre précise le rôle de la Commission départementale des Antiquités dans la protection de ce patrimoine. — M. l'abbé Fouré indique dans quelles conditions sont recherchés et remis en état les objets mobiliers plus ou moins en perdition dans les églises de la Seine-Maritime. — M. Bernard Legrand, invité par l'Académie, expose comment, dans son atelier, il sauve ces objets en les rénovant.

14 FÉVRIER. — Réception de M. Philippe Deschamps qui évoque, dans son discours, « la Joyeuse entrée de Henri II à Rouen, en octobre 1550 ». — M. Victor Boutrolle, lui répondant, rend hommage à Thomas Becket.

28 FÉVRIER. — Rapport financier par M. Victor Boutrolle, trésorier. — Communication de M. R.-G. Nobécourt sur « André Gide à La Roque-Baignard ».

14 MARS. — Vote de « félicitations » à l'adresse de M. le chanoine Robert Delestre, supérieur de la Maîtrise Saint-Evode et maître de chapelle de la Cathédrale, et de M. Bernard Courmontagne, directeur de l'Union syndicale agricole de la Seine-Maritime. — Communication de M. le professeur Bernard Boullard sur la défense des sites à propos de la Conférence européenne sur la Conservation de la Nature tenue récemment à Strasbourg.

11 AVRIL. — Réception de M. le bâtonnier Fédia Julia, en la Grand Chambre de la Cour, au Palais de Justice. M. le Premier Président Suquet accueille l'Académie. — M^e Fédia Julia consacre son discours à « l'avocat témoin de son temps ». — Dans le discours en réponse, M. Pierre-Maurice Lefebvre évoque « le barreau rouennais sous Louis XVI ».

25 AVRIL. — Hommage à Jehan Le Povremoyne, décédé. — Election des Commissions. — Discussion et vote d'une motion sur la sauvegarde de la nature qui sera adressée au préfet et aux parlementaires du département.

23 MAI. — Séance semi-publique : Exposé de M. l'abbé Grenet sur le « structuralisme ».

6 JUIN. — Réception du Docteur Jean-Louis Billiard-Duchesne dont le discours traite des « tumeurs professionnelles et des tumeurs spontanées de la vessie ». — Le Docteur Andrieu-Guitrancourt lui répond sur le thème « Le malade, le médecin et l'ordinateur ».

20 JUIN : M. Jacques Liger fait part des démarches entreprises depuis 1966 auprès des pouvoirs publics pour la protection de certains sites naturels. — Communication de M. le docteur Andrieu-Guitrancourt sur « les moines stylites de Syrie ». — Sont élus membres correspondants : MM. Maurice Carité, André Quevauviller, Georges Mac Grath et l'abbé François Coulon.

10 OCTOBRE. — Hommage à deux confrères décédés : M. Eugène Le Graverend et Jean des Vignes Rouges. — Débat à propos de la destruction du monastère des Visitandines rue des Capucins.

24 OCTOBRE. — Élection comme membre résidant de M. Bernard Courmontagne. — Discussion d'un vœu relatif à la sauvegarde du patrimoine archéologique et historique rouennais, vœu qu'inspirent les conditions dans lesquelles il a été décidé de démolir le monastère des Visitandines.

7 NOVEMBRE. — Adoption à l'unanimité du vœu, discuté à la séance précédente, souhaitant une consultation des personnalités et des sociétés compétentes avant toute décision des pouvoirs publics affectant les richesses artistiques et l'aspect des anciens quartiers de Rouen. — Communication de M. le professeur Jacques Nicolle sur la République fédérale d'Allemagne.

21 NOVEMBRE. — Conférence publique de M. l'abbé Graindor sur le débarquement de Guillaume le Conquérant en Angleterre considéré comme une grande opération navale.

5 DÉCEMBRE. — Lecture d'une lettre du Maire accusant réception du vœu de l'Académie relatif à la destruction du monastère des Visitandines. — Rapports sur les prix littéraires et les prix de vertu.

19 DÉCEMBRE. — Renouvellement du bureau pour l'année 1971 : le Docteur Andrieu-Guitrancourt est élu président, M. l'abbé Fouré vice-président et M. Rouault de la Vigne archiviste. — Séance publique pour la proclamation des lauréats des prix littéraires et des prix de vertu, suivie d'une communication de M. Philippe Deschamps sur une famille rouennaise sous le Second Empire et d'une conférence de M. Bernard Lefebvre sur le service postal pendant le siège de Paris en 1871.

Le Secrétaire de la Classe des Lettres,

R.-G. NOBÉCOURT.

le 2 Décembre. — Discours d'ouverture du Congrès de la Fédération des Sociétés de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — Le Congrès s'ouvre à 9 heures du matin, sous la présidence de M. le Docteur André Guiraud, est élu président, M. l'abbé Fouré vice-président et M. Renard de la Ville archiviste. — Séance publique pour la proclamation des lauréats des prix industriels et des prix de vertu suivie d'une communication de M. Philippe Deschamps sur une famille rouennaise, sous la présidence de M. le Docteur André Guiraud. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal et d'une conférence de M. Bernard Lefebvre sur le service postal. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 3 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 4 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 5 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 6 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 7 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

Le 8 Décembre. — Séance publique de la Société de Bienfaiteurs de la Région de la Seine-Inférieure. — M. le Docteur André Guiraud prononce une conférence sur le service postal.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1970

PRIX GOSSIER (histoire) : M. le chanoine Louis PRÉVOST pour son ouvrage sur l'« Histoire de la paroisse Saint-Maclou de Rouen et ses curés » (rapporteur M. l'abbé André Fouré).

PRIX LA REINTY : M. Louis LAPERT pour sa chronique sur « La guerre de 1870-1871 à Yvetot » (rapporteur M. Gabriel Reuillard).

PRIX BOUCTOT (lettres) : M. Michel PICLIN pour son ouvrage « La notion de transcendance » (rapporteur M. l'abbé P. Grenet).

★
★ ★

GRAND PRIX GADON : M^{me} LEPOITTEVIN, de Rouen.

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : M. et M^{me} BAUDEMONT, de Petit-Quevilly.

PRIX BRAQUEHAIS : M^{me} ARNERIN, de Rouen-les-Sapins.

PRIX ROUSSELIN-MAYET : M. et M^{me} MONPATTE, de Petit-Quevilly.

PRIX DUMANOIR : M. Gérard DRANTY, de Sotteville, et M. Jean DURAND, de Rouen.

PRIX PELLECAT : M. Jean-Marie OURAL, de Rouen.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1970

PRIX GOSSELIER (histoire) : M. le chanoine Louis PASTEUR pour son ouvrage sur l'histoire de la paroisse Saint-Martin de Rouen et ses curés - rapporteur M. l'abbé André FOUQUÉ

PRIX LA REINTY : M. Louis FORT pour sa chronique sur « La guerre de 1870-1871 à Yvetot » - rapporteur M. Gabriel ROULLAND

PRIX BOUCHOT (lettres) : M. Michel FÉLIX pour son ouvrage « La notion de transcendance » - rapporteur M. l'abbé R. GRÉNET

GRAND PRIX CAZON : M^{me} LAPOSTOLLE de Rouen

PRIX BRAQUERHAIS VERNEIL : M. et M^{me} BOURGEOIS de Petit-Quevilly

PRIX BRAQUERHAIS : M^{me} ARNAUD de Rouen-les-Épines

PRIX ROUSSELIN-MAVET : M. et M^{me} MORAUD de Petit-Quevilly

PRIX DUMANOIR : M. Gérard DEBRY de Sotteville et M. Jean DUBOIS de Rouen

PRIX BILLIAT : M. Jean-Marie GOURA de Rouen

Un épisode de l'entrée de Henri II à Rouen.

*La Chevauchée des Conards
et la "Farce des Veaulx"*

DISCOURS
DE RÉCEPTION
(14 février 1970)

Mademoiselle, Messieurs,

Ces six ans, vos grandes sœurs, les Académies parisiennes, votre Compagnie a souvent excité la verve de poètes envieux ou malveillants. L'un d'eux écrivait en 1827 à propos du jeton de présence à l'Académie :

Ce jeton en argent vaut cent sous moins un franc,
Fouquet, Fournier et Cornille le Grand
Pâtissent, conjugués sur sa face ternie,
On s'éteint, sans rifles, l'autre de leur génie.
Au revers, c'est un temple ouvert à trois battants,
Temple désert et nu ; l'enfant, depuis longtemps,
A fait lui à la fois, par sa triple ouverture,
Ex Sciences, les Arts et la Littérature. (*)

L'épigramme est méchante, mais elle souligne la triple vocation de votre Compagnie : les Sciences, les Arts et la Littérature, l'heureuse diversité, qui vous permet de rencontrer des confrères appartenant à d'autres disciplines et d'échanger avec eux les résultats de vos travaux !

Dans ce commerce réciproque, je crains d'apporter beaucoup

DISCOURS
DE RÉCEPTION

Un épisode de l'entrée de Henri II à Rouen

La Chevauchée des Conards et la "Farce des Veaulx"

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Philippe DESCHAMPS

(14 février 1970)

Mademoiselle, Messieurs,

COMME ses grandes sœurs, les Académies parisiennes, votre Compagnie a souvent excité la verve de poètes envieux ou malveillants. L'un d'eux écrivait en 1837 à propos du jeton de présence à l'Académie :

*Ce jeton en argent vaut cent sous moins un franc.
Fontenelle, Poussin et Corneille le Grand
Pâlissent, conjugués sur sa face ternie,
Où s'éteint, sans reflet, l'astre de leur génie.
Au revers, c'est un temple ouvert à trois battans,
Temple désert et nu ; l'ennui, depuis long-tems,
A fait fuir à la fois, par sa triple ouverture,
Les Sciences, les Arts et la Littérature. (1)*

L'épigramme est méchante, mais elle souligne la triple vocation de votre Compagnie : les Sciences, les Arts et la Littérature. Heureuse diversité, qui vous permet de rencontrer des confrères appartenant à d'autres disciplines et d'échanger avec eux les résultats de vos travaux !

Dans ce commerce réciproque, je crains d'apporter beaucoup

moins que je ne recevrai. C'est pourquoi je reprendrais volontiers à mon compte ces paroles de mon grand-père lors de son entrée à l'Académie en 1887 : « Vous m'avez accueilli avec bonté, non pas pour le peu que j'ai produit, mais pour m'encourager sans doute à persévérer dans l'étude et à faire mieux dans l'avenir. Je vous en remercie, Messieurs. » (2).

*
*
*

Puis-je maintenant vous convier à une Entrée beaucoup plus solennelle, celle que fit le roi Henri II dans sa bonne ville de Rouen le 1^{er} octobre 1550 ?

Rouen s'était toujours mise en frais pour accueillir ses rois ou ses archevêques, mais l'entrée de Henri II dépassa en faste et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Il est vrai que le Roi venait de reprendre Boulogne aux Anglais et que son règne commençait sous les meilleurs auspices. Sans doute aussi le gouverneur de la Normandie, l'amiral Claude d'Annebaut, désirant retrouver la faveur dont il avait joui sous François I^{er}, avait-il stimulé le zèle de la ville et encouragé ses préparatifs.

Les documents de l'époque — miniatures et gravures — font revivre sous nos yeux les principaux épisodes de l'Entrée royale : le Cortège de la Ville, le Cortège du Roi (étonnant cortège à l'antique où triomphe l'esprit de la Renaissance) et les divertissements dont certains sont demeurés célèbres, tels la « Fête des Brésiliens » et le « Triomphe de la Rivière » (3).

Le protocole interdisait à Catherine de Médicis de paraître ce jour-là aux côtés de son époux, mais, d'une fenêtre de la Barbacane, elle put jouir de la vue de toutes ces merveilles. Le lendemain, la Reine faisait à son tour son entrée solennelle, et ce furent de nouveau le cortège des notables, les salutations aux Emmurées, le retour triomphal en ville, avec les mêmes spectacles que la veille, où les dieux cependant avaient fait place à des divinités féminines.

Le couple royal prolongea son séjour à Rouen jusqu'au 11 octobre. Ce fut l'occasion d'autres cérémonies et réjouissances auxquelles participa notamment la burlesque Abbaye des Conards. Pouvait-on s'amuser à Rouen sans faire appel à ces joyeux compagnons, dont votre confrère M. Herval a si bien résumé le rôle « Pendant deux siècles, écrit-il, le joyeux cortège de l'abbé facétieux et de ses suppôts a traversé non seulement les rues, mais toute la vie rouennaise, à laquelle il mêlait l'éclat de sa bonne humeur turbulente. » (4).

Les Conards ou Cornards tiraient probablement leur nom du mot « cornard » qui signifiait « mari trompé », et par suite « homme niais », « sot ». C'étaient en somme les homologues des « Sots », groupés à Paris dans la confrérie des Enfants-sans-Souci, à Dijon dans celle de la Mère Folle. Formant, eux aussi, une sorte de communauté, ils se réunissaient tous les ans au Prieuré de Bonne-Nouvelle (puis, lorsqu'ils en furent expulsés, au Prieuré de Saint-Julien) pour élire un chef qu'ils décoraient du titre d'abbé et que leur sceau représente portant d'une main la crosse... et de l'autre un jambon ! (5).

Les Conards avaient obtenu le privilège — renouvelé chaque année par un arrêt du Parlement — de se masquer aux jours gras et d'accorder à d'autres, moyennant finances, la permission d'en faire autant. C'est pourquoi, tous les ans, ils faisaient dans les rues de la ville de spectaculaires « chevauchées », à l'occasion desquelles ils parodiaient les vices et les ridicules de leurs concitoyens. Personne n'échappait à leur mordante satire, pas plus les gens en place (magistrats, échevins, chanoines, archevêque même) que les simples bourgeois. Durant les jours précédents, leurs « enquêteurs » furetant en ville et dans les faubourgs avaient recueilli une foule d'informations et de petits scandales ; il ne restait à l'abbé et à ses « cardinaux » qu'à choisir dans cette ample moisson les faits les plus croustillants, les indiscretions les plus savoureuses. Le soir, on se retrouvait aux halles de la Vieille-Tour pour un banquet monstre, suivi de danses, de spectacles et d'attractions diverses comme la remise d'un prix au bourgeois qui avait commis la plus grosse bêtise de l'année !

Les excès des Conards suscitaient parfois de vives réactions de la part des autorités civiles et religieuses. L'archevêque aurait volontiers interdit cette peu sainte abbaye, mais les Conards menaçaient d'émigrer au faubourg Saint-Gervais qui échappait à sa juridiction et où la foule les eût probablement suivis ! Le Parlement, lui, n'hésitait pas à sévir dès lors que son autorité était en jeu. C'est ainsi qu'en 1547 il condamna sévèrement le poète conard Jacques Sireulde — lui-même huissier au Parlement — qui s'était permis d'écrire et de faire circuler une satire ridiculisant un Conseiller à la Cour, Étienne Lhuillier. L'affaire fit du bruit et obligea les Conards à prendre quelques précautions. Trois ans plus tard, l'annonce de la venue du Roi leur parut une bonne occasion de restaurer leur crédit : ils demandèrent à participer aux fêtes qui se préparaient. Firent-ils dans le même temps une démarche auprès du Roi — ou auprès de Diane de Poitiers dont on sait les attaches avec notre ville ? Ce n'est pas impossible, car le Roi fit savoir qu'il serait heureux de les voir à l'œuvre : « Le Roy, nous dit une relation de l'Entrée, adverty des plaisants

esbatements esquels la jeunesse de Rouen a de coutume se récréer une fois l'an, voulut voir... la triomphante et joyeuse chevauchée des Conards : lesquels eux mettant tout à devoir et obéissance se perforcèrent par diverses somptuosités d'accoustrements et montures, par traînée de chars de triomphe, par une infinité de flambeaux, par nouvelles inventions, subtils et problèmes dictums et par plaisantes moralités, donner entière récréation au Roy et à toute la suyte de sa Cour... » (6).

Cette « joyeuse et triomphante chevauchée », qui survenait exactement huit jours après le grand cortège officiel, comment ne pas penser qu'elle en constitua l'amusante et bouffonne parodie ? On sait, en tout cas, comment défilèrent les Conards : en tête étaient les tambours, fifres et trompettes ; puis venaient à pied, à cheval ou sur des chars, les suppôts de l'abbé, travestis et masqués, groupés par bandes qui incarnaient chacune une sottise, un ridicule ou un vice. Les personnes visées étaient parfois reproduites trait pour trait ; ou bien on avait recours au voile de l'allégorie, mais le public ne s'y trompait pas. Venaient ensuite les chars portant les cardinaux, patriarches et autres dignitaires de l'abbaye, puis un char attelé de quatre chevaux et d'où l'abbé, mitré et crossé, distribuait à la foule d'amples bénédictions. Tout ce monde, vêtu de costumes bariolés, défilait en faisant force grimaces et singeries, tandis que la foule s'arrachait les milliers de papiers lancés à la volée et contenant « rébus » (7), « pasquils », « satyres » et autres écrits en vers ou en prose (8).

De la parodie au théâtre il n'y a qu'un pas, et dès le xv^e siècle les Conards avaient pris l'habitude de représenter des farces, soties et moralités, tantôt sur leurs chars, tantôt sur des « eschafaulx » dressés à la Vieille-Tour. Dans leur répertoire figurait notamment la célèbre « Farce de Maître Pathelin » attribuée par certains critiques à un moine normand qui fut certainement en rapports avec les Conards : Guillaume Hareng, dit Alecis (9).

Nous avons la bonne fortune de posséder le texte de la « Farce des Veaulx » qui fut jouée devant le Roi à l'issue de la chevauchée. C'est en effet l'une des 74 farces, moralités et sermons joyeux contenus dans le Recueil La Vallière, précieuse compilation datant du xvi^e siècle et entrée en 1784 dans les collections de la Bibliothèque Royale. La Farce des Veaulx n'a été publiée qu'une fois, en 1834, et fort inexactement : quel dommage que nos Sociétés Normande ou Rouennaise de Bibliophiles n'aient pas réédité une pièce dont l'intérêt local est si évident ! (10).

La « Farce des Veaulx »

En dépit de son titre, la « Farce des Veaulx » n'est pas une farce au sens où on l'entend habituellement, c'est-à-dire une pièce évoquant des scènes de la vie quotidienne dans la tradition bourgeoise, réaliste et bouffonne des fabliaux et du Roman de Renard. C'est plutôt une revue satirique où défilent toutes les compagnies de la ville, toutes les classes de la population, égratignées au passage par cinq personnages, dont trois sont des notables de l'abbaye.

Bien mince est le sujet : des veaux sont dûs à l'abbaye au titre de la dîme, mais l'impôt ne rentre pas et le Receveur va trouver l'Official pour lui faire part de ses craintes :

*Monsieur, je me viens prendre à vous
Que les veaux ont mangé les loups...
Nous n'avons aucun veau de dîme
Quoique tous (les) états nous en doivent,
(Ce) dont l'abbé et (son) couvent reçoivent
Grand faim, grand perte et grand dommage.
L'abbé n'aurait pas un fromage,
Pas cent écus prêts à compter.
On laisse les veaux tellement têter
Qu'ils sont quasi demi-taureaux ;
C'est pourquoi nous n'avons aucun veau
A notre abbaye excellente ;
Et pourtant on nous en doit de rente
Plus qu'il n'est de vaches au monde.
Mettez-y ordre, ou que tout fonde :
Je suis pauvre et l'abbé détruit.*

Le Promoteur — qui tient près de l'Official le rôle de ministère public — ordonne au Receveur d'appeler les noms des contribuables. Mais justement voici qu'on amène les veaux : ils vont défiler devant nous, introduits soit par le Badin — incarnation du Sot dans un grand nombre de farces et de soties — soit par le Malotin — dont le nom altéré désigne peut-être un « maltôtin » ou collecteur d'impôts. Chaque animal, à son entrée, fait l'objet de réflexions piquantes : on lui trouve tel ou tel défaut, telle ou telle particularité, que l'on explique, bien entendu, par les défauts du corps social correspondant.

A tout seigneur, tout honneur. L'Official s'inquiète d'abord des veaux de l'Empire du Grand Conseil (entendez : du Parlement de Normandie). Qu'est-ce qui empêche ces Messieurs de venir « dîmer leurs veaux » ? Le Receveur explique :

*C'est à raison de leurs beaux jeux
Qu'ils ont fait au couronnement
De leur empereur sottement,
Se cernant à leur honte et blâme
De la couronne Notre-Dame
A Pontoise, ces jours passés.*

Il est difficile d'interpréter des faits qui touchent de si près à l'actualité. Toutefois, on peut supposer qu'à l'occasion de la nomination d'un nouveau président, des magistrats étaient allés festoyer à Pontoise, et que, s'y croyant à l'abri des regards indiscrets, ils avaient, par plaisanterie, mis sur leur tête la couronne dont s'ornait une statue de la Vierge. D'où l'indignation plus ou moins sincère du Receveur conard !

Le seul veau envoyé par ces Messieurs est enfermé dans un sac. Intrigué, l'Official demande au Badin :

Pour quoy l'as-tu mis dans ce sac ?

Et celui-ci de répondre :

*Je craignais qu'il ne me fît violence,
Car il est nourri de procès :
Il m'eût bien pu manger ou mordre.*

Le veau suivant est un horsain : c'est le veau des « badauds de Paris » qui, nous dit-on, « baillent leurs femmes... à garder aux soudars gascons, lorsque sans cause ni raisons (ils) n'abandonneraient leurs maisons » ! Revenant de la foire où les badauds sont nombreux, le Malotin apporte leur veau et le présente... en patois, ce qui dut amuser un public toujours prêt à se moquer des paysans cauchois !

Puis nos compères font allusion à l'Entrée du Roi, en raillant le Prince des Sots :

*Qui sa femme a bien acoustrée
Pour du Roy venir veoir l'entrée,
Luy par terre, l'autre par eau.
Esse pas le faict d'un gros veau
Pour un des subjects de l'abbé ?*

Rien d'étonnant dès lors si le veau du Prince « n'a point de cerveau en teste » !

On ne manquera pas non plus de railler la Basoche qui, moins heureuse que l'Abbaye Conarde, s'était vu refuser l'honneur de participer aux fêtes⁽¹¹⁾. Le Receveur feint d'attribuer cet échec au piteux état des finances basochiennes. Il appelle :

*Les veaulx du régent du Palais,
 Lesquelz ont esté sy dyos
 De paindre douze charios,
 Pensant à l'entrée estre veus ;
 Mais ils estoyent sy despourveus
 D'argent, que tous leurs beaux pourtraits
 Ne servent plus qu'à leurs retraits :
 Qui est une grosse reproche
 A ce régent de la Basoche.*

N'est-ce pas aussi du Palais que vient cet énorme veau ?

*De l'engraisser on a pris peine
 Du labour des solliciteurs.*

Et celui-ci, qu'on a caché dans une malle pour ne pas payer le « pié fourché » (taxe frappant à l'entrée en ville les bestiaux sur pied), c'est un acompte versé par « nos couards Messieurs des Chapitres ». Sur quoi le Receveur s'inquiète :

*Et ces gros raminas grobis
 Quand paieront-ils le demeurant ?*

Le Badin le rassure :

*Contentez-vous pour maintenant :
 Les autres s'engraissent toujours.*

Les « souveraines cours des finances » de l'Abbaye se voient reprocher « d'avoir attendu que tout fût ruiné pour garder l'honneur de leur prince ». A l'entrée de leur veau, le Receveur s'écrie :

*...Dieu ! Qu'il est mince
 Pour donner à (un) si gros prélat !*

A quoi le Promoteur répond malicieusement :

Chacun tire à soi, mon ami.

Quant aux officiers des « monnoyes », enrichis par le billonnage, ils envoient un veau si étrange que le Receveur refuse de le prendre en compte :

*Et comment ? Il n'a point d'oreilles :
 En tel état ne le veux point.*

Explication du Badin :

*Ils l'ont fait rogner à leur convenance.
 Tel qu'il est, il vaut mieux le prendre.*

Les veaux de la ville se font attendre... comme toujours.

*Réservez-les jusques à cras (jusqu'à demain)
 propose-t-on à l'Official.*

Et celui-ci de répondre, sans illusions :

Je les remets à nos jours gras !

L'auteur de la farce joue souvent sur le double sens de l'expression « veau de dîme ». Celle-ci, outre le sens que nous lui connaissons, désignait un homme particulièrement sot. L'humaniste Étienne Pasquier en donne la raison : « Ceux qui premièrement appelèrent « veau de disme » celui qui était un grand sot voulurent dire que, tout ainsi qu'entre les veaux celui de disme était le plus signalé, aussi était tel notre lourdaut entre les lourdaux (Pasquier : Rech. VIII, 33). Cette ambiguïté permet au poète conard d'insinuer, par exemple, qu'il y a beaucoup de sots parmi les officiers du Bailliage.

LE RECEVEUR

*Or sus ! Or sus ! Prenons courage :
Prenons les veaux de bailliage.*

LE BADIN

*Il y en a un si grand nombre,
Tout partout, qu'ils nous font encombre.
Laissez-les entrer en compte.*

Les « veaux de vicomte » apportent une note pittoresque. On nous les peint :

*Criant et bêlant tous ensemble,
Si fort qu'aux bonnes gens semble
Que leur cause doit être bonne.*

La pointe la plus hardie, les Conards la réservent aux « veaux de cour »

S'estimant savants sans savoir,
et qui

*...contrefont les sages ;
Mais on voit bien à leurs visages
Qu'ils sont veaux parfaits de nature.*

Viennent ensuite les veaux des parvenus :

*...gens de labourage
Anoblis par force d'argent.*

Le Promoteur, les trouvant trop petits, préfère « les laisser croître et allaiter chez le bouvier » ; mais le Badin lui rappelle le dicton populaire :

*On ne fait point un épervier
D'un busard en ville ni champs.*

Le défilé s'achève : il ne faut guère compter sur les veaux des marchands :

*Lesquels aiment mieux trop cher vendre
Que bailler à crédit ni prendre
De crédit ; car crédit ne vaut rien,
Et le comptant, vous savez bien,
Aucune fois le plus souvent,
Cela s'en va avec le vent ;
Et ce sont pauvres, somme toute.*

Voici par contre les veaux des « maris cocus » et ceux des « gros moines soulards », dont l'entrée donne lieu à des plaisanteries trop risquées pour que je puisse les rapporter ici. Il est vrai que les mœurs de l'époque autorisaient de telles gauloiseries, fût-ce en présence de la Reine, de Diane de Poitiers et des autres dames de la Cour !

Impressionné par ce zèle fiscal, l'Official veut à son tour payer la dîme ; il va chercher son veau et le présente ainsi :

*Tenez, Monsieur, cetuy j'apporte
Qui en vaut plus de dix-neuf ;
Un jour fera aussi gros bœuf
Que notre abbé, n'en faites doute.*

Le Receveur se déclare satisfait et il ne reste au Badin qu'à tirer la leçon de cette audience burlesque :

*Conards, ayez à subvenir
A l'abbé et ses conardeaux :
Payez la dîme de vos veaux.
Si vous n'êtes de payer dispos,
Vous serez certes contra nos.*



Chevauchée et spectacle durent obtenir un franc succès, car, selon la relation déjà citée : « Pour (ces) esbatements voir, n'y avait pas moindre compagnie assemblée que es entrées précédentes, pour contempler les risées qui furent telles que l'insatiable désir de les voir ne put être assouvi. » (12).

Quant au roi, malgré sa réserve habituelle, il est probable qu'il se laissa gagner par la bonne humeur des Conards et qu'il leur accorda sa protection. En effet, jusqu'en 1557, ils paraissent avoir joui d'une tranquillité relative.

Mais à cette date, les rixes se multipliant entre catholiques

et huguenots, le Parlement prit un arrêté interdisant les rassemblements de plus de trois personnes. L'Abbaye Conarde dut se mettre en sommeil et c'est seulement treize ans plus tard, en 1570, qu'elle parvint à se reconstituer. Encore le Parlement exigeait-il que chacun fût rentré chez soi à dix heures du soir, ce qui rendait impossibles les traditionnelles fêtes de nuit.

Cependant les Conards n'avaient rien perdu de leur agressivité. On le vit en 1587 lorsqu'ils publièrent à la barbe du Chapitre un libelle intitulé : « Les Triomphes de l'Abbaye des Conards, sous le receveur en décimes Fagot, abbé des Conards, contenant les criées et proclamations faites depuis son avènement jusques à l'an présent. Plus l'ingénieuse lessive qu'ils ont conardement montrée aux jours gras en l'an MDXL. Plus... Plus... etc... »

En rouvrant ainsi des blessures mal fermées, les Conards allaient s'attirer de nouveaux ennuis. Dès 1588 ils furent obligés de renoncer à toute façade religieuse, comme nous l'apprend un « Journal Historique » qui relate en détail leur chevauchée de cette année-là : « La bande des Conards, qui ja par deux années avait discontinué de faire selon sa coutume, recommença en cette année 1588 avec autant de pompe que jamais on avait vu ; toutefois les mots desquels les dits Conards usaient de coutume et les cérémonies touchant l'honneur de l'église furent retranchés par Messieurs de la Cour ; de sorte qu'ils n'usèrent plus de ce mot abbé, au lieu duquel ils prindrent : le père de sobriété ; de ce mot d'abbaye ils usèrent de ce mot : la maison conarde ; item du mot de cardinaux ils usèrent : pères du Conseil, suppôts ; item ils ne portèrent plus de mitre et crosse comme auparavant, ils ne firent plus de bénédictions de la main, ils s'en abstindrent ; et d'autres choses par l'arrêt de la Cour. » (13).

Le déclin de la vieille société allait s'accentuer au cours des années suivantes. Dans notre ville durement éprouvée par les guerres civiles, la peste et la famine, le rire n'était plus de mise. Après l'abjuration d'Henri IV, les Conards se regroupèrent sous le nom de « vrais suppôts du feu abbé des Conards » et tentèrent de faire revivre leurs traditions. Mais les esprits évoluaient, et dans le climat de retour à l'ordre qui s'instaurait alors, on comprenait de plus en plus mal leurs excentricités. Aussi le Parlement, après avoir multiplié contre eux les arrêts répressifs, finit-il par les supprimer complètement dans le premier tiers du XVII^e siècle.

*Est nihil ex istis emendatore Senatu ;
Non potuit Praesul, sustulit ille nefas.*

*Mais grâce au Parlement ce mal a disparu.
Ce que ne put l'Evêque, un Parlement l'a pu (14).*

écrivra vers 1635 l'auteur des « Fastes de Rouen », Hercule Grisel, encore frémissant de haine rétrospective contre les Conards.

Avec le recul du temps, nous sommes un peu déconcertés par la bouffonnerie des Conards et par la hardiesse de leurs attaques. Mais il faut songer qu'à une époque où n'existait ni la presse ni le suffrage universel, les sociétés joyeuses permettaient seules au peuple d'exprimer ses griefs et de dénoncer les abus ; elles jouaient donc un rôle politique, et, en tolérant leur activité, on faisait l'économie de troubles autrement plus graves.

Et puis, comme on l'a dit souvent, nos ancêtres étaient gais, d'une gaieté plus franche, plus expansive que la nôtre, et qui se donnait libre cours à l'occasion de fêtes comme le Carnaval... Mais où sont les Carnavals d'antan ? Et dans les rues de Rouen quelquefois un peu tristes, qui ne souhaiterait rencontrer un jour le cortège bruyant et bariolé de l'abbé des Conards ?

NOTES

- (1) RICHARD (Ch.) : *L'Academiade*, poème en deux chants, Rouen, Le Grand, 1837.
- (2) *Précis des Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1887-1888*, Rouen, Cagniard, 1889, p. 103 : Discours de Réception de M. Louis Deschamps.
- (3) Il existe deux relations contemporaines de l'événement :
 - a) Un manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Rouen contenant dix miniatures et un poème en vers français servant de commentaire (Reproduction de ce manuscrit par MM. Louis et Stefano de Merval pour la « Société des Bibliophiles Normands », 1868. Les miniatures sont remplacées par des eaux-fortes).
 - b) Une relation imprimée à Rouen en 1551 par Jean le Prest pour les libraires Robert le Hoy et Robert et Jean du Gord et illustrée de vingt-neuf gravures sur bois. (Reproduction de cette relation par la Société des Bibliophiles Rouennais, 1885).
- (4) HERVAL (R.) : *Histoire de Rouen*, Rouen, Maugard, 1949, t. II, p. 45.
- (5) Voir la description détaillée de ce sceau dans : *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, par A. CANEL, Paris, 1863.
- (6) Relation imprimée de l'entrée de Henri II : « C'est la déduction du somptueux ordre... etc... »
- (7) Faut-il rappeler que notre mot « rébus » tire son origine de ces formules et dessins énigmatiques « *de rebus quae geruntur* » (sur les choses qui se passent en ville) ?
- (8) FLOQUET (A.) : *Histoire des Conards de Rouen*, Bibliothèque de l'École des Chartes, t. I (1839-1840), pp. 105-123.
 GOSSELIN (E.) : *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, Rouen, Cagniard, 1868, pp. 45-54.
- (9) Sur le « Bon Moine de Lyre » (Guillaume Hareng) et ses rapports avec les Conards, voir l'*Histoire de Rouen* de R. HERVAL, t. I, pp. 270-271.
- (10) « La Farce des Veaulx iouée davent le roy en son entrée à Rouen (1550) », Paris, Techener, 1834.
- (11) Sur la Basoche de Rouen, voir GOSSELIN (E.), *op. cit.*, pp. 54-61.
- (12) Relation imprimée de l'entrée de Henri II (Rouen, 1551).
- (13) SARRAZIN (A.) : *Abrégé d'un journal historique de Rouen*, publié avec une introduction, Rouen 1872, pp. 30 et sq.
- (14) GRISEL (H.) : *Les Fastes Rouennais*, traduits en vers français par Edward MONTIER, Rouen, Imprimerie Lecerf, s. d.

Le huitième centenaire de la mort de Thomas Becket

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. PHILIPPE DESCHAMPS

par Victor BOUTROLLE

Monsieur,

Vous portez un nom qui, au début du siècle, a honoré notre Compagnie : quel Rouennais, à cette époque, pouvait ignorer votre grand-père M. Louis Deschamps, l'initiateur en Normandie du sursalaire familial, l'industriel qui joignait à un esprit social largement ouvert à toutes les généreuses entreprises, une culture à la fois scientifique et littéraire puisée aux sources qu'hier encore on appelait les humanités ! Le discours qu'il prononçait devant ses confrères en 1910, lors de la réception de l'architecte Delabarre, célébrait « le Génie Latin » ; c'est assez dire quels ferments bouillonnaient en lui, et quelle admiration professait pour les talents de la Rome païenne le chrétien méditatif, tant soit peu janséniste, éloigné des curiosités mondaines, que passionnaient les grandes questions religieuses et théologiques ; nous devinons aisément les émotions que soulèveraient en lui, s'il était encore de ce monde, les problèmes nés du dernier Concile au sein de l'Église.

De lui, et à travers l'autre apôtre que fut votre père M. Maxime Deschamps, président départemental des Conférences de Saint-Vincent de Paul et dont vous habitez la propre demeure, vous avez hérité le goût qui vous conduit en 1940, à l'âge de vingt ans, à la licence ès lettres, après de solides études secondaires à l'Institution Join-Lambert en notre ville, puis au Lycée Henri-IV à Paris.

Appelé sous les drapeaux, fait prisonnier presque aussitôt, vous êtes vite libéré pour raison de santé, les Allemands ne se souciant guère de garder des hommes peu aptes à manier la pioche.

C'est alors que vous commencez à enseigner français, latin, grec, d'abord dans des établissements privés : au collège Saint-Martin tenu par les Oratoriens de Poitiers, puis à l'école des Roches.

En 1948, année de votre mariage, vous passez dans l'enseignement public avec affectation au Lycée de Lillebonne, annexe du Lycée du Havre ; à ce dernier vous êtes appelé en 1955 pour y demeurer jusqu'en 1964, date à laquelle, pour les études de vos enfants, vous sollicitez un poste à Rouen ; à défaut de place vacante au Lycée Corneille, c'est le Lycée Fontenelle qui vous échoit. Vous y êtes encore, en compagnie de notre distingué confrère M. Daniel Lavallée, et votre enseignement y est singulièrement apprécié.

Au cours des étapes d'une carrière professorale déjà longue il fallait bien que votre esprit curieux s'évadât vers quelque voie où le portaient naturellement ses tendances : c'est l'histoire locale qui vous attire avec ce qu'elle comporte de recherches à travers les archives, les travaux de savants antérieurs, l'étude du sol et des pierres qu'y ont édifié les hommes ; autrement dit, à côté du récit des événements, la géographie, l'archéologie.

Vous avez bien voulu me confier que M. Maurice Yvart, conservateur du musée, vous avait guidé dans les articles si documentés publiés par vous dans le Bulletin des Amis du Vieux-Lillebonne. Vous vous y penchez sur les origines de Juliobona, capitale des Calètes — ce petit peuple intimement mêlé à la guerre des Gaules — et votre désespoir de découvreur est grand lorsqu'en matière de conclusion vous constatez que « les documents écrits, Strabon mis à part, ne nous apportent pas grand-chose sur le brillant passé » de votre petite patrie d'adoption.

Plus tard, devant les membres de la Société des Monuments rouennais dont vous êtes l'un des vice-présidents, vous consacrez une attachante conférence aux « Anciennes Hôtelleries rouennaises ». J'y ai relevé, sans doute à cause de ma vieille déformation professionnelle qui d'instinct mettait ma jalousie en éveil, qu'au temps de Villon les hôteliers et taverniers avaient droit au titre de « Maîtres » ! Que de jolis noms d'aujourd'hui envolés : « La Fleur de Lys », « Le Chevalier au Cygne », « La Croix d'Or », « La Belle Épine », « La Chèvre Ravissante ».

On demeure rêveur devant les 450 établissements à usage

d'hôtelleries, cabarets, bouchons et triballes, que comptait en 1742 la bonne ville de Rouen d'après des documents d'intendance.

C'est à l'automne 1968 que dans un amphithéâtre de la Faculté des Lettres de Mont-Saint-Aignan vous donnez une autre conférence sur les « Léproseries et Maladreries rouennaises », et touchez par là au Prieuré du Mont-aux-Malades qui m'est cher à tant de titres que vous ne m'en voudrez pas d'y revenir dans la suite de mon propos.

Enfin vous venez à l'instant, nous transportant en plein XVI^e siècle avec l'entrée de Henri II à Rouen le 1^{er} octobre 1550, de nous introduire dans les mœurs curieuses de l'Abbaye des Conards en vous attardant sur l'une de leurs plus mordantes « farces, soties ou moralités » : nul n'y est épargné dans la société d'alors, qu'il soit manant ou prince, civil, religieux ou magistrat.

Son auteur inconnu y applique à la lettre le *Castigat ridendo mores*, cher aux habitants de la vieille Rome.

Les tableaux d'Histoire ne comportent pas toujours des aspects aussi réjouissants que celui dont votre plume vient de nous entretenir.

Plusieurs raisons m'incitent aujourd'hui, pour vous donner la réplique, à ressusciter un moment devant notre Compagnie la haute figure d'un personnage qui en plein XII^e siècle fit de fréquents séjours à Rouen — Anglais de naissance mais de souche authentiquement normande — par l'amitié de son souverain promu chancelier d'Angleterre puis archevêque primat de Canterbury, égorgé, victime de sa haine, dans la cathédrale le 29 décembre 1170 :

Je veux parler de Thomas Becket.

En Angleterre :

Canterbury se prépare à célébrer le 8^{ème} centenaire de sa mort par des manifestations spirituelles et culturelles qui se dérouleront presque sans interruption depuis le 24 mai prochain jusqu'au 29 décembre, marqué par une veillée funèbre autour du tombeau dans la cathédrale. Elles atteindront leur sommet le 12 juillet avec une journée œcuménique internationale présidée par le Dr Ramsey, l'actuel archevêque de Canterbury qui prendra la parole.

Chez nous :

Le 1^{er} décembre dernier, la ville de Mont-Saint-Aignan vient d'acquérir le terrain sur lequel, au 58 de la rue Louis-Pasteur, est

implantée une petite église romane demi-ruineuse, placée sous le vocable de saint Jacques.

Ce vénérable édifice, amoureusement décrit par le regretté Georges Lanfry qui naquit tout près, et qui le datait des environs de l'an 1135, reçut certainement à maintes reprises la visite de Thomas Becket, dans des circonstances sur lesquelles nous allons revenir.

Il est à deux pas de l'actuelle église paroissiale du Mont-aux-Malades dédiée à saint Thomas le Martyr par Henri II Plantagenet lui-même qui en posa la première pierre en 1174 à titre expiatoire.

En faisant cet achat, le Conseil municipal qui a vu là très justement le berceau de la commune, s'est engagé à restaurer la vieille église Saint-Jacques en faisant disparaître aux alentours les bâtiments scolaires vétustes qui en masquent la vue, à l'aménager, à en faire une sorte de haut-lieu où les étudiants de la Cité Universitaire, aussi bien que Mont-Saint-Aignannais et Rouennais pourraient venir saluer la mémoire de Thomas Becket.

Me permettrai-je d'ajouter un émouvant souvenir personnel ?

Le 19 juillet 1945, alors que venaient à peine de s'éteindre les combats de la dernière guerre, j'eus brusquement l'occasion, comme maire de la commune, d'accueillir une troupe de quelque trente pèlerins d'outre-Manche, parmi lesquels des habitants de Canterbury débarqués la veille à Dieppe, tous à pied, s'en allant de même par longues étapes à Vézelay, cet autre haut-lieu de France.

Ils se relayaient pour porter une grande croix qu'ils déposeraient là-bas le jour de la Sainte-Madeleine, dans un rassemblement général de la paix reconquise, vers lequel se hâtaient en même temps qu'eux des hommes de toutes conditions appartenant aux nations de l'Europe occidentale qui, hier encore, se déchiraient entr'elles.

Cette petite troupe fit halte un moment au seuil de l'église Saint-Thomas-de-Canterbury, y pénétra. Je lui montrai le modeste vitrail dans la chapelle de la Vierge représentant la scène du meurtre.

N'était-ce pas, ce jour-là, un signe mystérieusement précurseur des événements qui vont se dérouler en Angleterre cette année à la mémoire de l'archevêque martyr ?

★★

Thomas Becket naît à Londres probablement le 21 décembre 1118. Son père, Gilbert Becket, passait pour le fils d'un bourgeois de Rouen et d'une bourgeoise de Caen et exerçait à Londres une charge importante, voire même celle de shérif. Ce nom de Becket à lui seul, « petit ruisseau », ne trahit-il pas l'ascendance normande ?

Il fait ses études auprès des chanoines réguliers de Merton, puis est envoyé les parfaire à Paris où il doit suivre un moment les cours du fameux Abélard.

Après la ruine de ses parents dans les fréquents incendies de la ville, il suit quelque temps Richer de Laigle auprès duquel il apprend le maniement des armes aussi bien que l'art de chasser le faucon ; entre comme intendant chez l'un de ses proches, puis est introduit auprès de l'archevêque Théodebald et devient cleric de l'église de Canterbury. (*)

Il remplit plusieurs missions en France et en Italie, y complète son instruction, est promu archidiacre de l'église primatiale après l'élection de Roger de Pont-l'Evêque au siège de York et passe au service du roi en qualité de chancelier en 1154, tout en conservant la charge d'archidiacre de Canterbury. Il a 36 ans.

A quoi tient cette rapide ascension à la première place du royaume ? A l'amitié qui lie le souverain à son sujet ; deux personnages pourtant aussi dissemblables physiquement que moralement.

On nous peint Thomas de haute stature et de maintien distingué, doué d'une brillante intelligence et d'un naturel enjoué, aussi passionné pour la chasse que son maître, son compagnon de plaisir, en même temps qu'administrateur avisé de ses domaines et son bon conseiller dans l'œuvre de conquête entreprise — mais gardant des mœurs pures allant jusqu'à la mortification — ministre fastueux, large en aumônes, sachant écarter les courtisans et choisir ses amis (tel ce Jean de Salisbury, confident de Adrien IV, le seul pape anglais qui monta jamais sur le trône de Saint-Pierre), positif, prudent, habile à ne pas heurter de front son royal contradicteur, ardent enfin à la prière, nourri de l'esprit d'Anselme venu du Bec-Helluin, auquel il allait succéder au siège épiscopal de Canterbury, au point d'introduire sa cause en cour de Rome.

En face de lui, l'arrière-petit-fils du Conquérant, Henri II Plantagenet, né au Mans en 1133 du mariage de Mathilde, petite-fille de Guillaume, avec Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, — donc de quelque quatorze ans plus jeune que Thomas. Henri II qui, par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine (divorcée de

(*) Mad. Foreville : *Thèse*.

Louis VII, roi de France) devait ajouter cette province à ses états et devenir l'un des plus redoutables princes d'Occident dans le temps où Frédéric dit Barberousse, son rival en puissance dont il cultivait l'amitié, se faisait couronner empereur d'Allemagne par le pape Adrien IV en 1155.

« Corpulent, musclé, le cheveu roux, la face colorée, dit un de ses historiens, débordant d'activité, il était coléreux et perfide, autoritaire obstiné dans ses vues, passionné autant d'œuvres littéraires que de discussions juridiques. »

Thomas, chancelier, s'applique à remplir avec intelligence et efficacité tous les devoirs de sa charge : administration, justice, finances, affaires extérieures, tout passe sous ses ordres.

C'est lui notamment qui négocie heureusement le mariage de Marguerite de France, fille de Louis VII, avec le prince royal le Court-Mantel. Il devient le bras droit d'Henri qui, le 27 mai 1162, le fait solennellement promouvoir archevêque de Canterbury, au siège rendu vacant par la mort de Théodebald qui passe au surplus pour l'avoir désigné pour son successeur dans son testament spirituel.

En agissant de la sorte, Henri qui entendait restaurer des usages quelque peu abandonnés sous le règne de son aïeul Henri I^{er} Beauclerc, espérait ferme voir dans le nouveau primat son meilleur instrument de domination sur l'Église d'Angleterre, en quoi il se trompait lourdement.

En janvier 1164 sont promulguées, sur l'ordre du roi, les « Constitutions de Clarendon », charte de 16 articles qui, tout en s'appliquant aux diverses classes sociales du XII^e siècle, grands feudataires et officiers royaux, paysans et laïques de haut rang, vise particulièrement le Clergé et l'Église. Il s'agit de soumettre l'Église d'Angleterre au droit commun du royaume, de réduire, sinon supprimer, ses privilèges judiciaires (*), l'isoler enfin, sinon la séparer, du siège apostolique.

C'était en réalité mettre par écrit les coutumes des rois normands, coutumes orales, toujours discutables et souvent contestées, contre lesquelles Anselme et Théodebald de Canterbury s'étaient parfois dressés, mais Canterbury et Rome laissaient faire... C'était soumettre cet écrit à l'assemblée générale du royaume, et du moment qu'il était sanctionné par son vote, en faire une loi fût-elle, dans certains de ses éléments, contraire aux décisions canoniques.

Thomas après, dit-on, avoir d'abord promis verbalement de ratifier les constitutions, refuse finalement d'y apposer son sceau.

(*) Mad. Foreville : *Thèse*.

Il avait contre lui, en dehors du roi et de ses barons justiciers, une foule d'évêques, jaloux de sa trop rapide élévation, à commencer par l'archevêque d'York qui rêvait de substituer son siège à celui de Canterbury comme primat d'Angleterre.

Condamné par une assemblée de barons réunie à Northampton, Thomas s'enfuit nuitamment, gagne la côte à Sandwich et débarque en Flandres, près de Gravelines, le 2 novembre 1164.

C'était là le début d'un long exil qui devait prendre fin le 1^{er} décembre 1170 ; après être sorti de Rouen avec toute sa suite, allant par étapes, ayant pris la mer dans un petit port voisin de Boulogne, Thomas débarque à Sandwich, là même d'où il avait fui quelque six ans plus tôt. Le 29 du même mois il périssait assassiné.

Nous ne le suivrons pas dans les différents lieux de ce douloureux séjour en France, nous contentant de rappeler brièvement qu'après avoir gagné Sens où se trouvait le pape Alexandre III devant lequel il plaïda sa cause, il s'en fut ensuite demander asile dans l'abbaye cistercienne de Pontigny, au pays de l'Yonne.

Devaient s'ouvrir alors de longues et difficiles négociations qui n'aboutirent pas puisque le jour de l'Ascension 1166 Thomas, qui venait d'être nommé par le pape légat apostolique pour toute l'Angleterre, prononça solennellement, du haut du jubé de Vézelay, l'excommunication contre sept des principaux conseillers du roi, et qu'au cours de l'été, devant les représailles ordonnées par le souverain furieux contre tous les monastères et domaines que l'ordre cistercien possédait dans ses états, annonça qu'il prononcerait bientôt contre Henri lui-même une sentence comminatoire.

Il est temps de sortir de l'ombre un homme qui fut profondément mêlé à cette lutte dramatique et qui nous touche de bien près, puisqu'à l'époque de Thomas il était prieur des chanoines Augustins du Mont-au-Malades auxquels était confiée la garde de la léproserie dont vous avez si bien parlé, Monsieur, dans l'une de vos conférences. Nous ne le connaissons que par son prénom : Nicolas.

Alors qu'il était encore chancelier d'Angleterre, vraisemblablement lors d'une grave maladie qui le retint à Saint-Gervais de Rouen, Thomas avait connu Nicolas que les besoins des lépreux conduisaient souvent dans les palais des grands, et que sa vertu éprouvée, son mérite éminent, faisaient siéger dans leurs conseils. Une amitié solide s'était formée entre eux.

Devenu archevêque de Canterbury, Thomas ne l'oublia pas, non plus que ses religieux auxquels il prodigua ses libéralités.

Informé de la condamnation prononcée à Northampton,

Nicolas, d'accord avec sa communauté, court à Sens. Thomas, qui dans sa disgrâce comptait peu d'amis aussi fidèles, l'envoie en Normandie avec des lettres pour l'impératrice Mathilde et l'évêque Arnoul de Lisieux, et la mission de gagner ces deux personnages dont le crédit pouvait disposer le roi à la paix.

Par malheur, Nicolas est devancé à Rouen par les ennemis de l'archevêque, un certain Jean d'Oxford à leur tête, qui s'emparent de l'esprit de Mathilde et par leurs calomnies la préviennent contre Thomas. Par trois fois il revient faire le siège de l'impératrice qui enfin consent à lire la lettre à elle adressée et à s'employer au service de la réconciliation.

Trop heureux de ce premier succès, il gagne Lisieux : Arnoul multiplie les promesses mais ses actes ne répondent jamais à ses paroles ; il joue toujours le rôle d'agent double... Trois siècles plus tard, un autre évêque de Lisieux n'en fit-il pas autant, sous Henri VI, aidé de son régent Bedford ?

Après de multiples débats avec Mathilde à laquelle il procure une copie des Coutumes, il lui arrache leur condamnation presque générale ; elle blâme surtout son fils de les avoir assimilées à des lois, et de forcer les évêques à en jurer l'observance.

Un projet d'accommodement est élaboré, qui n'aura pas de suite.

Au début de 1165 il en écrit à Thomas, confiné à Pontigny, dans ces termes :

« A mon vénérable seigneur et père, Thomas, par la grâce de Dieu archevêque de Canterbury, frère Nicolas, salut avec un tendre et parfait dévouement,

« De quelles douleurs mes entrailles sont émues quand je contemple à loisir les malheurs de l'Église dont votre magnanimité ne craint pas de porter tout le poids ! C'est ce que ma plume et ma bouche seraient impuissantes à redire. Mais pourquoi vous entretenir des sentiments de mon cœur ? Vous savez bien qu'il ne respire et ne bat que pour vous. Du haut des cieux Jésus-Christ regarde vos combats sur la terre ; vous êtes soutenu par le bon témoignage de votre conscience et les ferventes prières d'innombrables fidèles qui applaudissent maintenant à votre conduite. »

Il continue en lui recommandant de condamner ouvertement certains désordres des clercs, pour ne pas donner au roi un juste motif de les traîner devant sa juridiction, et termine ainsi :

« Si j'ai été téméraire, pardonnez-moi je vous en conjure. Il me tarde de connaître et vos desseins et votre situation. Tout ce qu'il vous plaira de me commander, je l'exécuterai fidèlement. Pardonnez encore à mon audace et à ma prolixité. »

Peut-on imaginer plus de déferent et vigoureux dévouement ?

Plus tard, quand il apprend que là-bas, à Pontigny, Thomas a revêtu le froc de laine crue des cisterciens et qu'il s'adonne comme eux aux rudes travaux des champs, il craint pour sa persévérance en se rappelant de quel faste l'ex-chancelier s'entourait lors de ses venues à Rouen. Mais il est vite rassuré sur ce point par le secrétaire intime de l'archevêque, Herbert de Boscham, qui ne le quittait point.

Bientôt de nouveaux soucis l'assiègent ; des nouvelles désolantes arrivent d'Angleterre : tous les biens de Thomas dévolus au fisc ; tous ses parents et amis dépouillés de tout, bannis de leur pays au nombre de 400 et contraints de faire serment d'aller se montrer à l'archevêque, dans quelque lieu qu'il fût, et dans leur état de détresse. Thomas les disperse comme il peut dans les châteaux et monastères proches de Pontigny. Des agents apostés dans tous les ports d'Angleterre fouillent soigneusement quiconque arrive d'outre-mer ou faisant voile pour le continent.

Nicolas brûle de retourner vers son ami à Pontigny, mais de justes craintes le retiennent à son poste ; il lui écrit :

« C'est pour moi un chagrin cuisant, une douleur impossible à peindre, que de n'avoir pu encore me rendre auprès de vous. Mille obstacles insurmontables m'arrêtent ; nous sommes accablés de dettes... Le roi est à Rouen avec sa cour (Henri adorait son manoir de Quevilly) et si je m'absentais je craindrais qu'il ne fût informé de mon voyage, car le nom de Thomas est une dure parole, un mot *exécrable* que son oreille ne peut entendre, et nul n'est assez hardi pour le prononcer devant lui ou pour lui adresser un seul mot en votre faveur... Vous savez mieux que moi ses nombreux embarras : la France, le Poitou, le pays de Galles se lèvent à la fois contre lui. Est-il étonnant que les ennemis surgissent de toute part contre un prince que l'Église ne protège pas ? »

Survient, comme nous l'avons vu, la nomination de Thomas par Alexandre III comme légat apostolique pour toute l'Angleterre, l'archevêché d'York excepté.

Après l'excommunication lancée par lui contre sept des principaux artisans des Coutumes, Thomas reçoit de Nicolas la lettre suivante :

« Notre bonheur est à son comble depuis que nous savons que vous avez dit publiquement anathème à ces funestes Coutumes auxquelles le roi prétend soumettre les évêques. Comme vous n'ignorez pas qu'elles ont peu d'adversaires et qu'un petit nombre ose se séparer de ceux que vous avez excommuniés, j'en conclus que vous attendez le succès de votre sentence, non du

secours des hommes, mais de Celui qui vous a investi d'une si redoutable puissance ; c'est Lui qu'espérait Moïse, non dans sa propre vertu ni dans la force des armées, lorsque par sa seule parole il triompha du tyran qui opprimait le peuple de Dieu. »

Cependant trois lettres de Thomas arrivaient au Mont-aux-Malades notifiant, par l'intermédiaire de Nicolas, la sentence de Vézelay à l'impératrice, à l'évêque de Chichester et à Rotrou, archevêque de Rouen. Nicolas garde sur lui la lettre pour l'évêque, espérant le voir bientôt en Normandie. Malthilde se contente de sourire. Quant à Rotrou, il ressemblait à tant de prélats normands, dociles aux volontés du monarque, versant eux-mêmes dans ses trésors les revenus des pauvres clercs exilés, en appelant au pape des sentences de son légat, formant des conciliabules contre leur primat qu'ils traitaient de perturbateur de l'Église d'Angleterre et de l'Église romaine. Rotrou alla se plaindre à l'impératrice de ce que le prieur du Mont-aux-Malades osât lui apporter pareils messages.

Quand arrive le moment où Thomas va s'imputer à crime de temporiser davantage et s'apprête à lancer l'excommunication contre le roi en personne, Nicolas, qui n'oublie pas que le roi s'est montré bien des fois généreux envers son prieuré, adresse à l'archevêque des conseils de modération :

« Avant d'excommunier le roi, écrit-il, il faut bien examiner jusqu'à quel point vous pourrez compter sur l'appui du siège apostolique. Méditez cette parole de l'Évangile : « Qui est celui qui, voulant bâtir une tour, n'examine pas d'abord sûrement s'il a de quoi l'achever... ». Je juge dans ma bassesse, si vous l'approuvez avec ceux qui vous entourent, que vous devez d'abord écrire aux évêques de Normandie que toujours vous avez été, et toujours vous serez prêt à retourner à votre siège, comme à vous prêter à tout accommodement compatible avec votre dignité et avec l'esprit des Canons. »

Quelle prudente sagesse !

Thomas, s'inspirant de ces conseils mais sachant trop bien que la modération et les lenteurs demeurent moyens impuissants, envoie à Nicolas des lettres monitoriales et comminatoires à l'adresse du roi qui était à Rouen, avec ordre de les communiquer à l'impératrice.

Il les accompagne de cette épître admirable à Nicolas, dont je ne cite que des extraits :

« Thomas, archevêque de Canterbury, à frère Nicolas, du Mont de Rouen,

« Votre fraternité sait avec quelle patience j'ai souffert les confiscations, les rebuts, les affronts que prodigue à moi et aux

miens notre très cher seigneur le roi d'Angleterre... Je l'ai averti avec la tendresse d'un père, je l'ai supplié en sujet soumis, je l'ai repris avec l'autorité d'un pasteur. Il a méprisé en moi le père, le sujet, le pasteur, et, ce qui est plus funeste à l'Église et à lui-même, il a méprisé Jésus-Christ même que je représente... Le Souverain Pontife, à ma prière, l'a supplié humblement de rendre la paix à l'Église ; il n'a pu être exaucé...

« Le roi de France, son *suzerain* et allié, l'a invité lui-même à la paix. La majesté de son rang ne l'a pas sauvé d'un refus...

« J'ai sollicité des entrevues avec lui ; il a défendu que je paraisse en sa présence et qu'il soit fait mention de moi ou de la cause de Dieu devant lui... J'ai eu recours à la médiation de l'impératrice. Vains efforts ! Soins inutiles ! Puisque ma patience devient pernicieuse à l'Église, pernicieuse au prince qui tombe de crime en crime, et encore plus à moi-même qui rendrai compte non seulement de mes œuvres mais encore du sang de Jésus-Christ et des afflictions de son épouse, sachez et faites savoir à l'impératrice qu'avec l'aide de Dieu, dans un très court délai, je tirerai contre la personne et les états du roi le glaive du Saint-Esprit, glaive plus pénétrant qu'une arme à deux tranchants, qui châtiara son endurcissement et réveillera son âme endormie d'un sommeil de mort ! »

Présenter une telle lettre à Henri II, c'était s'exposer à la mort. Nicolas s'en déchargea sur Herbert de Boscham, lequel la remit à un serviteur qui la porta au palais.

Le roi entre dans une colère folle, arrache les yeux du messager, fait promulguer des ordonnances barbares comme celle-ci :

« Si quelqu'un est surpris portant en Angleterre des lettres d'interdit ou d'excommunication, qu'on lui coupe les pieds s'il est religieux et qu'on l'abandonne en pleine mer, seul et sans rames sur une barque usée et disloquée. S'il est clerc, qu'on lui creve les yeux et qu'il soit fait eunuque. S'il est laïque, qu'il soit pendu ! »

Le 22 juillet 1168, au jour de Sainte-Madeleine, et encore une fois du jubé de Vézelay, en présence d'une foule de fidèles qu'attirait la fête de la patronne du monastère, Thomas, officiant pontificalement, d'une voix ferme qu'entrecoupaient des sanglots, prononce nominativement contre le roi d'Angleterre, non une sentence d'excommunication — ce qu'il ne fit jamais — mais une simple sentence comminatoire.

Alors Henri somme le pape de confirmer par bulle les Coutumes. Il demande à Louis VII d'expulser l'archevêque de son royaume, menace de faire sacrer son fils par l'archevêque d'York,

nonobstant les droits de l'église de Canterbury et la défense du pape.

A Rouen, son âme damnée, Jean d'Oxford, va jusqu'à dire de la part de son maître que si Thomas conserve plus longtemps son archevêché, le roi embrassera la religion de Mahomet. C'était la menace d'un schisme qui n'éclatera que quatre siècles plus tard.

Cruelle alternative pour Alexandre III entre la crainte de ce schisme et celle de déposer Thomas en trahissant la cause de l'Église. Le pape se contente de lui enlever son titre et ses pouvoirs de légat. Le roi exulte. Tous voient perdue la cause de Thomas qui écrit à Nicolas :

« A son très cher frère Nicolas, salut et fermeté d'âme. Que celui (Jean d'Oxford) qui s'est fait un jeu du parjure pour opérer ces étranges changements, il ne faut ni s'en émouvoir, ni reculer pour un revers imprévu. Périçons s'il le faut, par le crime d'autrui, non par notre faiblesse ! »

Langage prophétique sur les lèvres d'un futur martyr.

Il continue : « Prenez courage, le roi est plus près de l'excommunication, et moi de ma délivrance, que ne le lui disent ses complaisants et ses flatteurs. Attendez tranquillement la fin : *la fin est ce qu'il faut le plus considérer en toutes choses.* »

Dans le même temps il en écrit sévèrement au pape : « Ceux qui, par pitié, secouraient notre détresse, désespèrent et nous abandonnent en voyant ce que fait le Souverain Pontife.

« Vous êtes placé au gouvernail du monde pour protéger les pauvres contre les puissants et pour rendre la justice aux enfants des hommes... Que les cardinaux s'indignent, qu'ils arment contre moi le roi d'Angleterre et tout l'univers s'ils le peuvent. Dieu aidant je ne me départirai de ma fidélité à l'Église, ni en la vie ni en la mort. »

Michelet n'a pas exagéré en disant qu'à cette heure pathétique « seul et sans secours, Thomas se trouvait chargé des intérêts de l'Église universelle, qui étaient ceux du genre humain. »

C'était le rôle qu'avait assumé Grégoire VII, le pape de Canossa, un siècle plus tôt (1075) contre l'empereur d'Allemagne Henri IV ; rôle qu'Alexandre III, trop occupé de sa lutte contre le Barberousse et contre l'anti-pape Pascal III, n'osait franchement reprendre.

Mais l'horizon s'éclaircit en 1168 avec la déposition de l'empereur Frédéric par Alexandre. Le fidèle de Thomas, Jean de Salisbury, en écrit longuement à Nicolas qui ne cessait d'envoyer des secours aux exilés, et lui en manifeste sa reconnaissance dans sa correspondance vers 1169.

A cette époque, brusquement Nicolas disparaît de la scène. Encourut-il finalement la disgrâce du roi ? Connut-il cette dernière entrevue de Fréteval ménagée par Louis VII en juillet 1170 entre l'archevêque et son souverain qui, cette fois, lui donnait satisfaction en tous points ? Mauvaise foi évidente puisque de retour à Rouen pour y rencontrer Henri qui avait promis de payer ses dettes, Thomas n'y trouve qu'un émissaire chargé de présenter des excuses et de protéger son retour en Angleterre. Entendit-il ces fières paroles lancées par Thomas à Jean d'Oxford : « C'est à l'archevêque de Canterbury qu'il appartient de protéger votre trajet, beaucoup mieux qu'à vous de protéger le sien ! »

Fut-il témoin du sentiment de réprobation universelle que souleva le crime non seulement en Angleterre mais dans l'Europe entière, à tel point qu'Henri, cédant à la voix populaire, fit pénitence publique et s'en vint en expiation au Mont-aux-Malades poser, vers 1074, à deux pas de l'église Saint-Jacques, la première pierre de l'église paroissiale actuelle qu'il plaça sous le vocable de sa victime ? Pour un temps cessait la querelle du sacerdoce et de l'empire, et quatre ans après sa mort, Thomas, par l'Église, était élevé sur ses autels.

... Nous ignorons tout de la survivance de Nicolas.

Mais nous en savons assez pour juger que les deux hommes étaient dignes l'un de l'autre ; que, sans Nicolas, Thomas n'eût peut-être pas été tout à fait le prélat tenace, à la fois souple et ferme, le tendre violent qu'il fut pour l'affranchissement de l'Église.

Comme on comprend qu'un Bossuet se soit emparé de pareilles figures pour en faire le panégyrique qu'il prononçait le 19 décembre 1668 à Saint-Thomas du Louvre :

« Thomas, dit-il dans sa langue magnifique, a joint la fermeté avec le respect. S'il a toujours songé qu'il était évêque, il n'a jamais oublié qu'il était sujet, et la charité pastorale animait de telle sorte toute sa conduite qu'il ne s'est opposé au pécheur que dans le dessein de sauver le roi. »

Plus loin : « Il peut dire à Henri, roi d'Angleterre, ce que disait Tertullien au nom de toute l'Église à un magistrat de l'empire, grand persécuteur des chrétiens : *Non te terremus ; qui nec timemus !* Nous ne pensons pas à te faire peur, et nous sommes incapables de te craindre. Nous ne sommes ni redoutables ni lâches, parce que nous ne savons pas cabaler ; et nous ne sommes pas lâches parce que nous savons mourir. »

Bossuet pensait-il à l'humble confident de Thomas, gouverneur sur le Mont de Rouen des âmes et des biens de son prieuré, gardien

des lépreux, en même temps qu'infatigable avocat, auprès des grands, de son ami malheureux, quand pour finir il se tournait vers les prêtres de son temps en s'écriant :

« En quelque degré du saint ministère qu'ils aient été établis, qu'ils maintiennent et la dignité de l'ordre sacré par le mépris des grandeurs du monde, et non par la recherche des honneurs ; par l'exemple de leur modestie plutôt que par les marques de la vanité ; par la mortification et la pénitence plutôt que par l'abondance et la délicatesse des enfants du siècle. Que leur vie soit l'édification des peuples ; leur parole, l'instruction des simples ; leur doctrine, la lumière des dévoyés ; leur vigueur et leur fermeté, la confusion des pécheurs ; leur charité, l'asile des pauvres ; leur puissance, le soutien des faibles ; leur maison, la retraite des affligés ; leur vigilance, le salut de tous. »

Que nous voilà loin, Monsieur, des joyusetés que vous nous avez si alertement contées ! Trop bien je sens que mon « divertissement » ressemble peu au vôtre, puisque des facéties de la place publique où vous nous avez menés, je vous traîne au pied de la chaire !

Mais la faute n'en est-elle pas à vous, qui m'avez procuré, comme je l'avouais en commençant, le thème de mon sermon ?

Si vous le voulez bien, réjouissons-nous ensemble que l'histoire de la capitale normande nous donne occasion d'évoquer des sujets aussi différents.

Continuez à recueillir quant à vous, pour notre plus grand plaisir, au hasard des savantes promenades que vous organisez pour les Amis des Monuments rouennais, les « faicts et dicts » dont nos vieux murs furent les témoins ou les auditeurs.

Permettez-moi de souligner, quant à moi, pour finir, combien la différence est brève entre notre Vieux-Marché et le Mont de Rouen sur lequel s'élève aujourd'hui notre université ; entre l'église Saint-Sauveur dont la ville va bientôt redécouvrir les restes, et l'église Saint-Jacques dont Mont-Saint-Aignan entreprend la restauration.

Sur l'un et l'autre de ces lieux, une ombre flotte : celle de Jeanne d'Arc en bas, celle de Thomas Becket en haut ; toutes deux, saintes, martyres, chacune à sa manière, de la *liberté*, c'est-à-dire de la plus grande cause que puissent défendre les hommes ; toutes deux, à trois siècles d'intervalle, victimes par le glaive ou par le

feu de l'Anglais qui s'apprête demain à glorifier son intrépide primat, comme à maintes reprises, depuis 1900, il a rendu hommage à notre héroïne nationale.

Devant l'abandon des grandes haines passées, dans le rapprochement qui s'opère entre les peuples de l'Europe occidentale en cette heure d'œcuménisme enfin, un tel geste de réparation de la part de nos amis d'outre-Manche prend une signification singulière et Rouen, dont tant de fois Thomas Becket fut l'hôte, ne peut qu'y applaudir d'un cœur fervent.

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le Baronnet Félix JULIA

(11 août 1970)

Mademoiselle, Messieurs,

Il paraît récemment dans un almanach de 1835, que votre Académie avait été créée en 1744, rétablie en 1803 et confirmée par votre patente du Roi le 10 juin 1828. A cette époque, vous teniez vos séances tous les vendredis à l'Hôtel de Ville; la séance publique avait lieu dans les premiers jours d'août. Cet almanach mentionne que l'Académie avait perdu le 22 novembre 1824, son vénérable doyen, M. Gabriel d'Ornay, lequel était né le 27 août 1728 et était âgé de 105 ans, 3 mois et 2 jours.

Les usages de traditions se sont créés durant ces années; sans doute certains ont été abandonnés, mais vous en maintenez fermement d'autres.

C'est ainsi que, selon vos usages, j'ai rendu visite à chacun d'entre vous. Je vous ai rencontré : chercheur, poète, journaliste, professeur, écrivain, archéologue, architecte, médecin, vivant l'activité de son âge, ou au contraire retiré.

Mon accueil fut toujours si amical, que j'ai eu l'impression d'avoir déjà partie de votre Compagnie.

En juin dernier, vous m'avez invité à une réunion au château de Cuvreville sur le plateau de Caix : la campagne était superbe, le château plein de charme. M. Nobécourt, dans une conférence admirable, y évoquait Gide, là où il avait vécu, ses drames, sa mort, son serg et la mort de Madeleine son épouse. Un jeune

les de l'Anglais qui s'agrippa demain à gloire son intrépide
pauvre comme à jamais républicain depuis 1800; il s'enfuit dans
l'âme à notre héros national, ne peut pas se sentir en sa
place. Devant l'abandon des grandes nations passées dans le tempo-
ralisme pour opérer entre les peuples de l'Europe occidentale, en
cette heure d'incertitude, un tel geste de répartition de la
part de nos amis d'outre-états prend une signification singulière
et féconde; dans l'âme de Thomas Becket l'hôte ne peut
être qu'aplanir d'un cœur fervent. Les esprits se sont
élevés, les nations se sont instruites; alors tout s'éclaircit, les
doctrines, la hauteur des esprits; le monde est devenu
la confusion des pécheurs; leur charité, l'asile des pauvres; leur
puissance, la justice des faibles; leur raison, la retraite des
affaiblis; leur vigilance, le salut de tous.



Que vous voyez là, Monsieur, des joyeux que vous voyez
avec un siertement content! Trop bien je suis que moi « d'hor-
reurs » républicaines par sa vie, puisque les fautes de la place
publique où vous nous avez menés, je vous traîne au pied de la
chaire!

Mais la faute n'en est-elle pas à vous qui n'avez pu, comme
comme je l'avais en commençant, le thème de mon sermon!

Si vous le voulez bien, réjouissez-vous ensemble que l'histoire
de la capitale normande nous donne occasion d'évoquer des sujets
aussi différents.

Continuez à recueillir dans le monde, pour notre plus grand
plaisir, au hasard des savantes professions qui vont surgir
pour les Amis des Monuments rouennais, les « faits et gestes » dont
nos vieux murs feront les témoins ou les auditeurs.

Permettez-moi de souligner, quant à moi, pour l'heure, l'épave
la différence est brève entre notre Vieux-Marché et le Mont-de-
Rouge sur lequel s'élève aujourd'hui notre cathédrale, entre l'église
Saint-Sauveur dont le site se blâmerait redécouvert les restes, et
l'église Saint-Jacques dont Mont-Saint-Aignan emprunte la res-
tauration.

Sur l'un et l'autre de ces lieux, une ombre plane : celle de
jeune d'Arc en bas, celle de Thomas Becket en haut; toutes deux,
saintes, martyres, chacune à sa manière, de la liberté. C'est à dire
de la plus grande cause que puissent défendre les hommes; toutes
deux, à trois siècles d'intervalle, victimes par le glaive ou par le

L'Avocat témoin de son temps

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le Bâtonnier Fédia JULIA

(11 avril 1970)

Mademoiselle, Messieurs,

JE lisais récemment dans un almanach de 1835, que votre Académie avait été créée en 1744, rétablie en 1803 et confirmée par lettre patente du Roi le 10 juin 1828. A cette époque, vous teniez vos séances tous les vendredis à l'Hôtel de Ville ; la séance publique avait lieu dans les premiers jours d'août. Cet almanach ajoutait que l'Académie avait perdu, le 25 novembre 1834, son vénérable doyen, M. Gabriel d'Ornay, lequel était né le 27 août 1729 : il était âgé de 105 ans, 3 mois et 2 jours...

Que de traditions se sont créées durant ces années ; sans doute certaines ont été abandonnées, mais vous en maintenez fermement d'autres.

C'est ainsi que, selon vos usages, j'ai rendu visite à chacun de vous. Je vous ai rencontré : chercheur, poète, journaliste, professeur, écrivain, archéologue, architecte, médecin, vivant l'activité du monde, ou au contraire retiré.

Votre accueil fut toujours si amical, que j'ai eu l'impression de faire déjà partie de votre Compagnie.

Puis en juin dernier, vous m'avez invité à une réunion au château de Cuverville sur le plateau de Caux : la campagne était opulente, le château plein de charme. M. Nobécourt, dans une langue admirable, y évoquait Gide, là où il avait vécu, ses drames là où ils ont surgi et la mort de Madeleine son épouse. Un jeune

pianiste jouait Chopin et c'est Gide que l'on croyait entendre. La longue pluie du printemps cauchois nous isolait du monde ; ce fut une merveilleuse halte dans le temps.

Vous connaissant déjà un peu, j'ai, ce jour-là, éprouvé une joie réelle à être des vôtres.

Pourtant que puis-je vous apporter ? Je suis un avocat qui a passé toute sa vie au Palais de Justice, rédigé comme tous ses confrères des conclusions, des consultations, qui a prononcé des milliers de plaidoiries. Mais que reste-t-il de tout cela ?

Je vous apporterai les traditions de mon Barreau, mes habitudes de juriste, la connaissance que je puis avoir de l'homme, des déchirements du monde et mes angoisses...

Je vous apporterai en réalité, tout ce dont je veux vous entretenir aujourd'hui, jusqu'au jour où ayant longtemps siégé parmi vous, vous m'aurez enrichi et ouvert d'autres horizons.

Je vous parlerai donc du Barreau, non pas d'un Barreau théorique, mais du Barreau d'aujourd'hui face aux profondes mutations du monde actuel.

Le grand public connaît mal l'avocat ; il le confond souvent avec le magistrat ou l'avoué et il n'en retient que ce que les journaux en publient : ses interventions au cours d'un procès d'assises, ses éclats, sa virtuosité, sa compétence... Cet homme-là est un avocat bien sûr, mais d'une espèce si rare ! C'est une vedette dans une profession où il n'y a pas de vedette, mais seulement des hommes et des femmes qui travaillent durement, très souvent ignorés.

Que sommes-nous donc, sans fard et sans anecdote ?

Une manifestation du Palais définit bien l'avocat : c'est la séance solennelle de la Cour. Y avez-vous assisté ? sinon faites-le. Vous ne le regretterez pas, il y a là de la grandeur.

Chaque année, à la mi-septembre, dans la Grand'Chambre aux ors fanés, ici même, le Premier Président de la Cour d'Appel en robe rouge parée d'hermine, siège, entouré des quatre présidents de Chambre et des présidents honoraires revêtus de la même robe. Autour d'eux, les Conseillers à la Cour, en robe rouge. Sur la droite, le Procureur général lui aussi en robe rouge bordée d'hermine, ayant à ses côtés l'Avocat général et les Substituts généraux. Le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal de Commerce, les Tribunaux d'instance et les Greffes les entourent.

On évoque l'année judiciaire passée, le souvenir de ceux qui ont disparu ; un Conseiller fait un discours sur un sujet historique

et la réunion va s'achever lorsque le Premier Président prenant la parole, demande aux avocats présents à la barre, de renouveler le serment qu'ils ont prêté en s'inscrivant au Barreau.

Cet instant est pour nous particulièrement solennel. Nous sommes les seuls, au sein de cette assemblée de magistrats et d'auxiliaires de justice, à nous voir invités à renouveler notre serment.

Veut-on ainsi, dans une certaine mesure, limiter notre liberté et notre indépendance ? Veut-on, au contraire, démontrer que l'on attache un tel prix à la défense des droits et des libertés des hommes, que l'on désire tous les ans attirer une nouvelle fois notre attention et celle de l'assemblée sur le caractère exceptionnel de la mission qui nous est confiée ? C'est ainsi que nous le comprenons, mais voudrait-on nous limiter, que l'on reconnaîtrait par le fait même l'importance primordiale de la défense.

Nous sommes en effet les seuls qui pouvons intervenir oralement et par écrit dans un procès civil ou pénal et y dire tout ce qui nous paraît nécessaire à la défense des intérêts qui nous sont confiés. Nous sommes évidemment les serviteurs de la loi, mais nous intervenons sur un pied d'égalité avec le ministère public qui représente la société et requiert en son nom.

Or, pour comprendre la justice, tout au moins la justice française, il faut prendre conscience de cet équilibre de forces entre la société qui requiert par la voix du ministère public et l'homme qui se défend par la voix de son avocat. Tout ce qui, en définitive, aura pour effet de donner à l'un plus de pouvoir au détriment de l'autre, de charger l'un et de décharger l'autre, aboutira à créer un déséquilibre de la justice.

C'est pourquoi il nous paraît contraire à l'essence même de la justice, d'escamoter le rôle de l'avocat, comme on est tenté parfois de le faire, soit en accordant à des hommes qui ne sont pas des avocats, le privilège de ceux-ci, soit en remettant entre les mains de magistrats des fonctions qui sont celles de Conseils, alors que les deux fonctions sont nettement séparées et doivent être exercées par des hommes différents.

La justice doit être libre, les magistrats ne doivent subir aucune contrainte, de même l'homme doit pouvoir se défendre. Il faut donc que celui qui le représente soit lui-même un homme indépendant, qu'il ne doive rien à personne, qu'il dispose de lui-même sans entrave, n'ayant à répondre de ses actes que devant ses pairs. Et cela aussi bien au pénal qu'au civil.

« Comment pouvez-vous défendre un criminel ? », nous dit-on souvent. En fait, nous n'avons jamais à nous engager contre notre conscience et nous pouvons toujours refuser un dossier, que notre

intervention soit rémunérée ou gratuite. Nous n'avons pas non plus à plaider des contre-vérités ; nous sommes maîtres de notre attitude et de nos arguments. Nous n'en serions éventuellement comptables que devant le bâtonnier.

Mais nous connaissons le désarroi et l'immense solitude de l'homme devant un tribunal ; nous savons aussi qu'il est incapable de se défendre seul. Le législateur l'a si bien compris que le ministère de l'avocat est obligatoire dans les causes particulièrement graves : aux Assises, devant le Tribunal correctionnel en cas de relégation, devant le Tribunal des enfants pour les mineurs délinquants...

Au moment de la guerre d'Algérie, alors que des organisations algériennes commettaient des crimes graves sur notre territoire, s'est posé à nous ce cas de conscience douloureux. Que faire ? Nous avons estimé que nous étions avocats et que nous devons défendre ces hommes, quels que soient les faits qui leur étaient reprochés. Je puis vous assurer que chacun d'eux a été pleinement défendu...

Jamais personne n'a songé à nous le reprocher ; nous avons vécu l'occupation allemande et nous avons défendu ceux qui s'y opposaient. Certains d'entre nous sont même intervenus devant les tribunaux allemands ; puis nous avons plaidé devant les tribunaux de la Libération...

Nous n'avons jamais changé d'attitude : c'est l'homme que nous défendons, essayant de trouver en lui ses raisons, sa vérité, d'expliquer son comportement et de rechercher une solution qui reste humaine.

L'avocat intervient également devant les juridictions civiles et commerciales, là où se débattent les mille reflets de la vie quotidienne. Nous y représentons l'ouvrier désemparé par la rupture de son contrat de travail, l'entrepreneur et l'industriel soucieux de la marche de leur affaire, les familles divisées par la séparation des époux, déchirées par le problème des enfants, tous ceux qui, de quelque façon, sont les victimes de la marche du temps ou de l'évolution de la société.

Beaucoup de ces drames ne seront pas dévoilés, nos cabinets sont silencieux et secrets comme les confessionnaux de nos églises ; nous tentons toujours, dans la mesure de nos moyens, de renouer, de retisser la trame interrompue.

Si notre univers est secret, ce n'est pas un univers clos. L'avocat est à l'écoute du monde, son rôle est de comprendre le monde, d'en saisir les motivations et de trouver aux problèmes qui lui sont soumis des solutions équitables et opportunes.

Mais quel est ce monde ?

LE MONDE

Ce monde sur lequel nous avons les yeux grands ouverts, pourquoi ne pas le dire, ce monde nous inquiète.

« Que répond ma vie, disait Malraux, à ces dieux qui se couchent, à ces villes qui se lèvent ».

Notre génération a connu deux guerres mondiales, puis celles d'Indochine et d'Algérie ; elle a vu la victoire de 1918 se dégrader entre des mains imprévoyantes, elle a connu l'invasion, la Résistance et la Libération. Elle avait soif de paix, mais plus elle voulait la paix, plus elle trouvait la guerre. Certes, depuis dix ans, nous avons écarté de notre pays la guerre étrangère, mais nous en avons trop connu les angoisses, les deuils, les accablements, pour ne pas désirer une paix qui s'étende à tout l'univers. Est-ce possible, alors que sous nos yeux tout se modifie : les idées, les structures, la hiérarchie des choses et des hommes ?

Or un monde nouveau a déjà surgi. On n'en a peut-être pas suffisamment pris conscience, seul l'événement est apparu sans qu'on en saisisse les conséquences : les empires coloniaux se sont désagrégés après la guerre et ce fut la première grande mutation de notre époque. Le monde certes avait déjà connu de tels effondrements, mais celui-ci concernait la moitié du globe, bouleversait la carte géographique et politique du monde et créait soixante-dix états nouveaux, dont cinquante pour la seule Afrique.

Depuis ces nations ont rompu avec la cellule mère ; recherchant le caractère spécifique de leur histoire, elles ont contesté la valeur universelle de la civilisation que la métropole leur avait apportée.

Le démembrement de ces empires ne risque-t-il pas d'amener le fractionnement de l'humanité en plusieurs ensembles repliés sur eux-mêmes, s'ignorant, entraînant la rupture des communications intellectuelles ? Les conséquences en seraient redoutables, car c'est le problème de l'histoire universelle qui est ainsi posé.

De leur côté, les métropoles détachées de leur empire ne peuvent plus vivre désormais de façon autonome. L'Angleterre se trouve dans l'obligation de se rallier à ses voisins immédiats. La France, elle aussi, se trouve fondée à se rapprocher de l'Europe.

En ce domaine d'ailleurs, l'économique précède le politique : des groupes se constituent sur les territoires nationaux entre des sociétés commerciales de même nationalité, ou avec des sociétés étrangères, et c'est ainsi qu'à la surface du monde de grandes féodalités économiques se créent avec les luttes inhérentes à toute féodalité.

En même temps, l'économie non pas d'un continent, mais d'un peuple ou même d'une fraction de ce peuple, a immédiatement sa répercussion sur l'économie générale de la planète. On l'a bien vu lors des dernières difficultés françaises ou britanniques, lorsque chacun était intéressé à guérir la nation malade pour éviter la contamination de tous.

Cependant l'immense mutation de notre époque, est celle que la science a fait subir à toute notre vie, dans le domaine des techniques, des transports, des liaisons, de l'information. Les exemples de ces progrès fantastiques sont à l'esprit de tous.

Mais que devient l'homme ? « Vous serez comme des dieux ». Cette promesse diabolique résonne plus proche que jamais. Le savant est un géant : ses créations sont parfois titanesques. Mais l'homme qui n'est pas nécessairement un savant, ni même un philosophe, que pense-t-il ? Quels sont ses rapports avec ces machines qu'on lui confie ?

Jusqu'alors, sans l'homme, la machine était inerte et inefficace ; maintenant elle assume des processus entiers de production et le contrôle même des opérations mécanisées est, lui aussi, l'œuvre des machines. L'homme n'intervient que de loin, il est averti à distance des incidents qui peuvent survenir ; le téléguidage des satellites et des vaisseaux spatiaux en a été la démonstration.

Dans la mesure où l'homme invente et construit des machines qui dépassent ses propres rythmes, ne croyez-vous pas que la notion même du travail ne se trouve remise en question ?

Mais l'homme découvre qu'à cet immense progrès de la science ne correspond pas une amélioration globale de la condition humaine. Quel paradoxe d'ailleurs ! Alors que la science a permis de conquérir la lune, elle n'a pas résolu le problème de la faim dans le monde et pas davantage, à une échelle moindre, ceux du logement, des mal pourvus, des personnes âgées, des étrangers. C'est sans doute pour cela que ces problèmes de toujours prennent aujourd'hui un aspect de scandale.

La science ne résout pas non plus le problème du travail. L'agriculteur se demande s'il sera encore agriculteur demain, l'ouvrier s'il sera encore ouvrier, car il semble bien que la machine pourrait les remplacer, tout au moins partiellement.

« Voilà la première civilisation capable de conquérir la terre, mais non d'inventer ses propres temples et ses propres tombeaux », disait encore Malraux. Elle crée des outils extraordinaires, une technique et même une technocratie. Mais bien souvent elle oublie

l'homme qui étouffe, hurle et se révolte : l'actualité la plus proche en fournit maints exemples.

Bouleversée par cette profonde mutation technique et économique, la cellule familiale ne pouvait pas ne pas être ébranlée. C'est sans doute une des raisons qui a permis à la femme de prendre conscience d'elle-même : elle se sent majeure et elle éprouve le besoin de travailler pour accroître ses ressources et avoir son autonomie.

Mais en même temps, c'est le corollaire évident, elle abandonne, au moins en partie, son rôle de mère de famille. Ce n'en est pas la seule cause, mais c'est une des raisons qui déterminent la crise de la famille. L'homme était pris par sa profession : il partait tôt et rentrait tard ; la femme qui restait au foyer maintenait l'unité de sa famille. Si elle-même travaille et reste absente, qui peut prendre sa place ? A la libération de la femme et à son émancipation, aux libertés prises par l'homme correspondra celle des enfants. Chacun vit sa vie et la jeunesse livrée à elle-même se trouve aussi désemparée devant son avenir que l'homme mûr.

C'est ainsi que cette cellule familiale désorganisée par ces mutations économiques, ébranlée dans ses fondements, est profondément marquée par l'attitude des enfants qui ne trouvent plus, ni dans la société, ni chez eux, les appuis qui leur sont indispensables pour s'épanouir.

Ce jeune est étudiant, mais ses études lui apporteront-elles un humanisme et un métier ? Entre l'interrogation qu'on se pose et le découragement facilement entretenu, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi. S'il ne travaille pas, s'il n'y a pas de structure sociale sévère, pas d'armature familiale, si les parents ont abdiqué ou s'il ne reconnaît plus leur autorité, il sera nécessairement vulnérable ; concevez qu'il puisse être à la dérive...

C'est sans doute la raison de ces réunions de jeunes à la recherche du dialogue, de ce dialogue qu'ils ne peuvent avoir dans leur foyer, car un fossé s'est créé entre eux et leurs parents, souvent entre la société et eux-mêmes ; réunions de jeunes dans des cercles politiques ou des cercles sociaux, ou des cercles de hippies.

Ces jeunes sont livrés à toutes les tentations : celles de la violence, de l'intolérance, de l'érotisme.

Avez-vous vu ces reportages filmés sur la jeunesse des Etats-Unis ou de Suède ? Avez-vous ces yeux hagards, ces visages dégradés ? Le fléau de la drogue s'est abattu sur le monde, il a les dimensions de ces fléaux antiques qui ravageaient les peuples. Des reportages récents donnent des indications effarantes, partout dans le monde on trafique de la drogue ; mais en France même,

dans nos lycées, à l'Université, cette drogue circule et les médecins français déclarent que l'on commence maintenant à traiter dans les hôpitaux de jeunes drogués.

Ce monde en bouleversement qui tourne sur lui-même à la recherche d'une éthique, d'un humanisme, ne pouvait évidemment que rompre avec ses traditions spiritualistes.

Le 6 janvier 1970, le Pape lançait ce cri d'alarme angoissant : « La nuit spirituelle s'étend sur le monde moderne ».

Cette crise de spiritualité ne s'étend pas seulement aux familles chrétiennes, mais à toutes les familles spirituelles, et les hommes qui sont en train de détruire sont à la recherche d'une nouvelle théologie tâtonnante. (*Le Monde*, 7 janvier 1970).

On ne saurait s'en étonner. L'humanité a toujours eu des guides, surtout au moment des crises. Les hommes de 1789 ont eu Montesquieu et Rousseau et les Encyclopédistes ; le XIX^e siècle à eu Marx. L'homme du XX^e siècle n'a pas trouvé l'idéologie de son époque. Qui sera le Montesquieu de notre Cité ?

Quel monde extraordinaire ! Il semble être l'ancre de l'apprenti sorcier :

Des recherches prodigieuses, des découvertes fulgurantes dans le domaine de l'infiniment petit, comme dans le domaine de l'infiniment grand, des aperçus sur nos origines, des progrès qui font entrevoir un monde où la machine travaillant à une vitesse inimaginable pourrait enfin laisser les hommes jouir pleinement de la création.

Et en même temps, une humanité disloquée, étirée et se détruisant elle-même comme à plaisir, renonçant à ses ascèses naturelles et indispensables, animée d'une frénésie de jouissance qui ne laisse bien souvent qu'une amertume profonde, un dégoût de soi et une instabilité croissante.

A la lecture, ces conclusions m'ont paru bien sombres : toute ma formation me conduit à proclamer la primauté du spirituel et à croire en l'avenir...

Actuellement l'homme est presque entièrement voué au matérialisme, on établit des plans, on prévoit « l'appareil de distribution », on réglemente la consommation ; or nous ne sommes certainement pas fait pour vivre exclusivement dans un but de production et de consommation : produire pour consommer, consommer pour produire, manger, dormir, payer des impôts

et puis mourir... avouez qu'il y a de quoi devenir fou et ne vous étonnez pas qu'il n'y ait plus de sourire sur le visage des foules.

On a oublié, négligé tout le spirituel. Sous le titre « La mort de l'espérance », Pierre-Henri Simon écrivait à propos des suicides de jeunes, qu'ils étaient la protestation de la conscience contre une civilisation qui bafoue les valeurs de l'esprit. (*Le Monde*, 28 janvier 1970).

Or, l'homme a en lui ce que Young nomme des archétypes qui constituent sa structure mentale ; c'est l'héritage du passé dont il ne peut se couper à peine d'un déséquilibre profond. Ces archétypes sont les grands symboles de la vie : c'est l'archétype de Dieu qui conditionne et motive toute vie spirituelle, l'archétype de la mère qui anime toute sa vie affective.

En dehors même de toute idée de confession, il est impensable de créer des cités sans lieu d'adoration, car elles ne seraient pas seulement des cités areligieuses, mais encore des cités inhumaines. Il faut retrouver ces archétypes et cette vie de l'esprit.

Mais pour l'instant, le monde est dans la tempête et c'est à elle que la justice doit faire face.

LA JUSTICE

Si j'avais le pouvoir de disposer de la hiérarchie sociale, je mettrais au sommet les professeurs et les magistrats : aux premiers nous confions nos enfants, aux seconds notre honneur, ce sont nos biens les plus précieux.

Il n'entre pas dans mon propos de vous entretenir de l'éducation nationale, mais par contre, le problème de la justice doit être traité.

Elle est incontestablement une des structures fondamentales de la société. Face à la tempête, elle a donc en première mission de « tenir ». En mai 1968, alors que la France était en grève, les Tribunaux et les Cours ont siégé régulièrement et les débats se sont déroulés sans interruption.

Cela est d'ailleurs bien dans la tradition de la justice : je me rappelle ce 30 mai 1944 à Rouen, alors que la ville avait été bombardée et partiellement détruite dans la matinée, la Cour siégeait dans l'après-midi...

Dans les époques de crise, la justice est donc un rempart, une digue.

Mais si elle juge les crimes et les délits, si elle règle les conflits des hommes, elle a surtout, en tous temps, la tâche déli-

cate d'établir la jurisprudence qui engagera l'avenir et de projeter en quelque sorte les fondements de la société de demain. Elle partage ce rôle avec le législateur dont bien souvent elle est obligée d'interpréter les lois et de les adapter à son époque.

Or, le droit évolue : il était strictement individualiste, il a maintenant un caractère social ; tout le contentieux sécurité sociale, URSSAF, tout le droit du travail en est la démonstration.

M. Foyer, ancien garde des sceaux, disait à propos du droit pénal le 27 janvier 1970 : « Le droit criminel a, lui aussi, tendance à devenir collectif. » (*Le Monde*, 27 janvier 1970).

Mais c'est évidemment dans le droit civil que l'évolution est la plus significative ; elle devient tout à fait remarquable avec l'étude du droit de propriété :

Ce droit de propriété fut une des grandes conquêtes de la Révolution, et le droit des biens s'est établi autour de la notion qu'on en avait. Nous-mêmes avons étudié le droit de propriété comme une sorte de roc intangible : le propriétaire avait l'usus et l'abusus, le droit d'usage et le droit de détruire.

Puis le droit de propriété a subi des restrictions... c'était peu de temps après la Libération, nous étions au Tribunal correctionnel de Rouen : on y poursuivait des squatters qui avaient occupé des immeubles abandonnés momentanément par leurs propriétaires. Y avait-il ou non violation de domicile ? Le représentant du ministère public est intervenu et j'ai gardé le souvenir de son réquisitoire, car il développa la notion alors toute nouvelle de la valeur relative du droit de propriété : ces immeubles étaient abandonnés par leurs propriétaires, pourquoi ne seraient-ils pas occupés par ceux-là qui n'avaient pas de logement ?

Depuis, le droit public a créé maintes limitations au droit de propriété des terrains et des immeubles ; des zones sont nées : ZAC, ZAD, ZUP, dont les propriétaires ne sont plus des propriétaires à parts entières.

Or, voici que la Cour de Rennes vient de rendre un arrêt dont on a dit qu'il était révolutionnaire. Entendez plutôt : nous sommes en Bretagne, deux sociétés de conserverie sont concurrentes. L'une d'elles, pour supprimer cette concurrence, acquiert un paquet d'actions de l'autre société, ce qui lui donne la majorité dans le capital de celle-ci.

Un dirigeant de cette société qui n'était pas d'accord, a saisi la Cour de Rennes de sa contestation. La justice se trouvait ainsi face à une situation à laquelle, apparemment, elle n'avait pas à se mêler. Des actionnaires avaient en effet librement cédé des titres qui étaient leur propriété. Ils étaient libres de les vendre à tel prix et dans les conditions qui leur convenaient. De plus,

ces actionnaires vendeurs ne se plaignaient de rien et n'apparaissaient pas en justice dans une procédure les concernant pourtant directement. Cependant, les magistrats de la Cour de Rennes ont condamné l'opération et fait en sorte que la majorité de la deuxième société échappe à son puissant concurrent.

A l'occasion de cet arrêt, on a pu se demander si les tribunaux condamnaient le capitalisme et si on ne trouvait pas là la préfiguration d'un droit nouveau. Je ne sais, mais il est évident que ce faisant, la Cour de Rennes a porté une atteinte grave au droit de propriété. Des actionnaires qui paraissaient libres de disposer de leurs actions comme ils l'entendaient, se sont vus répondre que « le Conseil d'Administration d'une société anonyme ne pouvait, sans excéder ses pouvoirs, prendre de décision à l'encontre du but que s'était assigné la société ; qu'en plaçant son entreprise et la société elle-même sous le contrôle et sous la direction effective de sa principale concurrente, il portait une atteinte grave à l'objet social de celle-ci ».

Vous voyez peut-être mieux ainsi le rôle considérable que la justice peut avoir dans la marche du pays et l'on comprend tout ce que représente le pouvoir judiciaire. Les exemples sont trop nombreux pour que je puisse les citer, ou même les évoquer, mais je ne résiste pas au désir de rappeler un arrêt rendu par la Cour de Rouen dans une affaire sociale dont l'intérêt ne peut échapper à personne :

Une société ayant des chantiers répartis sur tout le territoire français, en avait ouvert un dans le ressort de la Cour d'Appel de Rouen. Quelques années plus tard, celui-ci s'est trouvé sans travail ; la direction a réuni ses ouvriers en leur proposant de les reclasser dans les autres chantiers qu'elle avait en France. Tous les ouvriers ont accepté, sauf un qui a déclaré qu'il avait là sa femme, ses enfants, et qu'il n'avait aucune raison de partir au loin.

On a tenté de lui faire comprendre que c'était son intérêt, de lui exposer la situation économique, on lui a indiqué qu'il y avait là un effort patronal important, que c'était au surplus les tendances actuelles de voir la main-d'œuvre répartie sur tout l'échiquier au gré des besoins économiques et que c'était cela qu'il convenait de satisfaire d'abord.

Cet ouvrier a maintenu sa position.

L'employeur a alors considéré qu'il avait rompu le contrat de travail. L'ouvrier a soutenu le contraire, en indiquant que c'était le patron qui l'avait rompu.

La Cour de Rouen a rendu un arrêt aux termes duquel elle déclare, qu'en l'absence de conventions contraires, c'est l'homme

qu'il convient de considérer en primauté, que cet ouvrier avait été embauché dans tel chantier, que ce chantier ne pouvait plus lui permettre de travailler et que dans ce cas, quelles que soient les considérations de l'employeur, celui-ci avait rompu le contrat de travail.

Là encore, l'arrêt va très au-delà de l'affaire elle-même. Elle fixe la primauté de l'homme et l'oppose à tous les intérêts économiques qui ont été évoqués et qui ne sont pas négligeables.

La justice qui se trouve devant ce rôle redoutable, infiniment difficile, n'est cependant à l'abri d'aucune critique et il semble que l'on se fasse un malin plaisir à s'acharner contre elle, non seulement dans des journaux qui pourraient être suspectés de rechercher facilement une matière à scandale, non seulement dans des livres écrits par des tiers, mais encore dans des discours et des écrits de magistrats. Faut-il que le malaise soit profond pour que l'institution soit critiquée par ceux-là mêmes qui vivent en son sein.

Que lui reproche-t-on ? d'être vétuste, d'avoir des locaux inadaptés à sa fonction, de ne pas avoir de personnel, de s'encombrer de formules incompréhensibles pour des tiers, de permettre trop facilement l'éclosion de ce maquis de la procédure dans lequel un simple profane ne peut se retrouver ?

Au civil, on lui reproche d'être trop lente, trop onéreuse, d'être incertaine dans les arrêts qu'elle rend.

Au pénal, d'accumuler les erreurs judiciaires, de ne pas tenir compte suffisamment des droits de l'homme et de maintenir une justice de classe.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Qu'est-ce qui a été fait ? Que valent les réformes ?

On affirme que la justice est lente : c'est quelquefois vrai, souvent faux. On ne reproche d'ailleurs pas tellement à une juridiction d'être longue à rendre ses sentences, mais à l'ensemble d'un procès d'avoir duré longtemps.

On déclare volontiers que telle affaire s'est prolongée de huit à dix ans. On oublie alors de dire qu'elle a fait l'objet d'un premier jugement devant le Tribunal de Grande Instance, d'un arrêt devant la Cour, d'un premier arrêt de la Cour de Cassation, d'un renvoi devant une Cour d'Appel, puis d'une deuxième cassation et d'un dernier arrêt de Cour d'Appel.

On pourrait évidemment concevoir toutes les décisions rendues en dernier ressort, mais les gens hurleraient de voir ainsi attenter à leurs droits.

Cependant, comment voulez-vous, à moins d'avoir à faire à des machines, qu'un dossier qui passe par des mains nombreuses, qui est revu tant de fois, puisse aller rapidement ? On disait volontiers, il y a quelques années, qu'il n'importait pas tellement de voir la justice rendue rapidement, que de voir une justice bien rendue.

Nous ne sommes que des hommes qui œuvrons sur les conflits des hommes, il faut du temps pour en démêler la vérité.

Actuellement cependant, on tente de réduire les délais et on expérimente une procédure dite « de la mise en état », qui en fait, crée un juge d'instruction civil, maître de la procédure. Cette création a entraîné un rouage supplémentaire, mais il est possible que se rôdant, l'expérience aboutisse, surtout quand l'une des parties fait obstruction.

Il serait possible de créer des chambres d'arbitrage siégeant dans les cas urgents, ou de permettre au juge des référés, suivant certaines modalités, d'avoir une compétence plus élargie ; ce sont là des problèmes techniques auxquels la Chancellerie travaille actuellement, et non seulement la Chancellerie, mais encore toutes les Cours et tous les Tribunaux de France.

Trop onéreuse. La justice est effectivement onéreuse, moins qu'elle ne l'était cependant. Les anciens que j'ai connus racontaient volontiers le prix des procès qu'ils avaient plaidés. Un procès perdu pouvait facilement correspondre à la ruine de ceux qui y étaient engagés.

Les frais de justice sont actuellement réduits, mais il faut savoir qu'une grande partie des procès est plaidée au bénéfice de l'assistance judiciaire, qui est un service entièrement gratuit, dont la charge est supportée, non pas par l'État comme en matière médicale par exemple, mais uniquement par les avoués et les avocats, au pénal et au civil. Quand on connaît le coût des services qui sont mis en œuvre au bénéfice de l'assistance judiciaire, on devine facilement l'ampleur de la charge ainsi assumée.

Incertitude de la Justice ? Je crois qu'elle est inhérente à la justice elle-même. Ce n'est qu'une justice des hommes ; quel que soit le système que l'on adoptera, il y aura toujours une incertitude de la justice, de même qu'il y aura toujours des erreurs judiciaires.

Mais ces erreurs judiciaires sont infimes par rapport aux procès plaidés.

Savez-vous que le Parquet de Rouen doit viser tous les ans 34.000 procès-verbaux concernant uniquement les crimes, les délits et les contraventions de cinquième classe, et qu'il y a 36.000

procès-verbaux concernant les autres classes de contraventions. 70.000 procès-verbaux en tout qu'il faut lire et distribuer.

Savez-vous que le Tribunal correctionnel de Rouen juge 4.200 affaires par an, et qu'au civil, il en est jugé 1.800.

A l'occasion de ce discours, je me suis renseigné près de mes confrères et je leur ai demandé s'ils avaient souvenir d'une erreur judiciaire. Aucun n'a pu me répondre affirmativement. Or, notre expérience s'étend maintenant aux trente-cinq dernières années!

J'ai dit tout à l'heure que l'erreur judiciaire pouvait toujours se produire, qu'elle existerait quel que soit le système adopté, car il est humain de se tromper. On me répondra qu'on n'a pas le droit de se tromper en cette matière...

Que l'on m'indique alors la recette!!!

Il faut, devant tous ces griefs, parler franc :

Le mal vient d'abord d'une invraisemblable quantité de lois, souvent mal rédigées. Elles obligent les Tribunaux et les Cours à des interprétations difficiles ; à peine une jurisprudence s'est-elle créée, qu'un nouveau texte souvent aussi mal rédigé que le premier, modifie cette situation. Cette nouvelle loi entraîne une nouvelle interprétation et provoque une instabilité assez déprimante.

Les magistrats se trouvent devant une surcharge de travail ; ils ne sont pas assez nombreux et n'ont pas de moyens de travail suffisants. Si le législateur ne peut ou ne veut pas modifier son rythme, il faudra plus de magistrats, des secrétaires, tout un matériel de bureau, des locaux adaptés à la fonction. Ce sont des améliorations de forme, car en réalité la justice est conduite par des magistrats dans lesquels nous avons confiance, qui n'ont jamais démerité. Ces magistrats assurent à la justice française, malgré tout ce qu'on a pu en dire, un caractère exemplaire de compétence et de sérieux que nous envie le monde entier. Nous en voyons le reflet dans l'étude du grief essentiel que l'on fait à la justice et qui a trait à la liberté de l'homme :

On dit que la justice méprise la liberté de l'homme. C'est un reproche qui paraît bien paradoxal.

Dans les conflits sociaux, il n'est question que de masses représentées par telle association, tel syndicat, qui agissent en son nom et règlent en son nom ses conflits.

Les décisions sont prises en faveur de groupes d'hommes (les agriculteurs, les ouvriers, telle catégorie du S.M.I.G., telle tranche de salaire) et les problèmes sont réglés en fonction du nombre d'hommes représentés.

Tout se passe comme si la personne humaine disparaissait

au profit de la collectivité. La collectivité en éprouve-t-elle le besoin ? L'homme doit se soumettre, travailler en conséquence, disparaître au besoin...

J'ai un ami qui était employé dans une société fort importante depuis plus de vingt ans. Il était le chef des services de traduction. On lui a, un jour, alors qu'il était âgé de 50 ans, notifié son congé, car l'ordinateur central, qui était à Bruxelles, avait décidé de son renvoi. Il faisait partie d'un groupe ; un robot avait jugé que la collectivité n'avait plus besoin de lui et l'avait écarté...

Or, voici qu'en matière de justice, l'homme clame son indépendance, sa primauté. Alors que dans le domaine des conflits sociaux il est noyé dans la masse, devant la justice il exige qu'on le respecte, sans avoir égard aux besoins de cette collectivité.

Voyez le cas de cette femme, concubine d'un délinquant ayant un casier judiciaire chargé, en fuite, recherché pour un crime grave ; elle-même délinquante, ayant comparu devant le Tribunal correctionnel à de nombreuses reprises ; elle a été arrêtée car le juge d'instruction espère, par elle, obtenir des renseignements qui lui permettront de retrouver la filière le conduisant jusqu'au concubin.

Or, cette femme a trois enfants, c'est l'époque de Noël : la France toute entière s'émeut, passe outre les délits qui sont reprochés à l'un et à l'autre, et ne voit qu'une chose, l'atteinte à la liberté individuelle de cette femme.

Des articles dans des journaux graves, des émissions sur des postes sérieux, sévères même, lui ont été consacrés qui ont abouti à des conclusions sacralisant la personne humaine, concluant à une défense de tous les instants de l'homme contre la justice, apprenant aux gens à ne pas répondre aux interrogatoires auxquels ils sont soumis.

Rien de ce qui touche la justice n'est indifférent : chacun est concerné. Qui peut affirmer qu'il n'aura jamais à répondre de ses actes devant un tribunal ? C'est pourquoi ces débats sont toujours passionnés : ils sont le reflet de la vie. Observez cependant que dans cette société qui se socialise et dont le droit devient collectif, l'homme exige que la justice reste attachée au respect de la personne humaine.

Je ne pense pas que l'on attente à la liberté individuelle dans les palais de justice. La présence de l'avocat aux côtés du prévenu lui assure la connaissance du dossier et lui apporte l'assurance qu'il sera réellement défendu.

Ce n'est d'ailleurs pas tellement le stade judiciaire du procès

pénal qui est visé par les critiques, mais la phase policière, celle au cours de laquelle un homme peut être convoqué par un commissaire de police, interrogé, gardé à vue, isolé de tous, n'ayant aucune aide, aucun contact, aucun défenseur.

On reproche aux interrogatoires de police de durer des heures, de provoquer une sorte de torture morale qui peut conduire, sans même recourir à des violences physiques, à des aveux inexacts.

Il suffira que l'homme se trouve replacé dans des conditions normales d'interrogatoire, assisté d'un avocat, pour qu'il revienne sur ses aveux.

Vous voyez tout le parti que l'on peut en tirer contre la police et contre la justice.

Il faudrait à mon sens, pour éviter toutes ces critiques, permettre à l'avocat, ce n'est sans doute pas facile, d'assister son client dès l'interrogatoire de police. L'homme ne serait plus isolé, il aurait connaissance des faits qu'on lui reproche et du dossier déjà constitué.

Les interrogatoires ne seraient plus menés jusqu'à la limite des forces physiques et toutes les critiques véhémentes, mais parfois justifiées, qui s'attachent à cette phase de l'instruction, tomberaient d'elles-mêmes.

Cela est d'autant plus nécessaire, que c'est dans la justice que l'homme se retrouve, non plus numéro matricule, ou perdu dans la masse, mais bien individu, personne physique.

Mon ami condamné par un ordinateur n'a pu recouvrer sa personnalité, presque son existence, que devant la justice où il a fait valoir ses droits. C'est encore par elle, que l'ouvrier dont je vous ai entretenu tout à l'heure, a obtenu la justification de son attitude.

C'est bien souvent devant la Justice que l'Homme, victime de la société, retrouve sa personnalité : elle est en définitive, le dernier bastion de la liberté et l'avocat en est le témoin et le garant.

L'AVOCAT

Que pense l'avocat de ce monde qui bascule, de cette justice contestée ? Il connaît bien ces problèmes, car il est le témoin de son temps.

Il est le porte-parole des hommes devant les tribunaux, il est leur défenseur. C'est ainsi en tout cas que nous nous définissons.

Cependant, pendant les événements du mois de mai 1968, une émission de télévision nous apportait un trouble que nous n'avons pas tenté de dissimuler. Elle avait pour titre : « les trois âges » : un ancien bâtonnier, un avocat de la génération des hommes de 40 à 50 ans, et un jeune dont on n'était pas sûr qu'il fut même avocat stagiaire.

En fait, c'est ce jeune qui a fait toute l'émission. Il a reproché à l'avocat d'être essentiellement préoccupé de questions d'argent, d'abandonner des hommes, d'être, sous le nom du défenseur de la veuve et de l'orphelin, un tenancier de comptoirs où l'on brasse des affaires. Personne n'a répondu...

Méritions-nous cette insulte ? Sommes-nous vraiment des hommes uniquement préoccupés de nos intérêts et fort peu soucieux de ceux qui nous sont confiés ?

Avons-nous manqué de courage ? Avons-nous avalisé des pratiques judiciaires inadmissibles ? Avons-nous négligé des défenses dont nous étions chargés ?

En réponse, seuls les Barreaux d'Evreux, du Havre, de Dieppe et de Rouen ont tenu à exposer à l'opinion publique ce qu'était l'avocat. Ils l'ont fait par la télévision régionale qui a bien voulu nous accueillir et que nous remercions.

Mais en définitive en France, personne d'autre n'a bougé.

Cela démontre combien nous sommes négligents lorsqu'il s'agit de nos intérêts collectifs ; c'est d'ailleurs la rançon de notre individualisme.

Mais un jeune dont on ignore tout, nous a fait grief d'être uniquement préoccupés de nos intérêts matériels. C'est une sottise et une contrevérité. Il suffit de nous regarder vivre, de connaître les honoraires perçus (on peut raconter sur ce point ce que l'on voudra, je suis bien placé comme bâtonnier pour être fixé à cet égard) ; de ne pas oublier ces dix années pendant lesquelles un jeune avocat a attendu sa clientèle, d'ajouter le poids de l'assistance judiciaire et des commissions d'office. Une opinion comme celle qui a été émise ce jour-là ne peut naître que de la méconnaissance du travail de l'avocat. Si on le considère comme « un beau parleur », auquel il suffit d'entrer dans une salle d'audience pour y prononcer une plaidoirie improvisée, il est évident qu'il sera toujours payé trop cher. Mais il faut savoir le travail intellectuel fourni, les heures de pensée, de soucis, d'analyse de documents, des mémoires, l'étude des lois, la jurisprudence dont il faut tirer l'essentiel...

Plus grave, car plus pernicieux et plus difficile à démêler, est le reproche qui fait de l'avocat un complice de l'autorité, des

puissants, l'homme qui par convenance personnelle, par pusillanimité dit « amen » à ce qu'on lui propose, quitte à trahir les intérêts qui lui sont confiés.

Qu'avons-nous fait, par exemple, sur le plan de la liberté individuelle ?

Le 41^{ème} Congrès de l'Association Nationale des Avocats de France s'est tenu à Toulouse le 24 mai dernier. Durant trois jours il a discuté des problèmes actuels de la justice pénale. Il a rappelé que la justice pénale française était l'objet de contestations dans ses méthodes, voire même dans son esprit.

C'est dans cette optique qu'il a précisé la mission de l'avocat et que Maître Varrault dans un rapport de synthèse déclarait : « pour l'avocat il s'agit de revendiquer, d'assurer, de protéger implacablement les droits de la défense et les droits de l'homme qui sont la charte de la dignité humaine ».

Il ne m'est évidemment pas possible de dire dans quelle mesure un avocat s'est engagé personnellement à l'occasion de tel ou tel litige, mais il est certain qu'à Toulouse, avocats, nous avons pris une position sans équivoque.

Nous avons tout à l'heure évoqué les difficultés de notre époque. Le Barreau n'y est pas insensible. Chez nous des avocats luttent pour l'enfance inadaptée afin de rechercher à ce problème angoissant une solution. D'autres bataillent sur le plan familial. Des avocats siègent au comité post-pénal pour permettre aux délinquants de retrouver une place décente dans la société.

Des avocats sont professeurs à la Faculté de Droit, à l'École de Commerce, à l'École de Notariat, dans des universités populaires.

Enfin, nous tentons de faire connaître à la population de notre région les problèmes qui nous préoccupent. Nous avons, avec succès, organisé une conférence sur l'enfance inadaptée, une sur le droit du travail, prochainement une autre sera prononcée sur l'information judiciaire.

Nous estimons en effet avoir un rôle social : cela est bien loin des reproches qui nous étaient faits.

M. le bâtonnier Lussan, bâtonnier de Paris, le disait dans un discours prononcé en novembre 1968 à l'occasion de la rentrée du stage à Paris : « Si nous n'avions d'autre but que de percevoir une sorte de dîme sur le justiciable, il y a bien longtemps que nous n'aurions pu conserver en France, comme dans bien d'autres pays du monde, un aussi singulier privilège ».

Mais nier que le Barreau de France ne se trouve lui-même secoué par la tempête, serait inexact.

Dans sa tentative de cerner les tendances du monde actuel, le législateur éprouve le besoin de réduire le domaine judiciaire.

On a écarté la justice du justiciable en supprimant de très nombreuses juridictions. On a, dans certains cas, compliqué la procédure à un tel point, qu'il n'y a plus de procès car personne n'ose s'y aventurer : l'exemple des baux commerciaux est caractéristique. On a créé des juridictions où le magistrat est à la fois conseil et magistrat : juge des tutelles, Chambre de la famille.

Enfin des menaces planent sur certains contentieux importants, comme celui des accidents de la circulation ou celui des divorces.

Cependant, il faut bien s'entendre : ou bien l'on considérera l'homme comme un être dont la naissance ayant été déterminée et acceptée, sera pris en charge par cette société qui lui permettra de vivre, lui en donnera les moyens, mais règlera ses litiges dans un cadre rigide comme un risque social, ou bien l'on considérera l'homme comme nous avons tenté de le définir, être libre, vivant au sein de la société certes, mais de façon individualiste, personnelle, et assumant lui-même ses joies et ses malheurs, ses chutes et ses relèvements.

Rappelez-vous « le procès » de Kafka, cet homme désespéré devant la justice, frappant désespérément à toutes les portes et se voyant rejeté de partout. Pas d'avocat pour le guider, l'orienter, l'aider tout simplement, mais une justice implacable où tous les pouvoirs sont groupés en une seule main. Le désespoir de l'homme est le prix d'un tel système.

Ce tour d'horizon serait incomplet, si je ne vous entretenais pas de la réforme qui fait, depuis deux ans, couler beaucoup d'encre.

Mais avant de parler réforme, souffrez que je dise un mot de l'organisation actuelle du Barreau de France. Barreau est un terme générique définissant un groupe d'avocats. Ces Barreaux sont des Ordres, ayant chacun leur discipline, leurs traditions. Ils n'ont entre eux aucune hiérarchie. Ils sont dirigés par le bâtonnier, assisté d'un Conseil de l'Ordre. Tous sont élus.

L'avocat plaide devant les juridictions de France et selon certaines modalités, à l'étranger. A côté de lui, l'avoué établit la procédure. L'agréé exerce exclusivement devant le Tribunal de Commerce.

Ce sont les auxiliaires de justice. Aux yeux du législateur, ils sont trop nombreux.

Il convient, dit-il, de fusionner toutes ces professions pour n'en créer qu'une seule : celle d'avocats qui pourront postuler (faire la procédure) et plaider.

Tout le judiciaire se trouverait donc concentré en une seule main.

Ce projet veut également joindre au judiciaire, le juridique, c'est-à-dire tout le domaine de la consultation, de la rédaction d'actes particulièrement importants dans le droit des affaires.

On permettrait, selon certaines garanties, aux agents d'affaires d'accéder à la profession d'avocat.

Le projet est à priori tentant. Il supprime entre les juridictions et les plaideurs, les intermédiaires nombreux, il donne à l'avocat des pouvoirs accrus. Il crée un seul homme ayant la possibilité de faire la procédure, de plaider, de consulter. On l'appelle déjà « l'homme nouveau ».

C'est au surplus, le projet du Marché Commun, car dans toute l'Europe, sauf en France paraît-il, seul l'avocat représente actuellement les parties et cumule en ses mains tous les pouvoirs.

Les avoués qui existaient encore récemment en Belgique ont été supprimés et, dans ce pays voisin, seul l'avocat a été maintenu.

C'est un projet tentant, nous le disions à l'instant mais que de difficultés !

La Conférence des Bâtonniers de province est sans doute l'instance la plus représentative des avocats français. Elle réunit tous les bâtonniers de France. Le 17 janvier 1970, elle a été consultée sur ce projet de réforme ; après s'être déclarée hostile à la réforme, la conférence ajoutait : nulle réforme ne peut être admise si elle ne répond pas aux impératifs suivants :

« Maintien du nom d'avocat et des Ordres dans leurs structures et leurs pouvoirs actuels, sans dépendance ni hiérarchisation, maintien du principe de l'oralité et du caractère public des débats, proclamation du caractère libéral de l'exercice de la profession, liberté de la plaidoirie sur l'ensemble du territoire. »

La conférence proclamait l'attachement de l'avocat à ses privilèges actuels, à son indépendance, à sa liberté d'expression, à l'Ordre duquel il dépend, au contentieux réservé au bâtonnier et au Conseil de l'Ordre.

Le Garde des Sceaux a tenu à interroger chaque Barreau au cours d'un voyage d'information qu'il a effectué en France à la fin de l'année 1969 et au début de l'année 1970. Il est venu à Rouen le 10 février 1970.

A cette occasion, notre Barreau de Cour s'est prononcé : sur 34 votants, par 18 voix contre la réforme et pour le maintien du

statu quo et 16 voix pour la réforme. Trois avocats s'étaient abstenus.

Les stagiaires — qui ont voté séparément — sur 7 votants, ont donné 6 voix à la réforme et une voix au maintien du statu quo.

Nous attendons maintenant le projet de loi qui devrait intervenir incessamment. Quel que soit ce texte, ce projet de réforme nous aura permis de repenser notre profession, de faire le point, de cerner l'intangible.

Il est vrai que le justiciable ne s'y reconnaît pas très bien au milieu de tous ces auxiliaires de justice : avocats, avoués, agréés. Que sont-ils ? Quel est leur rôle exact ? La situation sera évidemment clarifiée si l'on n'en garde plus qu'un, mais sera-t-elle améliorée ? Cela ne marchait pas si mal, cela ne marchait pas mal du tout même et chacun était heureux, dans les cas litigieux, d'avoir l'avis de l'autre. La dualité dans une profession aussi complexe n'était pas une mauvaise chose.

L'avocat serait donc seul maintenant pour faire la procédure et pour plaider : qui l'emportera ? de l'officier ministériel qu'est l'avoué ou de l'avocat, totalement indépendant.

Or, nous pouvons avoir des opinions totalement différentes sur les choses ou sur les gens, sur la société ou sur la politique ; mais nous nous retrouvons tous unanimes pour proclamer notre indépendance et notre caractère essentiellement libéral. La Conférence des Bâtonniers n'a fait qu'exprimer notre credo.

Le Garde des Sceaux nous a affirmé que c'était aussi l'avis de la Chancellerie et que la nouvelle profession aurait ce caractère. Tant mieux, car il faut qu'il n'y ait sur ce point aucune équivoque et que chacun en soit parfaitement conscient : la réforme ne sera acceptée par les avocats que dans la mesure où seront maintenues notre indépendance et notre liberté.

J'ai toujours pensé, c'est une des raisons qui m'a incité à être avocat, que nous étions les garants de la liberté de l'homme.

Qui peut prévoir l'avenir ? Nous pouvons tous, un jour ou l'autre, avoir besoin de celui qui, en notre nom, devra réclamer ce droit à la liberté, à la liberté de mouvement, de pensée, d'expression, de défense.

Cette requête, seul l'avocat pourra la présenter : il faut donc lui en laisser le droit et le pouvoir.

Oui, nous sommes les témoins de notre temps ; témoins privilégiés puisque placés à la croisée des chemins, nous recevons sans distinction de classe et de fortune, tous ceux qui sont en difficulté, mais nous sommes peut-être plus encore ceux qui

devons proclamer la liberté de l'homme et la revendiquer comme son bien le plus précieux.

CONCLUSION

Nous sommes parvenus, Mademoiselle, Messieurs, au terme de cette évocation.

Quel sera le monde de nos enfants ?

La Justice gardera-t-elle ce manteau tissé au fil des ans ?

Le Barreau restera-t-il le gardien des libertés des hommes ?

Est-ce la fin d'une civilisation, ou bien la fin d'une époque ? Je ne sais. Mais il est certain que nous sommes en présence d'une fin et sans doute d'un commencement, à l'une de ces époques charnières où l'homme est partagé entre tout ce qu'il a reçu, le milieu où il a été élevé, celui de son passé et le monde qu'il pressent.

Certaine philosophie recommande de tout détruire, de faire table rase du passé et du présent... Même si l'on devait tout détruire, il faudra bien un jour rebâtir, autour de l'homme et pour l'homme. Or, l'avocat n'a pas d'autre ambition que de défendre l'homme dans toutes ses aventures. Nous sommes garants de sa liberté. Notre drapeau est celui de l'indépendance. Nous devons pouvoir dire non. Nous ne sommes pas toujours « confortables » car nous remettons sans cesse en question les droits de la personne humaine. Gênants, nous le sommes donc parfois ; utiles, certainement toujours.

Réduire notre activité serait une erreur, car il faudrait la remettre en d'autres mains. Nous réformer ? peut-être, mais pas nous asservir.

Nous supprimer ? Nous avons traversé des millénaires et nous sommes prêts à en franchir d'autres, car nous sommes de l'essence même de l'Homme.

Le Barreau rouennais au dix-huitième siècle

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le bâtonnier FÉDIA JULIA

par Pierre-Maurice LEFEBVRE

Monsieur,

Si je n'ai pas fait erreur dans mes calculs, vous êtes le trente-troisième avocat qui entrez dans notre Compagnie.

Deux de vos confrères y étaient déjà présents lors de la réunion constitutive du 18 août 1744, au début de la Régence, Maîtres Charles Bettencourt et Pierre Clérot.

Quelques-uns d'entre eux, académiciens rouennais, sont retombés dans un certain oubli ; d'autres sont restés présents dans la mémoire des Rouennais, et leurs noms ont su conserver, pour nos oreilles contemporaines, une résonnance bien connue et parfois familière : Eugène Duthuit, qui fut adjoint au maire de Rouen, Bligny, Allard, Le Verdier, Boïeldieu, l'oncle de l'auteur de la « Dame Blanche », Sarrazin, Robillard de Beaurepaire, et quelques autres encore.

Je m'applaudis que votre nom s'ajoute aujourd'hui à cette liste, et ce, d'autant plus que notre amitié remonte maintenant à quelque quarante ans. Ce sera, pour nous, une très excellente occasion de nous rencontrer plus souvent.

Avocat très connu à Rouen, où vous avez, jusqu'à ce jour, poursuivi votre carrière professionnelle, je vous présenterai, plutôt par tradition que par utilité.

Né à Paris le 24 juillet 1913, vous êtes le fils du professeur Louis Julia, mort comme officier au cours de la Grande Guerre, après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre. Vous n'avez donc pas connu votre père. Votre mère, née Marie Laski, était russe.

C'est au collège de Fécamp que vous avez entrepris vos études secondaires, poursuivies au lycée Corneille, où nous avons pu nous rencontrer souvent, sans nous connaître.

Bientôt bachelier, puis licencié en droit, vous avez pu obtenir peu de temps après, votre diplôme d'études supérieures de droit public.

C'est en 1933 que vous avez prêté votre serment d'avocat à la Cour d'Appel de Rouen. Vous avez alors été inscrit au tableau de votre ordre, parmi vos confrères, lesquels, en 1968, portèrent leur choix, pour l'élection d'un bâtonnier, sur votre nom.

Mobilisé en 1939 comme officier d'infanterie du cadre de réserve, vous êtes bientôt acheminé vers la ligne de feu où vous avez su rapidement vous distinguer par vos qualités exceptionnelles de chef.

Grièvement blessé dès le mois de mai 1940, au cours d'un combat particulièrement meurtrier, et fait prisonnier, vous êtes bientôt acheminé en Belgique, hospitalisé à Liège, puis rapatrié en novembre de la même année, par la Suisse, dans un convoi de grands blessés.

Votre modestie dût-elle en souffrir, je ne saurais passer sous silence la belle citation à l'ordre de la division dont vous avez alors été l'objet :

« Lieutenant au 39^e régiment d'infanterie, jeune officier énergique et plein d'allant, ayant sur sa troupe un remarquable ascendant, ne cesse de donner à tous un magnifique exemple de bravoure. A été blessé grièvement le 14 mai 1940 au cours d'une patrouille pour laquelle il était volontaire. »

Votre convalescence achevée, vous avez repris le cours de votre belle carrière qui vous conduisit, nous l'avons vu, jusqu'à la tête de votre corporation.

Mais autant que vous vous passionniez pour celle-ci, et quoiqu'elle revête, comme la médecine ou le sacerdoce, un côté particulièrement humain et compatissant, vous ne pouviez vous en contenter.

La conviction que vous avez, que toute vie qui se veut pleine se doit, d'une manière ou d'une autre, de comporter un apport social effectif et efficace, vous a conduit à faire davantage.

Vous tenez cette manière de voir à de solides traditions familiales et spirituelles d'abord, comme à des qualités de cœur naturelles, fortifiées sans doute encore davantage dans les groupements d'A.C.J.F. où, étudiants tous deux, nous nous sommes connus.

C'est alors que vous avez largement entrepris de mettre en pratique vos convictions profondes et charitables, dans le sens étymologique du terme, à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, puis au groupe étudiant Ozanam dont vous êtes devenu le président en 1933.

C'est ainsi que vous avez consacré une notable partie de votre adolescence à des activités sociales et généreuses, tout à la fois, qui devaient peser sur l'orientation de votre vie d'homme.

Marié à Fécamp avec Mlle Madeleine Le Grand, vous deviez trouver là une compagne idéale et compréhensive, dont les sentiments spirituels devaient faire écho aux vôtres. Sa présence à vos côtés, dans les bons comme dans les mauvais jours, ne cessa pour vous de constituer un inestimable encouragement, et je suis particulièrement heureux de la saluer aujourd'hui.

Plus tard, vous devenez successivement président du Comité des Mineurs traduits en justice, organisation aujourd'hui disparue, secrétaire général du Centre régional de l'Enfance et de l'Adolescence inadaptée de Haute-Normandie, puis membre et vice-président du Conseil d'Administration du Centre éducatif des Nids.

Vous êtes en outre président honoraire de la section de Rouen des Fils de Tués à l'Ennemi, et chevalier dans l'ordre de la Santé Publique.

Avec beaucoup de talent, vous avez su, Monsieur, il y a un instant, nous présenter magistralement votre belle profession, face à la présente mutation du monde contemporain.

Bien souvent, dans l'Histoire, il a pu être observé de profonds bouleversements dans les idées, dans la politique, dans les mœurs. Mais c'est la première fois que cette frénésie contestataire se remarque, étendue presque à la mesure du monde entier, et atteint tous les milieux sociaux, professionnels, étudiants, syndicalistes philosophiques, et même confessionnels. De cette immense mutation quasi-universelle, que résultera-t-il ?

Vous avez déjà, Monsieur, traité ce sujet dans l'importante étude que vous avez si bien su développer, hardiment tourné vers ces lendemains inconnus, avec cette belle confiance en l'avenir, apanage des grandes âmes.

Et moi, par forme d'antithèse, c'est maintenant vers le passé que je vais tenter de trouver le thème de mon allocution.

Chacun sait que j'aime les voyages, dans le temps comme dans l'espace.

Cette fois-ci, je compte délaisser le Boeing 707 au bénéfice de la vieille invention de Wells, la machine à explorer le temps.

La profession d'avocat est vieille comme le monde. Dès que les puissances mauvaises purent décider l'homme à mal faire, il s'est trouvé des justiciers pour défendre la société, comme des avocats pour défendre les coupables. Ou tout au moins pour les aider à se défendre s'ils en sont incapables. Ce qui est bien, à tout prendre, encore une forme de justice.

Si vous le voulez bien, nous nous pencherons sur la vie du Barreau telle qu'elle existait avant la Révolution.

J'ai toujours eu un faible pour le XVIII^e siècle, époque charmante, de beaucoup d'esprit et de goût délicat. Ce n'était peut-être pas un siècle très sérieux, encore que plusieurs autres ne le furent pas davantage. On n'y était guère réaliste. Par certains côtés, c'était sans doute une époque d'égoïsme souriant et assez inconscient. On y fit même des fautes très graves que l'on paya fort cher.

L'organisation judiciaire était à cette époque, en France, et dans notre ville, en particulier, véritablement insolite.

De nombreux textes, beaucoup d'usages, de « coutumes » dataient de plusieurs centaines d'années, et les traditions les plus respectables se mêlaient aux routines les plus surannées.

Le nombre de juridictions à Rouen sous l'Ancien Régime était considérable, on en comptait quatorze civiles et sept ecclésiastiques, délimitées souvent de façon très incertaine.

Il résulte de cet extraordinaire chaos judiciaire qu'un grand nombre de procès débutaient par un conflit d'attribution, et il n'était pas rare que l'instruction ne commençât que huit ou dix ans après l'affaire ou le différent.

Par certains côtés, les magistrats, comme la procédure et la manière dont on l'appliquait, appartenaient encore un peu au Moyen Age.

Au milieu du XVIII^e siècle, les audiences pour les pauvres avaient lieu le vendredi après dîner. Ces pauvres devaient les demander à genoux. A ces audiences, le président, au lieu de sa robe rouge bordée d'hermine, ne revêtait qu'une simple robe noire sans aucun ornement.

Il est à noter que, jusqu'en 1735, les magistrats eux-mêmes n'étaient reçus au serment qu'à genoux et en dehors des grilles.

Sous Louis XV et Louis XVI, le Parlement ordonne fréquemment de brûler solennellement au pied du grand perron du Palais divers écrits, émanant souvent des jésuites, ou, le 24 février 1769, la « Soria », en vers, de Voltaire.

Pour une faute cependant légère, deux officiers furent, en 1757, condamnés à mort et décapités. Le second fut manqué à plusieurs reprises. Juste au moment où la hache du bourreau parvenait enfin à remplir son office, deux courriers arrivaient à bride abattue place du Vieux-Marché, apportant la grâce du roi.

Dix ans plus tard, un prisonnier du bailliage s'étant donné la mort dans sa prison, le Parlement ordonna que son corps serait traîné dans les rues de la ville, puis pendu par les pieds, et enfin jeté dans les Bruyères Saint-Julien. Ce qui fut fait.

En feuilletant l'histoire du Parlement à la veille de la Révolution, on y découvre beaucoup d'autres faits qui laissent véritablement songeur...

On reste notamment stupéfait de constater que la torture était encore en vigueur à cette époque au Palais de Justice de Rouen.

Beaucoup d'avocats déploraient l'obstination du Parlement à défendre une organisation judiciaire absolument vétuste et dépassée, et qui soulevait tout le monde d'indignation.

Louis XVI avait aboli la question préparatoire en 1789 mais il redoutait tant l'opposition des parlements qu'il n'osa pas supprimer la question préalable, celle qu'on appliquait, bien inutilement d'ailleurs, aux condamnés avant de les conduire au supplice, sous prétexte de les contraindre à dénoncer leurs complices.

Floquet et l'avocat Gosselin ont décrit, d'après les procès-verbaux officiels conservés aux archives du Palais, les affreux et longs supplices auxquels les malheureux condamnés étaient soumis dans notre ville, en présence d'un conseiller du Parlement assisté d'un greffier et d'un médecin qui fut parfois Lepecq de la Clôture.

Je ne vous imposerai certes pas la description détaillée de ces tortures, qui semblent ressortir du Haut Moyen Age.

Un des instruments de la question, l'échelle, était encore là en l'an VIII, exposé bien en vue au Palais de Justice, peut-être pour justifier de la « générosité » des nouvelles lois pénales. On faisait alors, sans doute, moins de publicité autour des massacres de septembre...

Il se trouve dans nos archives municipales un curieux inventaire sur lequel on peut lire : « Savoir, dans la chambre de la question, un vieux tableau estimé un franc. Dans le « Civil » l'échelle de la question, un franc ». Les objets, qu'un concierge avait compris dans un document devant servir à une cession de mobilier pour son successeur, en furent distraits comme appartenant à la Nation.

Dès le milieu du XVIII^e siècle, nombreux étaient les gens d'alors convaincus que des réformes profondes s'imposaient dans l'organisation judiciaire de leur temps, et notamment :

- Une simplification dans la multiplicité et la complexité des juridictions.
- L'abolition de l'hérédité et de la vénalité des charges et offices.
- La suppression des formes cruelles de la procédure criminelle, et notamment de la torture.
- Enfin, la proclamation des principes de justice, d'humanité et d'égalité devant la loi.

De toutes ces réformes, la plus populaire, la plus spectaculaire aussi, était celle ayant trait à la suppression de la torture.

On peut citer, à Paris, parmi ceux qui réclamaient énergiquement ces réformes : Letrosne, Brissot, Condorcet, Lacretelle et beaucoup d'autres.

A Rouen, la grosse majorité des avocats faisait chorus.

Mais les parlementaires, restés « traditionnalistes », s'en tenaient aux anciennes méthodes.

Dès 1564, Messire Jean de Dambourdène, chevalier et docteur en droit, écrivait :

« Il n'y a pas grand ménagement à garder à l'égard d'un corps confisqué qui va être exécuté, donc jugé, n'aie égard aux considérations, aux cris, pleurs, soupirs, gémissements ou douleurs du patient, mais toujours et certainement aies à continuer la géhenne et torture, froidement ». A la fin de l'Ancien Régime, beaucoup de magistrats, de très bonne foi, ne pensaient pas autrement.

Ces scènes lugubres se passaient ordinairement dans une salle basse du Palais, voisine de l'ancienne chapelle de la Conciergerie qui faisait face à la rue de la Poterne.

C'est presque au même emplacement que la Gestapo, entre 1940 et 1944, réinventa et appliqua de nouveau ces mœurs barbares.

En 1781, deux voleurs sont rompus vifs sur la place du Vieux-Marché.

Vous savez que, « par mesure humanitaire », si, vingt-quatre heures après avoir été rompu, le supplicé était encore vivant, il devait être achevé par l'exécuteur des hautes-œuvres au moyen de la même barre de fer qui lui avait servi la veille à lui briser les membres. Ceci, en vertu d'une décision promulguée au début du XVI^e siècle par François I^{er}.

Cette même année 1781, un arrêt du Parlement interdit de traiter de « bourreau » l'exécuteur des hautes-œuvres, dont la maison, soit dit en passant, existe toujours au haut de la rue Jeanne-d'Arc, en face de la rue Alain-Blanchard.

En 1789, un assassin fut encore rompu, puis brûlé vif. Ce fut le dernier.

Le supplice du feu a été appliqué pour la dernière fois dans notre ville en 1790 à une misérable vieille femme, laquelle avait tué un enfant nouveau-né dont la fille, non mariée, avait accouché.

Nous savons que Louis XVI était personnellement très hostile à l'application de la torture. C'est même lui qui, dans son petit atelier de serrurerie, inventa le principe de cette machine bientôt mise au point par le docteur Guillotin. Il ne se doutait alors sans doute pas qu'on en userait un jour à son encontre...

La guillotine fit son apparition à Rouen le 22 juin 1792. Elle devait remplacer la potence qui s'éleva longtemps à la tête du pont de bateaux et qu'on enleva le 9 octobre 1789. Le gibet de la place du Vieux-Marché, qui existait depuis plusieurs siècles, a été démoli le 23 juin de l'année suivante.

La guillotine fonctionna pour la première fois à Rouen le 7 mars 1793 pour l'exécution capitale de trois matelots qui avaient assassiné leur capitaine.

Depuis cette date jusqu'à la fin du siècle, il y eût plus de cent exécutions par la guillotine, dont celle du célèbre bandit Duramé, le 26 janvier 1798, et un grand nombre de ses complices. Il est à noter que l'acte de décès de Duramé porte cette simple mention : « Décédé subitement ».

Cinq têtes seulement tombèrent dans notre ville pour des raisons politiques. La victime la plus connue est l'abbé d'Anfernet de Bures, chapelain de Roumare, pour le seul motif qu'il était resté réfractaire au serment légal des prêtres.

Mais revenons à notre propos.

Les avocats, à la veille de la Révolution, étaient soumis aux règles que l'un des leurs, M^e Bérault, savant jurisconsulte, avait fait imprimer dans les premières années du xvii^e siècle sous le titre « *Sanctionnes forenses* ». C'est le plus ancien règlement connu de l'Ordre des Avocats. Il est rédigé en latin et contient trente articles concernant les relations de confrère à confrère, la tenue des audiences, la modération dans les plaidoiries, les honoraires, etc... Ce vieux document ne manque pas d'intérêt. On y rappelle notamment que les avocats doivent porter honneur et respect à leurs anciens, auxquels les jeunes doivent céder la place, au Barreau comme partout ailleurs où ils se trouveraient ensemble. On était réputé « ancien » après vingt ans de réception et d'assiduité.

Sous Louis XIV comme sous la Régence, le Barreau était plutôt en froid avec Messieurs du Parlement. Mais, à l'occasion du sérieux conflit soulevé lors des conférences du Parquet entre 1741 et 1744, les rapports entre les avocats et les parlementaires étaient redevenus bons et ne firent plus que s'améliorer jusqu'en 1789.

Les avocats, notamment, prirent entièrement le parti du Parlement dans la célèbre querelle qui devait éclater en 1771, et opposer gravement ce dernier au Pouvoir royal.

Cette année-là, notre Haute Juridiction refusa d'enregistrer les édits fiscaux qu'elle estimait trop écrasants pour le peuple.

Louis XV, à l'instigation de Maupeou, supprime, le 14 septembre, notre Parlement d'un trait de plume, exile la plupart de ses membres et institue, en décembre, une juridiction nouvelle dite : « Conseil Supérieur ». Celle-ci était présidée par Thiroux de Crosne, et fut, dès son avènement, extrêmement impopulaire à Rouen.

Devant cette situation qui commençait à devenir grave, le duc d'Harcourt, le gouverneur, accompagné de Thiroux de Crosne, se rendirent à Versailles pour demander au Roi le rétablissement de notre juridiction ancestrale ; mais ils revinrent sans avoir obtenu satisfaction.

La Cour des Comptes, Aydes et Finances, et la Chambre de Commerce protestèrent à leur tour. Elles furent aussitôt dissoutes, et leurs membres exilés sur leurs terres.

Le Conseil Supérieur, la nouvelle magistrature, continuait de recevoir partout un insultant et dédaigneux accueil.

Le Barreau refusa d'y plaider. Trois des avocats les plus

ardents, Lemaitre, Duval des Linières et Ferry sont arrêtés, puis exilés. Vingt-huit avocats seulement se séparent de la majorité.

L'archevêque de Rouen, le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, refuse d'aller dire la messe du Saint-Esprit dans la chapelle du Palais, laquelle se trouvait alors au-dessous de la partie sud de la salle des procureurs.

Le maire de Rouen, du Poirier d'Amfreville, est mandé à la Cour, réprimandé, puis exilé.

En même temps, le duc d'Harcourt, gouverneur, reçoit un certain nombre de lettres de cachet qu'il fait aussitôt parvenir à leurs destinataires. Des gentilshommes, des avocats opposants, des parlementaires doivent partir, eux aussi, en exil.

Ces mesures sévères excitèrent encore davantage la population de Rouen qui continuait de prendre fait et cause pour le Parlement.

Celui-ci ne fut rétabli dans ses fonctions que trois ans plus tard, par Louis XVI, dès que celui-ci devint roi.

La rentrée des magistrats ressembla davantage à une émeute qu'à un triomphe. Le peuple, après les avoir acclamés au Palais, alla assaillir les maisons des officiers du Grand Bailliage, auxquels les railleries, et même les outrages, ne furent point épargnés.

Sur les vingt-huit avocats qui avaient consenti à prêter leur concours près du Conseil Supérieur, vingt firent amende honorable à l'audience solennelle de rentrée de 1774. La radiation fut maintenue contre les huit autres parmi lesquels figurait d'ailleurs un avocat de grand renom, Pierre-Guillaume Roger, ancien secrétaire et ancien syndic de l'Ordre, ainsi que son fils André.

Les Roger ayant appelé de cette sentence, raconte le bâtonnier Sarrazin, membre de l'Académie de Rouen, dans son excellent ouvrage intitulé *Le Barreau de Rouen hier et aujourd'hui*, le Parlement soutint le Barreau de toute sa force. L'affaire dura trois ans. Ce fut qu'en 1778, sur une plaidoirie de Thouret, avocat dont nous aurons, bien sûr, l'occasion de reparler, que la Cour, « usant d'indulgence et considérant l'interdiction de fait déjà subie par les appelants, ordonna qu'ils seraient réintégrés sur la matricule, mais en leur imposant de ne pas paraître aux assemblées de l'Ordre pendant un certain temps ».

On peut voir, par cet exemple, combien le Conseil Supérieur avait su se rendre impopulaire à tous.

Un des avocats dissidents, Guillaume-François Goupil de Préfelin, devint député aux États Généraux en 1789, puis au Conseil des Cinq Cents, et, enfin, à partir de 1800, juge à la Cour de Cassation.

C'est lui qui, à l'Assemblée Constituante, demanda que le Roi

conserve quelque moyen d'écartier un citoyen incapable ou indigne de sa charge de juge, alors élu par le peuple, mais d'ailleurs sans succès.

Cette manière de désigner les magistrats était encore pire que celle de l'Ancien Régime et peut se comparer à l'arbitrage obligatoire institué par la loi du 24 juin 1793, proprement invraisemblable, et qui ne dura, heureusement, que très peu de temps.

Mais si, en 1788, les avocats, dans leur grande majorité, entretenaient d'excellentes relations personnelles avec les magistrats du Parlement, ils n'en déploraient pas moins leur aveuglement, et leur obstination à défendre une organisation judiciaire absolument vétuste, et des abus devenus criants.

La grande majorité des membres du Parlement étaient intègres, intellectuellement honnêtes, consciencieux, et tout ce qui a été écrit à leur encontre avant et pendant la Révolution et inspiré, souvent, de considérations politiques, doit être, au moins, sérieusement contrôlé.

Mais ils avaient contre eux un mode de recrutement qui semble aujourd'hui absolument extravagant.

La vente des offices de judicatures qui s'effectuait pratiquement depuis toujours, nous apparaît aujourd'hui aberrante.

Si vous lisez les « Annonces, Affiches et Avis divers » de cette époque, vous y trouverez des petites annonces du genre de celles-ci :

« *Office à vendre.* — A vendre, office de Conseiller au Parlement de Normandie, dont était revêtu Monsieur de Bréauté. S'adresser à M^e Decaens, notaire. »

Ou bien : « On demande à acheter un Office de Conseiller-Clerc au Parlement. »

Le prix de ces charges variait alors de 20.000 à 35.000 livres.

Par ailleurs, les hautes fonctions de la Magistrature étaient parfois occupées par de tout jeunes gens. Les présidents Thomas du Fossé et Ernest Bigot n'avaient que 18 ans lors de leur prise de fonctions, et même Duval de Bonneval, 17 ans seulement...

C'est ainsi que, faute de préparation intellectuelle et juridique, de compétence réelle et d'expérience suffisante de ses membres, le Parlement de Normandie ne rendit pas toujours les arrêts de valeur qu'on aurait pu en attendre.

C'est pourquoi, aussi, les erreurs judiciaires, toujours tellement regrettables, furent aussi nombreuses.

François Fouré, au milieu des affreux tourments de la question, avoue un crime. Il est rompu vif place du Vieux-Marché. Quelques semaines plus tard, son innocence est prouvée d'une manière absolument indéniable. Je ne crois pas nécessaire de multiplier les exemples, tous à peu près semblables dans leur navrante simplicité.

Le Parlement fut dissous une première fois le 21 octobre 1787. Peu après, furent successivement supprimés la Chambre des Vacations, le Bailliage, qui existait à Rouen depuis 1192, et le Siège Présidial qui y avait été réuni par Henri II en 1552.

C'est le 15 avril 1789 que Jacques-Guillaume Thouret fut élu député du Tiers-État. Il fut alors chargé de la nouvelle organisation judiciaire, après la dissolution définitive de notre Parlement. Il présida l'Assemblée nationale en 1780, puis devint président du Tribunal de Cassation.

Mais le 22 avril 1794, Thouret était arrêté à Paris comme suspect et condamné à mort. Il fut guillotiné en même temps que Le Chapelier d'Espreménil et Malesherbes.

A cette époque, dans toutes les sphères de l'État, le vent tournait fréquemment. Il en était de même aux Assemblées municipales. Les maires, à Rouen, se succédèrent à une cadence particulièrement rapide.

Le 11 novembre 1793, le citoyen Pillon, avocat, était élu maire de Rouen. Les chroniques du temps lui décernant libéralement les épithètes de sot, d'incapable et de ridicule, je ne m'y attarderai donc pas. Nous noterons seulement qu'il avait tellement peur des couronnes qu'il prit un arrêté municipal défendant de pendre des couronnes de fleurs dans les rues.

Il fut remplacé, le 23 avril 1795, par Le Boucher du Tronché qui démissionna peu de temps après.

Lui succédèrent bientôt un humble cordonnier, d'ailleurs intelligent et capable, Adrien Pasquet, puis Brémontier.

Vers la fin du règne de Louis XVI s'était formé au sein de l'Ordre des Avocats un parti qui n'admettait plus les anciens errements, ni certains privilèges contenus dans les « Coutumes de Rouen » qui leur apparaissaient très anormaux. Les syndics Ferray et Bouvet, les avocats Legendre, Anquetin, Leclerc, Dutronché et quelques autres rêvaient de transformation d'un état de choses qui n'avait que trop duré. Ils demandaient que la justice soit moins coûteuse et accessible à tous. Ils réclamaient également

l'unification de la législation civile et la réforme complète de la législation criminelle.

Dans leur ensemble, les parlementaires ne suivaient pas du tout ce mouvement réformateur, sauf quelques exceptions, parmi lesquelles le courageux conseiller Le Tort d'Anneville, dont les écrits parurent dans *L'éloge historique*, ouvrage qui fut couronné à Rouen lors d'une séance solennelle de notre Académie, le 17 octobre 1777.

A partir de la convocation des États Généraux, les bons rapports qui existaient entre les avocats qui évoluaient vers les idées nouvelles et les magistrats restés très « conservateurs », se refroidirent.

Il s'était formé au sein de l'Ordre un parti qui avait épousé la cause de la bourgeoisie et du peuple et qui en appuyait les revendications. Thouret se trouva bientôt naturellement à leur tête.

Plusieurs de ses confrères et amis politiques occupèrent les plus hauts postes dans le nouveau tribunal.

La dernière séance solennelle du Parlement fut celle de la rentrée de l'année 1788. La Cour qui venait d'être rappelée par le Roi, était présidée, en l'absence du premier président Le Camus de Pontcarré, troisième de ce nom, par le président Bigot. A la table du Parquet (on aurait dit alors : les gens du Roi), nous trouvons, non pas le procureur général marquis de Belbeuf, mais l'avocat général Grente de Grécourt qui, dans la harangue d'usage, couvrit de fleurs le Barreau qui avait tout récemment refusé de plaider devant la juridiction du Grand Bailliage, depuis tombée en disgrâce.

Mais, pour des raisons de politique évidentes, les dissensions vont bientôt s'aggraver au sein de l'Ordre. Thouret et ses amis ayant rédigé le cahier des doléances de la ville de Rouen, destiné aux États Généraux, il se trouva qu'un grand nombre de ses confrères n'étaient pas d'accord sur son texte. Très habile et persuasif, Thouret parvint bientôt à les convaincre. Mais les procureurs virent, dans ces vœux, une atteinte aux privilèges de leur corporation, laquelle se brouilla gravement avec l'Ordre.

Ce différent fut porté devant le Parlement qui n'osa prendre une position nette, puis devant le Roi. Mais, les événements se précipitant, les « fonctions », si l'on peut dire, de celui-ci furent suspendues avant qu'il n'ait eu le temps de trancher le débat.

D'autre part, la famine grave qui sévissait alors à Rouen donna le prétexte aux deux célèbres auteurs de trouble, Jourdain et Bordier, de recruter des émeutiers. Ils cassèrent les métiers dans les tissages, brisèrent tout ce qu'ils purent dans la ville et les

faubourgs et allèrent mettre à sac le château de Belbeuf, propriété du procureur général.

Le Parlement n'ayant plus d'autorité pour réprimer ces violences, la police passa entre les mains du Grand Prévôt, lequel dépendait de l'Hôtel de Ville. La municipalité s'emparait ainsi progressivement du pouvoir, comme à Paris et comme dans beaucoup d'autres grandes villes.

Le duc d'Harcourt fut expulsé et remplacé par le marquis d'Herbouville qui était très populaire et que nous retrouverons sous le Consulat préfet d'Anvers dans le département des Deux-Nèthes. Le châtelain de Saint-Jean-du-Cardonnay fut donc très bien accueilli par la population.

Mais on n'en vit pas moins apparaître sur les murs de la ville des affiches incendiaires, du genre de celle-ci, bien rédigée dans le style de l'époque :

« Nation, vous avez ici quatre têtes à abattre : celle de Pontcarré, Premier Président ; de Mansion, Intendant ; celle de Belbeuf, Procureur Général, et celle de Durand, Procureur du Roi dans la Ville. Sans cela, nous sommes perdus. Si vous ne le faites pas, vous passerez pour une Nation sans cœur. »

Chacun, à Rouen, fut bientôt épouvanté de la tournure que prenaient les événements, et le maire prit d'énergiques mesures pour tenter d'assurer le retour de l'ordre.

Notamment, abandonnés par leurs complices, Bordier et Jourdain étaient bientôt arrêtés et pendus aussitôt aux potences qui se trouvaient encore à la tête du pont de bateaux.

Ces horreurs n'avaient fait qu'aggraver la misère publique et la municipalité prit de nouvelles mesures pour y pallier. Elle ouvrit notamment une souscription. L'Ordre s'inscrivit pour 2.400 livres. Les soixante-six membres présents fournirent immédiatement 720 livres. Les parlementaires firent un geste semblable.

Les avocats s'assemblèrent une dernière fois le 23 août 1789. Puis la suppression de leur Ordre ayant été décrétée le 2 septembre 1790, ceux-ci disparurent du moins en tant que corporation organisée, pendant une grande partie de la période révolutionnaire.

Mais ils continuèrent à travailler sur d'autres plans. Thouret, en particulier, alors président du Comité de Constitution, rédigea un rapport sur l'organisation judiciaire qui fut examiné à l'Assemblée le 24 mars 1790. Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il fut partiellement repris dans le texte de l'an VIII, lequel servit en partie de base à l'élaboration du Code Napoléon.

C'est ainsi que notre organisation judiciaire d'aujourd'hui contient encore des idées dues au Rouennais Thouret.

Et que devenaient pendant ce temps nos grands magistrats ?

Le Premier Président Le Camus de Pontcarré prit, avec son épouse le chemin de l'exil et gagna l'Angleterre. Il y trouva un petit coin pour abriter sa noble misère, et Madame la Première Présidente put découvrir difficilement quelques travaux à l'aiguille pour assurer le pain quotidien.

Le procureur général Godard, marquis de Belbeuf, reçut une nouvelle visite à son château déjà saccagé en même temps que son hôtel de la place Saint-Ouen. Trois cents gardes municipaux vinrent en effet à Belbeuf, commandés par un nommé Lelièvre, pour s'emparer des 280 canons que le procureur général y avait soi-disant cachés, et qu'ils ne trouvèrent évidemment pas. M. et Mme de Belbeuf et leur fils n'en furent pas moins arrêtés, ainsi que Mme de Sesmaisons, présente au château, et les domestiques. Ces derniers furent relâchés peu après.

Les citoyens Belbeuf père et fils furent emprisonnés successivement à Saint-Lô puis à Saint-Yon... où ceux qui les avaient arrêtés devaient d'ailleurs les rejoindre trois mois plus tard.

Le 6 novembre 1790, les nouveaux magistrats sont installés. Ce sont, pour la plupart, des avocats et quelques anciens parlementaires politiquement « engagés » comme nous dirions de nos jours. Nous n'en trouverons pas moins plusieurs d'entre eux, présidents de Chambre, procureurs impériaux ou hauts fonctionnaires après 1804.

Mais il est, je pense, grand temps que j'achève mon bavardage et, pour conclure, j'emprunterai ces deux définitions, l'une et l'autre à M^e Henri Robert.

Voici la première : « L'avocat, c'est traditionnellement le défenseur de la veuve et de l'orphelin, le champion désintéressé de toutes les nobles causes, celui dont le dévouement est acquis à tous les opprimés, à tous les malheureux, à tous les déshérités de la fortune, et qui fait entendre devant la justice la voix de l'humaine pitié et de la miséricorde. »

Et voici l'autre :

« L'avocat ? Un insupportable bavard, madré confrère aimant la chicane, les roueries, la procédure, habile à soutenir toutes les causes et plaidant l'innocence, même quand il est convaincu de la culpabilité. »

La première nous semble fort bien définir la plupart des membres du Barreau que nous connaissons, la seconde nous

représente avec esprit l'avocat Pathelin, les plaideurs de Racine, ou les spirituelles caricatures de Beaumarchais et de quelques autres auteurs de ce même siècle.

Et j'achèverai enfin, en me référant à Voltaire, qui s'écria un jour :

« J'aurais voulu être avocat, c'est le plus beau métier du monde. »

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le D^r Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE

(6 Juin 1779)

Mademoiselle, Messieurs,

L'honneur que je ressens à entrer dans votre Compagnie n'a d'égal que ma surprise d'y avoir été invité.

Sans doute l'Académie par son usage fait pour le monde médical, a voulu profiter de ce concours dans son sein plusieurs membres de votre profession et s'il se produit des vides de les combler.

Mais quand précéderont les traits de mes prédécesseurs, quand pour ne parler que des disparus, le nom même des hautes figures d'un Raymond Neveu, d'un Paul Hélot, d'un Jean Henry, ne sera pas de peine à mesurer la faiblesse de mes mérites et l'aurait en quelque manière à tenir la place de l'un d'eux, à lui en imiterait tout ce qu'il y a de mieux, à lui en imiterait tout ce qu'il y a de plus digne de leur confiance et le privilège de leur amitié.

Il n'est pas quelque chose de plus que le dernier survivant de votre pléiade. — lui en qui nous avons regretté l'une des gloires et comme la consolation du corps médical de cette ville, — a fait à moi par là, Mademoiselle et Messieurs, le sujet de votre indulgence. puis de vos faveurs ! Sa vie fut trop brève, et sa vie est trop brève pour les hommes d'élite qui laissent après eux, tel un soleil de lumière, le souvenir de leurs vertus et la trace de leurs bienfaits.

représenté avec esprit l'avocat Parbellin, les plaideurs de Racine, ou les spirituelles caricatures de Beaumarchais et de quelques autres auteurs de ce même siècle.

« J'aurais voulu être avocat, c'est-à-dire plus beau, métré et plus riche que le monde. »

Le procureur général Coderoy, marquis de Belbeuf, et son fils, qui fut aussi procureur général, furent arrêtés en même temps que les autres magistrats de la ville de Saint-Omer. Trois cents gardes municipaux furent envoyés à Belbeuf, commandés par un nommé Leclercq, pour s'emparer des 280 canons que le procureur général y avait fait cacher, et qu'ils ne trouvèrent évidemment pas. M. et Mme de Belbeuf et leur fils n'en furent pas moins arrêtés, ainsi que Mme de Saint-Omer, présente au château, et les domestiques. Ces derniers furent relâchés peu après.

Les citoyens Belbeuf père et fils furent emprisonnés successivement à Saint-Lô puis à Saint-Yon, où ceux qui les avaient arrêtés devaient d'ailleurs les rejoindre trois mois plus tard.

Le 6 novembre 1793, les nouveaux magistrats sont installés. Ce sont, pour la plupart, des avocats et quelques anciens parlementaires politiquement « engagés » comme nous dirions de nos jours. Nous n'en trouverons pas moins plusieurs d'entre eux, présidents de Chambre, procureurs impériaux ou hauts fonctionnaires après 1804.

Mais il est, je pense, grand temps que j'achève mon ouvrage et, pour conclure, j'emprunterai ces deux définitions, l'une et l'autre à M. Henri Robert.

« Voici la première : « L'avocat, c'est traditionnellement le défenseur de la veuve et de l'orphelin, le champion désintéressé de toutes les nobles causes, celui dont le dévouement est acquis à tous les opprimés, à tous les malheureux, à tous les déshérités de la fortune, et qui fait entendre devant la justice la voix de l'humanité pure et de la miséricorde. »

Et voici l'autre :

« L'avocat : Un insupportable bavard, malgré confrère aimant la chicane, les ruses, la procédure, habile à soulever toutes les causes et plaidant l'innocence, même quand il est convaincu de la culpabilité. »

La première nous semble fort bien définir la plupart des membres du barreau que nous connaissons, la seconde nous

Les Tumeurs professionnelles et les Tumeurs spontanées de la vessie

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le D^r Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE

(6 juin 1970)

Mademoiselle, Messieurs,

LA fierté que je ressens à entrer dans votre Compagnie n'a d'égale que ma surprise d'y avoir été invité.

Sans doute l'Académie, par un usage flatteur pour le monde médical, a-t-elle coutume de compter dans son sein plusieurs membres de notre profession et, s'il se produit des vides, de les combler.

Mais quand précisément j'évoque les traits de mes prédécesseurs, quand pour ne parler que des disparus, je me remémore les hautes figures d'un Raymond Neveu, d'un Paul Hélot, d'un Jean Fleury, je n'ai pas de peine à mesurer la faiblesse de mes mérites et j'aurais eu quelque hésitation à tenir la place de l'un d'entre eux, s'ils ne m'avaient tous trois, au fil des années, accordé le précieux soutien de leur confiance et le privilège de leur amitié.

Et n'ai-je pas quelque raison de penser que le dernier survivant de cette pléiade, — lui en qui nous avons regretté l'une des gloires et comme la conscience du corps médical de cette ville, — a fait à mon profit, Mademoiselle et Messieurs, le siège de votre indulgence, puis de vos faveurs ? Sa vie fut trop brève, et la vie est trop brève pour les hommes d'élite qui laissent après eux, tel un sillage de lumière, le souvenir de leurs vertus et la trace de leurs bienfaits.

Peut-être aussi avez-vous entendu honorer une famille de médecins hospitaliers dont un membre qui m'est cher est toujours en activité. Le chef de file de notre lignée rouennaise le Docteur Louis Boucher ⁽³⁵⁾, fut pendant quarante-trois ans membre de cette Académie, où frémissait, sous le timbre chantant de son parler berrichon, l'ardeur à peine contenue de son patriotisme et de sa foi. Il était mon parrain : c'est devoir de justice pour le filleul, au seuil de cette autre cérémonie baptismale où je crois le voir m'ouvrir une seconde fois la porte, que de rendre hommage à la mémoire de cet éminent homme de bien, héraut de la lutte anti-alcoolique et paladin du culte de Jeanne d'Arc.

J'ai parlé de l'indulgence de l'Académie : ce n'est point clause de style sur les lèvres du récipiendaire à qui sied la modestie. C'est parce que de cette indulgence j'escompte encore le bénéfice au moment de traiter devant la haute instance qui m'écoute et qui m'accueille le sujet dont j'ai fait choix : « Les Tumeurs professionnelles et les Tumeurs spontanées de la vessie ».

Thème singulier, dira-t-on peut-être ? Les tumeurs, c'est-à-dire le cancer ? Sujet tabou. La vessie ? organe dont il vaut mieux taire le nom et oublier la fonction. S'il faut donc des justifications, en voici.

Les tumeurs, le cancer ? Mais n'est-il pas permis de souligner combien la culture médicale fait dans le public des progrès journaliers ? Les problèmes de la santé — ce qui veut dire de la maladie — trouvent audience à la radio, à la télévision, dans les grands quotidiens, enfin et depuis peu, dans des publications hebdomadaires attrayantes, de bonne tenue et qui trouvent place à tous les éventaires. On pouvait naguère, par exemple, et pour la somme de 2,80 F, être parfaitement renseigné sur le cancer de l'œsophage ⁽¹⁷⁾, dans une autre livraison sur les tumeurs du cerveau et même parmi celles-ci sur les astrocytomes et sur les neurinomes de l'acoustique ⁽⁵¹⁾. L'entre-deux guerres a sapé la forteresse de l'ésotérisme médical, la seconde moitié du vingtième siècle en aura achevé le démantèlement. Les choses de la médecine ont conquis la place publique. Le sujet annoncé, relatif à certaines recherches sur les tumeurs, ne répond-il pas à ce désir général d'information dont un Joseph Folliet, dans un domaine sans doute plus vaste, proclamait l'an dernier la parfaite légitimité ⁽²⁷⁾. Voilà donc pour les tumeurs.

Et voici pour la vessie. L'argument, d'un autre ordre, sera de poids sans doute au jugement d'une Compagnie si fidèle à ses traditions. C'est qu'en effet les médecins nos devanciers choisiss-

saient volontiers cette tribune pour des communications spécifiquement médicales et portant à l'occasion sur la vessie. Témoin Achille-Cléophas Flaubert, père de Gustave, défendant devant l'Académie de Rouen, en février 1815, une nouvelle technique d'extraction des calculs de la vessie chez la femme ⁽²⁶⁾. Et comment ne pas rappeler qu'avant lui l'un des créateurs de cette Académie, Claude-Nicolas Le Cat, de réputation si brillante que Paris l'enviait à Rouen, se rendit surtout célèbre par ses travaux sur la taille vésicale et sur la lithotomie ⁽³³⁾. Ainsi croit-on n'avoir pas à rougir de parler vessie dans cette enceinte.

On se propose donc de présenter les problèmes qu'a soulevés la découverte des tumeurs professionnelles de la vessie, puis de montrer comment ces dernières ont préparé la voie à la compréhension des tumeurs spontanées de ce même organe. Chemin faisant, l'on suivra les hommes de laboratoire dans leurs démarches intellectuelles, dans leurs investigations pratiques et l'on assistera à la confrontation de leurs hypothèses de travail avec les données que leur fournissent ces deux autorités irréfragables : l'observation et l'expérimentation.

Nous sommes à la fin du XIX^e siècle en Allemagne, dans le bassin industriel du Rhin, où se sont implantées depuis une trentaine d'années des usines de fabrication de colorants synthétiques. La prospérité croissante de ces entreprises, qui reléguèrent le mordantage au musée, s'explique par la diffusion de teintures d'usage facile, bon teint, d'une grande fraîcheur et d'une grande variété de coloris.

Or voici — coup de tonnerre dans le ciel bleu des matières colorantes — qu'un chirurgien de la région, Rehn, appelé à traiter trois malades atteints de tumeurs de la vessie, tous trois employés d'une fabrique de fuchsine de Francfort-sur-le-Mein, prétendait que ces trois tumeurs étaient dues aux produits avec lesquels les ouvriers étaient en contact ⁽⁴⁶⁾. N'allait-il pas, dans son audace, jusqu'à prédire l'apparition d'autres tumeurs de vessie dans les usines procédant aux mêmes fabrications. A vrai dire, la communication que fit Rehn au Congrès de Chirurgie de Berlin de 1895 fut accueillie avec scepticisme, tant il est vrai que pour admettre une vérité il faut y être préparé. Sans doute connaissait-on déjà d'autres cancers professionnels, en particulier le cancer des ramoneurs, le cancer des Chimney-Sweepers de Londres, découvert le siècle précédent par ce Percival Pott, dont le nom est resté attaché à la tuberculose vertébrale. Mais la suie qui était la cause du cancer des ramoneurs ⁽²⁾ produisait à longueur d'année une irri-

tation de la peau, et c'est sur la peau irritée que se développait la tumeur. Rien de tel ici. Comment admettre que la manipulation d'un corps chimique pût être à l'origine, non pas d'une tumeur de la peau, mais d'une tumeur développée sur la vessie, organe si profond, organe si éloigné des voies de pénétration possibles du toxique.

Cependant les faits s'accumulaient avec les années. De nouveaux cas de tumeurs vésicales étaient observés dans l'industrie des colorants, et non plus seulement en Allemagne, mais dès 1912 à Bâle⁽³⁶⁾, en 1929 en Grande-Bretagne dans la région de Manchester⁽⁵³⁾, en 1931 aux Etats-Unis dans la firme Dupont de Nemours⁽²⁵⁾, en 1932 à Moscou⁽⁴⁹⁾, en 1937 en Lombardie⁽²¹⁾. Les premiers cas français, en provenance d'une usine normande, étaient publiés en 1946⁽⁵⁾. Quelques années plus tard, le Japon était touché à son tour⁽⁵⁰⁾.

Les chiffres, s'il en était besoin, auraient rendu justice aux vues prophétiques de Rehn et convaincu les sceptiques attardés. Car toutes les statistiques étaient d'accord : la mortalité par tumeurs de la vessie se trouvait de trente à quarante fois plus élevée parmi le personnel des entreprises de matières colorantes que dans le reste de la population⁽¹⁴⁾⁽⁵⁾.

La certitude acquise de l'origine chimique des tumeurs, fallait-il encore préciser les corps réellement responsables, pour mettre sur pied de valables mesures de protection des ouvriers. Dans une usine de colorants fabriquant, par exemple, une centaine de produits, y en avait-il cinquante, y en avait-il dix, capables de provoquer des tumeurs de vessie. Assez vite on put innocenter les colorants finis eux-mêmes : les produits livrés au public n'étaient donc pas dangereux, le risque demeurait circonscrit à l'intérieur de l'usine. De fil en aiguille, on en vint à ne plus retenir que trois corps, la β -Naphtylamine, l' α -Naphtylamine, la Benzdine⁽³⁰⁾, corps désignés sous le nom de Produits Intermédiaires parce que, dépourvus par eux-mêmes de propriétés colorantes, ils n'en représentent pas moins un stade nécessaire dans la fabrication des colorants de synthèse. Ces corps appartiennent tous trois au groupe chimique des Amines Aromatiques, c'est pourquoi on appelle encore la maladie qu'ils provoquent : Amino-Tumeurs de la vessie. En leur ajoutant l'Auramine et le Magenta, produits forts suspects, on pouvait, il y a quinze ans, compter sur les doigts d'une main les cancérigènes vésicaux d'origine industrielle.

Mais voici qu'une nouvelle amine aromatique, la Xénylamine, fut reconnue responsable de tumeurs de vessie, dans l'industrie du caoutchouc cette fois où elle est employée comme antioxydant, à Birmingham en 1954⁽¹⁸⁾, puis en 1955 à Saint-Louis-du-Mis-

souri⁽⁴⁰⁾. Et ce n'est pas tout, car les urologues de Londres détectent depuis 1965⁽¹⁹⁾ des tumeurs de vessie parmi le personnel des câbles électriques, industrie qui utilise des quantités considérables de caoutchouc et qui fait appel, pour en améliorer la qualité, aux mêmes antioxydants contenant de la β -Naphtylamine ou de la Xénylamine.

Ainsi les amino-tumeurs de la vessie ne sont-elles plus le lot exclusif des entreprises de matières colorantes, du moins aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Mais ce n'est point jouer les Cassandra que de prédire l'éclosion de nouvelles tumeurs de vessie en Europe continentale dans les deux branches industrielles récemment intéressées, pour autant qu'on utilise comme antioxydants les corps qui ont fait ailleurs la preuve de leur redoutable agressivité.

La liste établie des amines responsables, il devient possible de protéger les ouvriers menacés. Plusieurs pays d'Europe et non des moins bien équipés sur le plan industriel, ont supprimé purement et simplement la fabrication de l'amine la plus dangereuse⁽¹²⁾ la β -Naphtylamine. On ne peut que souhaiter qu'il en aille de même en France. D'autres mesures, il est vrai, constituent déjà une protection réelle des travailleurs, en particulier la fabrication en circuit totalement clos, surveillée par télécontrôle de l'intérieur d'une cabine. Nul doute que cette réalisation de l'industrie française n'ait pour corollaire une réduction très appréciable du nombre des tumeurs de vessie. Encore faudrait-il que le produit dangereux ne soit pas livré à d'autres usines où des mesures aussi radicales ne seraient pas adoptées.

On a déjà indiqué comment la maladie industrielle des tumeurs de vessie était apparue successivement dans de nombreuses nations, au long d'une période s'étendant sur une cinquantaine d'années. Or l'un des traits les plus étranges comme les plus constants de cette sorte d'épidémie internationale à échéances différées, c'est que les tumeurs de vessie ne se sont pas déclarées dans les mois qui ont suivi, pour un pays donné, l'implantation d'une usine de matières colorantes. C'est sournoisement, c'est une vingtaine d'années après la mise en route de l'usine que de nombreux ouvriers sont frappés⁽³⁰⁾, et presque en même temps, comme au passage soudain de quelque ange exterminateur.

La connaissance de cet extraordinaire délai de latence a été mise à profit pour instaurer des mesures médicales de détection précoce des tumeurs de vessie, en particulier la Cystoscopie Systématique. Cette dernière est proposée, en l'absence de tout symptôme suspect, aux ouvriers que l'on considère comme menacés du fait du poste auquel ils sont affectés dans l'usine.

Elle consiste à examiner la vessie au moyen d'un appareil qui en éclaire les parois comme celles d'une grotte : ainsi peut-on y découvrir les plus petites anomalies. Cette méthode utilisée en France, en Italie, aux Etats-Unis, a permis dans bon nombre de cas de surprendre pour ainsi dire la tumeur en voie de formation, de la traiter et de la guérir (6).

Une autre constatation, corollaire de la longue latence, c'est que la maladie peut frapper des sujets qui, depuis des années, ont abandonné tout contact avec les substances cancérogènes. Une observation récemment rapportée dans un périodique médical anglais (32) était celle d'une ouvrière de câbles électriques, en contact depuis 1941 et pendant huit ans avec un antioxydant contenant de la β -Naphtylamine. A partir de 1949 cette femme fut affectée à d'autres postes non dangereux, jusqu'à la fermeture de l'usine en 1960. Or elle ne présenta les premiers symptômes d'une tumeur de vessie qu'en 1967, c'est-à-dire sept ans après qu'elle eût quitté l'usine. C'était le seizième cas de tumeur vésicale dans le personnel de cette factory. La Westminster Coroner's Court prononça la responsabilité de l'entreprise.

Semblable constatation n'est pas rare. Tout se passe comme si, au terme d'une période nécessaire de contact du produit nocif avec la paroi vésicale, une modification irréversible était créée, dont la lente et fatale maturation n'aboutirait qu'après de longues années à la réalisation d'une tumeur vésicale.

Cette longue latence, ce long enfantement du cancer, étudiée dans le détail pour les amino-tumeurs de la vessie, n'a fait que souligner la latence de nombreux autres cancers d'origine chimique ou physique. C'est ainsi que le cancer des ramoneurs ne frappait que vers l'âge de 40 ans des sujets qui avaient travaillé pendant leur enfance et souvent avant leur dixième année au ramonage des cheminées. C'est passé la cinquantaine, après une vie de travail, que les mineurs du Schneeberg en Saxe (20) étaient atteints de ce cancer broncho-pulmonaire qu'on attribue aujourd'hui à l'inhalation du radon. Et c'est après de longues années d'exposition de leur peau que les pionniers de l'utilisation des R X présentaient aux mains ce qu'on a justement appelé le « cancer des radiologistes ».

Or bien des faits inclinent à penser qu'un certain nombre de cancers spontanés de l'homme, en d'autres termes ceux dont la cause n'est pas encore connue, ont également une longue latence.

Ainsi, dans une enquête menée récemment sur les causes du cancer de l'estomac en Islande (23), où cette maladie est fréquente et due, semble-t-il, à la consommation importante de poisson fumé, les auteurs concluaient que ce qu'il eût été inté-

ressant de connaître, ce ne sont pas les habitudes alimentaires que pouvait avoir un individu dans les quelques années qui ont précédé la maladie, mais celles qu'il avait vingt ans plus tôt.

Et le Professeur Lacassagne, aujourd'hui doyen des cancérologues français, écrivait déjà en 1957 : « Le processus de cancérisation est lent. Chez l'homme, il se produit pendant plusieurs années et le plus souvent pendant plusieurs dizaines d'années. » (31).

Pareille affirmation ne doit pas être de nature à nous inquiéter, mais plutôt à nous rassurer. Il y a lieu de penser en effet que le perfectionnement de l'arsenal d'investigation sur le corps humain, qui s'accuse de jour en jour, permettra dans un avenir prochain de détecter les tumeurs encore en état de virtualité et de les traiter avec les meilleures chances de succès.

« Messieurs, disait Claude Bernard à l'ouverture de son cours au Collège de France en 1847, la médecine scientifique que j'ai le devoir de vous enseigner n'existe pas. » (39). Il écrivait un peu plus tard : « la Médecine est destinée à sortir de l'empirisme et elle en sortira par la méthode expérimentale. » (4). Paroles d'un visionnaire, car les immenses progrès réalisés depuis un siècle dans la connaissance et le traitement des maladies sont bien le fruit de cette médecine scientifique basée sur l'observation et sur l'expérimentation.

On vient de passer en revue, touchant les tumeurs industrielles de la vessie, les acquisitions fournies par la simple observation de la maladie chez l'homme. Quels sont donc les services rendus par l'expérimentation sur l'animal ? Mais une question préalable se pose. Les tumeurs industrielles de la vessie n'ont-elles pas livré tous leurs secrets ? On est sûr de leur existence, la statistique l'a prouvée. On a réussi à identifier les substances qui les provoquent. On connaît leur latence. On a mis en œuvre les mesures capables de protéger le personnel des usines. Que pouvait-on espérer de plus ? Dans quel domaine l'expérimentation pouvait-elle s'exercer utilement ?

Le premier but était de provoquer des tumeurs de vessie chez l'animal à partir de substances que l'on sait les provoquer chez l'homme, le second de découvrir pourquoi la vessie — et pourquoi la vessie seule — était atteinte par le processus tumoral.

A vrai dire, la méthode expérimentale n'a pas apporté tout cuit le plat de résistance qu'on attendait d'elle, c'est-à-dire la reproduction artificielle d'une tumeur de vessie. « Depuis sept

ans, écrivait un auteur allemand en 1929, on a donné des produits venant des matières colorantes à plusieurs milliers d'animaux. Quand ils sont morts, l'autopsie minutieuse n'a jamais montré de cancers » (34). Après un tel « aveu dépouillé d'artifice », on aurait pu penser que le zèle des expérimentateurs se serait refroidi. C'eût été méconnaître leur foi et leur patience. Huit années s'écoulèrent encore. Enfin, en 1937, des auteurs américains de l'Institut du Cancer de Bethesda, administrant de la β -Naphtylamine brute à seize chiennes, obtinrent treize tumeurs vésicales sans atteinte d'aucun autre organe (28). On tenait en mains, après celle de la statistique, la seconde preuve indiscutable que la β -Naphtylamine provoquait bien des tumeurs de vessie.

Dès lors le chemin était tracé pour la recherche des facteurs déterminant la localisation des tumeurs à cet organe et non à un autre. Car s'il est relativement aisé d'admettre qu'un produit cancérigène, le goudron par exemple, provoque des tumeurs cutanées au point d'application, il est difficile de comprendre qu'une tumeur puisse se produire à distance du point de contact : plus encore de saisir comment, sur le long itinéraire organique à parcourir depuis la bouche par exemple, la substance cancérigène puisse par miracle épargner les organes rencontrés sur sa route pour frapper électivement la vessie.

Déjà de nombreux expérimentateurs avaient recherché quelle était la voie d'apport à la vessie du pouvoir cancérigène. Était-ce le sang ? Était-ce l'urine ? Une expérimentation réalisée en 1953 à Rochester (47), sur les rives du lac Ontario, devait trancher le débat au profit de la théorie urinaire. Neuf chiens absorbent journellement avec leur nourriture une capsule contenant de la β -Naphtylamine. Sur quatre d'entre eux seulement, on a détourné le cours normal de l'urine en implantant les deux uretères dans l'intestin, de sorte que la vessie ne peut plus recevoir aucune urine. Sacrifiés deux ans plus tard, aucun des quatre chiens opérés — ceux dont l'urine s'écoulait dans l'intestin — n'a de tumeur vésicale ; les cinq chiens témoins en ont tous. Ainsi l'urine est-elle bien le véhicule du pouvoir cancérigène : sans urine il ne peut y avoir de cancer de la vessie.

Cette première certitude acquise, les biochimistes voulurent mettre en évidence la β -Naphtylamine cancérigène dans l'urine des animaux d'expérience. Or, fait étrange, elle ne s'y trouvait pas. Force était d'en inférer que la β -Naphtylamine avait subi dans l'organisme des modifications chimiques et que le produit réellement cancérigène était un métabolite (9), c'est-à-dire un dérivé, un produit de transformation de la β -Naphtylamine, et non pas la β -Naphtylamine elle-même.

Mais en quelques années on avait identifié vingt-cinq méta-

bolites urinaires de la β -Naphtylamine⁽¹¹⁾ : lesquels d'entre eux étaient responsables ? Il est impossible de suivre ici les biochimistes dans les arcanes de leurs investigations. Du moins peut-on essayer de saisir le pourquoi de leurs démarches, de se pencher sur leurs méthodes de travail et de connaître l'aboutissement de leurs recherches.

Une équipe anglaise de l'Université de Leeds, expérimentant à grands frais sur sept espèces d'animaux (chien, chat, furet, souris, rat, hamster, lapin) auxquels ils firent ingérer de la β Naphtylamine, constatèrent que les métabolites excrétés par l'urine des animaux étaient différents selon les espèces. Par exemple les métabolites hydroxylés étaient excrétés en quantité très élevée chez le chien, en quantité très basse chez le lapin⁽⁷⁾. Or on savait depuis longtemps que le chien était, à l'égard des tumeurs vésicales, un animal réceptif, tandis que le lapin était un animal réfractaire. On en conclut que c'était ce groupe métabolique des Hydroxyamines qui cancérisait la vessie tant de l'animal que de l'homme.

Parvenus à ce stade de leurs études, les expérimentateurs eurent un scrupule. Comment différenciaient-ils les uns des autres ces différents métabolites ? Par la chromatographie sur papier. Or cette méthode conventionnelle fournissait des renseignements parfois équivoques. C'est pourquoi l'un des membres de l'équipe, en vue d'obtenir une plus grande rigueur scientifique, eut l'idée de fabriquer synthétiquement chacun des métabolites à éprouver, puis de les incorporer individuellement dans une pilule de cire et d'implanter chirurgicalement cette dernière dans la vessie de souris⁽²⁹⁾. Ce procédé, qui a connu depuis un grand succès en Grande-Bretagne et en Amérique, confirma les résultats des précédentes expériences : quatre ou cinq métabolites urinaires de la β -Naphtylamine, appartenant à ce groupe des Hydroxyamines, sont capables de cancériser la vessie de la souris, tandis que les autres métabolites, tandis que la β -Naphtylamine elle-même sont inactifs.

Poursuivant de son côté des recherches sur les processus de transformation de la β -Naphtylamine dans le corps humain, un biochimiste de l'Université de Londres⁽¹⁰⁾ réussit à reconstituer le parcours organique de cette amine et à expliquer pourquoi seule la vessie est atteinte. Que la β -Naphtylamine ait pénétré chez l'ouvrier par inhalation ou par contact cutané, elle parvient au foie où rencontrant certains acides, elle est immédiatement transformée en un nouveau composé dépourvu, lui, de toutes propriétés cancérigènes, de sorte que le foie est respecté. Mais excrété par le rein, ce nouveau produit est exposé à l'action d'une enzyme urinaire existant normalement chez l'homme. Cette

enzyme, ce ferment, décompose le produit issu du foie et libère dans la vessie le pouvoir cancérigène jusque-là étroitement emprisonné.

Cette découverte d'un processus enzymatique fut le point de départ d'un essai thérapeutique. On pourrait s'étonner en effet que dans une affection dont le commun des malades accepterait de grand cœur d'ignorer les causes si du moins on lui offrait des remèdes efficaces, les animateurs de la Recherche Scientifique ne se soient pas intéressés au traitement spécifique des tumeurs de la vessie. En fait ils ont bien tenté, en restreignant la formation de cette enzyme nécessaire à la restauration du potentiel carcinogénique, de s'opposer à la récurrence d'une tumeur déjà traitée. Ils s'adressèrent à quatre-vingts malades hospitalisés dans trois services d'Urologie, deux à Londres et un dans le Comté de Kent. Cette tentative, scientifiquement poursuivie pendant deux ans, aboutit malheureusement à un échec⁽¹³⁾. Elle n'en montra pas moins l'une des voies dans lesquelles on doit s'engager pour aboutir à une prophylaxie valable des tumeurs de vessie.

Au total, l'expérimentation a apporté en vingt ans, de 1937 à 1958, de précieux renseignements sur les amino-tumeurs de la vessie : on peut reproduire ces tumeurs chez l'animal ; on connaît dans le détail le cheminement organique du pouvoir cancérigène inclus dans la β -Naphtylamine ; on sait que ce pouvoir est le fait de certains métabolites, aux caractères chimiques bien définis. Loin de marquer le point final d'une étude d'intérêt purement spéculatif, de pareilles constatations ont ouvert la voie il y a une douzaine d'années à de nouvelles et passionnantes recherches portant cette fois sur les tumeurs spontanées de la vessie.

Quand en effet furent connus et pour ainsi dire disséqués les mécanismes de production des tumeurs industrielles de la vessie à partir de substances chimiques exogènes, la curiosité vint tout naturellement aux hommes de laboratoire de rechercher si les autres tumeurs de la vessie, les tumeurs non professionnelles, les tumeurs que dans notre ignorance de leurs causes nous appelons spontanées, ne pouvaient être causées par des substances de même structure chimique mais existant normalement dans le corps de l'homme.

D'autres médecins, moins compétents peut-être mais non moins avides de connaître, les urologues, s'étonnaient parfois de leurs constatations cystoscopiques. N'est-il pas arrivé à l'un d'eux^(6a) de découvrir le même jour, chez deux malades différents,

deux tumeurs vésicales de même siège, de même volume, de même aspect, de même implantation. Or l'un des malades était un ouvrier d'une entreprise de matières colorantes, au contact avec la β -Naphtylamine depuis de longues années, il s'agissait d'une tumeur professionnelle, d'une amino-tumeur de la vessie. L'autre était un rural n'ayant jamais franchi la grille d'entrée d'une usine : la cause de sa tumeur vésicale était enveloppée du plus impénétrable mystère. Comment ne pas penser, en présence de ces deux tumeurs à ce point semblables qu'on aurait pu les dire jumelles, que les mêmes effets devaient être produits, sinon par les mêmes causes, à tout le moins par des causes voisines et par la mise en jeu de processus d'irritation identiques ?

Or si cette cause des tumeurs spontanées de la vessie, des tumeurs sauvages, comme on les baptise aujourd'hui, n'est pas encore identifiée d'une façon indiscutable depuis quinze ans qu'on est à sa poursuite sur les deux rives de l'Atlantique, un rapide survol des travaux accomplis dans divers laboratoires de cancérologie montrera du moins les acquisitions substantielles dont on peut aujourd'hui faire état.

Les tumeurs industrielles étaient produites par des substances aminées, c'est-à-dire pourvues d'un groupement NH_2 . N'existait-il pas de telles substances dans l'organisme de l'homme ? A côté des tumeurs vésicales professionnelles provoquées par des amines d'origine exogène, les tumeurs spontanées n'étaient-elles pas provoquées par des amines d'origine endogène ? Or on connaît précisément, dans le cycle normal de dégradation des protides chez l'homme, des corps dont la formule chimique, également pourvue d'un groupement NH_2 , s'apparente à celle des amines aromatiques industrielles : ce sont les acides aminés.

Les cancérologues décidèrent de porter leurs recherches sur l'un des plus anciennement connu des acides aminés essentiels, le Tryptophane⁽⁴⁴⁾, et d'étudier l'action éventuellement cancérigène de ses métabolites⁽²⁴⁾. Dans une première expérience pratiquée à Madison, siège de l'Université du Wisconsin, on recueillit l'urine de quarante malades atteints de tumeurs spontanées de la vessie. Or on découvrit que vingt-et-un d'entre eux excrétaient des quantités anormalement élevées de quatre métabolites du Tryptophane⁽¹⁵⁾. Résultat non probant, mais assez encourageant.

Dans une seconde expérience, qu'on pourrait appeler la contre-épreuve, on étudia l'urine de quatorze malades atteints non plus cette fois de tumeurs spontanées, mais de tumeurs industrielles de la vessie. Or ces urines contenaient des taux normaux de métabolites⁽⁴⁵⁾. Indirectement cette constatation

tendait à rendre responsables les métabolites du Tryptophanne dans les tumeurs spontanées.

On aurait souhaité faire porter la même étude sur des individus encore indemnes, mais en quelque sorte candidats à la tumeur de vessie. Or tel est le cas des malades atteints de Bilharziose urinaire, cette pandémie inter-tropicale surtout africaine, car elle est précisément pourvoyeuse de tumeurs vésicales. Un savant égyptien (1), procédant à une enquête de biochimie sur des malades de la région du delta du Nil, qui est peut-être la plus infestée du monde, constata que les sujets atteints de Bilharziose vésicale, et en dehors même de toute cancérisation, excrétaient une quantité anormalement élevée de l'un des métabolites du Tryptophanne.

Ajouterait-on que chez les vaches turques, fréquemment atteintes de tumeurs spontanées de la vessie (car l'espèce humaine, est-ce une consolation, n'en a pas l'exclusivité), on a trouvé également des anomalies quantitatives dans l'excrétion urinaire des métabolites de cet acide aminé (41).

Ainsi bien des faits autorisaient-ils les auteurs à admettre la responsabilité d'un ou de plusieurs métabolites du Tryptophanne dans la production des tumeurs spontanées de la vessie chez l'homme. Il restait, par l'expérimentation chez l'animal, à réaliser des tumeurs de vessie à partir de ces différents métabolites. C'est encore l'équipe des cancérologues de Madison qui y pourvut (16). Les résultats leur permirent de conclure que cinq métabolites du Tryptophanne, sur sept étudiés, provoquaient des tumeurs vésicales chez la souris. Les travaux de ces auteurs paraissent marqués de deux caractères sur lesquels il convient peut-être d'insister : l'ampleur des moyens mis en œuvre et la difficulté d'interprétation des résultats.

Adoptant la technique de leurs collègues anglais, les chercheurs du Wisconsin incorporèrent individuellement chacun des métabolites à tester dans des pilules de cholestérol et implantèrent chirurgicalement ces pilules dans la vessie de souris. Ils estimaient d'autre part que pour fournir des preuves suffisamment convaincantes, ils devaient essayer chaque substance, c'est-à-dire chacun des métabolites du Tryptophanne, sur un minimum de trente souris. Fallait-il encore que les animaux eussent une survie d'au-moins six mois. Or 65 % des animaux n'atteignirent pas ce délai, ayant succombé, certains à des accidents dus à la présence du corps étranger dans la vessie, d'autres à ce qu'on appelle par assimilation le cannibalisme, qui n'est pas pratique exceptionnelle dans les élevages. Si bien que les expérimentateurs utilisèrent au total 2.914 souris. Quand on considère qu'il leur fallait produire

les métabolites de synthèse à tester, les peser, les inclure dans les pilules elles-mêmes pesées, opérer ces quelque 3.000 souris, les étiqueter, prendre note de tous leurs incidents de santé pendant six à douze mois, enfin les sacrifier et effectuer leur autopsie, on peut se faire une opinion sur l'effectif de personnel qualifié nécessaire comme sur l'importance des dépenses engagées.

Tels ont été les moyens mis en œuvre. Quelques indications permettront à présent d'apprécier les difficultés d'interprétation. Une première cause d'erreur réside dans le fait que certaines souris témoins, celles chez lesquelles aucune substance suspecte n'était incorporée à la pilule introduite dans la vessie, n'en développèrent pas moins des tumeurs vésicales, et cela dans la proportion non négligeable de 8 % des cas. L'expérience, dira-t-on, pêche par la base. Non pas, car il en va paraît-il ainsi dans la plupart des expériences nécessitant l'inclusion d'un corps étranger dans la vessie. Mais il faut tenir compte du fait : c'est une question de pourcentage et c'est pourquoi il faut opérer sur un grand nombre d'animaux. En second lieu, il ne faudrait pas exiger, pour qu'un métabolite soit retenu comme réellement cancérigène, qu'il provoque un cancer sur 100 % des souris préparées. Les auteurs considèrent comme douée du pouvoir cancérigène une substance avec laquelle ils obtiennent seulement dix tumeurs de vessie sur trente souris préparées, ce qui ne représente cependant que 33 % de résultats positifs. Entre 30 et 22 %, ils déclarent l'expérience « assez significative » ; au-dessous de 20 à 18 %, ils estiment le produit « indifférent », ce qui signifie non-cancérigène.

De tels chiffres pourraient décevoir qui attendrait de l'expérimentation des données mathématiquement indiscutables. Or ces données idéales ne sont jamais réalisées. L'un des cancérologues de l'Université de Leeds des plus rompus à ce genre d'expérimentation introduisit dans la vessie de souris des pilules contenant le 20-Méthylcholantrène, substance parmi les plus hautement cancérigènes que l'on connaisse : or il n'obtint finalement que 50 % de cancers (8).

Il en est de l'expérimentation comme de la médecine elle-même. Ce sont des sciences, ce ne sont pas des sciences exactes. Il faut, pour les faire parler, les interroger longuement et souvent par détours. C'est qu'elles ont pour objet, non des corps immuables et inertes, mais la matière vivante, matière incessamment changeante, matière protéiforme.

Et comment ce dernier qualificatif ne nous remettrait-il pas en mémoire un épisode du IV^{ème} livre des Géorgiques, celui du pasteur Aristée (52), significatif de l'état d'âme d'un homme affronté aux mystères de la maladie et de la mort.

Aristée, on s'en souvient, avait vu périr ses abeilles. Vers qui se tourner, à quel dieu s'adresser pour connaître le fléau qui les avait décimées ? Sa mère, Ciréné, lui donne le nom de ce dieu, c'est Protée. En toute hâte, il va l'interroger. Or Protée se dérobe, Protée se métamorphose. Mais dûment averti, Aristée lui fait violence, il l'enserme, il le garrotte. Alors seulement le devin — cet homme de science des périodes mythologiques — se décide-t-il à livrer son secret, tandis que Ciréné fait connaître à l'infortuné berger un remède capable de reconstituer ses essaims.

Telle est la médecine, telle est l'expérimentation. Elles aussi se dérobent comme des divinités jalouses. Il faut, par la patience et la ténacité, conquérir de haute lutte les trésors qu'elles tiennent secrètement enfermés.

Ainsi l'on sait aujourd'hui que certaines substances, présentes dans l'urine de l'homme normal et dérivées d'un acide aminé, le Tryptophane, sont capables de cancériser la vessie de souris : tel est l'aboutissement des recherches issues de la connaissance des tumeurs industrielles et relatives aux tumeurs spontanées de la vessie.

Ces substances sont-elles seules en cause ? Ce qui est vrai chez la souris l'est-il chez l'homme ? Si ces métabolites du Tryptophane ne provoquent de tumeurs que lorsqu'ils sont en excès, pourquoi sont-ils en excès, comment expliquer la viciation du métabolisme ? La solution du problème a fait certes un grand pas, mais ce pas ouvre de nouveaux horizons. Une découverte en appelle toujours une autre, comme la conquête de la Lune appelle celle de Mars.

L'homme de la rue s'étonne parfois, que malgré les efforts considérables accomplis par tous les États dans le domaine de la recherche scientifique, tant d'énigmes médicales demeurent sans solution.

Un retour sur le passé est parfois nécessaire pour juger équitablement les connaissances d'une époque. Faisons un bond de quelque trois cents ans en arrière. Plaçons-nous à l'apogée du règne de Louis XIV. Ouvrons les *Caractères* où s'inscrit en frontispice la phrase désabusée de La Bruyère : « Tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent ». De fait, que d'œuvres remarquables depuis l'Antiquité dans le domaine de la pensée. Mais tout n'était pas dit en médecine, plus exactement presque rien ne l'était. Si l'on connaissait l'anatomie, l'histologie et la physiologie étaient

au berceau. L'idée que les diverses maladies constituent des entités distinctes les unes des autres se heurtait à de nombreuses oppositions et la notion de spécificité morbide rencontrait plus de détracteurs que de partisans (3).

Quant à la thérapeutique du XVII^e siècle, un simple fait permettra d'en juger la qualité. Un médecin se vantait en effet d'avoir saigné treize fois en quinze jours un enfant atteint de pleurésie (39). Ce médecin, dira-t-on, était un ignorant. Mais cet ignorant s'appelait Guy Patin, il était Doyen de la Faculté de Médecine de Paris. Ce trait ne fait qu'illustrer les règles que Molière, sarcastique mais bien informé, attribuait légitimement aux médecins de son temps. « Que faire, demande l'examineur du *Malade Imaginaire*, en cas d'échec du clystère, de la purgation et de la saignée » ? Et le bachelier de gagner son bonnet de Docteur en répondant imperturbable : « *Reseignare, repurgare, reclysterisare* ». Faut-il s'étonner, à voir ainsi composée la trousse d'urgence des médecins du Grand Siècle, que l'espérance de vie à l'époque n'atteignît pas trente ans ?

Aujourd'hui, cette espérance de vie est de soixante-dix ans. Et s'il y a un fait digne de remarque, c'est que depuis six mille ans qu'il y a des médecins, il ait fallu attendre les cent cinquante dernières années pour que la médecine apporte à l'humanité souffrante un soulagement vraiment efficace.

« Soit, reprendra l'homme de la rue, grâce à la vaccination et aux antibiotiques beaucoup d'individus échappent à la mort qui autrefois auraient succombé à l'infection, et la durée moyenne de la vie s'en trouve allongée. Mais la médecine n'est-elle pas bien désarmée devant d'autres maladies, par exemple le cancer, comme si son ignorance dans ce domaine était la rançon de ses victoires éclatantes sur les maladies infectieuses ? ».

A cette remarque, il est permis de répondre par des chiffres. En 1937, on guérissait un cancéreux sur sept ; en 1962, on en guérissait un sur trois (37). Aujourd'hui certains instituts spécialisés atteignent 40 % de succès (48). Et les armes dont on dispose permettraient la guérison de 65 % des cancers pris au début. La réalité se rapprochera à pas lents peut-être, mais régulièrement, de ce dernier pourcentage, du fait des examens de dépistage de plus en plus pratiqués, du fait aussi de la transformation de l'état d'esprit de nos contemporains. En présence en effet d'un symptôme suspect, le réflexe de l'homme de 1970 n'est plus de se murer dans le silence comme l'eût fait peut-être son aïeul, mais de se faire examiner et soigner dans les plus brefs délais.

« Eh bien, admettons, reprendra notre interlocuteur obstiné, que la médecine ait fait quelque progrès dans le traitement du

cancer. Elle n'ira pas loin, car ce qu'elle ignore du cancer, c'est sa nature ».

On pourrait répondre que les ingénieurs n'ont pas attendu de connaître la nature de l'électricité pour la domestiquer. Mais essayons plutôt d'aborder le problème de front. Sommes-nous réellement ignorants de la nature du cancer et pourquoi le sommes-nous ?

C'est qu'ici la science médicale est contrainte d'explorer des niveaux de plus en plus profonds. Il lui faut chercher le secret du cancer dans l'intimité même du fonctionnement des cellules (43). A l'état physiologique, nos cellules sont soumises à un ordre qui les modère les unes par rapport aux autres et limite leur puissance de développement. On sait — depuis un siècle — qu'une cellule cancéreuse, c'est une cellule indisciplinée, une cellule anarchique qui se libère des contraintes, ne connaît plus aucune loi et se multiplie sans merci. De nombreux savants des deux mondes défrichent peu à peu ces mécanismes de la cancérisation (22). Ils y sont aidés par les microscopes à grande puissance qui permettent de distinguer des éléments gros de quelques millièmes de millimètre et par là d'étudier dans le détail les plus minimes éléments de la cellule. Ils y sont aidés aussi par les différentes disciplines (48) nécessairement représentées aujourd'hui dans les Instituts de Cancérologie. Ce sont : la Biologie Moléculaire qui inventorie les transformations chimiques au sein des constituants de la cellule ; la Génétique qui étudie les mutations du patrimoine héréditaire de cette cellule ; la Virologie qui situe la place des virus dans la production des tumeurs ; l'Immunologie enfin qui ouvre des perspectives sur les moyens de défense de l'hôte vis-à-vis de sa tumeur. Car la vieille notion de terrain reprend aujourd'hui ses droits et bien des cancérologues, après avoir soupçonné puis démontré l'intervention des phénomènes immunitaires dans les rémissions spontanées de certaines tumeurs, considèrent que l'exaltation des défenses du sujet, au moins dans la période post-opératoire, constitue l'une des voies d'avenir dans la thérapeutique du cancer (38).

Qu'on ne dise donc pas que tout est ignoré de la nature du cancer. On commence à définir le contour des processus qui le créent, grâce à ces études modernes, auxquelles participe largement l'École Française (48) et qui sont à la pointe des recherches en matière de cancérologie.

Il arrive, devant les progrès accélérés de la Science appliquée en cette seconde moitié du vingtième siècle, devant le développement des usines atomiques, devant la mise en service d'avions

géants, devant la poursuite d'objectifs spatiaux de plus en plus reculés, que l'esprit demeure confondu et que l'admiration, entière pourtant, se nuance de doute et d'inquiétude.

Ces prodigieuses conquêtes donneront-elles à manger aux affamés, garniront-elles l'escarcelle des mal lotis, apaiseront-elles les malaises universitaires et les conflits sociaux ?

Ne serait-ce pas pour notre époque qu'à près de deux mille ans de distance l'Apôtre des Nations jetait aux vents cette interrogation angoissée : « Dieu n'a-t-il pas frappé de folie la sagesse de ce monde ? » (42).

A ces doutes, à ces craintes, à ces desiderata, l'homme de la Recherche Médicale fournit quant à lui la réponse. Ses moyens sont peut-être coûteux, ses buts du moins sont purs. De prestige, il n'en connaît qu'au bénéfice de ses semblables. Ses travaux, prometteurs de soulagement, ont une portée sociale universelle : l'Est et l'Ouest, le pauvre et le riche peuvent un jour en recueillir les fruits.

Il y a deux mois, des dizaines de millions de téléspectateurs, des centaines de millions peut-être, transportés matin et soir au Texas, pénétraient à Houston dans les installations de la N.A.S.A. et suivaient avec anxiété les opérations de sauvetage des trois cosmonautes en péril.

Ces jours derniers, au Texas également et dans cette même ville de Houston, s'achevaient les travaux du X^e Congrès International du Cancer, auquel participaient plusieurs personnalités rouennaises. Plus modestes, les séquences que le petit écran a diffusées, d'un événement aussi peu spectaculaire, aussi dépourvu de « suspense ». Plus rares aussi les curieux qui auront ouvert leur poste et leurs oreilles aux problèmes traités devant ces grandes assises médicales. Et pourtant, grâce aux savants accourus de tous les horizons, l'un des fléaux les plus redoutés au monde aura encore reculé d'un pas.

Saluons donc ces savants, ces hommes de laboratoire, qui assument dans le silence une tâche souvent ingrate, mais à terme si fructueuse. Admirons leur intelligence créatrice, leur enthousiasme, leur indéfectible volonté de vaincre. La lutte contre la maladie, à laquelle ils ont voué leur existence, n'est-elle pas l'un des plus beaux titres de noblesse de l'humanité ?

BIBLIOGRAPHIE

- (1) M.A. ABUL-FALD, KHALAFALLA : Studies on the urinary excretion of certain Tryptophan metabolites in bilharziasis and its possible relation to bladder cancer in Egypt. *Brit. J. Cancer*, Septembre 1961, 15, 479-82.
- (2) F. BANG : Le Cancer des ramoneurs. *Bull. Ass. fr. Cancer*, 1927, 16, 656.
- (3) M. BARIETY et Ch. COURY : Histoire de la médecine. 1963, Fayard, ed.
- (4) Cl. BERNARD : Introduction à l'étude de la médecine expérimentale. Paris, 1865.
- (5) J.-L. BILLIARD-DUCHESNE : Les Amino-tumeurs de la vessie : 17 observations françaises. *Journal d'Urologie*, 1946-47, 53, 401-423.
- (6) J.-L. BILLIARD-DUCHESNE : Les Amino-tumeurs de la vessie (42 cas inédits). *Journal d'Urologie*, 1959, 65, 748-791.
- (6^a) *Ibid.*, 786-787.
- (7) G.M. BONSER, CLAYSON and JULL : *Lancet* 2, 1951, 86.
- (8) G.M. BONSER, CLAYSON and JULL : The potency of 20-methylcholantren relative to other carcinogens on bladder implantation. *Brit. J. Cancer*, 1963, 17, 235.
- (9) E. BOYLAND : Urinary metabolites as causative agents in bladder cancer. *Acta Un. Intern. Cancro*, 1962, 18, 545.
- (10) E. BOYLAND : The biochemistry of aromatic amines. *Biochem. J.*, Février 1963, 86, 263-271.
- (11) E. BOYLAND : Occupational carcinogenesis. *Practitioner*, Septembre 1967, 277.
- (12) E. BOYLAND and HADDOW : Cancer research. *Lancet*, Septembre 1964, 527.
- (13) E. BOYLAND, WALLACE, AVIS and KINDLER : Attempted prophylaxis of bladder cancer. *Brit. J. of Urol.*, 1963, 563.
- (14) J.C. BRIDGE, 1933, cité par M.W GOLDBLATT : *Brit. J. of Ind. Med.*, 1949, 6, 65.
- (15) R.R. BROWN, PRICE, SATTER and WEAR : The metabolism of Tryptophan in patients with bladder cancer. *Acta Unio Intern. contra Cancro*, 1960, 16, 299.
- (16) G.T. BRYAN, BROWN and PRICE : Mouse bladder carcinogenicity of certain Tryptophan metabolites. *Cancer Research*, 1964, 24, 596.
- (17) Le Cancer et les cavités anormales de l'œsophage. *Médecine pour tous*, 54, 1068. Hachette-Fabbri, éd.
- (18) R.A.M. CASE, HOSKER, MC DONALD and PEARSON : Bladder cancer in British chemical industry. *Brit. J. Ind. Med.*, Apr. 1954, 11, 75-104.
- (19) J.M. DAVIES : Bladder tumors in the electric-cable industry. *Lancet* 2, 24 Jul. 1965, 143-146.
- (20) J. DELARUE : Le problème biologique du Cancer. Paris, 1947. Masson, ed.

- (21) G. DI MAIO : Tumori e lesioni precancerose della vesica da amine o nitroderivati. 1937, Bologne. L. Capelli, éd.
- (22) J. DRIESSENS : Mécanismes de l'Invasion dans le Cancer. *Rev. du Praticien*, 21 mars 1968, XVIII, 1257.
- (23) Niels DUNGAL : Stomach Cancer in Iceland. *Canadian Cancer Conference*, 1966, 6, 441-450.
- (24) W.F. DUNNING, CURTIS and MANN : *Cancer Research*, 1950, 10, 454.
- (25) E.E. EVANS : Causative agents and protection measures in the anilin tumor of the bladder. *J. of Urol.*, 1934, 31, 137.
- (26) Achille-Cléophas FLAUBERT : Observation relative à une nouvelle manière de pratiquer, chez les femmes, la Lithotomie. *Précis de l'Académie de Rouen*, 1815, 16-17, 59-65.
- (27) J. FOLLIET : L'information moderne et le droit à l'information. Thèse de doctorat. Fac. de Théologie. Lyon, 1969.
- (28) W.C. HUEPER, WILEY and WOLFE : Experimental production of bladder tumors in dogs by administration of β -naphtylamine. *J. of Ind. Hyg. and Tox.*, 1938, 20, N° 1, 46.
- (29) J.W. JULL : The induction of tumours of the bladder epithelium in mice by the direct Application of a Carcinogen. *Brit. J. Cancer*, Sept. 1951, 5, 328.
- (30) A. LACASSAGNE : Les cancers produits par des substances chimiques exogènes. *Actual. Scient. et Industr.*, 1003, Paris, 1946. Hermann et Cie, éd.
- (31) A. LACASSAGNE : La lutte contre le Cancer. *Bull. Ligue Nat. Fr. Cancer*, Avril-Mai-Juin 1957, 117, 49.
- (32) *Lancet*, 8 June 1968, 1257.
- (33) Claude-Nicolas LE CAT (le bicentenaire de la mort de). *Précis de l'Académie de Rouen*, 1967-1968, 25-48.
- (34) A. LEITCH : A. R. *Brit. Emp. Cancer Campgn.* 1929, 6, 32.
- (35) Chanoine L. LETELLIER : Le Docteur Louis Boucher (1857-1940), notice nécrologique et bibliographique. *Précis de l'Académie de Rouen*, 1940-1941, 287.
- (36) S.G. LEUENBERGER : *Beitr. Z. Klin. Chir.*, 1912, 80, 208.
- (37) W.B. LEWIS : Importance et efficacité de l'Information du public dans la lutte contre le Cancer. *Acta Unio Int. c. Cancro*, 1963, 862.
- (38) G. MATHE : L'Immunothérapie des Cancers. *Presse Méd.*, 22 avril 1967.
- (39) Et. MAY : La Médecine : son passé, son présent, son avenir. Paris, 1957. Payot, éd.
- (40) W.F. MELICK, ESCUE, NARYKA, MEYERA and WHEELER : *J. of Urol.*, 74, 760.
- (41) A.M. PAMUCKEN : Epidemiologic studies on urinary bladder tumors in Turkish cattle. *Ann. N Y Acad. Sc.*, 4 nov. 1963, 108, 938-947.
- (42) St PAUL : I. Cor. 1, 20.
- (43) E.G. PETERS : Le Cancer. Marabout-université. Gérard et Cie, éd. Verviers 1966.
- (44) M. POLONOVSKI : Biochimie médicale. Fasc. II, 239. 8^e édit. 1967. Masson et Cie, éd. Paris.
- (45) J.M. PRICE : Bladder Cancer. *Canad. Cancer Confer.*, 1966, 6, 224.

- (46) L. REHN : Blasengeschwülste bei Fuchsinarbeitern. *Arch. f. Klin. Chir.*, 1895, 50, 588.
- (47) W.W. SCOTT and BOYD : Study of the carcinogenic effect of β -Naphthylamine. *J. of Urol.*, 1953, 70, N° 6, 914-925.
- (48) J.M. SPITALIER : Revue générale des événements récents sur le Cancer. *Rev. du Praticien*, 21 mars 1968, XVIII, 1199.
- (49) I.S. TEMKINE : Les tumeurs de la vessie. *J. d'Urol.*, 1931, 31, 463.
- (50) I. TSUJI : Environmental and industrial cancer of the bladder in Japan. 144, symposium on cancer of the urinary bladder. S. Karger, 1961.
- (51) Les Tumeurs cérébrales. *Médecine pour tous*, 51, 1010. Hachette-Fabbri, éd.
- (52) VIRGILE : Géorg. IV, 317-558.
- (53) T.H. WIGNALL (Manchester, 1929) : *J^l Brit. Med. Ass.*, 1929, 261.

LE MALADE, LE MÉDECIN
ET L'ORDINATEUR

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

du Docteur J.-L. BILLIARD-DUCHESNE

par le D^r J.-B. ANDRIEU-GUITRANCOURT

Monsieur,

EN votant des félicitations à M. le Docteur Jean-Louis Billiard-Duchesne, dans la classe des Sciences, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a voulu rendre hommage au travail, à la conscience professionnelle et à l'esprit de recherche scientifique qui est le sien.

Vous prendrez donc place, Monsieur, au rang des nombreux médecins qui l'ont honorée, et qu'elle-même honore et dont certains étaient encore hier, ainsi que vous l'avez noté, nos collègues présents : M. le Docteur Neveu, M. le Docteur Hélot, M. le Docteur Jean Fleury, professeur et premier doyen de la Faculté de Médecine de Rouen. L'éloge que vous en avez fait est sur les lèvres de chacun de nous ; il a été, vous le savez, votre parrain posthume. Et je dois également rappeler le souvenir de celui qui fut un des fondateurs de notre Académie, Le Cat ; il vous a précédé dans l'étude des maladies de la vessie, en réalisant l'extraction des calculs vésicaux par la lithotomie, technique qu'il avait particulièrement brillante, et qui fit sa renommée au-delà de nos limites. Il serait juste que vous occupiez son fauteuil. Toutes choses étant ce qu'elles sont, c'est moralement que nous vous y installons.

Vous êtes probablement, je le pense, adepte des sciences médicales par atavisme. Deux figures ont certainement marqué votre jeunesse, la première : celle de votre cousin, M. le Docteur

A. Bouchet, dont vous avez évoqué la mémoire, membre de notre Académie, et qui illustra son nom en luttant contre le fléau social qu'est l'alcoolisme, et en ralliant autour de lui les nobles esprits, désireux de glorifier Jeanne d'Arc, héroïne nationale, chargée d'une mission transcendante et sublime; la seconde, celle de Monsieur votre Père, le Docteur André Billiard.

Rouen vous vit naître; l'Institution Join-Lambert vous reçut comme élève, et Jean Fleury fut un de vos condisciples. Mais vous fûtes surtout élève de M. l'Abbé Godreuil, curé de Bréauté en Seine-Maritime; celui-ci, passionné d'enseignement, réunissait autour de lui quelques élèves, qu'il préparait au baccalauréat. Souvenir probable en son esprit de ces petits collèges presbytéraux de la fin du XIX^e siècle, et qui étaient contemporains des maisons d'éducation secondaire et des lycées, et avaient précédé les séminaires ecclésiastiques dans l'instruction et la formation des esprits.

Vous commençâtes vos études médicales à Rouen, en même temps que vous assistiez à la création de l'École sociale par M. Falque; puis vous fûtes à Paris reçu interne provisoire; et Rouen vous vit revenir pour votre installation au titre de dermatologiste et urologue médical. Reçu au concours du Médicat des Hôpitaux de Rouen, vous fûtes chargé de l'urologie médicale dans les hôpitaux, puis d'un service d'urologie, créé pour vous. De l'exercice de votre pratique hospitalière et privée, sont sortis vos travaux. Je citerai entre autres: votre thèse soutenue en 1930 sur l'épilation thérapeutique, l'étude de la prostatectomie endoscopique, à la suite de votre séjour à l'Université d'An Harbour aux Etats-Unis en 1955, l'étude des amino-tumeurs de la vessie en 1947 et qui fut l'objet de nombreuses publications, parmi lesquelles celles de l'Encyclopédie médico-chirurgicale, du journal d'Urologie, de la Presse Médicale, du Congrès international de la Médecine du Travail à Londres en 1949, du V^e Congrès international du Cancer à Londres en 1959. Travaux qui ont retenu l'attention du monde médical, scientifique et social en raison de la découverte de processus bio-chimique de l'altération tissulaire, que vous avez su découvrir au niveau de la muqueuse vésicale au contact de substances chimiques. Vous avez publié la première observation française de cette maladie en 1946. A cela, doivent s'ajouter votre participation à la représentation officielle de notre profession en tant que président élu du Conseil de l'Ordre des Médecins de Seine-Maritime de 1952 à 1958, après en avoir été le secrétaire en 1951, et de secrétaire général, puis de président de la Fédération des Syndicats Médicaux de notre département en 1948. Votre élévation dans l'Ordre de la Santé Publique et de la Légion d'honneur, au grade de chevalier en 1960, ont souligné heureusement votre carrière médicale.

Enfin, vous êtes le chef d'une cellule familiale brillante, et le frère d'un de nos confrères, radiologiste des hôpitaux de la ville, successeur de Monsieur votre Père, et que nous sommes heureux de saluer.

C'est dire l'ambiance dans laquelle votre vie s'est déroulée, scientifique et sociale, extériorisant les qualités qui sont les vôtres.

Les rappeler, c'est aussi retracer le portrait de celui qui fut votre père, M. le Docteur André Billiard. En effet, il fut un des premiers médecins à Rouen à s'intéresser à ce qu'on appelait alors « l'électricité médicale », depuis 1897 ; et en 1908 il ouvrit à Rouen le premier cabinet médical de cette spécialité ; puis fut nommé médecin électro-radiologiste des hôpitaux de la ville, le premier en date.

C'est que les recherches du fluide électrique étaient poursuivies depuis la fin du XVIII^e siècle dans les laboratoires. Recherches aux mains des physiciens, mais aussi des médecins. Un bref et rapide rappel des étapes successives dans la découverte des radiations est expressif. Les « Lettres de l'abbé Nollet sur l'électricité » sont de 1753, et, servant aux expériences, son « œuf électrique », instrument en verre de forme ovoïde, dont la pression intérieure d'air pouvait être abaissée, « ce qui rendait fort belles, décrivait-il, les colorations produites par les décharges entre les électrodes par la bouteille de Leyde ». Puis ce furent les travaux de Faraday en 1838, et ceux d'Hittorf en 1869 sur le rayon qu'il appelle cathodique, parce qu'apparaissent sur la cathode, lors de l'abaissement progressif de la pression gazeuse dans le tube par les pompes à mercure, les décharges lumineuses de couleur variant avec la pression.

En 1871, ce sont les découvertes de Crooke (Sir William) créant le tube qui porte son nom, définissant les caractères du rayon cathodique, leur déviation par le champ magnétique, leur différenciation avec la lumière ; en opposition avec les travaux de Lenard et Hertz, soutenant la théorie vibratoire de ces rayons. Puis deux découvertes simultanées apparaissent en même temps (décembre 1895) en deux pays différents : France et Allemagne. En France, Jean Perrin, préparateur de physique à l'École normale, âgé de 24 ans, affirme que les rayons cathodiques sont des électrons émis par la cathode, terme déjà émis par Stoney en 1891, et dont la trajectoire est déviée par le champ magnétique ; et que ce faisceau vecteur d'une charge négative est conforme à l'observateur d'Ampère, appliquant ici la loi de Laplace, ainsi que le rapporte Louis de Broglie à l'Académie des Sciences de Paris en

1895 ; en Allemagne, Conrad Roentgen, professeur de physique à Wurtzbourg, utilisant lui aussi le tube de Crookes, met en évidence l'existence d'une fluorescence à distance du tube, impressionnant l'écran de platino-cyanure de baryum, situé à quelque distance de lui, bien que recouvert d'un papier noir opaque ; et une plaque photographique en fut impressionnée. Ces rayons inconnus seront appelés par lui « rayons X » en attendant plus nette définition, entre cette étrange émission et les propriétés de la lumière.

De ce moment date la première radiographie du squelette humain : l'annulaire gauche de la main de Mme Roentgen, cerclé de l'alliance conjugale. La radiographie était née. Immédiate fut l'exploitation de cette découverte, que la presse mondiale révéla. La parution de son existence fut une traînée de flammes dans le monde entier, et immédiatement reprise par beaucoup de chercheurs, tels notamment en France les docteurs Oudin et Barthélemy, ce dernier parent de Poincaré, tous deux médecins de médecine générale qui, ayant repris de suite leurs recherches sur l'électricité, publièrent leur première radiographie le 19 janvier 1896. « La photographie de l'invisible, dira Gariel, professeur de physique à Paris, est apparue, « l'homme est parvenu à acquérir la propriété que les anciens attribuaient au lynx, de voir à travers les murailles ». L'utilisation de cette technique fut immédiate ; et peu de temps après, le Professeur Lannelongue, de Paris, qui avait déjà fixé les caractères cliniques de l'ostéomyélite par la seule observation clinique et anatomique, et fixé avec Pasteur sa nature infectieuse staphylococcique, « le furoncle de l'os », en décelait les caractéristiques radiographiques avec Oudin et Barthélémy.

Faisant suite, apparaissent les recherches sur la radioactivité : études d'Edmond Becquerel sur la fluorescence des sels d'urane et la préparation d'un sel actif : le sulfate d'uranium et de potassium cristallisé, et celles de son fils, Henri Becquerel, dont le Centre Anti-Cancéreux de Rouen porte le nom, lequel rechercha les émissions inconnues de radiations provenant des corps photoluminescents sur des sels d'uranium métallique, et en apporta la preuve en mai 1896.

Enfin, les travaux de Pierre et de Marie Curie sur la radioactivité : c'était en février 1898. De cette période date le début de la pratique radiologique en médecine.

C'est dire qu'en 1908 le cabinet d'un médecin radiologiste comportait radioscopie, radiographie et applications d'électricité médicale, y compris la radioactivité. Le Grand Palais de Paris fut, pendant la guerre 1914-1918, le centre des services d'électrologie médicale des armées ; et ce fut le rôle du Docteur André Billiard, alors médecin-major de l'armée, d'y apporter son concours.

En 1918, à Rouen, dans le service du Professeur Alfred Cerné, à l'Hôtel-Dieu, un appareil de radiologie provenant de l'armée anglaise, fonctionnait sous la direction de M. le Dr Billiard et du Dr Delaforge en présence de M. le Dr Cerné, à l'établissement des diagnostics radiologiques, médicaux et chirurgicaux.

Mais le temps de pose prolongée et la courte distance nécessaire entre l'ampoule des rayons X et le médecin, doses répétées, nocives pour les tissus, étaient créateurs de désordres tissulaires. Et c'est ainsi que l'usage répété des travaux de radiologie ont fait et du Dr Billiard et du Professeur Alfred Cerné, les victimes de leurs recherches, et ont inscrit leur nom sur la longue liste du martyrologe de la radioactivité. Il nous a paru juste de rendre ici un hommage à leurs travaux et de saluer leur mémoire.

Recherches patientes du Dr Billiard père dans ce monde nouveau si prestigieux ; cheminement de la pensée scientifique du Dr Billiard-Duchesne ; attrait de l'un et de l'autre vers la défense des intérêts professionnels : ne sont-ils pas là la traduction d'un même esprit, d'une même méthode, d'un même tempérament ? Il m'a paru agréable de rapporter cette page de l'histoire de la médecine rouennaise, étape dans la découverte de nos connaissances et de leur application. « C'est le fruit de la recherche, la joie de connaître, dit Jean Rostand, et dont la poursuite est l'honneur de l'esprit humain ».

Cette joie de la connaissance en toute science est dirigée vers un progrès. En médecine, le but primordial en est la guérison du malade, c'est-à-dire le rétablissement d'un juste équilibre de sa santé, compromis de diverses manières. Pour y répondre, il y a ce que l'on appelle l'acte médical.

Qu'est-ce à dire ? « Dialogue, dit le Dr Bonnet-Roy, Médecin des hôpitaux de Paris, où l'inquiétude et la confiance interrogent la compassion et le savoir ». Pour le Professeur Lhermitte, de Paris, « l'acte médical est l'attitude d'un médecin qui pose un problème, non seulement de compétence scientifique, mais aussi d'environnement et de compréhension psychique d'un malade », quelle que soit son attitude physiologique en face du drame qui lui est imposé. « C'est que cet acte humain doit demeurer humain ».

Ainsi apparaissent les acteurs du drame que crée la maladie : le médecin, homme de science et humain, en face du malade, humain mais modifié dans son équilibre physique et psychique, et entre les mains du médecin les moyens de reconnaissance des troubles rencontrés.

Aux sources habituelles de l'information étaient venues, au début du siècle, les données radiologiques; la connaissance de l'invisible, a-t-on dit. Les connaissances actuelles ont grandi et tendent à dépasser les possibilités de la mémoire humaine. L'acte médical devient de plus en plus scientifique dans le domaine de la physique, de la biologie, de la physiologie entre autres. Le médecin devient pluri-disciplinaire, et on peut se demander si l'acte médical ne deviendra pas l'équivalent d'une équation scientifique; autrement dit, l'acte médical restera-t-il personnel?

Ce qu'était l'acte médical d'autrefois doit cependant demeurer avec l'utilisation des qualités humaines et de l'observation clinique. Mais il ne peut être question d'ignorer la valeur des recherches de laboratoire et leurs réponses.

Les physiciens ont marqué leur temps par l'étude des radiations et de la mécanique ondulatoire de de Broglie, les biologistes ont apporté sur le monde vivant des connaissances et des réponses physico-chimiques, s'opposant aux théories purement vitalistes; et les applications de la physique nucléaire sont telles entre leurs mains qu'ils peuvent, demain, envisager l'eugénique humaine dans la mutation de l'espèce grâce aux rayons. Les chimistes ont réalisé des synthèses, dont les produits sans cesse renouvelés ont des effets curateurs insoupçonnés il y a quelques décades et ouvrent de vastes horizons d'espérance.

Enfin, la technologie chirurgicale, sous le couvert de la science de la réanimation et de l'anesthésie, peuvent faire face à toute audace. Ces derniers temps, les implants et les greffes en sont la preuve. La somme de toutes ces notions et de ces données ne peut être assurée que par les instruments d'information que représente l'ordinateur. Qu'est-il autre chose d'ailleurs qu'un moyen de gérer l'information, c'est-à-dire le stockage, l'exploitation et la diffusion de l'information. C'est en un mot le travail de la pensée humaine, mais d'une pensée qui avec le secours de la machine dépasse les capacités de la pensée en étendue, en rapidité et en capacité de mémoire. C'est par elle que la somme des données recueillies peut être étendue, classée et analysée. Mais ordinateur et médecine ne sont pas des équivalents. L'acte médical demeure le travail primordial de la pensée humaine et la machine ne peut être que l'auxiliaire de cette pensée. En conséquence, il y a pour le malade notion de progrès et quasi-certitude de diagnostic exact et de traitement approprié, du moins sur le plan physique.

Il semblerait donc que le médecin n'aurait plus qu'à être le technicien de son art, et que le malade soit en tranquillité et assurance de guérison. Est-ce cependant l'état d'âme du malade dans lequel va le placer la maladie ?

A tout moment de son évolution, mais surtout dans la période initiale, dite inorganisée de la maladie, où certaines données sont encore imprécises, une question essentielle se pose à son esprit : quel sort va être le sien et quel est son avenir ?

Deux facteurs dominant essentiellement son attitude : son degré d'anxiété et sa personnalité. Anxiété d'abord du fait de l'interruption de ses occupations ; crainte d'une durée prolongée, alarme émotionnelle pour sa vie, avec possibilité de souffrance et de tristesse. Bref, tout un tableau qui encombre son esprit et lui fait entrevoir, ainsi qu'en rêve, tout un avenir d'incertitude, perdu qu'il est dans un irréel sans bornes, voyageur égaré dans un paysage sans limite. Et à ses oreilles tintent les mots qu'il redoute, souvent aussi déformés qu'imprécis.

La conséquence mentale est intolérable ; et de suite la défense de son « moi » entre en action, dès avant la prise de conscience de sa situation. Il en résulte soit un repli sur lui-même et régression, soit une dépression avec notion de déchéance, soit enfin une attitude revendicatrice et agressive, rendant autrui responsable de ses malheurs. Ensuite, la personnalité qui est faite, outre le déterminé génétique individuel, des individualités intellectuelles, mais aussi modelées par les conditions d'environnement, d'éducation et des expériences de la vie. C'est assez dire l'influence de la vie actuelle imposée à chacun de nous, avec ses toxicomanies (alcool sous toutes ses formes, tabac, stupéfiants, tranquillisants) et aussi l'ambiance du bruit et de l'agitation, des intoxications par la pollution sous toutes ses formes, et sans oublier le type d'habitat actuel. Toutes causes nuisantes d'altérations de la personnalité dans l'équilibre humain, et dont les méfaits sont sans cesse exposés, sans rencontrer, hélas, l'audience attentive qu'ils méritent avec urgence.

Aussi est-il facile de comprendre que le rôle du médecin est plus que jamais tout à la fois scientifique et psychique, que l'ordinateur et la machine à calculer sont des auxiliaires indispensables et primordiaux, mais c'est au médecin, homme de science, de le comprendre.

L'appel du malade au médecin est avant tout le désir d'une solution au problème de la santé, problème aux données quelquefois multiples et dans lequel le médecin apparaît comme l'arbitre dans ce conflit, conflit corporel et tout également psychique. Tâche beaucoup plus difficile qu'il n'apparaît. De la personnalité

de chacun dépend le succès du dialogue qui s'installe. Au médecin de créer le climat de confiance dans lequel s'abandonnera le malade docile : autorité bienveillante et ferme en face d'un refus ou d'une incompréhension. Sympathie, intelligence, compréhension, droiture et franchise sont avec l'examen méticuleux les éléments de l'acte médical, quelle que soit la spécialisation du médecin : tout acte médical est un acte de médecine. Et cette présence du médecin a été appelée ces derniers temps « le remède médecin » par Blynt, psychiatre anglais. C'est pour d'autres, en langage psychosomatique, « la réaction inconsciente de l'analyste à l'analysé, et plus particulièrement du transfert de celui-ci, l'analyste, au contre-transfert de celui-là, l'analysé.

Ces notions actuelles de psychologie appliquée ou de psychosomatique ne sont pas nouvelles, au surplus. Et depuis longtemps elles ont été connues et elles ont eu comme expression : la parole. On a dit : « le verbe est l'armature du dialogue ».

Faut-il rappeler que dans la Grèce homérique le discours accompagnait toujours le pansement des blessures. Dans l'*Illiade*, Patrocle soignant Eurypyle (chant XI) blessé par une flèche qui lui a traversé la cuisse, le trouve étendu sur le sol et lui dit : « je ne veux pas te laisser ainsi seul, épuisé ». Il ouvre la cuisse avec le couteau, retire le trait perçant et jette sur la plaie une racine broyée dans ses mains et qui calme les douleurs. Dans l'*Odyssée*, Ulysse, chassant avec les fils d'Aulolycos, est blessé à la jambe par un sanglier. Ceux-ci bandent savamment la jambe du héros irréprochable et divin, ils arrêtent le sang noir par une épodé, c'est-à-dire une parole, et ensuite il s'en retourne vers les appartements de son père chéri. (Od. III 457).

Sophocle, dans *Ajax* (582), dit : « Ce n'est pas le fait d'un médecin sage de dire une épodé quand il faut le scalpel ». A Epidaure les prêtres d'Asclépios guérissent les malades en interprétant les songes, qu'ils ont eus la nuit passée sous le portique du temple. Pindare nous rapporte que la parole guérit en même temps que les simples et le couteau. Et cependant Hippocrate, qui avait établi la description des grands syndromes morbides et leur thérapeutique, n'avait pas conclu à la suppression de cette thérapeutique, ni négligé d'enseigner le rôle bienfaisant du médecin par sa tenue et son verbe.

Le mot épodé gardera tout son sens de langage et d'incantation, pour prendre plus tard le sens de magie. Et l'apparition du discours persuasif que développèrent et enseignèrent les sophistes

va maintenir ce rôle bienfaisant de la parole. Georgios, formé à l'école sicilienne de rhétorique, disait que « la parole est un puissant moyen de présenter les réalités comme aussi bien les apparences. La parole est un souverain puissant, car avec un corps minuscule et invisible, elle accomplit les travaux les plus divins. Elle a le pouvoir de dissiper la peur, de calmer la douleur, d'inspirer la gaieté et d'accroître la compassion. Sur le bon ordre des facultés de l'âme, les beaux discours ont une « dunamis » puissante, en tous points comparable à celle que les bons médecins ont sur la physiologie du corps ».

Avec Antiphon la doctrine sophiste va devenir un art : celui de guérir les chagrins de la même manière que celle dont les médecins se servent pour traiter les maladies à Corinthe près de l'agora. Il soulageait les affligés au moyen de discours avec une telle science qu'il fut appelé le Nestor de la médecine.

Faut-il rappeler ce que fut avec Platon la psychothérapie verbale par rationalisation de la pensée ? Dans le *Charmide*, Socrate, retour de la bataille de Protidée, accepte de soigner le jeune Charmide d'un mal de tête. Car il connaît une plante merveilleuse d'effet curatif complet, à laquelle il ajoutera une épodé. Il a appris ces méthodes à l'armée, d'un médecin thrace, dont la science va jusqu'à rendre les hommes immortels. Mais il ne faut pas traiter la tête dans l'âme. Car c'est de l'âme que viennent tous les maux pour l'homme. Or, l'âme est soignée par les incantations. Écoutons ce qu'il en dit : « Ces incantations, ce sont les beaux discours qui engendrent la sagesse dans les âmes et une fois que l'âme est informée, il est facile de procurer la santé à la tête et au corps. Mais l'incantation doit précéder le médicament. Garde-toi bien de soigner ce malade avec ce remède, s'il ne t'a d'abord livré son âme, sinon je ne puis rien faire pour toi, mon cher Charmide ». Et dans les « Lois », nous lisons : « Le médecin libre, celui qui ne soigne pas les esclaves, s'informe de ce qui concerne le patient, l'instruit le plus possible, ne lui prescrit rien, mais le met dans les conditions propres à rétablir peu à peu sa santé ». Ainsi est-ce à juste titre que Platon peut être considéré comme étant le père de la psychomatique.

Evoquons enfin, plus près de nous, les lettres que Descartes adressait à Elisabeth, fille aînée des dix enfants de Frédéric V de Bohême et de Jacques I^{er} d'Angleterre, établissant une différence entre le corps, substance étendue, et l'âme, substance pensante. Chacun des deux éléments a une influence sur l'autre. Mais la mécanique qu'est le corps est déchiffrable, et la science, maître de cette mécanique, aura barre sur l'esprit. Le « Traité des passions de l'âme » répondra aux inquiétudes de l'esprit d'Elisabeth.

Toutefois, la connaissance de la science ne peut pas être assurée comme étant achevée. Si la science n'est pas achevée, l'âme périra. Et pour Descartes prend naissance la même inquiétude, formulée déjà par les anciens : « Rien n'est plus fâcheux pour l'âme que d'être rattachée à un corps qui lui ôte entièrement sa liberté. C'est alors la parole qui est vectrice de la pensée ; la parole doit être édifiante et non plus de simple effet de langage, avec les qualités que lui avaient déjà reconnues Hippocrate et Galien, digne, tranquille, édifiante et sobre, convaincante. Pour aider à guérir, il faut chasser la tristesse en détournant l'imagination des sujets sensibles et en la fixant sur des pensées agréables ». Et Descartes, se voulant théoricien, reporte la responsabilité de l'âme sur la maladie du corps. Ne sont-ce pas là les notions actuelles de psychologie médicale, quand on sait l'influence du psychisme sur le physique ? Eternel problème de l'équilibre humain.

Et c'est à répondre à ces deux éléments de la thérapeutique que doivent être et la recherche des troubles du corps, tous moyens mis en œuvre, et de celle de l'esprit. Médecine curative et médecine préventive, celles de demain probablement, plus que jamais doivent en tenir compte. Ce faisant, elles répondront aux mêmes nécessités auxquelles répondirent les aînés de tous les temps.

Toute science est créatrice de lois, et la médecine comme toute autre. Mais la précarité de ces lois et leur relativité sont la rançon du progrès. D'où la nécessité de garder quelque méfiance à l'égard d'affirmations qui pourraient être trop dogmatiques. Claude Bernard marquait le caractère sinueux des recherches : « Le connu et l'inconnu sont les pôles scientifiques nécessaires, le connu nous appartient et se dispose dans l'expérience ; l'inconnu seul nous retient et nous tourmente. Et c'est lui qui excite nos inspirations vers des vérités nouvelles ». Hippocrate ne disait-il pas, depuis bien longtemps auparavant : « dans cette constante de l'effort vers la vérité, que les découvertes anciennes doivent servir de base aux découvertes qui restent à faire ».

La médecine doit donc être le résultat de l'alliance du connu et de l'inconnu, de la confiance et de la défiance de l'absolu. Elle doit s'entourer de tout ce qui peut faciliter la solution du problème que pose la maladie. Au médecin revient le rôle de faire la synthèse des connaissances relatives à chaque cas particulier. « Le sens clinique n'est pas autre chose que le jeu de ce réflexe intellectuel du médecin au lit du malade ». Pour Pasteur Vallery

Radot, le médecin ne sera ni un biologiste, ni un physicien, ni un chimiste, mais sera le clinicien connaissant la valeur des renseignements techniques et sachant les interpréter.

Mais la médecine n'est pas et ne peut être un art abstrait. S'il est vrai que dans son élément scientifique, le niveau des connaissances est tel aujourd'hui, qu'il assure une remarquable progression vers la certitude de la guérison et doit être recherché en premier lieu, en restant l'élément dominant des soins, et là intervient sans nul doute le rôle de l'aide que doit apporter l'ordinateur dans la recherche des données scientifiques, il n'en reste pas moins vrai que la maladie requiert de la part du médecin toute l'attention plus que jamais nécessaire de l'étude du psychisme du malade, soit avec les notions scientifiques de la psychiatrie, soit avec les notions de la rencontre humaine de l'état d'âme respectif du médecin et de son malade.

Héros Eurypyle, je ne peux pas t'abandonner, ainsi seul, épuisé.

COMMUNICATIONS

Le rôle du médecin ne sera ni un biologiste, ni un physicien, ni un chimiste, mais sera le clinicien connaissant la valeur des données biologiques, chimiques et physiques et sachant les interpréter. L'ordonnance médicale n'est pas ce qui peut être ordonné par le médecin, elle est le résultat de son jugement scientifique, de son expérience, de son savoir et de son savoir-faire. Elle est le résultat de son jugement scientifique et de son expérience. Elle est le résultat de son jugement scientifique et de son expérience. Elle est le résultat de son jugement scientifique et de son expérience.

Il faut donc que le médecin soit un homme de bien, un homme de cœur, un homme de foi, un homme de science, un homme de travail, un homme de sacrifice, un homme de dévouement, un homme de bienveillance, un homme de charité, un homme de justice, un homme de vérité, un homme de courage, un homme de force, un homme de sagesse, un homme de modération, un homme de tempérance, un homme de pureté, un homme de chasteté, un homme de continence, un homme de sobriété, un homme de simplicité, un homme de modestie, un homme de humilité, un homme de douceur, un homme de patience, un homme de persévérance, un homme de constance, un homme de fermeté, un homme de résolution, un homme de décision, un homme de promptitude, un homme de célérité, un homme de rapidité, un homme de précision, un homme de minutie, un homme de rigueur, un homme de discipline, un homme de régularité, un homme de ponctualité, un homme de ponctuosité, un homme de ponctualité, un homme de ponctuosité.

Toute science est créée de lois et la médecine comme toute autre. Mais la précision de ces lois et leur relative sont la marque du progrès. D'où la nécessité de garder quelque méfiance à l'égard d'affirmations qui pourraient être trop dogmatiques. Claude Bernard marque le caractère incertain des recherches : « Le connu et l'inconnu sont les pôles scientifiques nécessaires. Le connu nous appartient et se dispose dans l'expérience ; l'inconnu seul nous retient et nous incite. Et c'est lui qui excite nos inspirations vers des vérités nouvelles ». Hippocrate ne disait-il pas depuis bien longtemps auparavant : « dans cette constante de l'effort vers le vrai, que les découvertes anciennes doivent servir de base aux découvertes qui restent à faire ».

La médecine doit donc être le résultat de l'alliance du connu et de l'inconnu, de la confiance et de la défiance de l'observateur. Elle doit être le résultat de son jugement scientifique et de son expérience. Elle est le résultat de son jugement scientifique et de son expérience. Elle est le résultat de son jugement scientifique et de son expérience.

André Gide
à La Roque-Baignard

par R.-G. NORECOURY

CONFÉRENCES PUBLIQUES

&

COMMUNICATIONS

À côté de la grande église de Couvreville-en-Caux et la maison
renouée de la rue de l'Église, le château de La Roque-
Baignard apparaît au détour d'une route. Il est entouré
de même d'une forêt de chênes. On a décrit
le décor naturel et il s'y est représenté. Avant de conduire à
Couvreville le jésuite et l'Alisa de la Porte étroite, il a conduit
à La Roque le Michel et la Marceline de *L'immaculée*. Il a chanté
pour Nathaniel les provisions de ses greniers, les foins de ses
granges, la pulpe de ses pommes. Et au château voisin lui a inspiré
le cadre et les personnages d'*Isabelle*. S'il abandonna son manoir
sugéré en 1900 — cinq ans après son mariage — ses nostalgies
intermittentes l'y ramèneront souvent à la recherche du petit
esturgeon et de l'indolence que le septuagénaire, en évoquant de
merveilleuses vacances, se complaisait encore à confesser.

À une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Lisieux le château
de La Roque-Baignard est situé dans la plus verte vallée du pays
d'Auge. Au pied de la croupe où les pelouses, les arbres et les
cascades tempèrent la solennité du logis abbatial du Val-Richer,
il offre la grâce d'une miniature. Une poterne élégante, au bout
d'un ponton, en ouvre l'accès. Des draves, sur le talon desquelles
se raise un colombier trapu, l'entourent et, avec lui, dans cette
lie de Lisippus, une vieille maison, vers le couchant.

Cette maison, la poterne et le colombier sont les seuls vestiges
du manoir construit en 1577 par François Labbey de la Roque
et ruiné en 1793 par des révolutionnaires. Pierre Labbey en 1803
réédifia le corps d'habitation principal. Le domaine appartenait
encore à la très ancienne famille des Labbey de la Roque quand,
le 28 octobre 1851, Edouard Roudeaut acheta, pour 312.000

CONFÉRENCES PUBLIQUES

&

COMMUNICATIONS

André Gide à La Roque-Baignard

par R.-G. NOBÉCOURT

AVEC la grande demeure de Cuverville-en-Caux et la maison rouennaise de la rue de Crosne, le château de La Roque-Baignard appartient au côté normand d'André Gide. Il est entré de même dans son œuvre. Gide, à plusieurs reprises, en a décrit le décor naturel et il s'y est représenté. Avant de conduire à Cuverville le Jérôme et l'Alissa de *La Porte étroite*, il a conduit à La Roque le Michel et la Marceline de *L'Immoraliste*. Il a chanté pour Nathanael les provisions de ses greniers, les foins de ses granges, la pulpe de ses pommes. Et un château voisin lui a fourni le cadre et les personnages d'*Isabelle*. S'il abandonna son manoir augeron en 1900 — cinq ans après son mariage — ses nostalgies intermittentes l'y ramenèrent souvent à la recherche du petit garçon et de l'adolescent que le septuagénaire, en évoquant de merveilleuses vacances, se complaisait encore à confesser.

A une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Lisieux le château de La Roque-Baignard est situé dans la plus verte vallée du pays d'Auge. Au pied de la croupe où les pelouses, les arbres et les cascades tempèrent la solennité du logis abbatial du Val-Richer, il offre la grâce d'une miniature. Une poterne élégante, au bout d'un ponceau, en ouvre l'accès. Des douves, sur le tain desquelles se mire un colombier trapu, l'entourent et, avec lui, dans cette île de Lilipput, une vieille maison, vers le couchant.

Cette maison, la poterne et le colombier sont les seuls vestiges du manoir construit en 1577 par François Labbey de la Roque et ruiné en 1792 par des révolutionnaires. Pierre Labbey en 1803 réédifia le corps d'habitation principal. Le domaine appartenait encore à la très ancienne famille des Labbey de la Roque quand, le 28 octobre 1851, Edouard Rondeaux acheta, pour 312.000

francs, le château, six fermes à l'entour totalisant 240 hectares et 150 hectares de bois. On sait que l'arrondissement de sa fortune avait déjà permis à Edouard Rondeaux d'acquérir entre autres biens fonciers l'hôtel de la rue de Crosne à Rouen et le château de Cuverville. En 1873 à la mort de Mme Edouard Rondeaux, veuve depuis treize ans, son fils Emile, le père de Madeleine, hérita de Cuverville ; sa fille Juliette, la mère d'André, hérita de La Roque-Baignard. Au décès d'Emile Rondeaux, en 1890, Cuverville revenait à Madeleine, alors âgée de 23 ans. En 1895, au décès de Juliette Rondeaux, veuve de Paul Gide depuis 1880, La Roque-Baignard revenait à André, âgé alors de 26 ans.

Quand, cette même année 1895, le cousin et la cousine s'épousèrent, riches orphelins tous les deux, ils possédaient donc chacun en Normandie un beau château, avec ses fermes et ses terres. Jusqu'alors l'un et l'autre château, alternativement, avait été pour elle et pour lui la maison des vacances. Malgré les incommodités des transports — les voitures à chevaux relayant ici et là le chemin de fer aux gares les plus proches — le petit monde des Rondeaux partageait en effet l'été et le début de l'automne entre le pays de Caux et le pays d'Auge. A partir de 1890 pour Madeleine, de 1895 pour André, les châteaux normands deviennent une autre demeure. Pendant quarante-trois ans, Madeleine vivra de plus en plus puis tout à fait à Cuverville. André, dans moins de cinq ans, vendra La Roque, ne trouvant plus lui-même qu'à Cuverville le climat et la présence qui pouvaient le tranquilliser — dans une mesure dont il nous a confié les limites.

Il était sans doute utile de préciser ainsi quelques dates, pour fixer, sous les évocations souvent embuées de poésie et parfois incertaines, les moments de la vie d'André Gide qui se sont écoulés à La Roque — ceux qu'y ont connus le petit garçon, l'adolescent sous la tutelle prolongée de sa mère et, peu de temps, le jeune marié.

Le *Journal*, commencé à l'automne de 1889, parle peu de La Roque, six ou sept fois, et de manière allusive ; la première, le 14 juillet 1893 — Gide a 24 ans — pour localiser une lecture de Tacite, l'année précédente, dans l'allée de pins ; la dernière, le 1^{er} septembre 1942 — Gide a 73 ans — alors que regardant à Sidi-bou-Saïd la plaine se pâmer de chaleur, il songe à l'enfant qui s'aventurerait à travers les sous-bois de la vallée normande. C'est dans *Si le grain de meurt* et dans *l'Immoraliste* que La Roque apparaît surtout, tantôt clairement désigné, tantôt êtres et lieux voilés de quelque camouflage. Ces références — que complètent et qu'éclairent des documents inédits, lettres familiales, notes de lectures et le cahier rédigé en novembre 1917 dans un café

d'Alençon — ces références ne manquent certes pas de donner aux choses leur halo littéraire. Mais elles n'ont pas, à vrai dire, le même pouvoir recréateur que celles qui concernent Cuverville.

Alors qu'il est possible aujourd'hui de situer André Gide dans chaque pièce du château cauchois, de replacer dans le salon, dans la salle à manger, dans la chambre où il travaillait, dans celle où Madeleine lisait la Bible et où, en 1918, elle brûla toutes ses lettres, le déroulement de son existence quotidienne, on ne saurait ici ranimer exactement son ombre. Tout au plus localise-t-on la cuisine, l'office et les chambres du vieux logis. La salle à manger et le salon se trouvaient au rez-de-chaussée. Un escalier de bois très simple menait aux chambres du premier étage. Cet intérieur a subi des transformations, au moins quant à son décor. Les lambris ont été enlevés — sous l'un d'eux sont réapparues les armoiries des anciens seigneurs — ou ont été repeints autrement. Le salon a été refait à l'italienne, les figurines à peu près honnêtement vêtues sur les conseils ironiques du curé. Peut-être, à l'étage, dans la chambre qui s'ouvre à l'est vers le colombier, l'imagination réveillerait-elle encore des fantômes. La présence de Gide, c'est davantage au dehors que nous pouvons la deviner, entre les parapets qui, de tourelle en tourelle, dessinent le polygone irrégulier de l'îlot, et, au-delà, vers les bois, vers les sources, vers tous ces dessous ombreux qui attireraient le garçon.

Les arbres et l'eau n'est-ce pas déjà des éléments du bonheur que peut se composer un petit parisien curieux des secrets de la nature et tourmenté de désirs ?

Ce petit parisien — il faut peut-être s'en souvenir — *profitait* du bon air et des bonnes nourritures de la campagne normande. Celle-ci, toutefois, ne pouvait modifier profondément sa nature. André avait 11 ans quand il crut s'apercevoir, épouvanté, *qu'il n'était pas comme les autres*. Les psychologues, se référant à ce qui advint notoirement ensuite, ont interprété ce mot d'enfant comme s'il exprimait la découverte précoce d'une anomalie et d'autant plus que Gide lui-même se complut à rendre responsable de l'homme qu'il était devenu l'enfant pervers qu'il aurait été. Il avouait cependant avoir obscurci à l'excès les ténèbres où patientait cet enfant et il faut prendre garde en effet que, pour les démonstrations justificatrices qu'il prétendait faire, il a, sur ce point là aussi, quelque peu fabulé. Retenons seulement qu'en fait, à ses premiers étés de La Roque, André est un garçon malingre et souffreteux, d'apparence rechignée et le regard en biais. Très replié sur soi et très craintif, il est sujet à des crises nerveuses où l'émotivité frissonnante, le sentiment d'une culpabilité, l'effroi des cauchemars et les spasmes de l'angoisse provoquent de la panique et des inhibitions. Et on ne saurait taire absolument

— pas plus que lui-même qui s'en est volontiers confessé — qu'à 9 ans, et bien avant si on l'en croit, certaine pratique solitaire était déjà une habitude dont, peut-être, une autre mère ou sinon, puisqu'il se maria, une autre femme l'eut guéri.

Laissons, sans les oublier tout à fait, ces singularités morbides. Gide leur a donné beaucoup d'importance ; il les a cultivées rétrospectivement, voulant y trouver sa propre explication. Mais son enfance a connu à La Roque des plaisirs plus sains et des joies plus spontanées dont l'homme vieillissant n'a pas saccagé le souvenir.

C'est la nature surtout qui le rendait heureux. Quand il quittait son île amusante, toute fleurie, toute environnée du clapotis de l'eau et où un grand acacia rassemblait la famille, il allait vers la forêt. On y entrait par une barrière en haut du pré, et les bois qui rejoignaient sur la colline les frondaisons du Val Richer prenaient aussitôt pour le garçon, dont le cœur battait un peu, une profondeur au-delà de laquelle il imaginait il ne savait trop quel pays inconnu. Leur exploration avait un goût d'aventure.

Ils contentaient aussi un autre goût qui lui venait héréditairement celui-là, de plusieurs ancêtres Rondeaux : le goût de la botanique. L'herbier tenait une grande place à La Roque. Boîte verte au côté et déplantoir à la main, André recueillait les plantes qu'il faisait sécher partout dans la maison, sur le bord des fenêtres, sur les tables et sur les planchers. Miss Anna Shackleton, elle-même botaniste très férue, l'accompagnait et l'instruisait.

Cette Ecossoise, arrivée à Rouen avec son père lors de la construction de la voie ferrée Paris-Rouen, avait été donnée comme gouvernante à Juliette Rondeaux, la mère de Gide, quand celle-ci avait 15 ans ; elle en avait elle-même 24. Juliette Rondeaux et Anna Shackleton étaient devenues inséparables. Elles le restèrent jusqu'à la mort d'Anna, âgée de 58 ans, en 1884. Le mariage de Juliette avec Paul Gide, en 1863, n'avait pas éloigné cette amie intime, sevrée d'autres affections, et la naissance d'André, en 1869, avait créé une nouvelle attache que le veuvage de Mme Gide, en 1880, ne dénoua évidemment pas. Anna Shackleton avait adopté aussitôt l'enfant et elle ne cessa jamais d'être pour André, de sa toute première jeunesse à sa quinzième année qu'il atteignait quand elle mourut, une présence familière ; Gide, par bien des pages de son œuvre, l'a associée à sa propre survie littéraire. Elle fut des hôtes habituels de La Roque où sa chambre voisinait avec la cascade du ruisseau alimentant les douves. (L'une des aquarelles qu'elle y peignit ornera la chambre de Madeleine à Cuverville). A Paris, certains dimanches de printemps, Miss Anna Shackleton emmenait André prospecter la flore de la banlieue, dans une petite bande de vieilles demoiselles et d'aimables maniaques.

La Roque offrait d'autres ressources à ses recherches botaniques. André y ajoutait la chasse aux insectes, éprouvant d'ailleurs plus de plaisir à les chasser qu'à les épingler ; il en cultivait les larves, attentif à leur métamorphose et s'extasiant quand, sous ses yeux, la chrysalide devenait papillon. Mais la pêche à la truite, qui demandait plus d'habileté et plus de ruse, était un jeu qui le passionnait davantage.

Il aimait jouer. Il introduira plus tard dans le jeu un élément subtil de calcul jusqu'à considérer les démarches humaines, l'élaboration artistique, le train du monde et l'action divine elle-même comme un immense jeu. Pour l'instant le jeu de plein air ne lui procure que la jouissance instinctive d'une activité gratuite qui le désentrave des contraintes utilitaires, qui exprime et dispense la saveur de la vie, qui lui fait humer directement cette saveur, non sans une sorte de volupté frôleuse, indéterminée encore. Les parties de trappeurs à travers les taillis et les marécages, les poursuites à travers les remises et les granges étaient moins grisantes que les contacts dont elles étaient l'occasion : le parfum des luzernes séchées, les senteurs de l'étable, les effluves capiteux du pressoir, « l'éther exquis » des pommes, le glissement des grains sur les bras nus.

La Roque n'épargnait pas « les contraintes utilitaires ». Mme Gide oubliait d'autant moins les devoirs de vacances que les études d'André étaient irrégulières. Le renvoi de l'École alsacienne quand il avait 9 ans, une rougeole qu'il acheva de guérir à La Roque, soigné par Anna Shackleton, puis la variole et des crises nerveuses, plus ou moins feintes, les avaient interrompues à diverses reprises. En 1881 — Gide avait 12 ans — Mme Gide fit venir à La Roque un précepteur qui s'appelait Gallin, un jeune gandin qui n'aimait pas la campagne, que ses leçons ennuyaient encore plus qu'elles ennuyaient son élève et qui exaspérait particulièrement celui-ci par sa manie de chanter d'une voix mièvre un air des *Cloches de Corneville*. L'expérience ne se prolongea pas. Mme Gide recourut à l'instituteur de Saint-Ouen-le-Pin qui venait au château faire travailler André.

Celui-ci allait cesser d'être un enfant — et au cri que nous avons enregistré : « Je ne suis pas pareil aux autres ! », allait correspondre, quand il eut 14 ans, cet autre lancé à sa mère : « N'as-tu donc pas compris que je suis élu ? ». Parmi les ambiguïtés de la mue que le septuagénaire suggéra avec délicatesse — comme un mirage au-dessus de sa vie à peu près consommée — en décrivant ses fugues matinales où, ayant quitté furtivement son lit, tourmenté d'une ardeur inquiète, il courait vers les guérets de La Roque mouiller son front de rosée et surprendre les ébats

amoureux des animaux — parmi ces ambiguïtés en est apparue une autre, qui durera toute son existence.

Depuis certaine confidence dramatique faite à Rouen en 1882 — elle avait 15 ans et il en avait 13 — sa cousine Madeleine Rondeaux est devenue « l'orient de la vie » d'André Gide. Nous ne rappellerons pas l'histoire de cet amour qui dissociait si fallacieusement le cœur et les sens. Nous en détacherons seulement quelques fils tramés ici. A son aurore il irradiait les automnes de La Roque. Madeleine, avant l'aube, se laissait entraîner à travers les prés et les bois : la main dans la main, à pas légers, muets, ils se confiaient à l'innocence de l'heure et ravivaient l'élan qui, tout le jour, les exalterait ensemble. Gide en embauma, au meilleur de lui-même, une image éblouie dont il souhaitera, en son déclin, qu'elle puisse vaincre l'ombre à l'instant de la mort comme elle avait souvent désaltéré son âme dans les fièvres de midi.

L'arrivée des cousines rouennaises, au milieu de septembre, était impatiemment attendue. Gide cependant trouvait d'autres compagnons pour ses jeux. Deux années vint à La Roque, invité par Mme Gide, un petit parisien de l'âge d'André, que Gide nomme Armand Bavretel et qui était le fils du pasteur Emile Ambresin. Les cajoleries d'Anna Shackleton et la bonne camaraderie d'André transformèrent bientôt ce garçon frêle et peureux (il se suicidera) en trappeur de l'Arkansas dans les herbages et les futaies de la vallée normande.

Gide jouait aussi, plus tranquillement, avec un garçon, moins âgé que lui de cinq ans, qui habitait un château voisin, celui de Formentin. Ce château appartenait à un ancien greffier en chef de la Cour d'appel de Rouen, Pierre-Amable Floquet. Historien du Parlement de Normandie, il consacrait à Bossuet les travaux de sa retraite. Mme Floquet et Mme Gide échangeaient des visites. André allait à Formentin avec sa mère. Le petit-neveu de Mme Floquet, Maxime, venait à La Roque avec celle-ci. Les deux garçons s'amusaient pendant que les dames faisaient salon. Mme Floquet, veuve depuis 1881, mourut en 1889. Gide avait alors 20 ans, Maxime en avait 15. Vingt-deux ans plus tard, sous le titre d'*Isabelle*, il publierait un récit où il arrangerait à sa façon une histoire authentique dont le château de Formentin avait été le cadre et où les habitants de ce château, affublés par lui de noms plus ou moins cocasses, avaient été les acteurs. Son petit camarade des étés de La Roque, Maxime baptisé Casimir, était l'un des personnages malheureux de ce récit. Il y a une vingtaine d'années, je l'avais rencontré, dans une ferme proche ; il était alors septuagénaire. Sans doute n'avait-il point lu *Isabelle* car il me parla de Gide avec une sorte d'attendrissement ; il ne se souvenait que de son amabilité et de sa douceur. Et il s'émouvait

encore de tant de gentillesse en tirant d'un secrétaire Charles X, venu de Formentin et qui a sa place dans *Isabelle*, un coffret où il avait conservé, parmi les portraits familiaux, une lettre d'André Gide, datée de Biskra. Maxime venait de perdre sa grand-mère, Mme Mathieu de Saint-Alban, dont l'écrivain avait fait la Madame de Saint-Auréol de son récit. Gide, alors enivré de son allégresse africaine, envoyait ses condoléances au « pauvre cher Maxime ». Il l'assurait de son émotion, lui confirmait son amitié et le réconfortait ainsi : « Ayez confiance dans le grand amour de Dieu qui ne nous envoie jamais une tristesse inutile, de sorte que derrière chacune d'elles un bien secret se cache que peu à peu le temps révélera ». Maxime en était resté à cette lettre de 1894.

Aux années 80-87 la grande amitié d'André Gide à La Roque fut celle qu'il partagea — inégalement — avec « Lionel ». Ce Lionel était François de Witt, septième enfant de Pauline Guizot, elle-même fille du second mariage de François Guizot, et de Cornélis de Witt. Né à Paris le 22 mai 1870 — de six ans plus jeune donc qu'André Gide — il avait perdu sa mère en 1874, l'année même où mourait son grand-père Guizot. Celui-ci, dans le logis abbatial du Val-Richer qu'il avait acheté en 1836 pour posséder à la fois un agréable lieu de repos et une résidence dans sa circonscription électorale de Lisieux, avait connu les Edouard Rondeaux, ses voisins de La Roque. Il les recevait à sa table ; ses filles fréquentaient les enfants Rondeaux et leurs nièces rouennaises. Quand on se renseigna près de lui sur cette Juliette Rondeaux à laquelle le pasteur Roberty souhaitait de faire épouser le professeur Paul Gide, il en avait loué, à défaut des attraits physiques, la bonne éducation, les bons sentiments et les bonnes habitudes. François Guizot disparu, les rapports d'amical voisinage continuèrent entre la fille d'Edouard Rondeaux, devenue Madame Paul Gide, et les deux filles de François Guizot, devenues de Witt l'une et l'autre, les deux propres filles de l'aînée, Henriette, devant devenir chacune, par leur mariage, des Schlumberger.

André Gide fut donc tout naturellement introduit au Val-Richer par François de Witt. Il y allait chaque dimanche, avec les cousines quand elles étaient à La Roque, sans qu'il apprécîât d'abord beaucoup cette corvée hebdomadaire non plus que la turbulence autoritaire ou les plaisanteries provocantes de François. Mais à l'été de 1884 — André Gide avait 15 ans et François de Witt 14 et les cousines ne vinrent pas cet été là — la camaraderie se transforma en amitié brûlante, en liaison sentimentale dont Gide assure qu'elle ne s'accompagnait d'aucune sensualité. Les parties plus passionnées de cache-cache à travers les remises et les granges alternaient avec des rendez-vous d'amoureux. On

s'adressait chaque jour des lettres cryptographiées qu'on déposait dans un coffret au pied d'un pommier. On échangeait des serments, et Gide, pendant près de deux ans, de 1885 à 1887, porta comme un scapulaire, dans un sachet de soie bleue, le demi-fleuron d'une clématite partagée avec François de Witt en gage de fidélité. On se confessait l'un à l'autre chaque semaine et on se réprimandait fraternellement. Et le dimanche, pendant le culte célébré dans le grand salon du Val-Richer, François serrait la main d'André dans la sienne, refusant cependant, un jour sans doute de prière commune plus fervente, de se laisser embrasser par son ami ; « les hommes, lui dit-il, ne s'embrassent pas entre eux ». François emmenait souvent André dans la bibliothèque où Guizot avait aligné 5.000 volumes. Il ne signalait pas seulement à son innocence « les mauvais livres » — dont l'Encyclopédie — où lui-même cherchait à satisfaire ses curiosités d'adolescent, mais il lui faisait aussi découvrir les grands auteurs : Pascal, Bossuet, Fénelon et Saint-Augustin, d'où l'on extrayait, chacun pour son compte, des réflexions morales. Ensemble on faisait de la musique, laquelle était l'un des divertissements du Val-Richer. Cette amitié flamba trois ou quatre ans puis déclina à l'été 1887. L'été suivant, elle s'éteignit. Quoiqu'il en advint et quoiqu'il en ait écrit, cette amitié avait marqué André Gide et contribué à le révéler à lui-même.

Il se cherche encore quand à La Roque, en 1891, il achève le *Traité du Narcisse*, « se roulant dans les abîmes de transcendance », et compose les *Poésies d'André Walter* : « chaque nuit, écrit-il à Paul Valéry, je fais sans joie quelques vers déplorables ». Au début de l'été augeron de 1892, ce « sans joie » est affreux. Cloîtré dans sa chambre comme en un huis-clos infernal, Gide est en proie à une obsession qui l'exténue : ses appels sont sans réponses, ses élans sans but et ses rêves retombent abominablement. Il écrit cependant et c'est alors que l'André Walter des *Cahiers* et des *Poésies* dont La Roque n'avait pas dépaysé le symbolisme, commence de s'effacer et que s'insinue plus réellement l'André Gide qui, bientôt, se dégagera davantage. Peut-être le pressent-il lui-même en composant *Le voyage d'Urien*, car au délire de juillet succède en août un temps de pleine énergie intellectuelle et « d'excitation délicieuse ». Le 15 août, la première partie du *Voyage d'Urien* est terminée.

Gide quitte La Roque pour la Bretagne où il passe quelques jours à Belle-Isle en compagnie d'Henri de Regnier qui ne voit en ce jeune homme de 23 ans, qu'un petit garçon très soumis à sa mère, timide, studieux, pieux, chaste et rigoriste. André eut voulu prolonger son séjour à Belle-Isle. Sa mère ne le lui permit pas. Privé d'argent par elle, il rentre à La Roque au début de septembre.

Le lyrisme d'André Walter s'était glacé d'ironie dans *Le Voyage d'Urien*, mais entre les pages apparaissait, un peu indécise, un peu dissoute, une certaine Ellis qui attendait, sous un pommier, le voyageur en quête d'une aurore, avec sa robe à pois, son ombrelle cerise et son châle écossais. On peut en cette Ellis deviner l'Emmanuele qui désincarnerait en quelque sorte Madeleine Rondeaux. Or, Madeleine Rondeaux, comme d'habitude, arrivait à La Roque avec ses deux sœurs au milieu de septembre. Elle y retrouvait la famille du pasteur Roberty.

Les premières soirées de l'automne sont fraîches au pays d'Auge. On les passait dans le salon, auprès du feu, en écoutant André Gide qui lisait. Les quelques indications recueillies ici et là témoignent d'une véritable orgie de livres : Goethe, Stendhal, Balzac, Maeterlinck, Shakespeare, Victor Hugo. A ces séances de lecture publique s'en ajoutaient d'autres en tête à tête ; André et Madeleine lurent alors ensemble notamment le *Prométhée* et l'*Iphigénie en Tauride* de Goethe. Mais ce tête à tête, où la même ferveur intellectuelle rapprochait ces deux êtres, fut un jour interrompu par Madeleine : elle déliait André des fiançailles quasi mystiques nouées et entretenues, avec tant d'obstination de sa part, depuis une dizaine d'années. Elle avait 25 ans, il en avait 23. Chacun devait être libre de se marier vraiment et il était sage de se désengager l'un vis-à-vis de l'autre.

On ne sait pas quelle fut la réaction immédiate d'André Gide lorsque Madeleine Rondeaux, souvent hésitante quant à la singulière union conjugale que lui proposait son cousin, lui demanda de renoncer à un tel projet, mais on connaît les deux lettres qu'il lui envoya, en octobre, dès qu'elle eut quitté La Roque et regagné Rouen. Il se disait épouvanté par le malheur qui les affligerait tous les deux si elle persistait à suivre un devoir qu'elle s'était créé arbitrairement. S'il lui avait promis un amour seulement fraternel, c'est qu'elle le lui avait demandé ; elle lui dit maintenant qu'un tel amour, dans le mariage, serait un impossible mensonge. Pouvait-elle croire qu'il en épouserait une autre ? Et elle, à quel autre pourrait-elle se donner tout entière ? Gide discute et écarte tous les obstacles que Madeleine a énumérés — sans désigner cet obstacle essentiel qu'elle ne soupçonne peut-être pas encore et dont Gide n'acceptera pas qu'il fût un obstacle quand il en aura lui-même mieux appris la nature. Et pour ne pas perdre tout à fait l'affection de Madeleine, dont il a besoin, il lui renouvelle son serment de fraternité. Ecrivant de La Roque, dans ces mêmes jours d'octobre 1892 à Paul Valéry, il lui dit qu'il vient de vivre « la plus plaintive des élégies » et qu'il achève *Le voyage d'Urien*.

C'est à La Roque qu'à l'été de 1893 où — sauf un bref séjour de Marcel Drouin — il demeura jusqu'en septembre seul avec sa mère, il termine *La Tentative amoureuse*, et c'est de La Roque qu'au mois d'octobre il part pour l'Afrique. Il est alors au plein d'une crise où ce qu'il croit être son instinct sexuel s'affronte à la morale qu'on lui a enseignée et c'est la première fois qu'il n'emporte pas sa *Bible* dans son nécessaire de voyage. Accompagnée de la vieille bonne Marie, au service de la famille depuis vingt-cinq ans, — elle s'appelait en réalité Anna, Anna Leuenberger — Madame Paul Gide rejoindra André à Biskra en février 1894 ; elle restera près de son fils un mois et demi et l'on sait quel rôle elle y joua au cours d'une scène assez étrange qui fut peut-être déterminante. Peu après le départ de sa mère, Gide quittait l'Afrique : il séjournait en avril-mai à Rome et à Florence puis gagnait la Suisse.

Des lettres et des dépêches quotidiennes de Mme Gide l'y poursuivaient, irritant André par des réprimandes de toutes sortes. Il y répondait tantôt avec désinvolture et tantôt avec une aigreur impatiente. Il exigea en particulier qu'elle organisât pour le mois d'août le séjour à La Roque des trois cousines avec Marcel Drouin, Paul et Pierre Laurens. Malgré son désir qu'André et Madeleine de ne se rencontrassent point, elle céda, elle qui ne cédait guère.

Gide arriva à La Roque à la fin de juillet, résolu de nouveau à épouser Madeleine. Mais celle-ci de nouveau repoussa l'idée de ce mariage qui l'angoissait et l'accablait de terreur morale. Gide inclina alors, semble-t-il, à y renoncer lui-même, mais il obtint de sa cousine qu'elle reprit leur correspondance fraternelle. Et dès le 15 août il quittait La Roque. Le 20, il était à Lausanne où, on ne sait pourquoi, le rejoignait Valentine Rondeaux, sœur de Madeleine et la plus romanesque des trois cousines. Une gouvernante, aussitôt lancée aux troussees de Valentine, la reconduisit bien vite. Si, pendant son hivernage à la Brévine, où il écrivait *Paludes*, il arriva à Gide de songer aux beaux soirs de La Roque avec les lectures et les parties de dames au coin du feu, il lui arrivait aussi de songer aux jardins parfumés et aux petits rôdeurs de Biskra. Le 18 janvier 1895 il se rembarquait pour l'Afrique.

Nous ne le suivrons pas si loin du pays d'Auge. De ce second séjour si important, où il s'accepta enfin jusqu'à se complaire, relevons un trait symptomatique des façons qu'il avait de se dérober lui-même sous des prétextes. N'imagina-t-il pas d'amener à La Roque l'un des gamins arabes, Althman, auquel il s'était le plus attaché. Althman aiderait Marie à cirer les souliers, monterait l'eau dans les chambres, porterait les plats ; on le paierait 25 francs par mois. Il s'ensuivit entre Gide et sa mère un échange de lettres d'un comique savoureux. C'est Marie qui, finalement,

l'emporta : elle jurait de quitter le château le jour où y entrerait « le Nègre » de M. André. Gide rentrerait donc seul à La Roque.

En avril 1895, à son retour d'Afrique, Gide passait à Paris une quinzaine de jours avec sa mère. Ce furent entre elle et lui, dont les rapports épistolaires, ces derniers mois, avaient exaspéré leur conflit permanent, des jours de détente et de trêve où André Gide recouvra une sorte d'état de grâce filial. Mme Gide se montrait d'ailleurs elle-même plus conciliante. Elle était toujours demeurée la Juliette Rondeaux dont l'observance stricte des devoirs religieux, d'une morale sévère et d'un certain formalisme bourgeois se manifestaient d'ordinaire par un autoritarisme vigilant et tatillon. Elle prétendait imposer sa vertu aux autres. Sa sollicitude aux aguets, ses conseils harcelants, sa volonté impérieuse, à tout propos, sur toutes matières, avaient de plus en plus exaspéré André au point de délabrer son amour pour elle. Est-ce l'âge (elle avait 60 ans) ? Est-ce une grande fatigue ? Est-ce quelque appréhension de l'éventuelle solitude de son fils ? Elle se montra en tout cas, pendant ces quelques jours d'avril, plus aimablement maternelle. Jusqu'alors elle avait contrarié avec rigueur le dessein, où André s'obstinait, d'épouser sa cousine. Celle-ci, venue alors à Paris, y revoyait André. Si tous deux avaient d'abord été assez gênés de leur fausse position depuis leur désengagement mutuel de La Roque, la levée d'interdit de Mme Gide parut aussitôt réduire toutes les objections, rendre à chacun l'espérance et la joie, en dissipant toutes les craintes, toutes les prémonitions, encore incertaines, de l'une, en rassurant, en confirmant l'autre dans sa résolution. On se donna rendez-vous à La Roque, pour le début de juillet 1895. Madeleine revint à Rouen d'où elle écrivit à André combien elle remerciait Dieu des beaux et bons moments qu'elle venait de connaître près de lui, Gide s'en allait rejoindre son ami Eugène Rouard à Saint-Nom-le-Bretèche. Mme Gide regagnait La Roque afin de rouvrir le château et de lui faire sa toilette d'été. Elle le regagnait pour y mourir.

Sur une dépêche alarmante de la vieille bonne, André Gide accourt à La Roque. Sa mère agonisait dans la grande chambre qui lui servait de cabinet de travail aux précédents étés. Elle y cessait de vivre le 31 mai. L'écrivain — car l'écrivain regardait le fils comme il regardera toujours le mari, même aux pires moments — a raconté cette agonie et ce trépas. Il a rapporté, avec une émotion attentive — et qui n'était pas feinte — les dernières heures de sa mère. Il a analysé — selon les détours habituels de sa sincérité — ses sentiments alternés d'un grand chagrin qui le faisait sangloter et d'une libération qui le soulageait, pendant les veillées funèbres qu'il partageait avec la seule Marie car il avait voulu qu'aucun membre de la famille ne vint agiter la maison envahie par la mort.

Une quinzaine de jours après que la défunte eut quitté La Roque pour le cimetière Montparnasse où elle était inhumée auprès de son mari, Madeleine Rondeaux et André Gide — le 17 juin 1895 — se fiançaient. Madeleine qui, le 30 mai, avait envoyé à son cousin une coupure de presse relatant la condamnation d'Oscar Wilde pour homosexualité, n'avait pas encore éliminé tout à fait sa peur du mariage : une ardente affection de frère et de sœur ne suffirait-elle pas à la contenter ? André, tout ébloui d'azur qu'il fut — et cet éblouissement consolait l'orphelin — ne doutait pas que l'amour où il entraînerait Madeleine vers un élargissement sans fin ne comportât des périls, ceux qui sourdraient de son « insatiable enfer ». Mais quelque fatalité irrésistible vouait ces deux êtres l'un à l'autre.

Marie, la vieille domestique, quant à elle, n'était pas non plus absolument tranquille. Sa susceptibilité ombrageuse, dont Madame Gide elle-même devait tenir compte, était le revers de son dévouement. Ce n'est pas avec André — ni avec Madeleine — qu'elle renoncerait à donner son avis. Elle les avait vu grandir et elle n'ignorait à peu près rien de l'enfance et de l'adolescence d'André ; qu'avait-elle compris à Biskra même où elle accompagnait sa maîtresse ? Gide avait reçu Paul Valéry à La Roque au mois de juillet et séjourné à Cuverville au début d'août. Les lettres de Madeleine qui, en septembre, lui parvenaient à La Roque, débordaient de tendresse mystique. Il les relisait, les larmes aux yeux, sur les pas de leur enfance commune à travers les bois de La Roque, tourmenté peut-être d'avoir caché tant de choses à Madeleine. Cependant il allait furtivement retrouver Eugène Rouard. La vigilante, l'indiscrete Marie, ne se retint pas de le gronder, comme sans doute l'aurait grondé feu Mme Gide : « Je gage que vous aurez fait encore un voyage de folie. J'aurais cru qu'un fiancé ne courrait plus ainsi après des amis... Réfléchissez encore une fois que ce n'est pas possible qu'une fois marié vous courriez avec frénésie après des amis... ». A Madeleine, Marie écrivait qu'ayant souvent prié pour André elle priait aujourd'hui pour elle. Elle avait bien souffert de s'entendre dire par quelqu'un que ce qu'André écrivait « n'était pas bon ». « Même sa littérature me faisait envoyer des soupirs vers le ciel... ». Les deux futurs époux, si attachés qu'ils fussent à la vieille servante familiale, n'envisageaient pas volontiers l'établissement sur eux de sa tutelle. Ils lui proposèrent une pension pour qu'au prochain automne elle se retirât en son pays natal, la Suisse. Marie en fut très malheureuse mais elle accepta, disant qu'elle avait bien assez d'esprit et d'expérience pour ne pas vouloir s'imposer à un jeune ménage.

Le 7 octobre 1895, à la mairie de Cuverville, et le 8 au temple d'Étretat, André Gide, en sa 27^{ème} année, et Madeleine, en sa 29^{ème},

s'épousaient. Ils quittaient aussitôt la demeure cauchoise pour leur voyage de noces. Ce voyage qui les conduisit en Suisse, en Italie et en Afrique du Nord, dura huit mois sans que ces noces fussent accomplies. Au printemps 1896, M. et Mme André Gide revenaient à La Roque, muets tous deux, dans la même préservation de leur amour sublime, l'une sur sa résignation — peut-être — à ce que leur mariage demeurât blanc, l'autre sur le démon qui le possédait.

Le charme de La Roque — composé de tant de souvenirs heureux — n'était point évaporé : il ressaisit, il réenveloppa le jeune ménage. Ce charme avait-il assez de pouvoir pour faire oublier à Madeleine d'autres souvenirs : ceux des malentendus, des déchirements et des refus dont témoignait son carnet intime ? Elle ne le détruisit pas ; elle ne le détruira jamais. A La Roque même, au début d'octobre 1890, elle y notait que quitter André était pour elle une délivrance et elle y demandait à Dieu de les changer tous les deux, sans qu'ils en souffrissent trop. Le mariage ne les avait changés ni l'un ni l'autre, mais ils goûtaient à vivre ensemble un bonheur d'apparence lisse dont chacun pour sa part évitait de sonder les fonds.

Madeleine continua les traditions hospitalières de sa famille ; elle ne ferma pas les chambres d'amis qui étaient nombreuses. La bonne grâce, prévenante et simple, de son accueil rayonnait à La Roque comme elle rayonnera toujours à Cuverville, la célébrité enfin venue et la déloyauté conjugale enfin avouée. La maison s'imprégna seulement d'un climat plus intellectuel. La lecture en tête à tête gardait naturellement sa place dans le cours quotidien de l'existence : elle ne cessait pas d'être un point de rencontre et une occasion de dialogue. Quand des présences amicales élargissaient l'intimité, l'échange de propos et d'idées devenait comme un jeu qu'André Gide ne manquait pas de relancer.

Marcel Drouin qui avait épousé la sœur de Madeleine, Jeanne Rondeaux, et qui passait pour l'un des grands esprits critiques de sa génération, initiait son beau-frère à Kierkegaard. Francis Jammes, qui séjourna deux fois à La Roque, lui consacra deux élégies de son *Deuil des primevères*, et décrira dans *Les caprices du poète*, non sans quelque imagination farfelue, la chambre fantomale, dans une tourelle en ruines, où un hibou nichait dans sa pantoufle et où mille crapauds l'empêchaient de dormir. André Ruyters, Fernand Bonheur, Paul Faure, Henri Ghéon vinrent aussi à La Roque.

Y venait en voisin un jeune homme d'une vingtaine d'années dont commençait alors la longue amitié familière avec les Gide et dont le témoignage, dans soixante ans, restituera le vrai visage de Madeleine défigurée par un petit livre qu'André Gide avait voulu

posthume. Ce jeune homme, Jean Schlumberger, était l'un des cinq fils de la fille aînée de Guizot, Marguerite Conrad de Witt, qui avait épousé en 1876 Paul Schlumberger. Jean, né en 1877, avait huit ans de moins que Gide. S'il était encore trop petit pour jouer avec celui-ci aux trappeurs de l'Arkansas, il était assez grand aujourd'hui pour être admis aux entretiens de La Roque. Il y découvrit tout un ordre de pensées et de jugements, toute une fermentation spirituelle et littéraire qui le choquaient et le séduisaient à la fois. L'amabilité de Mme Gide, qu'il sentait en outre plutôt de son côté, le remettait à l'aise. Jean Schlumberger rencontrait aussi le jeune ménage chez ses parents, au Val-Richer, dont Gide n'avait pas gardé seulement de bons souvenirs. On l'y invitait parfois à déjeuner, avec Madeleine. Il s'y rendait par politesse. Jean Schlumberger a raconté l'un de ces repas où sa mère ayant posé à Gide toutes sortes de questions à propos de *El Hadj* qui venait de paraître, l'écrivain, moins timide, moins paralysé que l'adolescent de naguère, montra, assez brillamment, qu'il devenait maître dans l'art des esquives. Sa dissertation à côté du sujet intéressa tout le monde, on le tint quitte de confidences et, si étrange que parut encore « ce petit André », on s'accorda pour le trouver fort en progrès.

Le travail d'André Gide était, il va sans dire, l'élément important de l'atmosphère intellectuelle de La Roque. Disons-le pour noter au moins que les œuvres qu'il y composa pendant les premières années de son mariage, assez fécondes — littérairement — ont des significations sous-jacentes et diffuses qui s'éclaireront mieux plus tard : *Saül*, *Philoctète*, *El Hadj*, *Le Prométhée mal enchaîné* furent écrits à La Roque et c'est à La Roque que Gide enseignait au Nathanael des *Nourritures terrestres* la disponibilité et l'évasion, l'abandon de toutes les succulences de cette pluvieuse terre normande, le détachement de tous les bonheurs qu'elle dispense et la course vers quelque ailleurs, dans la plaine, où apaiser ses soifs. Gide voudra préciser en 1927 que ce livre qu'il écrivait au moment où il venait d'aliéner sa liberté par le mariage revendiquait d'autant plus.

Mais l'œuvre témoin en quelque sorte est *l'Immoraliste*. Ce que nous appellerons dérisoirement « la lune de miel » d'André Gide s'y reflète comme à travers un miroir brouillé. Elle serait déjà une proclamation si l'art de laisser entendre n'en voilait les aveux. En relisant ce roman — ce *beau* roman — on s'indigne peut-être que Gide l'ait élaboré dans cette maison, auprès de Madeleine, refaisant en particulier avec la Marceline du récit son propre voyage de noces et se masquant lui-même en Michel, un Michel moins informé que lui, il est vrai, qui se cherche, qui cherche quelle singularité, encore indéfinie, le travaille et le désé-

quilibre. Quand *l'Immoraliste*, tiré à 300 exemplaires, parut en 1902, à peu près seul sans doute pouvait en comprendre la signification celui auquel il était dédié, Henri Ghéon. Ce n'est que vingt-cinq ans après que la renommée d'André Gide et des œuvres davantage explicites en livreront la clef à de plus nombreux lecteurs. Bornons-nous à retenir que *l'Immoraliste* où le manoir de la Morinière proche de La Roque lui prête son nom — comme le village de Fongueusemare prêtera le sien, dans *La porte étroite*, au château de Cuverville — bornons-nous à retenir que *l'Immoraliste* offre des descriptions de la campagne augeronne, suggestives et poétiques, qui ont leur place dans une anthologie normande.

Sans doute tout paysage est pour Gide un état d'âme, soit que ce paysage infléchisse l'état d'âme, soit que l'état d'âme sollicite le paysage. Mais les prolongements psychologiques en Michel des tonalités du paysage ne font que donner à la transposition de celui-ci, par la vivacité du sentiment et la qualité de l'écriture, la précision véritable d'une aquarelle. Chaque saison y apporte sa lumière, ses teintes et ses odeurs, de celle où toute cette nature qui nous environne s'apprête aux fruits jusqu'à celle où, les pommes gaulées, les fruits écrasés mêlent leur senteur douceâtre à l'effluve des labours.

Quelques êtres apparaissent dans les fermes et les champs avoisinant La Roque. Michel rejoint volontiers ces paysans soumis à leurs instincts. Il assiste à leurs repas, écoute leurs plaisanteries, surveille leurs plaisirs, prêtant à chacun d'eux un secret qu'il s'entête à percer. Brutalités, ivrognerie, débauches excitent sa curiosité et il deviendrait facilement le complice des loustics les plus équivoques. Mais les paysans de La Roque ont peut-être plus de présence encore dans le mince volume intitulé *Jeunesse* qui, publié d'abord en septembre 1931 dans « La Nouvelle Revue Française », parut hors commerce, en 1938, à très peu d'exemplaires. Ces 50 pages racontent comment Gide devint conseiller municipal et maire de La Roque en mai 1896.

Réélu conseiller en mai 1900, il abandonna son fauteuil de premier magistrat à Armand Desaunez, lequel était précisément le Bocage de *l'Immoraliste* et le Robidet de *Jeunesse*. Aux élections de 1904 André Gide n'habitait plus La Roque. Il avait vendu le château, en 1900, à M. Maugin (qui le vendrait lui-même bientôt à M. Hély d'Oissel) et deux fermes à Charles Mérouvel dont Gide disait, l'œil pétillant, qu'il était « l'illustre auteur de *Chaste et flétrie* ».

On ne suppose pas que ce fut le dégoût de ses électeurs qui amena André Gide à se défaire de La Roque, son mandat muni-

cipal, consciencieusement rempli, lui avait fait prendre de plus nombreux contacts personnels avec les familles de la commune. Dès son accession à la mairie, le 18 mai 1896, il écrivait à Paul Valéry qu'elles étaient à peu près toutes perdues d'alcool, que les enfants étaient idiots et que d'ailleurs personne ne voulait plus naître. Il reprenait ce thème dans *Jeunesse* sans flatter davantage ses administrés, que les tournées de petits verres et les libations de gros cidre imbibaient d'alcool, en faufilant dans ce contexte une affaire de mœurs qui était l'un des mystères du pays. De toutes ses attaches augeronnes, la moins difficile à rompre était celle-là.

André Gide était lié avec La Roque de bien d'autres façons. Il y renonça, nous dit-il, parce que les tracas du propriétaire l'excédaient et qu'ils désenchantèrent La Roque. Sans doute aussi était-il peu apte à gérer son bien et éprouvait-il quelques déboires dont, si on l'en croit, « les filouteries » de Bocage-Robidet étaient la cause. Les six fermes et les bois qui constituaient le domaine ne lui rapportaient que des soucis.

Il faut signaler cependant que Madeleine Gide intervint probablement dans sa décision. Malgré tant de souvenirs aussi — qui n'étaient pas tous, il est vrai, ceux d'un bonheur immarcescible — elle n'était pas profondément attachée à La Roque. En septembre 1891 elle écrivait dans son carnet intime : « Ici j'étoufferais peut-être à la longue ». Neuf ans s'étaient écoulés depuis ce soupir et sans doute maintenant, après cinq années de mariage, étouffait-elle davantage ici. Elle s'y ennuyait en tout cas de la vieille grande maison de Cuverville, si chère à son cœur, avec ses horizons lointains et son grand air vivifiant : elle y respirerait mieux et elle y serait *chez elle*.

Malgré le charme de Cuverville et sa vertu tranquillissante quand il y revenait après quelque vagabondage, Gide n'oublia pas que La Roque avait été une part de sa vie. Cette part demeurait au fond de lui, comme déposée ; la buée qui, à certaines heures, en remontait, lui était un rafraîchissement. « Tout le paradis perdu de mon enfance », écrivait-il à Francis Jammes, où l'adolescent avait promené, avec sa solitude, l'amour unique qui parfumait son existence. L'écrivain y rejoignait le jeune garçon pour y chercher ou y réchauffer quelques-unes de ses nourritures, les plus pleines de saveur terrestre. Il en ressentait moins de mélancolie qu'une sorte de ferveur retombée que les divers plaisirs goûtés ailleurs lui faisaient mieux définir et qui l'inclinaient à la réinventer. Il prétendait, pour expliquer sa nature et les détours de son esprit, qu'en même temps que deux sangs, deux provinces dialoguaient en lui : le Languedoc paternel, la Normandie mater-

nelle. Balançant de l'une à l'autre, il alternait l'amour de l'humide vallée augeronne et celui de la garrigue enflammée. S'enivrant d'aridité et de désert, sur la roche nue où couraient, dans l'aveuglante réverbération du soleil, de grands souffles embaumés, il évoquait la luxuriante oasis normande, l'herbe épaisse, les chemins creux, les ombres mouillées et la brume sur les eaux.

Mais comme avait été rompu l'équilibre entre les deux sangs, la Normandie finalement l'emportait. Et plutôt que le fumet des vendanges, c'était « l'éther exquis » des pommes qu'André Gide, de préférence, respirait. Et ne savons-nous pas, depuis le premier jardin, tout ce qu'il y a dans une pomme — fût-elle une pomme du pays d'Auge ?

Après le structuralisme en une heure, c'est une journée, et même une semaine.

D'abord, je m'adresse surtout à ceux qui connaissent le structuralisme, et surtout à ceux qui ne le connaissent pas. Les premiers risquent de ne pas reconnaître ce qu'ils connaissent, mais je veux éviter de simplifier. Les autres risquent d'être submergés par les détails malgré tout assez nombreux, que je suis obligé de donner.

A tous, je demande l'indulgence.

F. G.

GÉNÉRALITÉS SUR LA NOTION DE STRUCTURE

Le structuralisme, comme son nom l'indique, est une réflexion sur la structure ou sur l'explication par la structure (1).

Mais, de toute évidence, ce n'est pas le structuralisme qui a inventé la notion de structure, même s'il a inventé une façon nouvelle de s'en servir.

Qu'arriverait-il donc dans l'esprit quand nous parlons de structure ?

Avant tout l'idée d'une multiplicité qui s'unifie : les briques et les mortiers qui s'assemblent sous l'action des constructeurs, pour produire la forme ou la structure de la maison.

(1) Voir par exemple Lévi-Strauss, *Le structuralisme*, Gallimard, 1958.

Le Structuralisme

par l'abbé Paul GRENET

Exposer le structuralisme en une heure, c'est une gageure, et presque une galéjade.

D'avance, je m'excuse auprès de ceux qui connaissent le structuralisme, et auprès de ceux qui ne le connaissent pas. Les premiers risquent de ne pas reconnaître ce qu'ils connaissent, tant je serai obligé de simplifier. Les autres risquent d'être submergés par les détails, malgré tout assez nombreux, que je serai obligé de donner.

A tous, je demande l'indulgence.

P. G.

I

GÉNÉRALITÉS SUR LA NOTION DE STRUCTURE

Le structuralisme, comme son nom l'indique, est une réflexion sur la structure ou une explication par la structure ⁽¹⁾.

Mais, de toute évidence, ce n'est pas le structuralisme qui a inventé la notion de structure, même s'il a inventé une façon nouvelle de s'en servir.

Qu'avons-nous donc dans l'esprit quand nous parlons de structure ?

Avant tout l'idée d'une multiplicité qui s'unifie : les briques et les poutres qui s'assemblent sous l'action des constructeurs, pour prendre la forme ou la structure de la maison.

(1) Voir Raymond BOUDON : *A quoi sert la notion de structure*. Gallimard, 1968.

Pour qu'il y ait structure, il faut donc qu'il y ait un TOUT, mais un TOUT non quelconque, c'est-à-dire non un simple entassement, mais un système de relations définies entre les éléments réunis. On peut donc définir la structure : « l'ensemble complexe d'éléments différents dont chacun ne prend sa signification que par l'ensemble des relations avec tous les autres ».

Afin de s'assurer que ce n'est point là une définition arbitraire, nous pouvons dès maintenant nous reporter à un certain nombre d'exemples qui nous sont familiers :

Dans le monde naturel, un cristal, un vivant, sont des réalités structurées. Des éléments préexistants, atomes chimiques notamment, sont unis de telle manière qu'ils cessent de fonctionner chacun selon sa propre loi, pour se mettre à fonctionner compte tenu de tous les autres.

Dans le monde artificiel, les meubles, les machines présentent également une structure. Avec cette différence que les pièces détachées sont incapables de servir dans une autre structure.

Mais nous dirons dans un instant que là où la structure prend la plus grande importance, c'est *dans le domaine des choses conventionnelles*, c'est-à-dire *dans le domaine des signes conventionnels* : sons, gestes, dessins ne prennent une signification qu'en entrant avec d'autres sons, gestes, ou dessins, dans un système structural de relations.

II

LES APPLICATIONS DE LA NOTION DE STRUCTURE

La méthode structurale

On n'avait pas attendu le structuralisme pour former l'idée de la structure, nous venons de le dire.

On n'avait pas davantage attendu le structuralisme pour se servir de l'idée de structure, et donc, pour pratiquer ce qu'on peut appeler la *méthode structurale*.

Méthode structurale en Biologie

Quand le biologiste cherche à comprendre la vie, il commence par remarquer qu'un organisme vivant est d'abord un composé chimique, et il se demande aussitôt ce qui le caractérise. La première hypothèse qui lui vient à l'esprit est que la caractéristique

de l'objet vivant est sa structure physico-chimique. Chaque fois qu'une gouttelette, même produite en laboratoire, se présente comme une unité structurale et a la propriété de se détruire et de se reconstruire en permanence, on peut dire que l'on a affaire à une structure de type biologique.

La méthode structurale en sciences humaines

Mais la *méthode structurale* prend une importance toute spéciale dans les Sciences humaines : Psychologie d'abord, Économie ensuite.

Quiconque a fait un peu de Psychologie pour le Baccalauréat a entendu parler de la Gestaltpsychologie de Kaffka et de Kœhler, que l'on a traduite en français : *Psychologie de la Forme* (2) et qu'on aurait mieux traduite : *Psychologie de la structure*. La connaissance et l'action ne sont pas des séries de points séparés et juxtaposés, ce sont des *structures*, des *formes* du sujet lui permettant d'avoir prise sur les structures ou formes de l'objet.

Il faudrait d'ailleurs ajouter que Maurice Merleau-Ponty étudiant la *structure du comportement* (3) reprend les mêmes idées, sauf à corriger la Gestaltthéorie : la structure n'est pas une réalité d'ordre physique, mais uniquement une intention visant la perception des ensembles.

La méthode structurale en économie

La méthode structurale en économie est plus importante, parce qu'elle se montre efficace pour prévoir. Dans le domaine fluctuant des faits économiques, la chance de l'économiste est d'avoir affaire à des réalités chiffrées, mathématisables, d'où l'idée d'une *économétrie*, qui exprime les fluctuations statistiques au moyen de constantes et de variables.

D'où enfin la possibilité de construire des *modèles économétriques*, permettant de prévoir, par le calcul des probabilités humaines, l'évolution prochaine de la conjoncture (4).

Tout cela qui ne devait rien au « structuralisme » préparait cependant les voies à un emploi systématique de la méthode structurale dans les sciences humaines.

(2) Cf. Paul GUILLAUME : *Psychologie de la Forme*. Flammarion, 1937.

(3) Cf. *La structure du comportement*. P.U.F. éd. 1949.

(4) Cf. *Essai sur la crise actuelle des sciences humaines*. Tour-Mansencal. 7, rue Espinasse, Toulouse.

La méthode structurale en linguistique

« Enfin Malherbe vint, et le premier en France... »

Le Malherbe des sciences humaines, c'est sans doute le linguiste suisse Ferdinand de Saussure, puisque l'ethnologue français Cl. Lévi-Strauss reconnaît avoir découvert la méthode structurale en étudiant la linguistique moderne fondée par F. de Saussure (5).

Mais reprenons les choses à leur début. Nous restons bien sûr, dans le domaine des sciences humaines. Il s'agit même au tournant du XIX^e et XX^e siècle, de ce qu'il y a de plus central dans les sciences humaines : la science du langage.

Dans le langage, l'homme est tout entier parce qu'il s'y exprime lui-même, et parce qu'il s'exprime à lui-même tout le reste. La science du langage pourrait bien être la science de l'homme même.

Or, la philosophie classique s'intéressait surtout à l'histoire de la langue. Ferdinand de Saussure dira qu'elle étudiait la langue selon l'axe des successivités. C'était, comme il dit, la linguistique *diachronique* (à travers le temps).

De Saussure se propose un tout autre objectif : la langue est avant tout l'ensemble des rapports entre éléments coexistants. L'étudier selon cet axe, ce sera faire de la linguistique *synchronique* (ensemble dans le temps).

De ce point de vue, il est le premier à mettre en lumière l'aspect principalement structural du langage. La linguistique synchronique, en effet, étudiant d'une manière statique l'ensemble des faits d'une langue, y détecte les rapports constants qui en font un système structuré ; il suffit pour le comprendre d'évoquer la syntaxe de n'importe quelle langue : quels que soient les mots que l'on emploie et les idées que l'on exprime, il y a un système de rapports qui est obligatoire en français, un autre en anglais, etc...

Bien plus, le même mot mis à deux places différentes, en conjonction avec tels ou tels autres, arrive à changer totalement de sens. A plus forte raison des sons élémentaires (des phonèmes) groupés en syllabes ou en mots évoquent des idées totalement différentes, simplement par le fait d'être prononcés au cours d'une phrase française ou d'une phrase anglaise ; les enfants qui apprennent une langue s'amuse à y reconnaître des mots d'argot ou des mots malsonnants auxquels ils ne feront plus attention quand

(5) Ferdinand DE SAUSSURE : *Cours de linguistique générale*. Payot, 1962.
Emile BENVENISTE : *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard.

ils sauront parler la langue, tant il est vrai que la langue est essentiellement une structure, c'est-à-dire un ensemble d'éléments dont chacun n'a de fonction et de sens que dans son rapport à tous les autres. Cela est d'autant plus vrai d'une langue que la valeur des signes y est purement arbitraire.

Or, à quelques décades de F. de Saussure, le linguiste suisse, un ethnologue français va être conduit, lui aussi, à reconnaître le même caractère structural non plus aux signes parlés, mais aux signes à la fois parlés, mimés et gesticulés que sont les mythes, les rites, les interdits sociaux.

III

LE PROTOTYPE DU STRUCTURALISME

M. Cl. Lévi-Strauss

1) *Le Système*

S'intéressant aux mythes⁽⁶⁾, Lévi-Strauss prétend non plus les raconter, mais les comparer entre eux. Comme la linguistique synchronique, la mythologie comparée, au lieu d'expliquer l'état actuel des mythes en reconstituant leur genèse et leur évolution, bref leur histoire, se contente de faire apparaître par l'examen comparatif de tous les mythes d'un peuple ou d'un continent ou de plusieurs, une structure permanente ou plutôt des structures constantes, communes à certains groupes de mythes, et les différenciant de certains autres groupes.

On s'aperçoit alors que le mythe est un cas particulier du langage. Comme les morphèmes (formes grammaticales) résultent de phonèmes (groupes de sons), les morphèmes en se groupant peuvent former des sémantèmes (propositions signifiant le réel) ou des mythèmes (propositions sans objet réel qui n'offrent à l'esprit que ses propres inventions) et les mythèmes, entrant dans les différentes structures, forment tels ou tels groupes de mythes.

La conclusion est donc que la pensée mythique fonctionne essentiellement en établissant des systèmes de relations, c'est-à-dire des structures, et que l'objet de la pensée mythique est, grâce à ces systèmes de relations, de supprimer les contradictions

(6) *Anthropologie structurale*. Plon, 1958.

Mythologiques : 1. *Le cru et le cuit*. Plon, 1964. — 2. *Du miel aux cendres*. Plon, 1968. — *L'origine des manières de table*. 1968.

apparentes de l'expérience en expliquant tout par transformations insensibles.

— Ce qui vaut des mythes, vaut également des rites et des interdits et notamment des interdits qui sont les plus constants et les plus importants, c'est-à-dire les interdits sexuels et par-dessus tout la prohibition de l'inceste (7).

C'est la réflexion sur la prohibition de l'inceste qui amène Lévi-Strauss à prendre position en face d'un certain nombre de problèmes humains : Comment l'homme passe-t-il de l'état de *Nature* à l'état de *Culture* ? C'est à cette question évidemment très importante, que répond ce qu'on peut appeler le « Structuralisme » : ce qui détermine chez l'homme le passage de la *Nature* à la *Culture*, c'est le phénomène propre aux sociétés humaines, qui est la *communication selon les règles*. Les animaux communiquent naturellement, en faisant des signaux naturels, donc sans se conformer à des règles sociales ; les hommes, et eux seuls, communiquent culturellement en se faisant non plus des signaux, mais des signes, et comme le montre la linguistique synchronique, ces signes étant conventionnels n'ont de signification déterminée qu'en entrant dans des structures, donc en se soumettant à des règles.

Mais le « principal contexte dans lequel la structure apparaît » c'est la parenté (8), entendez : l'organisation sociale des mariages et très spécialement les interdits qui empêchent le mariage entre parents trop rapprochés.

Il est facile de voir que les règles de parenté constituent des structures puisqu'elles consistent à répartir les membres d'une société entre un certain nombre de groupes ou de classes et à obliger (endogamie) ou à interdire (exogamie) de prendre femme dans leur groupe.

Mais pour comprendre jusqu'à quel point M. Lévi-Strauss rapproche les structures ethnologiques des structures linguistiques, il faut évoquer l'interprétation qu'il donne de la prohibition de l'inceste. Cette interprétation, qui n'est déjà plus un fait à l'égal de la prohibition elle-même, consiste à faire rentrer les règles de parenté, avec les règles de grammaire, et les us et coutumes économiques, sous la rubrique générale de l'« échange ». L'échange des biens, voilà l'Économie ; l'échange des femmes, voilà les règles matrimoniales. Car « ce n'est pas sur la base de leur répartition naturelle que les femmes doivent recevoir leur usage social ».

(7) Cf. YVAN SIMONIS : *Cl. Lévi-Strauss ou la passion de l'inceste*. Aubier, 1968.

(8) LÉVI-STRAUSS (Cl.) : *Les structures élémentaires de la parenté*. P.U.F. 1949.

« A partir du moment où je m'interdis l'usage d'une femme, qui devient ainsi disponible pour un autre homme, il y a quelque part un homme qui renonce à une femme, qui devient de ce fait disponible, pour moi ». C'est en vertu de ce mécanisme d'échange, que la communauté humaine cessant d'être asservie à des lois purement naturelles (l'attrait des sexes) commence à se soumettre à des règles culturelles. La prohibition de l'inceste est ainsi le signe distinctif, et peut-être la cause, de la société civilisée, réglée, cultivée.

Arrivés à ce point de notre exposé qu'avons-nous acquis ? Très précisément ceci : une *notion* ancienne, celle de *structure*, et la *méthode* qui avait déjà commencé à se fonder sur elle, la méthode structurale, étaient appliquées l'une et l'autre à l'étude des réalités humaines.

Le propre du structuralisme ce fut de remarquer que *ce qui caractérise les réalités proprement humaines*, ce n'est pas de présenter un aspect structurel ou structural (tout, dans la nature, en est là), mais de se structurer intentionnellement et par convention ; en deux mots, d'être *des structures signifiantes*, à la fois *conventionnelles* et *significatives* : systèmes linguistiques, systèmes économiques, systèmes matrimoniaux, tous ces systèmes veulent échanger quelque chose, et par là permettent de dire quelque chose, mais ils ne peuvent rien communiquer qu'en se soumettant à des règles.

A la limite, on pourrait donc englober les sciences humaines, linguistique, ethnologie, et peut-être aussi économie, dans une science générale des échanges de signes, qui pourrait s'appeler la *Séméiologie* ou *Seméiotique* ⁽⁹⁾.

2) Philosophie ou non ?

Nous venons de prononcer, en même temps que le nom de M. Claude Lévi-Strauss le mot de *Structuralisme*. Le moment est venu d'une pause, pour nous demander si ce mot en *isme* désigne, oui ou non, une nouvelle philosophie.

A cette question il est difficile de répondre, parce que le fondateur, Lévi-Strauss, y fait lui-même des réponses variables, parce que les épigones (les continuateurs) y apportent des réponses différentes, et, surtout peut-être, parce que l'intention profonde et

(9) Voir Georges MOUNIN : *Introduction à la sémiologie*. Editions de Minuit, 1970.

systematique du structuralisme le place à la charnière de la philosophie et de la science. Insistons sur cette dernière remarque ⁽¹⁰⁾ :

Le mérite du structuralisme, c'est l'emploi de la méthode structurale dans les sciences humaines. Si l'on veut étudier la Réalité humaine et les réalités humaines, à la manière des sciences expérimentales, il est indispensable de mettre au point une méthode exactement adaptée à la nature de l'objet *Homme*. Pour cela le XIX^e siècle s'est montré impuissant. Alors qu'il dotait les sciences de la nature et de la matière d'une méthode expérimentale dont John Stuart Mill et Cl. Bernard ont donné les formules célèbres, au contraire quand il a cherché une méthode pour étudier scientifiquement l'homme, le XIX^e siècle en était réduit à emprunter tantôt à l'analyse littéraire (songez à la psychologie de Cousin), tantôt à la physique de l'attraction ou à la chimie des combinaisons (songez à l'associationisme), tantôt à la notion positiviste de « fait » (songez à la sociologie d'Auguste Comte, ou au behaviorisme de Watson).

Le mérite du structuralisme *est d'avoir découvert* dans le langage, dans toutes les formes de langage, le caractère spécifique du phénomène humain, qui est d'être à la fois intentionnel et conventionnel, et *d'avoir remarqué* que la condition de possibilité du monde des signes, c'est l'application de « règles ». Tout cela est bel et bon.

Mais d'avoir ainsi mis le doigt sur la caractéristique empirique de la réalité humaine peut donner l'impression d'avoir découvert l'essence de l'homme. L'homme ne serait alors rien d'autre que les signes, par lesquels la culture émerge de la nature ; l'homme ne serait donc rien d'autre que les conventions par lesquelles ces signes acquièrent valeur signifiante ; finalement, l'humanité de l'homme n'aurait pas d'autre réalité, pas d'autre vérité, que les règles structurales issues de ces conventions — ou dont ces conventions sont issues.

Dès lors la nature humaine se dissout au bénéfice des structures du langage et plus généralement de la communication.

(10) Depuis que cet exposé a été proposé à l'Académie, a paru l'importante interview accordée par M. Lévi-Strauss à *l'Express* du 15-21 mars 1971 qui reconnaît clairement que le structuralisme n'est pas une philosophie.

C'est la mort de l'homme.

Expression qui peut présenter un sens acceptable et même avantageux ⁽¹¹⁾. Il est en effet bienfaisant pour le spécialiste scientifique, attelé à la tâche, de constituer l'une ou l'autre des sciences humaines : psychologie, sociologie, économie, ethnologie, de se détourner de la contemplation (platonicienne ?) de *l'homme-en-soi*, pour se cantonner dans l'examen des faits, ou des phénomènes, auxquels donne lieu l'homme concret et cela grâce à la méthode structurale. Rien n'interdit, en ce sens, de souhaiter l'avènement d'une sociologie sans homme, comme on a constitué une psychologie *sans âme* — c'est une mort purement méthodologique, pour la recherche scientifique.

Mais à côté de ce sens acceptable et même avantageux, *la mort de l'homme* présente un autre sens, philosophique celui-là, et qui est dommageable et ruineux.

Je veux bien en effet que le spécialiste des faits psychiques, sociologiques, économiques, ethnologiques, n'ait besoin à aucun moment dans l'élaboration de sa science, de se référer à l'idée générale de l'homme — qui ne lui apprendra rien —, mais je demande quel sens peuvent avoir les innombrables faits économiques, ethnologiques, sociologiques, psychiques, que ce savant aura collectés, si, en cherchant à les comprendre, il ne se réfère pas à ce qu'il sait de *l'être de l'homme*.

Si le spécialiste en sciences humaines oubliait qu'il est homme et parvenait à oublier ce que c'est que d'être homme, il ne comprendrait même plus ce qu'il ferait, il ne saurait plus de quoi il parle.

De plus, si l'on coupe les structures signifiantes de toute nature humaine préalable et sous-jacente, on est conduit logiquement à les formaliser ou à les chosifier, c'est-à-dire à en faire des formes *a priori* à la manière de Kant, ou des *choses-en-soi*, formes et choses antérieures à l'esprit et à la culture. Et l'expérience prouve (je veux dire l'expérience de M. Lévi-Strauss lui-même qui a passé là-dessus les aveux les plus complets)... que la tentation est forte de mettre ainsi à la base de l'esprit et de la culture les structures mêmes de la matière.

Le structuralisme est alors devenu une philosophie matérialiste. Il a quitté le terrain expérimental et scientifique pour s'aventurer sur le terrain philosophique — où nous le retrouverons tout à l'heure.

(11) Voyez mon article : *Ambiguïté de la mort de l'homme : sens acceptable, sens inacceptable*, in Bulletin du Cercle Thomiste Saint-Nicolas de Caen, juin 1969.

IV

LES EXTENSIONS DE LA MÉTHODE STRUCTURALE
OU DE LA PHILOSOPHIE STRUCTURALISTE1) *Les structures à dominante*

selon Marx, relu par Althusser (12)

Parmi les précurseurs du structuralisme, nous n'avons point compté Marx. Pourtant il est difficile de méconnaître que le marxisme utilise la notion de « structure » et, plus encore, celle de *l'infrastructure* économique, et des *superstructures* politiques, idéologiques, religieuses.

C'est autour de la notion marxiste de la structure que se groupent les réflexions de L. Louis Althusser, professeur à l'École Normale Supérieure, dans sa *relecture* de Marx. Selon Althusser, en effet le marxisme n'est pas, comme on le dit très souvent, la dialectique de Hegel remise sur ses pieds. Le marxisme serait bien plutôt l'expulsion pure et simple de la mystique — mystifiée — mystificatrice de Hegel. De quoi s'agit-il, en effet ?

Selon Hegel, l'histoire humaine s'explique en partant d'une unité originelle simple qui se divise et se sépare d'elle-même par le jeu de la négativité et de la contradiction, pour revenir en fin de compte à la simplicité originelle. Marx soutient exactement le contraire : aucune simplicité originelle, mais une structure complexe dès le départ : la structure économique, ensemble des rapports de production. Selon Althusser, Marx n'est aucunement un philosophe humaniste, il est savant, le fondateur d'une science nouvelle (comme Newton en physique) : la science de la structure sociale qui est une structure économique.

Tout cela, après tout, beaucoup l'auraient dit avant M. Althusser. Ce que M. Althusser a découvert, dans sa *relecture* de Marx, c'est ce qu'on pourrait appeler la *souplesse* des complexités sociales selon Marx.

Evidemment cette découverte est sujette à caution. Elle est du moins contestée par des connaisseurs de Marx comme Roger Garaudy et Georges Mury.

Mais, une fois qu'on l'admet, avec M. Althusser, la *relecture* de Marx permet un assouplissement de la doctrine et de la pratique marxiste.

(12) L. ALTHUSSER : *Pour Marx*. François Maspéro, 1967.

C'est que, si la structure sociale est souple, cela tient à ce qu'elle est « une structure articulée à dominante ». Dans chaque structure sociale il y aurait, c'est la thèse d'Althusser, une dominante. Ce n'est donc pas la structure à elle seule qui explique le déroulement de l'histoire, c'est cette structure compte tenu de la dominante du moment, qui sera remplacée un jour par une autre dominante. Une dominante idéologique peut à certains moments influencer la structure économique. Ce serait cette évolution des dominantes qui expliquerait que les méthodes révolutionnaires ne puissent jamais réussir deux fois en deux circonstances temporelles différentes.

C'est à Mao-Tse-Tung qu'Althusser fait hommage de cette découverte. Et cette découverte est importante : elle explique qu'en face de l'orthodoxie rigide du marxisme russe se dressent aujourd'hui les néo-marxismes, chinois, cubain, gauchiste, qui ne se contentent pas de la structure économique, mais qui jouent sur les diverses dominantes *idéologiques*.

2) *Les structures de la personne
réduites aux structures du langage*
selon M. le Dr Jacques Lacan (13)

M. Louis Althusser ne prononce pas le nom de structuralisme et sa notion de structure à dominante pourrait bien être la suppression de la véritable structure (puisque le propre de la structure est de conférer un sens à tous les éléments, au lieu que la dominante bouleverse la structure en modifiant les rapports. Althusser ne rencontrerait le structuralisme que verbalement).

Au contraire, le Dr Jacques Lacan semble tout proche des thèses essentielles du structuralisme : Comment cela ?

De même qu'Althusser fait une « relecture » de Marx, de même Lacan propose une relecture de Freud. Or, en relisant Freud, Lacan se persuade que les psychanalystes d'aujourd'hui ont chosifié les niveaux du « moi », en prenant le « ça », le « moi » et le « sur-moi » pour une structure psychique. Il n'en est rien selon Lacan. La psychanalyse n'est pas une psychologie ; la psychanalyse est une technique thérapeutique, elle n'atteint donc pas l'être du psychisme en lui-même. Elle ne l'atteint qu'indirectement, à travers des documents qui ne sont que des discours. Le psychanalyste se tait et laisse parler celui qu'il analyse. Il n'atteint donc le psychisme, et singulièrement le psychisme inconscient, que dans le discours de l'analysé. Tout comme, inversement, à la fin de la cure, l'analysé n'atteindra son propre psychisme inconscient

(13) Jacques LACAN : *Ecrits*. Le Seuil, 1966.

que dans le discours de l'analyste. Bref, pour l'un comme pour l'autre, « *L'inconscient, c'est le discours de l'autre* ».

Dès lors, du point de vue de la psychanalyse authentiquement freudienne (du moins, c'est la thèse du Dr Lacan), la personne n'a pas d'autre structure, ni d'autre vérité, que la vérité et la structure du langage où elle s'exprime. Pour prendre un exemple qui résume tout, il faut dire que le rêve du client qui se fait psychanalyser n'est aucunement saisi par le psychanalyste. Le rêve, que le psychanalyste étudie et interprète, c'est uniquement le récit du rêve. Et ainsi du reste. La personne du malade s'offre dans un discours. Le traitement du médecin porte sur un discours. Et la guérison du malade c'est la transformation d'un discours faux en un discours vrai.

L'inconscient n'est donc pas une chose ; il est un langage. Un langage où il y a des trous : les trous que l'inconscient introduit dans le récit pour s'y abriter, s'y protéger. Le discours du médecin a pour but d'aider le malade à remplir ces trous en disant ce qu'il refusait inconsciemment de dire.

C'est donc la structure du langage qui est la clé et du psychisme inconscient et de la thérapeutique psychanalytique. La psychanalyse, sans être une science humaine, puisqu'elle est une thérapeutique, est donc structuraliste par essence, puisque son unique objet est le langage et que sa méthode passe par le langage.

3) *Les structures de la communication*
unique objet des sciences dites humaines
 selon Michel Foucault (14)

Plus profond que la conscience humaine, l'ethnologie et la psychanalyse ont découvert l'inconscient, et, au fond de l'inconscient, cette espèce de logique pure à laquelle obéissent les règles de la parenté et les règles du langage. Déjà il apparaît donc que ces soi-disant sciences humaines ne sont en fait que des parties d'une science plus générale : la science de la communication. Elles n'interrogent pas l'homme lui-même, « mais la région qui rend possible en général un savoir sur l'homme ». Non seulement elles peuvent se passer du concept d'homme, mais elles ne peuvent pas passer par lui, car elles s'adressent toujours à ce qui en constitue les limites extérieures. On peut dire de toutes deux (ethnologie et psychanalyse) ce que Lévi-Strauss disait de l'ethnologie : « qu'elles dissolvent l'homme ». Elles ont en commun de

(14) Michel FOUCAULT : *Les mots et les choses*. 1966.

dévoiler que « l'inconscient, lui aussi, possède — ou plutôt qu'il est lui-même — une certaine structure formelle ».

Pour comprendre à fond cette évacuation de l'objet *homme*, il faudrait exposer la conception très personnelle, très difficile et très discutée qui constitue l'épistémologie de M. Michel Foucault. L'épistémologie étant la théorie des sciences, l'épistémologie de M. Michel Foucault prétend montrer comment et pourquoi le XIX^e siècle a vu l'avènement des sciences humaines ; alors que le XVI^e siècle prétendait connaître les choses, et que le XVIII^e prétendait connaître les idées, le XIX^e a été conduit à ne connaître que des échanges.

La Renaissance, en effet (selon M. Foucault), croyait que les mots collaient aux choses, comme les choses collaient entre elles. La Grammaire générale du XVII^e siècle et l'Idéologie du XVIII^e estimaient que les mots ne désignaient que les idées. Tandis qu'au XIX^e siècle, la Biologie, la Linguistique, l'Économie font apparaître un nouvel objet de science : l'être vivant, travaillant et parlant, qui peut constituer la science des échanges biologiques, économiques et linguistiques.

En étudiant les échanges biologiques, économiques et linguistiques, le savant du XIX^e siècle a le sentiment de fonder ce qu'il appelle des sciences morales et il estime que l'objet des sciences morales est l'homme (ce qui fait qu'au XX^e siècle on finira par parler de sciences humaines). Mais la découverte de Michel Foucault, c'est que les « sciences morales », dites aujourd'hui « sciences humaines », n'ont en réalité rien d'humain dans leur objet.

En effet, les sciences soi-disant humaines ont comme sciences pilotes (et comme fournisseurs de leurs concepts de base) la biologie, l'économie politique, la linguistique. Or, ces trois sciences pilotes ne sont en rien des sciences humaines puisqu'elles peuvent définir leur objet (les échanges d'information ou de signes) sans que le sujet humain soit le moins du monde mentionné.

Il résulte de là que le XIX^e siècle, connu pour avoir été le siècle de la mort de Dieu, est aussi, en promesse ou en prophétie, le siècle de la mort de l'homme.

Dieu est remplacé par les lois de la Nature. L'homme est remplacé par les lois de la structure. Ce n'est plus l'homme qui vit, qui pense, qui parle, qui échange, qui aime, c'est une structure, qui, en présidant aux échanges, donne au sujet l'illusion de vivre, de penser, de parler, d'échanger, d'aimer — l'homme ne parle pas ; ça parle en lui — « De nos jours (...) ce n'est pas tellement l'absence ou la mort de Dieu qui est affirmée mais la fin de

l'homme (...). Il se découvre alors que la mort de Dieu et la fin de l'homme ont partie liée ».

4) *La considération des structures en critique littéraire* ⁽¹⁵⁾

Peut-être ce que nous avons dit jusqu'ici — et qui est difficile, même réduit (comme je me suis efforcé de le faire) à une épure — s'éclairera-t-il par l'application qui en est faite à la littérature, notamment par une certaine critique.

La critique d'aujourd'hui, en effet, est polarisée par la méthode structurale. Au lieu de raconter la vie des auteurs et la genèse de leur talent, et de leurs ouvrages, des influences qu'ils ont subies (ce serait de l'histoire littéraire)..., au lieu de faire saillir les thèmes qui leur sont chers, les images qui leur sont familières, les sentiments ou les situations qu'on retrouve chez eux... (ce qui serait de la critique schématique)..., la critique d'aujourd'hui se détourne du sujet, de la subjectivité créatrice de l'auteur comme personne humaine et du monde humain comme objet de l'œuvre.

La critique d'aujourd'hui prétend à la plus radicale *objectivité* en devenant formaliste et structurale.

L'œuvre est un objet : peu importe le sujet qui l'a créée, peu importe le sujet qu'elle traite. Une seule chose importe : le livre une fois écrit, échappé à l'influence de l'auteur, indépendant de la réalité humaine qui a pu l'inspirer.

La critique d'aujourd'hui s'occupe uniquement de ce qui dans cette œuvre en fait l'objet littéraire. Et ce qui en fait un objet littéraire, c'est le langage, mais le langage complexe où intervient, outre la convention linguistique commune à tous les parleurs, la symbolique propre de l'écrivain, la manière propre qu'il a de se servir du langage ordinaire pour en faire une expression littéraire en se soumettant à la structure de l'œuvre d'art.

On retrouverait ainsi le projet ancien de ce qu'on appelait autrefois (depuis Aristote) la rhétorique, mais portée à l'état scientifique, jusqu'à un formalisme qui serait presque un formalisme mathématique, rendant possible à la limite de faire écrire un ouvrage de Racine ou de Balzac par un ordinateur.

Sans aller aussi loin, M. Michel Foucault soutient tout de

(15) Roland BARTHES : *Critique et Vérité* et, jusqu'à un certain point, Jean ROUSSET : *Forme et signification*.

même dans une séance de la Société Française de Philosophie⁽¹⁶⁾ que l'auteur n'a, dans son œuvre, aucune importance et M. Roland Barthes⁽¹⁷⁾ à la question : « Que devient dans tout cela le message de l'auteur » répond : « C'est une notion qui est contestée, qui est en tout cas battue en brèche ». Et comme on lui cite un mot de Gide déclarant que, dans un texte, il y a plus de signifiante que n'en imaginait l'auteur, Barthes répond : « On radicalise maintenant ce genre d'hypothèse en ne s'intéressant plus à l'auteur lui-même, en tant qu'émetteur du texte comme message, en tant que père, propriétaire et émetteur du message. J'analyse un texte de Balzac sans m'occuper de Balzac ».

V

POUR UN JUGEMENT CRITIQUE

A) *Intérêt indéniable de la méthode structurale*

a) Lorsqu'il s'agit de phénomènes humains, il est possible de les analyser en leur conférant une intelligibilité et une généralité qui ne s'y trouvent pas d'emblée à l'état manifeste. Une conjoncture économique, une situation sociologique, une attitude psychique, une œuvre littéraire, peuvent être mieux comprises, et, éventuellement, être modifiées ou transformées, grâce à cette méthode structurale qui consiste à interposer entre l'objet et l'esprit une grille de lecture qui corresponde à une loi interne de constitution.

b) Il n'est pas impensable, il est même souhaitable, que l'on parvienne ainsi à une théorie générale de la communication par signes qui pourrait elle-même être mise en connexion avec la théorie générale de l'information. Structure du langage et des œuvres littéraires, structure des échanges dans le mariage et dans le commerce, tout cela vérifie (peut-être), malgré les différences de temps et de lieux, quelques lois constantes, résultant de quelques nécessités élémentaires.

c) Le plus étrange en tout cela est que, pour adopter une formule mnémotechnique, Lévi-Strauss prend le contre-pied de Lévy-Bruhl.

Quand nous étions étudiants, il fallait toutes sortes de pré-

(16) 22 février 1969.

(17) *Nouvelles Litt.* 5 mars 1970.

cautions oratoires pour insinuer qu'il n'y a qu'un seul et même esprit humain, que les sauvages ont le même esprit que les civilisés. Lévy-Bruhl avait installé dans les dogmes (tout provisoires) de la pensée de ce temps, qu'il existait une irréductibilité totale entre la mentalité prélogique des non-civilisés et la mentalité logique des civilisés. Lévi-Strauss a réhabilité la thèse contraire : son livre intitulé *La Pensée sauvage* montre à satiété que la logique des peuplades d'Amérique Centrale est au moins aussi poussée et aussi sûre, et pour tout dire, aussi logicienne que la nôtre.

Tant il est vrai qu'il ne faut jamais attendre d'une philosophie à la mode qu'elle reste longtemps en place.

B) Faiblesse évidente de la philosophie structuraliste

a) Nous commencerons par une concession qui nous permettra de nous établir sur le terrain même du structuralisme. Nous concédons qu'il existe une (ou plusieurs) structures, commune à tous les hommes et qui leur permet de communiquer, c'est-à-dire d'échanger des signes (langage), des femmes (règles de parenté), des biens (règles économiques). Nous le concédons parce que nous en faisons tous plus ou moins l'expérience. Il nous est impossible de *parler* en bousculant totalement la grammaire française. Personne pourtant ne songerait aujourd'hui à écrire une Apocalypse, un Roman de la Rose, une Tragédie de Racine, un Roman Balzacien.

En France, aujourd'hui, nul ne peut se marier sous le régime de la polygamie ou du matriarcat, comme il nous est impossible de faire notre marché en pratiquant le troc.

b) Mais demandons-nous maintenant : Qu'est-ce que cela prouve au juste ?

— Que ce n'est pas nous qui parlons, mais que ça parle en nous ?

— Que ce n'est pas l'auteur qui écrit son œuvre, puisque c'est la structure qui l'explique ?

— Que ce n'est pas l'homme qui choisit sa femme, ni le consommateur qui fait son marché, mais la structure sociale, matrimoniale et économique qui est responsable de sa demande en mariage, ou de sa demande au marché ?

Les faits d'abord, la réflexion ensuite, nous convainquent du contraire.

Les faits ? La linguistique structuraliste, l'ethnologie structuraliste, l'économie structuraliste ont beau se vouloir « synchroniques » (c'est-à-dire ne s'intéresser qu'aux relations des éléments

dans le « tout » à un moment donné), il leur est impossible de négliger le facteur temps, l'aspect historique, et donc l'intervention progressive des libertés.

Liberté des parleurs : contre les règles grammaticales : la linguistique récente (avec Chomsky) souligne la différence entre la langue (ensemble de règles universelles) et la parole (la façon que chacun a de « parler comme personne la langue de tout le monde » [Faguet], de faire des phrases inouïes et de gauchir le sens des mots par la métonymie, la métaphore, la catachrèse, l'allégorie).

Liberté des mariages : l'ethnologie sait bien que la force de la pression sociale imposant l'exogamie ou l'endogamie est proportionnelle aux impulsions et aux désirs des individus de violer les règles. Aussi bien les interdits matrimoniaux ne cessent d'évoluer lentement et connaissent des exceptions et des passe-droit.

Liberté des échanges économiques : de plus en plus l'économiste sait qu'il ne doit pas seulement consulter les courbes statistiques, mais qu'il doit compter avec les besoins ressentis, avec les modes, avec les engouements de la clientèle composée d'individus libres, même sous le marteau de la publicité.

Décidément, c'est l'individu qui consomme, comme c'est l'individu qui se marie, qui écrit et qui parle.

Soit, répondra-t-on, aucune structure ne s'impose absolument, totalement, déterminément à l'homme. Mais, du moins, il s'impose à nous qu'il y ait *toujours une structure* (linguistique, littéraire, économique, matrimoniale).

C'est exactement ce que nous avons concédé au structuralisme, en commençant. Mais sur ce fait indéniable, il est temps d'exercer notre réflexion.

Comment se fait-il que nous ressentions *toujours* la nécessité d'une structure ? A cette question posée, deux réponses sont possibles, parce que deux hypothèses sont faisables : l'hypothèse structuraliste et l'hypothèse humaniste.

L'hypothèse structuraliste, nous la connaissons maintenant : c'est que le seul moyen *d'avoir* une structure, c'est *d'être* une structure. L'esprit humain a une structure, parce qu'il est lui-même une structure, et la structure de l'esprit humain serait du même genre que celle d'un cristal. A vrai dire, elle se réduirait finalement à la structure d'un cerveau, à la structure fondamentale de la matière ; bref, la structure, dans les réalités humaines, serait, comme ailleurs, une chose et cette chose serait la cause de tout. Elle expliquerait tout, parce que ce serait elle qui ferait tout.

L'hypothèse humaniste, c'est que, à côté des choses qui sont

des structures (et des structures qui sont des choses) il existe, dans l'homme, une nature tout à fait originale parce qu'elle n'est pas une structure, mais qu'elle peut *avoir* toutes les structures, parce qu'elle peut les *prendre* toutes ; les prendre ? ou pour mieux dire : les *comprendre*.

Tel est l'esprit humain.

L'esprit humain est bien une nature, donc en un sens une chose, mais il n'est pas une structure toute faite, qui fonctionnerait automatiquement chez tous.

La nature de l'esprit humain, c'est d'être une relation à *l'être*, une « mise en présence » de l'être. Bien loin que ce soit sa structure qui explique son fonctionnement, c'est à l'inverse son fonctionnement, son activité de présence à *l'être*, qui explique sa structure.

Les lois de l'esprit ne sont que les lois de l'être.

Et chaque fois que l'esprit se met en présence d'un être particulier, il se met en devoir d'épouser la structure de cet être : c'est cela même comprendre.

Il est donc normal que partout où l'esprit se met en présence des mêmes êtres, il fonctionne de manière à adopter la même structure : c'est là ce qui s'appelle *connaître avec vérité*.

Il serait aberrant que, mis en présence du même être, deux esprits en reçoivent deux structures différentes : l'un des deux connaîtrait peut-être avec vérité, l'autre déformerait à coup sûr le réel, il serait dans l'erreur.

De même, et réciproquement, chaque fois qu'un esprit humain se met à créer quelque chose, à construire ou à fabriquer une œuvre d'art, qu'il s'agisse, comme aurait dit Platon, d'un beau discours ou de belles lois ; il est normal que l'esprit introduise dans son œuvre la structure ou les structures qu'il a préalablement puisées dans le réel.

Ainsi, ce n'est jamais la structure qui fait l'homme, c'est toujours l'homme qui fait la structure :

- soit qu'il la détecte dans les choses de la nature,
- soit qu'il l'imprime dans les œuvres de l'art.

Une grande opération navale

Le débarquement de Guillaume-le-Conquérant en Angleterre

par l'abbé M.-J. GRAINDOR

Selon une tradition apparemment étayée sur des documents de l'époque, l'embarquement de Guillaume à Saint-Valéry-sur-Somme serait la conséquence d'une grave déconfiture maritime puisque la flotte normande, après avoir appareillé de Dives-sur-Mer, aurait essuyé une telle tempête que les survivants auraient été rejetés sur les côtes picardes. Personne, naturellement, ne saurait contester que pareille catastrophe n'ait pu survenir : les changements de temps sont si rapides sur la Manche et les coups de vent assez soudains, dans leur manifestation, au point que leurs effets inattendus soient susceptibles de causer de sérieux préjudices à la navigation. Seulement cela implique, simultanément, dans le cas qui nous occupe, un certain nombre de facteurs particulièrement défavorables tels que l'imprévoyance, l'ignorance des règles de la navigation, la médiocrité de la qualité de la flotte jointe à celle des équipages.

Examinons d'abord ces deux derniers arguments avant d'aborder le fond du problème.

Guillaume le Bâtard a décidé de débarquer en force en Angleterre. Il lui faut une flotte. Celle-ci sera en majeure partie construite dans la région de Dives, le complément, comme vous le savez, lui sera fourni par ses alliés seigneurs ou évêques.

Il est important, me semble-t-il, d'examiner avec soin ce remarquable document graphique que constitue la tapisserie de la reine Mathilde. En effet, l'intérêt de cette représentation est son caractère objectif. Si nous pouvons considérer le but apologétique de la tapisserie à la gloire du Conquérant et, partant, mettre en doute l'impartialité de la présentation des faits à tout le moins une interprétation favorablement tendancieuse de l'histoire figurée : on notera que la construction, l'embarquement et le débarquement sont seuls figurés, aucune référence n'est faite à la traversée, je me garderai d'ailleurs d'entrer dans cet aspect de la discussion, la matérialité des gestes brodés sur la tapisserie échappe inéluctablement à toute préoccupation de flagornerie.. En effet il s'agit, en donnant une version d'événements majeurs que fut la conquête, de représenter des objets conformes à ceux qui ont été utilisés : l'art médiéval est formellement explicite sur ce point, par conséquent, sous peine de ridicule, inéluctablement donc les costumes, l'outillage, les bateaux dessinés sont conformes à la réalité. Personne ne s'y est trompé d'ailleurs puisqu'il est d'usage de se référer à ces représentations pour illustrer l'histoire de ces époques. Voyez plutôt le matériel des bûcherons. Déjà, avec ces détails de la construction navale, nous pénétrons un peu plus avant dans la technique et c'est là que je voulais en venir.

Pour une telle entreprise, Guillaume ne semble pas avoir innové en matière de construction navale. Ses navires, vous les reconnaissez : ce sont les fameux drakkars de la tradition normande, ceux qui ont donné aux Vikings les moyens d'entreprendre les plus audacieuses expéditions dans l'Atlantique Nord. Ces embarcations ont, du reste, fait leurs preuves et Guillaume reste manifestement fidèle à la tradition de Rollon qui remontant la Seine conquiert la Normandie. Sans doute comprendrait-on mieux que, si abandonnant un type éprouvé de navires Guillaume avait voulu innover, une catastrophe comparable à celle que certains historiens croient devoir invoquer sur la foi de journalistes du temps, se soit effectivement produite.

Evidemment on pourrait se demander si Guillaume qui se trouvait dans l'obligation d'embarquer une cavalerie n'aurait pas été contraint de modifier le modèle original. Mais cela paraît une hypothèse gratuite si nous nous référons encore à la tapisserie, dans la mesure, certes, où la figuration est exacte.

Pour ma part, je considère que les navires normands de Guillaume ne diffèrent guère ni par les dimensions, ni par leur gabarit, de ceux que l'on a pu reconstituer et que construisaient déjà les ancêtres Vikings. J'ajouterai qu'il paraît inconcevable qu'un homme aussi avisé que le duc de Normandie ait eu la témérité d'oser une entreprise hasardeuse qu'eût été l'innovation

avec un matériel non éprouvé. Sans doute se trouve-t-il toujours et encore quelques scientifiques incultes pour considérer le Moyen Age comme une époque de métaphysique et de radotage, mais pour nous qui, soit au sein de cette Académie, soit au sein d'une cité au passé si prestigieux, avons appris la richesse intellectuelle du x^e siècle, pour nous qui ne saurions oublier l'essor de civilisation qui s'enracine précisément dans la période historique où vit Guillaume le Conquérant, aucune hésitation ne paraît tolérable : l'entreprise d'un tel débarquement en Angleterre ne pouvait s'improviser.

Mais si les navires étaient de bonne conception et de bonne construction, que valaient les marins ? Je pense qu'il faut évoquer ici l'atavisme marin des Normands, c'est là un élément également important de notre enquête.

Nous voici donc amené à envisager l'hypothèse de la médiocrité des marins de Guillaume ! Ici, je crois, qu'il n'y a pas lieu de faire une longue démonstration. Les aptitudes des marins normands n'ont pas à être soulignées car il y a là une longue tradition qui s'est perpétuée au cours des siècles. Je le dis sans aucun esprit de chauvinisme, ni sans aucune préoccupation habile de m'allier la bienveillante complicité des Normands, croyez-le, ce sont des données historiques. Qui pourrait donc nous faire accroire que, pour une entreprise capitale où Guillaume s'engageait redoutablement, cet homme qui sut donner une telle impulsion à son temps ait été assez inconsidéré pour recruter de mauvais équipages alors que le long des côtes normandes vit une population de marins, pêcheurs audacieux et qui, pour n'avoir peut-être pas l'auréole de leurs frères bretons, n'en sont pas moins de bons marins. Lequel d'entre nous, surtout les plus anciens, ne se souvient avoir rencontré quelques-uns de ces vieux pêcheurs au temps où le diesel ne martelait pas la marche des bateaux. Leur connaissance presque viscérale de la mer, leur sens aigu de la prévision météorologique, leur lente sagesse et leur froide assurance, qui faisaient à juste titre l'admiration, ne vous sont-elles donc plus en mémoire ? Certes, les mutations technologiques tendent nécessairement à faire disparaître ces qualités con-nat-ur-elles, comme aurait dit Claudel, en atrophi-ant ces aptitudes, mais précisément parce que ces qualités ont commencé à disparaître depuis de nombreuses décades, nous devrions être plus prudents dans nos jugements sur le passé et, sans vaine imagination, nous efforcer de concevoir l'existence de ces rudes hommes de mer, tenaces, audacieux, aptes à mener leurs frêles esquifs dans toutes les circonstances périlleuses. Ajoutons en outre en ce qui concerne le cas étudié ici, que la durée du voyage devait nécessairement être aussi courte que possible. Ce qui excluait

que le départ ne fut pas pris n'importe où et qu'il le fut surtout dans les meilleures conditions de prévisions météorologiques à court terme. Nous verrons que le calendrier de voyage de Guillaume est révélateur sur ce point.

Mais, puisque je parle de qualités nautiques, je voudrais ici, anticipant encore sur ce que nous dirons à propos du séjour à Saint-Valéry, souligner l'incroyable énormité de l'ignorance des choses de la mer dont il est fait preuve quand nous est décrite la flotte de Guillaume, incapable de prendre le départ par absence de vent ou faute de vents favorables. Ceux qui se sont laissés naïvement prendre à de tels arguments doivent certainement être intensément nourris de la littérature gréco-latine et, par un transfert de souvenir, assimiler la Manche à une autre Méditerranée, oubliant, détail capital, que, si la Méditerranée n'a pratiquement pas de marée, la Manche, par contre, du fait de sa position géographique et par sa morphologie est une des mers du monde où les marées sont les plus importantes, où, comme dans un entonnoir, s'engouffre l'onde de marée venue de l'Océan. Ceci a une conséquence très importante car la dénivellation des marées entraîne un flux et un reflux de volumes énormes d'eau, mouvements qui engendrent des courants puissants, rapides (de l'ordre de 4 à 8 km/heure). Or la connaissance des courants est une notion élémentaire pour quiconque veut naviguer dans la Manche au point que le service hydrographique de la marine aussi bien que l'Amirauté britannique éditent des cartes spéciales figurant ces variations de courants selon l'heure de la marée. Quant à la prétendue absence de vent qui laisserait pendants lamentablement les voiles marines, voilà bien un cas trop exceptionnel pour qu'il soit accrédité. Non, il est impossible que la flotte de Guillaume ait été obligée d'attendre pendant quinze jours des vents favorables. Je crains que les tenants d'une telle hypothèse n'aient jamais séjourné sur les bords de la Manche ou alors qu'ils aient oublié de regarder évoluer par beau temps les voiliers de plaisance : ils n'auraient jamais envisagé un seul instant que le beau temps ait retardé le départ de Guillaume pour l'Angleterre.

C'est d'ailleurs avec cette même absence de connaissance de la mer qu'ils ont pris à leur compte certaines chroniques relatant la première phase du voyage, celle qui suivit le départ de Dives.

Quant à la notion de vents contraires, il me suffira de rappeler ici ce que chacun sait, que pour aller d'Est en Ouest à travers l'Atlantique Nord, les vents sont à peu près constamment contraires et même si temporairement ils peuvent être favorables ce n'est jamais longtemps, en tout cas ce ne l'était pas assez pour permettre les voyages au long cours des drakkars vikings. Naviguer

à la voile avec vent debout est une technique utilisée par les Vikings, mise en œuvre par la marine de Guillaume comme le démontre clairement la tapisserie. Les navires de la flotte de Guillaume se pilotent par la conjonction de la position de la voile et de l'usage du gouvernail. Grâce à la composition des forces, celle du vent et de la résistance de l'eau, le navire est conduit dans la direction voulue quelle que soit l'orientation du vent.

Il est donc temps maintenant de faire cesser la notion d'un Guillaume, nouvel Ulysse rejeté sur les côtes de France sans avoir pu aborder en Angleterre. Il nous faut d'abord examiner le calendrier du voyage et ensuite montrer que l'arrivée à Saint-Valéry n'est pas un hasard mais une nécessité impérative et délibérément voulue. Je dirais d'ailleurs, en supposant que la tempête ait décimé et jeté à la côte la flotte de Guillaume, qu'il est étrangement extraordinaire que le miracle se soit accompli pour choisir Saint-Valéry, l'unique port convenable, favorable alors à une telle armada.

Voyons le calendrier. Le départ de Dives-sur-Mer a lieu le 12 septembre, celui de Saint-Valéry le 27 septembre. Or nous savons que le 22 septembre 1066 a eu lieu une éclipse de soleil, que c'était ce jour-là la nouvelle lune et que ces deux faits se conjuguèrent avec l'équinoxe. Pour ces raisons, non seulement le 22 septembre était un jour de grande marée (les grandes marées n'ont pas toujours lieu à l'équinoxe comme le croient certains, c'était le cas cette année), donc à grande dénivellation avec un coefficient certainement proche du maximum. Donc nous sommes en vives eaux, ce qui, comme le mot l'indique, implique des courants forts. Dans ces conditions il est fréquent que, les conditions climatiques intervenant, les périodes de vives eaux soient marquées par de violentes tempêtes. Par elles-mêmes les seules conditions météorologiques peuvent provoquer une tempête, mais l'intervention de courants forts auxquels se heurtent les vagues dues au vent et la houle venue de l'Atlantique s'engouffrant dans la Manche multiplie la violence de la tempête.

Choisir une période de vive eau était donc un risque supplémentaire. Pourquoi Guillaume l'eut-il pris ? En choisissant de partir dix jours avant la grande marée, Guillaume apporte la démonstration de sa sagacité, nous avons la preuve indiscutable que les précautions à longue distance avaient été prises. La période de pleine lune est aussi une période de vive eau, en sorte que le 7 septembre n'était pas une date des plus favorables encore que le coefficient de la marée fût inférieur à celui de la marée le 22. Après la vive eau, le coefficient de la marée baisse et l'amplitude

de la marée diminue. Pour Dives-sur-Mer, en vive eau, la dénivellation dépasse 8 m, alors qu'en morte-eau elle peut s'abaisser à moins de 3 m. Pour Saint-Valéry-sur-Somme, les amplitudes correspondantes sont approximativement de 10 m et de 3 m. On conçoit que des dénivellations de 8 ou 10 m représentent, compte tenu de la masse d'eau en mouvement pendant des durées identiques, des perturbations autrement graves que des dénivellations de 3 mètres.

La date du 12 septembre est un peu en avance sur le dernier quartier lunaire, celui-ci ayant eu lieu le 15 septembre. Cependant Guillaume n'attend pas le plus faible coefficient car, alors, la mer ne remplira pas suffisamment la rade et le départ sera impossible.

En outre, partir dix jours avant la grande marée indique aussi le souci de s'écarter au maximum de la mauvaise période à redouter. Les faits sont là et, pour le moment, vous le constatez, je ne fais intervenir aucune interprétation.

Nous voici au départ. Où donc doit aller cette flotte ? Selon l'avis de la plupart, d'après ce qui a été annoncé par les chefs, le départ est pour l'Angleterre. Mais pour ces mêmes chefs le secret est certainement tout autre. J'en veux pour preuve les raisons les plus élémentaires : il faut faire traverser la Manche à des hommes et à des chevaux qui, dès le débarquement, peuvent être amenés à combattre. Or le mal de mer est une réalité pénible qui risque d'amoindrir la vigueur des unités de combats : réduire au maximum la durée de la traversée s'impose.

Une autre raison milite pour réduire la durée du voyage : la nécessité de l'effet de surprise. Imaginez que la flotte eut appareillé de Dives pour l'Angleterre, la durée du voyage eut été double de celle nécessaire à partir de Saint-Valéry-sur-Somme ; il aurait fallu, pour l'ensemble de la flotte, se trouver en mer soit en plein jour, soit au clair de lune, car la lune au dernier quartier se lève en pleine nuit. Donc à l'arrivée en cas de débarquement au matin, condition normale requise pour une opération de jour, une flotte aussi nombreuse que celle de Guillaume ne pouvait passer inaperçue au large des côtes, tout effet de surprise était donc impossible.

Ce sont, à mon sens, les raisons pour lesquelles la logique voulait et veut toujours que l'opération militaire se fasse à partir d'un port d'embarquement plus proche des côtes anglaises. Naturellement vous pensez à Boulogne, mais ç'eut été insensé car la flotte risquait d'être découverte rapidement, par ailleurs, comme je le dirai en me référant aux orientations des courants marins, les conditions géographiques mêmes de Boulogne étaient moins

propices. Donc la flotte, après avoir quitté Dives, met le cap au Nord-Est. Que les chroniqueurs, journalistes d'alors, aient cru, comme la plupart des équipages et des hommes de troupe, que l'on cinglait vers l'Angleterre, cela est naturel. Que le vent se soit levé et que la mer ait grossi, c'est fort possible, pourquoi mettre en doute que la mer ait été forte, mais de là à décrire une catastrophe il y a loin, à moins que n'intervienne l'impression subjective de ceux qui n'ont pas l'expérience de la mer. Vous connaissez tous de ces gens qui voyagent seulement de temps à autre, plus rarement que souvent, ce sont toujours ceux-là qui sont les plus éprouvés à les en croire par les incidents les plus terribles. S'il s'agit d'avion, le moindre trou d'air ou une turbulence un peu marquée et voilà qu'ils ont frisé la catastrophe ; heureusement le pilote était un as, ils sont encore là. En mer où le danger de naufrage est plus limité, on se contentera d'évoquer une tempête redoutable où la mer balayait le pont, c'est tout juste si ce n'était pas un typhon : ils ont eu peur et froid, ils ont été malades, bref, à les en croire, tous les indices d'une catastrophe imminente étaient en vue. Seuls les officiers et l'équipage peu émus vous diraient qu'il n'a pas fait beau ce jour-là, mais qu'à aucun moment il n'y a eu le moindre péril. Tout au plus l'itinéraire a-t-il pu être légèrement modifié pour que le paquebot, mieux placé, roulât moins afin d'assurer moins d'inconfort aux passagers.

C'est avec des marins d'eau douce de cette trempe que l'on bâtit de fausses légendes maritimes.

Il y a tout de même eu, direz-vous, des noyés et des pertes en navires. Le contraire eut été fort surprenant car le calcul des probabilités conduit à prévoir un certain pourcentage de pertes en hommes et en matériel, d'autant plus que les conditions, nonobstant celles de la météorologie, n'étaient pas nécessairement parfaites. Sur les centaines de capitaines de bateaux et les milliers de marins il devait y avoir les incapables ou les ivrognes ; aucune marine, aucun groupement humain n'est exempt de recéler des gens médiocres, des incapables ou de mauvaise volonté.

Cependant, s'il y a eu des pertes, ne doutez pas qu'elles furent exagérées par tous ces navigateurs d'un jour dont certains parmi les troupes n'avaient peut-être jamais vu la mer : quelques épaves, quelques noyés, mais tout le monde se retrouve à Saint-Valéry-sur-Somme. Qu'allait donc faire là-bas la flotte ? S'il y avait eu péril, elle eut été dispersée bien autrement et c'est au hasard des ports que se fussent réfugiés les survivants, car il ne manquait pas d'abris éventuels pour les recueillir vaille que vaille sans doute mais, quoiqu'en nombre limité, efficacement : Fécamp, entre autres, déjà agglomération ducale célèbre, pouvait sauver

un grand nombre. La baie de Seine eut été aussi un refuge possible, la flotte aurait pu s'y échouer, mais, dans ce cas, il faudrait admettre une bien grande imprévision, si totale elle aurait été que l'on ne s'était même pas aperçu que le temps devenait mauvais et que partir était un risque grave : à peine partie de Dives la flotte aurait été décimée par la tempête.

Or il n'est pas mentionné, que je sache, que l'on ait trouvé en septembre 1066, à l'entrée de quelques-unes des nombreuses vallées et valleuses qui jalonnent les côtes du Pays de Caux, les débris de la flotte décimée de Guillaume.

Que beaucoup de ceux qui partirent de Dives aient cru que l'on s'était dérouté et que la tempête d'équinoxe — qui n'a pas manqué de se manifester quand la flotte se trouvait à Saint-Valéry — ait renforcé cette impression que tout allait mal pour eux et qu'ils avaient été en péril, je l'admets volontiers.

Mais je maintiens que, dès le départ, la première étape prévue par Guillaume était nécessairement Saint-Valéry. Je vous en donnerai les arguments qui me paraissent remarquablement évidents :

- la qualité de la rade de Saint-Valéry,
- la position géographique de cette localité par rapport à l'Angleterre,
- le choix de la date d'invasion avec, enfin, le maximum de chances d'effectuer un débarquement imprévisible par l'ennemi.

Au XI^e siècle, les rades de Dives et de Saint-Valéry-sur-Somme avaient, à la pleine mer, une surface d'eau équivalente, autrement dit la flotte rassemblée à Dives trouverait à Saint-Valéry des conditions comparables d'abri et de place pour tous. En outre, les cités, d'importance analogue, étaient susceptibles d'accueillir tout le personnel de l'invasion dans des conditions également similaires.

En ce qui concerne les rades, je me référerai à des données qui relèvent de phénomènes géographiques récents étudiés dans une perspective géologique. On sait que le niveau de la Manche a beaucoup varié : j'ai pu indiquer que, dans l'espace de moins d'un million d'années — dix mille siècles, c'est peu en géologie ! — le niveau de la Manche a varié de 250 mètres environ. Parmi les causes — ce n'est pas la seule, mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet — il y a la variation de volume des eaux. En effet, la Terre ou plus exactement les régions polaires arctiques et antarctiques ont subi des variations de température moyenne. Les périodes de réchauffement entraînant une diminution de la masse des

glaces, les périodes froides au contraire amènent une accumulation d'eau sous forme de glace dans les régions polaires ; cette eau immobilisée, retranchée du cycle de l'eau, entraîne une réduction des eaux marines, donc une baisse de niveau ; et, réciproquement, la fusion des calottes glaciaires est suivie d'une montée des eaux. Depuis l'époque romaine, on a pu suivre l'évolution du niveau marin de la Manche, grâce à des données telles que les villas de l'époque gallo-romaine, les cimetières mérovingiens aujourd'hui envahis par la mer. Les documents historiques aussi témoignent, très incidemment d'ailleurs, de cette montée des eaux (les relations entre Jersey ou encore les Ecréhous et le Continent existaient jusqu'au XIII^e siècle).

Considérons le cadre actuel de Dives et tentons de reconstituer approximativement celui qu'il avait au XI^e siècle. La mer montait moins haut et, de ce fait, le cordon dunaire était moins démantelé. Derrière, la Dives avait un débit estuarien moins contrarié et donc l'envasement était plus faible : ainsi, la pleine mer pénétrait dans une zone marécageuse qu'elle exondait totalement deux fois par jour derrière le cordon littoral.

Pour les navires à faible tirant d'eau et qui, de plus, sont facilement échoués pour charger ou décharger, Dives est un port remarquable, à l'abri des vents de Norois ou de Suroît qui accompagnent les tempêtes. Proche de Falaise, sa capitale, et de la somptueuse forêt de Bavent, c'était l'arsenal idéal pour Guillaume. Malheureusement, un port trop éloigné pour en faire le port d'invasion de l'Angleterre.

Or Saint-Valéry-sur-Somme, dont Guillaume avait maintes raisons de connaître personnellement la situation, se présentait dans des conditions tout à fait identiques : même abri, même va-et-vient de la marée. Nul autre port ne convenait mieux pour recevoir toute la flotte.

Mais alors, me direz-vous, pourquoi n'être pas parti directement de Saint-Valéry ? La réponse me paraît évidente. L'arsenal dont Guillaume entendait suivre de près les travaux ne pouvait se trouver loin du centre ducal, car toute l'administration politique devait continuer de pair. A se disperser, Guillaume aurait perdu trop de temps. Par ailleurs, si Guillaume pouvait de Saint-Valéry débarquer par surprise, l'inverse eût été possible pour des commandos qui eussent aisément pu anéantir la flotte en construction, en partie ou en totalité ; Dives était trop éloigné des côtes anglaises pour un semblable risque.

On a beaucoup parlé des processions faites à Saint-Valéry pour obtenir le beau temps et le succès de l'entreprise. Et hâtivement on y a vu une nouvelle preuve que l'escale en ce port ait été imprévue.

Cela s'explique par le fait que les historiens ne partagent pas nécessairement la foi chrétienne et jugent inéluctablement du comportement des gens du Moyen Age sans pouvoir se mettre à leur place. Quand ces historiens entreprennent quelque chose de difficile, jamais, à moins qu'ils ne soient superstitieux — cela s'observe même chez de prétendus intellectuels — jamais, dis-je, ils ne comptent sur un autre appui que celui des ressources humaines (faire tout ce qui est humainement possible de faire !) et, éventuellement, sur le hasard... Un chrétien voit les choses assez différemment et, pour peu qu'il s'en tienne à une foi simple, il conçoit parfaitement que c'est Dieu qui mène le monde et que, s'il veut avoir quelque chance de succès, il lui faut la mériter — non pas comme un sorcier polythéiste cherchant à amadouer la divinité, mais en se comportant de manière à mériter l'aide divine.

La prière de demande qui n'est peut-être pas, quelquefois, la forme la plus sublime de la prière, n'a jamais été en opposition et n'implique aucune contradiction avec le sentiment d'une créature pour son Père qui est aux cieux. Ni Guillaume, ni ses contemporains ne mettent en doute l'absolu de ce qu'ils ont appris de l'Évangile : « rien n'est impossible à Dieu ». Ces processions n'étaient point des cortèges de manifestants, encore moins des exhibitions folkloriques, elles constituaient la forme collective de prière de tout un peuple, frustré dans ses us et coutumes sans doute, profondément spirituel dans ses mœurs. Aussi, de ce que les clercs, les seigneurs, le peuple, la troupe et les marins aient été conviés à prier pour le succès de l'entreprise, ce serait une absurdité d'y trouver une preuve de la déroute qui aurait amené Guillaume à Saint-Valéry-sur-Somme. Pas plus d'ailleurs que cela ne voudrait dire que l'on était inquiet au sujet du départ, du moins d'une inquiétude autre que celle qu'impliquait l'entreprise elle-même. Peut-être aussi pour inciter à plus de ferveur peut-on supposer que fut mise à profit la manifestation d'une tempête d'équinoxe, ce qui devait être logiquement envisagé. Mais, la tempête passée, il était permis d'espérer que le temps redeviendrait favorable à la morte-eau ; là était l'incertitude, là intervenaient les impondérables, lesquels pour la chrétienté relevaient de Dieu seul.

Enfin, et ici tous, croyants ou non, nous comprendrons quel problème ce pouvait être d'avoir à maintenir dans l'inaction marins et capitaines, soldats et seigneurs, pour que l'ordre subsiste pendant les deux semaines à passer en rade de Saint-Valéry. Quel serait le chef qui ne se trouverait devant une telle situation sans quelque appréhension. Par contre, il est certain qu'en exaltant l'attitude religieuse, en mettant à profit les commérages selon

lesquels d'aucuns croyaient que c'était à cause du mauvais temps que la flotte avait dû jeter l'ancre à Saint-Valéry ; on créait des conditions psychologiques de nature à donner la priorité à des cérémonies religieuses, susceptibles de favoriser d'excellentes dispositions chez tous.

Voici donc atteinte, enfin, cette période de morte-eau tant escomptée, le plus faible coefficient aura lieu le 29, mais là encore il n'y a pas intérêt à attendre un trop faible coefficient pour les mêmes raisons qu'à Dives, car il faut qu'il y ait assez d'eau dans la rade pour faire flotter les navires chargés. Guillaume donne l'ordre d'embarquement le 27 au matin.

L'embarquement commence donc à s'effectuer vers la fin de la matinée, mais il est évident, compte tenu des données hydrographiques, que jusqu'à 16 h 30 les derniers navires peuvent demeurer dans la rade. C'est donc vers 17 heures que l'ensemble de la flotte croise devant Saint-Valéry. A ce moment les courants sont particulièrement favorables puisqu'ils entraînent la flotte vers le large, perpendiculairement à la côte. Vous noterez que cette heure a été notée par les chroniqueurs qui, cette fois, n'ont pu être induits en erreur.

La nuit vient rapidement à cette saison, mais le crépuscule est retardé par la lune dont le coucher n'aura lieu qu'après le milieu de la nuit. Ceci est important, car les navires ne vont plus courir aucun risque de s'aborder dans une nuit noire sans lune. En effet, même si le ciel demeurerait éventuellement nuageux, une clarté encore suffisante subsisterait, c'est là une banale constatation que connaissent les marins.

La suite du voyage reste conforme au plan en fonction de l'orientation des courants quelle que puisse être l'orientation des vents, de toute manière ceux-ci ne peuvent absolument pas devenir nuls. On peut donc admettre que la flotte arrive à la pleine mer suivante à Pevensey. La pleine mer étant à 2 h 53 alors que depuis le coucher de la lune l'obscurité est devenue totale, il n'y a plus qu'à jeter l'ancre et attendre le matin. Au cas où les vents n'eussent pas été aussi favorables, ce n'est qu'avec un peu de retard, mais toujours avant l'aube, que la flotte eût abordé à Pevensey. Il n'y a plus qu'à tirer les navires au sec, le débarquement est réussi puisqu'au lever du jour la troupe n'a plus qu'à bondir en avant, et vous connaissez la suite glorieuse où la surprise joua un rôle déterminant, la valeur militaire des combattants aidant.

Quelle date eut été plus favorable pour cette magistrale entreprise ? Compte tenu des détails de préparation de la flotte, ce ne pouvait être avant la fin de juillet, mais aucune conjoncture aussi favorable ne se présentait que la nuit du 27 au 28 septembre,

à partir de Saint-Valéry-sur-Somme. L'attente a pu paraître longue à Dives et il est probable que l'on expliqua aux troupes que le temps n'était pas favorable, entendez la conjoncture, ce que d'aucuns ont traduit dans les chroniques de l'époque : l'absence de vent pour partir. Quant à la prétendue tempête, j'ai dit ce qu'il fallait en penser. A la lumière des données analysées devant vous je considère que le débarquement de Guillaume en Angleterre, invasion unique qui n'a jamais pu se reproduire, constitue un coup de maître de la marine normande, il est à la gloire d'un des hommes les plus prestigieux de l'Histoire.

A la mémoire
de Guillaume de Normandie

par Victor BOUTROLLE

Quinze Août ! Dans Saint-Gervais de Falaise la grande
Ecluse à quelques pas de ta rude maison,
En passant Rouennais à l'âme bien normande,
O Guillaume, pour toi je viens faire oraison.

Une autre Saint-Gervais je possède en ma ville
Où la mort te surprit au bout de tes exploits :
Ta naissance et ta fin, dans la même vigile,
C'est le même martyr qui les garde à la fois.

Je songe encor à Caen, au miracle de pierre
Dressant sa double flèche en témoins de ta foi,
L'une au Diacre, et l'autre au saint Roi chef de guerre
Qui de ton temps, à Bude, avait dicté sa loi...

Conquérant merveilleux, qui domptes ta cavale
Heureuse de ployer sous ton corset de fer,
Pour la geste qu'un jour tissera ton Omphale,
Je te vois t'élancer, pennon haut, vers la mer,

Loin de tes murs debout malgré tant de batailles,
Comme si de ton rêve épars en ton logis
Quelque chose restait, qui me prend aux entrailles
Et qui me rend, intact, ce qui n'est que débris !

Livre-moi le secret de ta rare fortune,
Comment tu triomphas où chut Napoléon,
Comment l'île et ta terre eurent cause commune,
Leurs frères Léopards gravés sur ton blason.

Ah ! les vaincus d'Hastings ont bien pris leur revanche !
Waterloo culbuta qui voulut t'imiter :
Que ne t'es-tu levé pour repasser la Manche,
Montrer à tes vassaux ton fantôme irrité ?

Des siècles ont passé jusqu'à l'aube étonnante
Qui les vit débarquer tout près de ton tombeau,
Les mains deux fois tendues aux Normands dans l'attente,
Empressés à tomber sous le même drapeau.

N'était-ce pas ta voix qui leur criait dans l'ombre :
« Courage, mes enfants ! Vous revoilà mêlés
Comme je l'avais fait ! Votre querelle sombre
Dans le pacte nouveau qu'à présent vous scellez ! »

Oui, dis-mois si l'ardeur qui bouillait dans tes veines,
Tu ne la tenais pas de ce baiser fiévreux
Qu'Arlette et le Diable, unissant leurs haleines,
Aux tendres bords de l'Ante échangèrent entre eux ?

Tu te savais bâtard ; est-ce à laver la tache
Toujours dans l'eau qui coule au pied de ton rocher
Qu'églises et moustiers, nés de toi, sans relâche,
Travaillèrent après le paternel péché ?

Tu peux dormir en paix, tout baigné de prières,
Satisfait que ton œuvre ait ainsi refléuri,
Comme le très vieux chêne, atteint par les tonnerres,
De jeunes pousses vêt parfois son tronc meurtri.

Et nous qui, recueillis devant ta belle histoire,
Cherchons avec ferveur à la ressusciter,
Nous croyons qu'à tes fils, pour leur champ de victoire,
Tu désignas, hier, celui de ta Cité !

Falaise, 15 août 1966

Une famille rouennaise sous le Second Empire

par Philippe DESCHAMPS

L'auteur d'une récente étude sur la bourgeoisie rouennaise au XIX^e siècle citait parmi ses sources les archives privées : « Les documents qu'elles contiennent, écrivait-il, souvenirs, correspondance, etc... permettent un contact vivant avec leurs auteurs et recréent l'atmosphère de l'époque. » (1)

C'est tout à fait l'impression que nous avons éprouvée en parcourant une série de lettres adressées à nos arrière-grands-parents, M. et Mme Rodolphe Stoesser, entre 1856 et 1870.

Parmi les familles de négociants et de manufacturiers qui habitaient alors le quartier de la Madeleine se trouvait la famille J.-B. Cuit (2). J.-B. Cuit et sa femme, née Elise Long, avaient marié en 1851 l'aînée de leurs cinq enfants, Léontine, à un industriel de la vallée d'Andelle, Rodolphe Stoesser (3). Après le mariage célébré à la sacristie de la Madeleine, Rodolphe Stoesser étant protestant, le jeune ménage était parti habiter Fleury-sur-Andelle où Rodolphe dirigeait l'usine de filature et tissage dite : « Les Jumelles ».

Le départ de Léontine — dont la chronique familiale dit « qu'elle répandait le bonheur autour d'elle et que ses petites faiblesses elles-mêmes étaient un charme qui la faisait aimer davantage » — ce départ causa un grand vide dans la maison de la rue de Fontenelle, et dès ce moment on prit l'habitude d'écrire à la jeune femme pour la tenir au courant de ce qui se passait dans la famille et plus généralement à Rouen.

A Léontine on communique par exemple des impressions de voyage. En 1856, son frère Emile revenant d'un voyage en Algérie lui écrit plaisamment : « Nous sommes arrivés le 7 au soir à

Marseille, après une traversée de cinquante-et-une heures, en compagnie de huit cents moutons arabes qui exhalaienent une odeur fort peu appétissante pour les passagers dont le cœur n'était qu'à moitié sûr ». En 1860, ses frères et sœurs se rendent à Paris pour un mariage ; ils y sont accueillis par leurs cousins Eugène Fauquet et par M. Nadar, le photographe et aéronaute bien connu, qui est un ami de la famille et qui leur facilite la visite de la capitale : « Après le mariage, écrit Jules Cuit à Léontine, nous avons été nous promener aux Champs-Élysées, où nous avons vu le Prince Impérial dans sa voiture, accompagné de ses gouvernantes ; il m'a paru joli enfant. Les Champs-Élysées m'ont semblé bien beaux ; du reste il faisait un temps superbe ; beaucoup de grandes dames se promenaient dans leurs voitures, avec leurs cochers et leurs laquais poudrés. »

Au cours des années suivantes, on ressentit durement, à Rouen et dans les vallées industrielles de la Seine-Inférieure et de l'Eure, les conséquences du traité de commerce de 1860 abaissant les tarifs douaniers entre la France et l'Angleterre. C'est alors que Pouyer-Quertier, lui-même filateur à Fleury, entama une vigoureuse campagne en faveur du protectionnisme⁽⁴⁾.

En 1863 eurent lieu des élections pour le renouvellement du Corps Législatif. Rodolphe Stoesser s'en occupa activement avec ses confrères de la vallée : il s'agissait de faire échec au fameux préfet de l'Eure, Janvier de la Motte, inféodé au « régime de corruption » du Second Empire, et au candidat officiel qu'il patronnait. A ce candidat les industriels opposaient le marquis de Blosseville, frère du navigateur Jules Poret de Blosseville. Cette fois encore le candidat officiel réunit tous les suffrages !

Cependant la « grogne » des industriels et le malaise économique favorisaient la reprise de la propagande républicaine. Celle-ci s'intensifia à la veille des élections de 1869, et plus d'un bourgeois s'en effrayait, tel M. Cuit écrivant en août 1869 à son gendre Rodolphe Stoesser : « J'ai le cœur navré de ce que vous me dites de la situation des affaires en général. Il y a de quoi s'alarmer de voir le calme se prolonger ainsi depuis dix-huit mois... Je vous assure que je suis fort inquiet pour l'avenir, d'autant plus que je n'aperçois rien de tranquillisant dans la politique ni dans l'état social de notre malheureux pays, qui a l'air de vivre au jour le jour et à l'aide d'expédients, comme quelqu'un de très malade auquel les médecins ne prolongent l'existence que par des moyens factices. C'est réellement navrant de voir un pays comme la France tomber plus bas que toutes les autres nations, par l'effet de la plus profonde démoralisation

que nos soi-disant philosophes appellent pompeusement Progrès et Patriotisme. Les fichus coquins égoïstes qui n'ont d'autre patriotisme que de vider les poches de leur voisin pour emplir les leurs ! Et dire que c'est la jalousie et la cupidité de 15 à 20 mille voleurs qui empêche 40 millions d'honnêtes gens de prospérer... »

Un an plus tard c'était la guerre. Les folles illusions se dissipèrent rapidement et, le 4 septembre 1870, les Rouennais apprenaient coup sur coup la capitulation de Sedan, la déchéance de l'Empire et la proclamation de la République. Leur désarroi se devine dans la lettre adressée le 6 septembre à Mme Stoesser par sa sœur Céline : « Que te dirai-je, ma chère Léontine, rien que tu ne partages ! Comme toi nous sommes atterrés. Jusqu'à samedi soir nous avons bon espoir et bon courage, mais à la nouvelle de dimanche matin, les plus rassurés sont devenus tout comme ceux qui ne l'étaient pas. Il n'y a que les républicains qui sont dans le bonheur de voir leur gouvernement sortir de ce désastre et qui vous font mal à voir. La nuit de dimanche à lundi a été leur chant de victoire. Ils ont parcouru les rues, drapeau en tête, chantant la Marseillaise et « Mourir... » (le Chant des Girondins) et ne faisant d'autre mal que d'empêcher de dormir ceux qui déjà n'en avaient que fort peu d'envie. J'étais malheureusement du nombre. Rodolphe te dira du reste ce que nous sommes et quel est notre moral. Ici le plus grand nombre des gens *résolus* (en paroles) pense sérieusement à quitter la France. Fait-on bien, fait-on mal, c'est l'avenir qui nous répondra. Dans tous les cas, la ville se peuple de tous les campagnards pensant peut-être qu'on sera plus en sûreté là qu'ailleurs. Chacun cherche à cacher ce qu'il a de précieux ; nous y pensons, mais jusqu'à présent sans en avoir rien fait. Sont-ce les Français ou les Prussiens qu'il faut le plus craindre, toujours même incertitude. Confions-nous donc à la Providence et conservons autant que possible notre force physique et morale... »

A Fleury, pendant les mois de septembre-octobre-novembre, c'est un passage incessant de troupes plus ou moins fantaisistes (5). Dans la cour des « Jumelles » est cantonné le 4^{ème} Escadron du 12^{ème} Chasseurs, dont les officiers logent dans la maison ; plusieurs fois par semaine, ils dînent avec la famille Stoesser et quelques voisins amis. Mais en décembre, comme tous les autres, ils sont obligés de se replier devant l'avance des Prussiens.

De Rouen, Mme Cuit insiste pour qu'on lui envoie ses petites-filles : « Ma chère Léontine, dans les circonstances où nous nous trouvons, il me semble que tu ferais bien de nous envoyer tes filles. Je comprends bien que tu ne puisses pas laisser Rodolphe

seul se démener avec Césarine pour la réception de toute la troupe que vous avez constamment à loger, mais il me semble que les enfants ne sont pas bien là. Envoie-les nous : j'ai bien de quoi les loger et vraiment cela me ferait plaisir... ». Mme Cuit donne ensuite quelques nouvelles de la famille : l'un de ses fils, Jules, s'est engagé comme « mobile », contre le gré de son père, semble-t-il : « Nous nous disputons tous les jours avec Bon-Papa, qui n'a pas les mêmes idées que nous sur la politique. Il est toujours furieux après les avocats ; nous, nous le sommes après les Prussiens que nous voudrions voir exterminés ; mais il faut bien dire qu'on ne fait pas grand-chose pour cela. Il est mécontent que Jules soit parti ; moi je le déplore aussi, mais cependant si tout le monde avait son courage, nous n'en serions pas où nous sommes. Mais vraiment le Français est bien dégénéré de son ancienne bravoure ; elle est grande sur le papier et dans les proclamations, mais ça se borne là. Tout cela vous révolutionne. Ah ! pauvre pays ! ». Un post-scriptum de Céline fait état du renchérissement des denrées : « Eloi te dira qu'il n'a pas trouvé de jambons à la criée : l'article est fort rare et recherché. Je viens de t'en acheter un chez le charcutier de la rue des Carmes, mais il est tellement augmenté que j'ai pris un jambon moyen plutôt que fort. On le vend maintenant 5 francs le kilo, ce qui fait que le tien est de 16 francs... »

Rodolphe Stoesser était alors l'adjoint du maire Pouyer-Quertier, qui avait trop d'affaires sur les bras pour pouvoir s'occuper de celles de la commune. Or Rodolphe Stoesser, issu d'une vieille famille badoise, parlait l'allemand comme sa langue maternelle. Pendant l'occupation prussienne, son action valut souvent à Fleury d'être épargné et à peine pressuré⁽⁶⁾.

Nous arrêterons là ces quelques citations en faisant remarquer combien les réactions de la famille Cuit s'apparentent à celles de Gustave Flaubert en face des mêmes événements. Dans les lettres qu'il écrivait alors — notamment à sa vieille amie George Sand — on perçoit les mêmes inquiétudes, le même trouble profond qui dut être celui de toute la bourgeoisie rouennaise en cette période mouvementée de notre histoire⁽⁷⁾.

NOTES

- (1) J.-P. CHALINE : *A la recherche de la bourgeoisie rouennaise du XIX^e siècle*, dans « Les Amis de Flaubert », n^o 35, décembre 1969.
- (2) La maison de commerce « Cuit Fils » avait son siège 43, rue de Fontenelle. L'immeuble voisin, le 41, était habité par Pouyer-Quertier père, qui exploitait un tissage à Fleury-sur-Andelle, en association avec son fils, le futur ministre des Finances du gouvernement Thiers en 1871. Les Cuit étaient eux-mêmes alliés à plusieurs familles de manufacturiers : les Fauquet et les Long, de Déville ; les Besselièvre, de Maromme, etc...
- (3) Karl-Rudolf Stoesser, issu d'une vieille famille badoise, était né le 13 février 1819 à Rhein Bischofsheim (Bade). A l'âge de 15 ans, il suivit à Rouen son oncle maternel Stroehlin, négociant en cotons, qui le forma peu à peu à la vie des affaires. C'est vers 1845 que la Société Peynaud-Lecomte-Stroehlin prit en location les usines de la vallée d'Andelle (« les Jumelles » à Fleury et « Saint-Paul » à Radepont) et que Rodophe Stoesser s'installa à Fleury comme directeur des Jumelles.
- (4) Sur le climat économique rouennais à la fin du Second Empire, voir : *Les élections au Corps Législatif à Rouen en 1869*, par A. DUBUC, dans « Actes du 91^{ème} Congrès National des Société Savantes - Rennes - 1966 ».
- (5) On sait que le général Gudin — puis le général Briand — n'étant pas en mesure de défendre Rouen, avaient établi leurs troupes dans la vallée de l'Andelle, la forêt de Lyons et le Pays de Bray. Diverses opérations eurent lieu dans la région, dont la principale fut un « raid » français sur Etrépany que les Prussiens incendièrent par représailles (29 nov. 1870).
- (6) On nous rapporté l'anecdote suivante. Les gamins de Fleury se rendant à l'école un matin virent un convoi prussien composé de chariots pris à des Lorrains : on aurait dit des échelles montées sur quatre roues. Dessus étaient empilés des sacs d'avoine que les Prussiens avaient réquisitionnés chez les cultivateurs du Vexin. Mus par un patriotisme un peu enfantin, les gamins se glissent sous les chariots et, d'un coup de canif, ils éventrent les sacs dont le contenu se répand à terre. Le soldat qui gardait le convoi — un Bavaois — avait vu les enfants : il se précipite, mais le fourreau de son sabre se mettant malencontreusement entre ses jambes, il tombe à terre et s'étale de tout son long. Alors les gamins, qui avaient pris la fuite, reviennent sur leurs pas et lui administrent quelques coups de leurs règles d'écoliers. Le lendemain matin, au même endroit, les enfants sont arrêtés par un officier prussien, flanqué du soldat... et de Rodolphe Stoesser faisant fonction de maire. Interrogé par l'officier, le soldat hésite à reconnaître dans les enfants ses agresseurs de la veille. Le maire en profite : « Ce ne sont sûrement pas eux ! » affirme-t-il. De leur côté, les commerçants du quartier déclarent n'avoir rien vu, étant occupés avec la clientèle. Enfin, sur l'insistance du maire, on relâche les jeunes Fleurysiens qui en sont quittes pour un petit sermon de leur maître d'école ! (Anecdote racontée en juin 1945 à M. Roger Lefer par un ancien agent-voyer originaire de Fleury-sur-Andelle).
- (7) Voir lettres à George Sand des 10 septembre, 11 octobre, 30 octobre 1870 ; lettre à Claudius Popelin du 28 octobre 1870 ; lettre à Commanville du 1^{er} février 1871, etc ..

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Jehan LE POVREMOYNE

(1903-1970)

« *Hiératiques falaises de Caux, nos forteresses de mer, les pieds dans ces milliards de boulets que sont les galets, portant armure de craie blanche et de noir silex aux parements d'argile rouge, casques d'herbes et de joncs marins qui s'étoilent d'or !* »

Cette invocation jaillie de sa plume dans *Le Pays de Caux*, Jehan Le Pôvremoyne se la remémorait-il en ce deuxième vendredi du présent avril, en gravissant seul, au matin, la haute falaise du Tréport qu'il avait choisie pour y contempler une fois encore la mer acharnée contre son terroir, y vérifier aussi la solidité de ces hauts murs qui le défendent et que par moments une tempête plus forte s'en vient un peu démanteler ?

Allait-il demander au vent du large de chasser les papillons noirs qui semblaient voler depuis quelque temps autour de lui, que nous le voyions écarter de son front, lors d'une récente visite durant laquelle il nous avouait : « Je ne puis écrire dix lignes de suite... Je me sens le cerveau vide ! »

L'âge de la retraite avait sonné pour lui... S'ajoutaient à cela des ennuis de santé. Il avait écrit un jour, il y a bien longtemps, « La hantise de la mort écrase l'âme cauchoise ».

Mais sa foi de paysan demeurait robuste, et la foi commande la lutte.

Petit-fils de berger possesseur de secrets étranges, connaisseur de « signes » comme il en avait décrit dans ses *Noces diaboliques*, s'en venait-il évoquer, dans le silence de la nature le souvenir de l'aïeul expert dans « l'art de guérir » ?

Nul ne saura jamais. Au début de l'après-midi on découvrait son corps sur la grève, au pied de la forteresse qu'il avait parcourue, comme si le pauvre trouvère — ainsi qu'il aimait à s'appeler — en cherchant peut-être une suprême rime, avait mis le pied par mégarde sur quelque trappe traîtresse.

La stupeur s'est lue sur tous les visages à l'annonce de cette fin tragique, une stupeur douloureuse, parce que Jehan était aimé partout où il était passé.

Né au Havre le 14 avril 1903, orphelin à 12 ans, élevé par une grand-mère paysanne à laquelle il devait consacrer un livre d'émouvants souvenirs, Ernest-Eugène COQUIN — qui de bonne heure, amoureux d'abbayes, déguisa son vrai nom sous celui de Le Pôvremoyne — se fait journaliste dès 1924 dans sa ville natale, au *Havre-Eclair* puis au *Petit-Havre*. Il se marie en 1926 ; une petite fille qu'il perdit très tôt, naquit seule de cette union.

En 1932 il est victime d'un grave accident qui devait l'empêcher de « servir » durant la deuxième guerre mondiale où, très simplement, on le voit contrôleur des cartes d'alimentation de son pays cauchois, installé qu'il est dans son cher Robertot en pleine vallée de la Durdent, — de Robertot dont il deviendra maire à la Libération, sans cesser de l'être jusqu'à sa mort.

En septembre 1944 il entrait à *Paris-Normandie* où, tout en tenant la rubrique agricole, il se faisait rapidement, et selon le mot très juste de son directeur, notre confrère Wolf, « l'historiographe » de notre province : que d'articles, signés de lui, à travers les revues normandes !

Mais avec le journalisme s'étaient développés ses dons d'écrivain ; son premier livre : *Mon Curé*, date d'août 1926 ; le dernier, *Le Pays de Caux*, d'avril 1965.

Une quinzaine d'ouvrages (dont nous avons, en écrivant ces lignes, la liste sous les yeux, établie de sa main) marquent les étapes franchies en quelque quarante années de labeur, de recherches, de voyages, de lectures assidues.

Notre Compagnie, qui avait dès 1964 rendu hommage à son talent en lui décernant son grand prix littéraire, l'accueillait avec joie dans ses rangs le 25 février 1967.

La date est trop proche, hélas ! pour que, sous peine de redites, nous nous étendions ici à nouveau sur l'œuvre du récipiendaire. Souvenez-vous seulement, mes chers confrères, de la charmante promenade à laquelle il nous convia ce jour-là parmi ses saints cauchois.

La voix était vibrante, toute d'émotion contenue ; la même que, quelques mois plus tôt, au soir du 8 septembre 1966, dans l'église Saint-Gervais pleine à craquer, nous entendions sortir de ses lèvres pour nous peindre les dernières heures de Guillaume le Conquérant.

Car Jehan Le Pôvremoyne savait aussi parler : excellent conférencier, il était à ses heures conteur plein de verve, et le savoureux patois cauchois, qu'il connaissait à merveille, donnait à ses propos une couleur inégalable.

Comme on le sentait, par tous ses pores, fils de son terroir, qu'il le chantât en prose ou en vers !

Il écrit quelque part : « On dit, dans nos maisons paysannes, d'un garçon qui a beaucoup « tourniqué » autour d'une fille avant que de l'épouser : « Il avait trop d'attirance pour elle pour ne pas s'en marier ». — Il y a dans le mot plus que de l'attrait, comprenez ! Il y a de la passion, du feu, de l'amour dévorant... Je crains bien d'en avoir autant pour ma province ! »

Ce passionné régionaliste retrouvait tout son sérieux profond pour siéger à la Commission départementale des Antiquités ou à la Société des Ecrivains Normands.

Son amour des humbles, enfants de la terre qu'il chérissait, l'avait en même temps conduit à la présidence des Foyers ruraux de la Seine-Maritime.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1952, il était aussi chevalier du Mérite agricole, officier des Palmes académiques.

Ces consécrationes n'avaient en rien entamé sa rare modestie.

Ceux qui chercheront sa signature suprême dans *Paris-Normandie* la trouveront au jour de Noël dernier, au bas de ce Noël gothique qu'il aimait entre tous, — qui avait paru dans *l'Illustration*, que la revue *Life* avait publié aux Etats-Unis en 1965, et la revue *Westerman* en Allemagne fédérale l'année suivante.

Il avait coutume à chaque Nativité de donner un conte au journal ; quand approcha décembre 1969, trop las, nous avait-il confié, pour « faire du nouveau », il avait ressuscité pour ses lecteurs son rêve d'antan, de poète à la fois mystique et malicieux : dans l'une de nos glorieuses cathédrales la messe de minuit vient de s'achever... A l'appel de saint Benoît tous les personnages sculptés avec amour dans la pierre moyenâgeuse, les bêtes aussi et même les démons sortent de leurs niches séculaires, et par le grand portail qu'ouvre mystérieusement saint Pierre, s'en viennent, en une immense procession, se prosterner aux pieds de la Vierge, elle aussi descendue de son pinacle, tandis que le Poverello lui tend l'Enfant-Dieu.

Nous imaginons sans peine qu'aujourd'hui où il repose dans son petit cimetière de Robertot, à deux pas de sa chère fontaine Saint-Mellon, le chantre de la beauté cauchoise qui professait grande révérence pour le Patriarche d'Occident, l'entend encore, dans son sommeil, lui répéter son mot de ralliement : PAX !

Mais là-bas, pour nous qui demeurons, une jolie cloche normande dort, à jamais brisée.

Victor BOUTROLLE.

Jean des VIGNES ROUGES

(1879-1970)

Puisque nous avons à saluer, hélas, la mémoire du colonel Jean Taboureau, dit Jean des Vignes Rouges, décédé à Versailles le 4 août 1970, nous ne commencerons pas par le commencement chronologique.

Certes, l'officier de Justice militaire fut aussi un homme de lettres après avoir été professeur de psychologie à l'École militaire de Saint-Maixent (1907-1909), puis à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr (1909-1914).

Nous le situerons, intellectuellement parlant, en 1961, donc à l'âge de 82 ans. Il publiait aux éditions Dangles à Paris un dernier ouvrage : *Pour comprendre l'art abstrait*. Mais avec lui le caractère abstrait de la peinture était défini par l'interprétation du monde concret.

En effet, l'écrivain expliquait comment fonctionnent les mécanismes psychologiques « qui nous font voir, sentir tous ces signes, formes, jeux de couleur, rythmes que tant de personnes qualifient, précisait-il, de « gribouillis ».

Il établissait une méthode capable de provoquer l'apparition du « plaisir esthétique ».

Ce faisant, il révélait sa nature profonde, nettement éloignée de ce « romancier militaire » que notre regrettée collègue Madame Colette Yver recevait en notre Compagnie le 11 avril 1924.

L'attention était alors concentrée sur *Bourru, soldat de Vauquois* (1916); *André Rieu, officier de France* (1917); *L'âme des chefs* (1918); *Sous le brassard d'Etat-Major* (1919) et *Deviens un chef* (1921). Cinq ouvrages dont le succès assura une notoriété solide à leur auteur.

Romancier militaire — à cause de l'état de guerre — Jean des Vignes Rouges ne devait pas le demeurer longtemps en publiant trois romans : *Cent millions* (1923); *Rouen l'orgueilleuse* (1926); *L'accusateur* (1929); l'avant-dernier sur la ville qu'il habitait, le dernier sur la conscience de sa fonction.

Il a raconté qu'en 1925 il avait entrepris de conter une histoire tragique⁽¹⁾ inspirée par ses fonctions professionnelles :

— Il se trouva que la logique de ce roman me conduisit à imaginer des scènes qui impressionnèrent désagréablement mes nerfs...

Il résolut « d'arrêter net » la rédaction de ce roman et d'écrire « un livre de volonté et d'optimisme, d'amour jeune, avec juste les contrastes mélancoliques nécessaires ». Ce fut *Rouen l'orgueilleuse*.

Ainsi a-t-il défini l'idée qu'il eut de dégager « la leçon de psychothérapie de Rouen ». Le mot est de lui et s'applique à l'ensemble de l'œuvre. Exemple similaire pour *L'âme d'un parc* (1947), étude à laquelle l'écrivain a appliqué les méthodes de psychologie « dont il avait toujours éprouvé l'efficacité ». Il considérait la ville du grand roi, Versailles, comme « un cryptogramme à déchiffrer ».

« Cryptogramme » ! Le mot est également de lui.

« *Jean des Vignes Rouges expose des faits et démonte le mécanisme de l'homme face à leur déroulement* », a justement écrit Jean Despert dans l'ouvrage qu'il a consacré à Jean des Vignes Rouges : « un éveilleur de volonté » (2).

Jean des Vignes Rouges a adapté à ses personnages une méthode de psychologie appliquée dont il a trouvé les premiers éléments en découvrant l'œuvre de François de la Noue (3), moraliste militaire du XVI^e siècle. Il lui consacra dès 1906 une brochure éditée à compte d'auteur sous le nom de « Lieutenant Taboureau, licencié en droit ». Il avait alors 27 ans.

Ce fut essentiel pour la formation intellectuelle du jeune bourguignon de Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or) [4]. Issu d'une famille de « *petits propriétaires exploitant leurs champs et leurs vignes* ».

Pendant son séjour à Rouen (5) Jean des Vignes Rouges ne manqua pas d'évoquer ses souvenirs : *L'enfant dans les Vignes* (1932) ; *L'Amour dans les Vignes* (1933) furent des autobiographies romancées.

S'étant retiré à Versailles en 1934, il continua à publier avec vaillance une bonne vingtaine d'ouvrages allant de *la gymnastique de la volonté* (1935) à la *recette du bonheur* (1939), puis à la série de ses fameux *dictionnaires : de la guérison* (1943), *de la volonté* (1944), *des caractères* (1946). En y ajoutant ses révélations de lecture humaine sur les visages (1937) : *je lis dans les yeux comme je lis dans les lignes de la main*.

Nous aurons esquissé les grandes lignes de cette carrière de bon compagnon des Lettres françaises en y comptant encore la matière de deux milliers d'articles de presse.

Pour lui la littérature était bien « *un sport intellectuel* ». Il le pratiquait avec d'autant plus d'élan qu'il avait une santé délicate. Il a cependant préservé celle-ci jusqu'à l'âge de 91 ans.

André RENAUDIN.

NOTES

- (1) Quand j'écrivais *Rouen l'orgueilleuse*. « Rouen-Gazette », 29 déc. 1928.
- (2) *Jean des Vignes Rouges à travers son œuvre*, par Jehan DESPERT. Edit. Dangles, 38, rue de Moscou, Paris (1961).
- (3) François DE LA NOUE : 1531-1591 - *Discours politiques et militaires. Observations sur les guerres civiles*.
- (4) Né le 29 avril 1879 à Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or).
- (5) De 1922 à 1934.

Eugène LE GRAVEREND

(1889-1970)

Le 25 juillet dernier, notre Compagnie a perdu l'un de ses doyens d'âge et d'ancienneté : M. Eugène-Allix Le Graverend, qui avait été élu membre résidant le 5 février 1937 et reçu le 4 mars 1938.

Né le 9 mars 1889 à Coutances, dans le département de la Manche, c'est à quelques kilomètres de là, à Agon-Coutainville, qu'il s'était retiré au soir de sa vie et qu'il est décédé à l'âge de 81 ans, mais c'est à Rouen, au cimetière Saint-Sever, qu'il a voulu reposer.

Botaniste, ancien élève du Lycée de Coutances, ingénieur horticole diplômé de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles, il avait été directeur des jardins et promenades de sa ville natale, avant d'être appelé aux mêmes fonctions à Rouen.

Notre cité lui doit de nombreuses réalisations : créations, transformations et aménagements de jardins et de squares, plantations d'arbres d'alignement, et beaucoup d'autres améliorations apportées aux promenades publiques. Il voulait que les enfants puissent s'ébattre dans des oasis de verdure et de fleurs ; c'est lui qui eut l'idée des plages de sable et des bassins pour jouets nautiques.

Il fut professeur à l'école municipale d'horticulture, fondateur et premier directeur du centre d'apprentissage du Jardin des Plantes, professeur d'arboriculture à l'Ecole normale d'instituteurs de Rouen.

Ses activités professionnelles ne suffisaient pas à satisfaire sa passion pour la botanique. Ses recherches pour l'obtention de nouvelles variétés de fleurs et de procédés de cultures inédits, et surtout ses travaux en pomologie, lui ont valu la considération et les éloges des spécialistes.

Eugène Le Graverend a donné beaucoup de son activité à de nombreuses sociétés. Il a notamment présidé, avec compétence et autorité, le comité de pomologie de la Seine-Inférieure. Il a apporté une collaboration féconde à la *Revue horticole*, aux bulletins de la Société d'horticulture de France, de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure, des Amis des Sciences naturelles de Rouen et à de nombreuses autres publications. La liste de ses communications est très longue.

Pendant la guerre de 1914-1918, le sergent — puis l'adjudant — Le Graverend fit vaillamment son devoir. Affecté pendant quatre ans dans des unités combattantes, il y reçut deux blessures et mérita deux citations à l'Ordre de la Division. Aux heures sombres de 1939-1945, il fut de ceux qui n'abandonnèrent jamais leur foi en la victoire finale et il apporta une aide efficace et courageuse à de nombreux réfractaires.

Cette vie riche de travail et de dévouement lui valut distinctions et récompenses. Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

M. Le Graverend tenait sa vocation de son père, jardinier-chef de la ville de Coutances. Dans son discours de réception à l'Académie, il s'est

présenté comme jardinier, en ajoutant malicieusement que notre Compagnie avait eu, elle aussi, un jardin comme berceau, celui du docteur Guillaume de la Roche. Dans son discours en réponse, M. Robert Régnier, dont chacun se rappelle l'action efficace qu'il a menée en faveur de la protection de la nature contre elle-même et contre les atteintes des hommes, n'a pas manqué de souligner combien était utile l'œuvre de M. Le Graverend dans ce domaine.

Le problème auquel ils ont tous deux consacré leur vie demeure entier et se pose même chaque jour avec davantage d'acuité. Au siècle de la concentration urbaine et industrielle, plus que jamais nous avons besoin de verdure et de fleurs, plus que jamais nos poumons sont avides d'air pur et nos yeux de formes et de couleurs harmonieuses que seule la nature peut leur donner.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à Eugène Le Graverend est de continuer son œuvre, en apportant notre appui à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie. N'est-ce d'ailleurs pas l'un des buts que s'était donné notre Compagnie à ses débuts ?

DISCOURS DE RÉCEPTION

Charles SCHNEIDER

Discours de M. Philippe <u> </u> (14 février 1909)	
Le Chevalier des Chevaliers et le Chevalier des Chevaliers	2
Réponse de M. Victor Zamboni :	
Le Jallière centenaire de la mort de Thomas Becket	10
Discours de M. le Baronnet Félix Jouis (12 avril 1909)	
L'Avocat méconnu de son temps	17
Réponse de M. Pierre-Maurice Larivière :	
Le Barreau rouennais au 17 ^e et 18 ^e siècles	25
Discours de M. le Dr Paul-Georges Durand (16 juin 1909)	
Les Travaux posttraductionnels et les Travaux apostrophés de la veule	34
Réponse de M. le Dr Auguste-Guyon :	
Le Molène, le Molène et l'Oratoire	40

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

André Gide et La Boye-Beynard	47
par M. R.-G. Nouroux	
Le Surréalisme	51
par M. l'abbé Paul Guillet	
Le Débarquement de Québec et le Language de Agriculture	58
par M. l'abbé M.-J. Guillet	

présenté comme jadis en s'agissant d'acquiescement que notre Compagnie avait eu elle-même en tant que docteur Guillaume de la Roche. Dans son discours de réponse, M. Robert Régner, dont chacun se rappelle l'action efficace qu'il a menée en faveur de la protection de la nature contre elle-même et contre les atteintes des hommes, n'a pas manqué de souligner combien était utile l'œuvre de M. La Gavreud dans ce domaine.

Le problème auquel ils ont tous deux consacré leur vie demeure entier et se pose à nouveau chaque fois que l'on s'occupe de la protection de la nature et de l'industrie. Mais que l'on se souvienne de la valeur et de l'importance des données que nous avons données sur ce point et de l'importance de ces données pour la protection de la nature et de l'industrie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie. Nous espérons que l'on fera tout ce qui est en son pouvoir pour continuer son œuvre et pour rendre à la protection de la nature et de l'industrie tout ce qui est en son pouvoir.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à l'œuvre de M. La Gavreud est de continuer son œuvre en apportant notre aide à tous ceux qui continuent la tâche à laquelle il a consacré toute sa vie.

ACADÉMIE DE ROUEN 198

à la mémoire de Guillaume de Normandie
par M. VICTOR BOUTROLLE

Une famille rouennaise sous le second Empire
par M. PHILIPPE DESCHAMPS

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

JEAN LE FORT
JEAN DES VIGES ROUES
EUGÈNE LE GRAYEUR

Table des Matières

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1970	9
CHRONIQUE DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE	15
PRIX DE L'ACADÉMIE	19

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de M. Philippe DESCHAMPS (14 février 1970) :	
<i>La Chevauchée des Conards et la « Farce des Veaulx »</i>	23
Réponse de M. Victor BOUTROLLE :	
<i>Le huitième centenaire de la mort de Thomas Becket</i>	35
Discours de M. le Bâtonnier Fédia JULIA (11 avril 1970) :	
<i>L'Avocat témoin de son temps</i>	51
Réponse de M. Pierre-Maurice LEFEBVRE :	
<i>Le Barreau rouennais au dix-huitième siècle</i>	73
Discours de M. le Dr BILLIARD-DUCHESNE (6 juin 1970) :	
<i>Les Tumeurs professionnelles et les Tumeurs spontanées de la vessie</i>	89
Réponse de M. le Dr ANDRIEU-GUITRANCOURT :	
<i>Le Malade, le Médecin et l'Ordinateur</i>	109

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>André Gide à La Roque-Baignard</i>	123
par M. R.-G. NOBÉCOURT.	
<i>Le Structuralisme</i>	141
par M. l'abbé PAUL GRENET.	
<i>Le Débarquement de Guillaume le Conquérant en Angleterre</i>	159
par M. l'abbé M.-J. GRAINDOR.	

<i>A la mémoire de Guillaume de Normandie...</i>	171
par M. VICTOR BOUTROLLE.	
<i>Une famille rouennaise sous le Second Empire</i>	173
par M. PHILIPPE DESCHAMPS	

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

JEHAN LE POVREMOYNE	179
JEAN DES VIGNES ROUGES	182
EUGÈNE LE GRAVEREND	184

185	Table des matières
186	Table des matières
187	Table des matières
188	Table des matières

DISCOURS DE RÉCEPTION

189	Discours de M. Philippe Deschamps (14 février 1900)
190	Discours de M. Victor Boutrolle
191	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
192	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
193	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
194	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
195	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
196	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
197	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
198	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
199	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
200	Discours de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

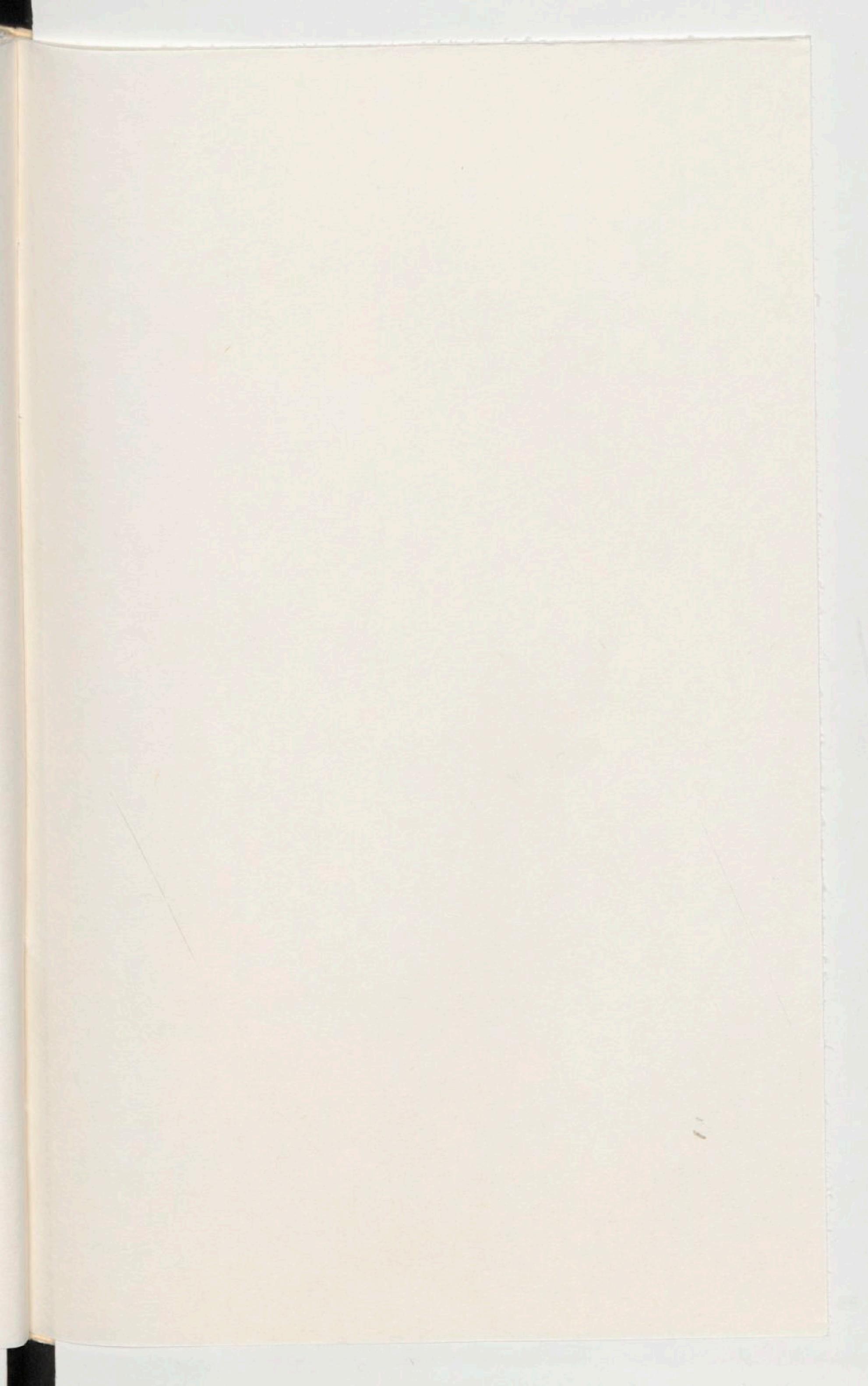
201	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
202	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
203	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
204	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
205	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
206	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
207	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
208	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
209	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)
210	Conférence de M. le Bâtonnier Félix Jullé (11 avril 1900)



1901-1902



Dépôt légal 4^e Tr. 1972





Digitized by Google



